

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Constantine-03-
Institut de Gestion et Techniques Urbaines**



N° d'ordre :....

N° de série :....

**THESE PRESENTEE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME
DE DOCTORAT L.M.D.**

**LES EQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE NON
PROGRAMMES PAR LES INSTRUMENTS DE
PLANIFICATION URBAINE ENTRE 1998 ET 2017, CAS DU
PDAU DE CONSTANTINE**

Présentée par : **CHAOUCHE TEYARA Roubila**

Membres de jury :

Benabbes Mossadek professeur de l'université Mohamed Khider Biskra président du jury.

Ben Missi Ahcene professeur de l'université Constantine 3 Salah Boubnider encadreur.

khalfallah Boudjemaa professeur de l'université Mohamed Boudiaf M'Sila examinateur.

Adad Mohamed Cherif professeur de l'université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi examinateur.

Bouadam Roukia maitre de conférence A de l'université Constantine 3 Salah Boubnider examinateur.

Bouzahzah Foued maitre de conférence A de l'université Constantine 3 Salah Boubnider examinateur.

2019-2020

Remerciements

Louange à Allah, le tout puissant, qui a permis à ce travail de voir le jour.

Nous exprimons toutes nos profondes reconnaissances à notre encadreur le Pf Monsieur Ben Missi Ahcene qui nous a témoigné de sa confiance et de son aide scientifique qui par son expérience et sa compétence a fait preuve à mon égard d'une attention toute particulière empreinte d'un profond désir de communiquer le savoir, base essentielle pour l'affermissement d'une personnalité dénuée de toute prétention affichant humilité et sens du devoir et de la responsabilité.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidée et soutenu

Mon témoignage le plus ardent et mes sincères remerciements vont également à Monsieur Boulahlib Salah

Monsieur et Madame Chaouche Salah et Meriama

Monsieur Hafeine chouaib Directeur de l'URBACO pour leurs loyaux services

À tous les architectes de la DUCH de Constantine

La direction des centres de formation de Constantine

La direction de la santé publique de Constantine

La direction de la jeunesse et des sports de Constantine

Nous remercions aussi tous nos amies pour leur aide, leur patience, leur compréhension et leur encouragement.

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail à tous ceux qui me sont chers.

A ma tendre mère khedidja qui m'a toujours inondée de sa tendresse,

qui

m'a encouragée dans tout ce que j'ai entrepris et a fait de moi ce que

Je suis aujourd'hui.

A mon cher père chérif qui m'a enseigné

le sens du devoir et de la responsabilité, je ne pourrais jamais

lui compenser les sacrifices qu'il a consentis pour moi.

A mon frère Chakib et son épouse,

à mon frère Mounder.

A la mémoire de mes grands-pères et mes grands-mères.

A tous mes oncles et mes tantes et leurs enfants,

à la famille de ma mère GUEDIRI ainsi qu'à

toute ma grande famille CHAUCHE –TEYARA.

A tous mes amies.

A tous les gens que j'aime ...

Sommaire

Introduction générale	1
Problématique	2
Hypothèse de travail	4
Hypothèse n° 1	4
Hypothèse n° 2	4
Hypothèse n°3	4
Méthodologie	5
La partie théorique	5
L'approche pratique	5
Première partie	6
Introduction à la première partie	7
Chapitre 1.....	8
Introduction	9
1.1 L'urbanisme un nid de multiple discipline.....	10
1.1.1 La planification urbaine sous l'exercice des fonctions du droit de l'urbanisme	12
1.1.2 Projet Urbain	13
1.1.3 De la planification urbaine à la programmation.....	15
La planification permet de décrire :	15
La planification utilise un certain nombre d'outils comme :	15
1.2 Aménager l'espace de nos jours.....	16
1.2.1 La planification urbaine un outil incontournable pour gérer l'espace.....	16
1.2.2 Développement Durable	17
1.2.3 La politique de la ville et ses différents visages	18
1.2.4 La planification durable intégrée.....	20
1.2.5 La politique de la ville durable.....	20
1.2.6 La bonne gouvernance	21
1.2.7 L'image de marque dans l'urbanisme	22
1.2.8 Le management urbain	23
1.2.9 L'aménagement urbain	24
1.3 Entre planification et Projet Urbain	24
1.3.1 La planification, outil de la mise en œuvre d'une politique.....	25
1.3.2 Les ambiguïtés du contenu et de terminologie des différents aspects du Projet Urbain	26

1.3.3	Le Projet Urbain et L'Agenda 21 local des outils complémentaires	27
1.3.4	Différences entre le projet et le programme	29
1.3.5	Du développement au développement durable	30
	Conclusion du premier chapitre.....	31
	Chapitre 2.....	33
	Introduction	33
2.1	La hiérarchie des instruments d'aménagement et d'urbanisme en Algérie	34
2.1.1	Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme comme instrument de planification	37
2.1.2	Les objectifs du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme	41
2.2	Plan d'occupation des sols	44
2.3	Aperçu législatif en matière d'aménagement du territoire en Algérie	48
2.3.1	Les lois qui font les instruments d'aménagement et d'urbanisme	48
2.3.2	Les lois reflètent de la politique Algérienne vers la durabilité.....	49
2.4	Relation entre le PDAU et le Projet urbain.....	52
2.4.1	Le PDAU n'est pas un projet	52
2.4.2	Comparaison entre le PDAU et le Projet Urbain	53
2.5	Les nouvelles politiques et actions urbaines pour la ville en Algérie.....	56
2.5.1	La place du projet urbain comme outil dans la programmation urbaine en Algérie	57
2.5.2	Un nouveau instrument de planification urbaine pour l'Algérie « Le SCU »	58
2.6	Les difficultés entre planification et projet urbain.....	58
2.6.1	Quelques problèmes percutent engendrés par la Planification urbaine en Algérie	59
	Déséquilibre entre campagnes et villes	60
2.6.2	La difficulté de la mise en place de la démarche du Projet Urbain en Algérie.....	60
2.6.3	Certaines propositions qui aident à répondre aux nouvelles attentes de la planification urbaine et sa conception intégrant une démarche de développement durable	61
2.7	Les équipements publics dans la ville.....	62
2.7.1	Les Equipements collectifs et publics en urbanisme, Éléments de débat.....	62
2.7.2	Procédures d'inscription, de financement et de suivi, afférentes aux dépenses d'équipements publics de l'état en Algérie.....	63
	Conclusion du deuxième chapitre	65
	Conclusion de la première partie	66

Deuxième Partie	68
Introduction à la deuxième partie	69
Chapitre 1.....	70
Introduction	71
1.1 Présentation de la métropole de Constantine.....	72
1.1.1 Aperçu historique	73
1.1.2 Situation de la métropole.....	75
1.1.3 Relief et géologie Caractéristiques physiques de Constantine	76
1.1.4 Climat	78
1.1.5 Évolution démographique dans la commune de Constantine.....	79
1.1.6 L'Économie de Constantine	82
1.1.7 La topographie.....	83
1.1.8 Évolution urbaine	83
1.1.9 Occupation du sol.....	85
1.1.10 3.1.10 Tissu urbain à Constantine et les crises rencontrées par celui-ci.....	86
1.2 La politique de l'état vis à vis du devenir de la Métropole de Constantine.....	90
1.2.1 Une grande ambition pour le devenir de Constantine	90
1.2.2 Constantine une des métropoles selon le SNAT	90
1.3 Une vision d'aménagement cohérente pour l'aménagement de Constantine.....	91
1.3.1 Schéma National d'Aménagement du Territoire.....	92
1.3.2 Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT).....	95
1.3.3 Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya (PAW) traitant une aire Métropolitaine	95
1.4 Constantine comme métropole touristique.....	97
1.4.1 Le cadre stratégique pour la politique touristique de l'Algérie	97
1.4.2 La démarche du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de 2025 sous forme de Projet	98
1.4.3 La nouvelle gouvernance touristique.....	99
1.4.4 Les objectifs de la nouvelle gouvernance.....	99
1.5 Constantine entre intégration et renouvellement.....	100
1.5.1 Le périmètre d'influence l'intégration régionale, nationale et internationale	100
1.5.2 Le renouvellement urbain et la politique de la métropole de Constantine	101
1.6 La métropole de Constantine rétablie dans une dimension fonctionnelle	102
1.6.1 L'Objectifs des Programmes d'Action Territoriale sur la métropole de Constantine .	103

1.7	Les outils de planification urbaine pour la commune de Constantine ces 20 dernières années	104
1.7.1	Le PDAU de 1998 et les démarches pour Constantine.....	104
1.7.2	Révision du PDAU de Constantine	106
1.7.3	Le schéma de cohérence urbaine de Constantine	106
1.8	Les axes principaux de développement de la métropole de Constantine après 2005	107
1.8.1	Créer une équité sociale et territoriale	107
1.8.2	Les grands projets structurants	107
1.8.3	Les axes principaux de développement de la métropole de Constantine à court terme	108
1.9	Constantine métropole Algérienne	110
1.9.1	Conflit entre ville et métropole.....	110
1.9.2	La ville métropole, Constantine devient une ville-territoire.....	111
1.9.3	Constantine une métropole aux nombreux atouts.....	112
	Conclusion du premier chapitre.....	114
	Chapitre 2.....	115
	Introduction	116
2.1	les différents types d'équipements dans la ville	116
2.1.1	La classification classique des équipements.....	116
2.1.2	les équipements entre programmation et réalisation à travers le PDAU	119
2.1.3	La politique de la ville Après 1998 vis à vis des équipements publics	120
2.2	Une vision expositive, critique et comparative sur les démarches de la réalisation du PDAU de Constantine de 1998	122
2.2.1	La programmation urbaine dans Constantine et ces objectifs	123
2.2.2	Une programmation Interdépendante établie entre Constantine et ses satellites et ces conséquences en urbanisation.....	125
2.2.3	La démarche suivie pour la réalisation du PDAU de Constantine et sa projection dans L'urbanisation	126
2.3	Les équipements publics dans la ville de Constantine à travers le PDAU	128
2.3.1	Les équipements publics dans la commune de Constantine et la collecte d'informations auprès des différents organismes.....	129
2.3.2	La démarche suivie pour la programmation des équipements publics par le rapport du PDAU de 1998 de Constantine.....	129
2.3.3	Les équipements de superstructure programmés par le rapport du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1998.....	131
2.4	Les équipements de Constantine chef lieux :	131

2.4.1	Maitrise de l'espace.....	132
2.4.2	La programmation des équipements publics dans le PDAU de 1998	132
2.4.3	Les équipements publics réalisés entre 1998 et 2017 par quartier	134
2.5	Vue critique sur les équipements de Constantine réalisés entre 1998 et 2017	136
2.5.1	Constantine et ces équipements publics de superstructure à travers le PDAU de 1998 163	
2.5.2	Les équipements publics de la commune de Constantine selon la DEP.....	139
2.5.3	Données des différentes directions.....	140
2.5.4	Les équipements programmés par le rapport du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1998 et réalisés selon mon enquête sur terrain	142
2.6	Les équipements publics réalisés ces deux dernières décennies	143
2.6.1	Les équipements publics de superstructures d'après l'étude sur terrain.....	143
2.6.2	Les équipements programmés et réalisés	144
2.6.3	Les causes de la réalisation d'une catégorie d'équipements de superstructure programmée.....	146
2.7	Les équipements programmés et non réalisés et leurs catégories.....	147
2.7.1	Les équipements programmés et non réalisés	147
2.7.2	La particularité des équipements programmés et non réalisés	147
2.7.3	Pourquoi on n'a pas réalisé tous les équipements programmés par le PDAU ?.....	149
2.8	Vue critique sur les échecs et réussites dans la programmation du PDAU du groupement de Constantine de 1998	152
2.8.1	Les échecs vus à travers les équipements programmés par le PDAU de Constantine et non réalisés	152
2.8.2	Les réussites vues à travers les équipements programmés et réalisés par le PDAU de Constantine de 1998	154
2.8.3	La concordance des multiples sources les unes avec les autres.....	155
2.8.4	Une démarche peu commune entre le financement et la réalisation des équipements publics dans la métropole de Constantine	155
2.9	Les réalisations publiques hors PDAU	157
2.9.1	Les équipements non programmés par le PDAU et les raisons de leur réalisation selon le secteur public	157
2.9.2	Les équipements programmés et non réalisés et leur spécificité	158
2.9.3	La place des équipements réalisés d'après le plan PPMC et le SCU dans le PDAU du groupement de Constantine de 1998	159
2.9.4	La souveraineté de l'état à travers ces réalisations d'équipements publics.....	160
2.9.5	Les équipements publics de superstructure dans la métropole de Constantine au cours des deux dernières décennies.....	162

2.9.6	De la maîtrise du développement urbain et ces instruments.....	164
	Conclusion du deuxième chapitre	166
	Chapitre 3.....	168
	Introduction	169
3.1	Analyse critique sur le PDAU de Constantine de 1998 et sa vision de programmation des équipements publics de superstructure en comparaison avec d'autres programmes et concepts.....	170
3.1.1	Analyse critique sur les manques et insuffisances dans l'élaboration du PDAU de Constantine de 1998	170
3.1.2	Insuffisances programmatiques dans l'aménagement Algérien	171
3.1.3	Des insuffisances dans l'élaboration du document PDAU de Constantine.....	172
3.1.4	Les raisons des manques dans la démarche de la projection de L'urbanisation du PDAU du groupement de Constantine de 1998	175
3.1.5	Des manques dans l'étude du PDAU de Constantine de 1998 en elle-même	175
3.2	Le PDAU et Les équipements publics de superstructure sous plusieurs angles de vu.....	176
3.2.1	Une Vision relationnelle : Les pouvoirs publics et les équipements publics.....	176
3.2.2	Une Vision comparative : Comparaison de la planification en France et la réalisation du PDAU du groupement de Constantine 1998.....	177
3.2.3	Une Vision critique : Des dommages liés à une programmation insuffisante en équipements pour la métropole de Constantine.....	179
3.2.4	Une Vision harmonieuse : Les raisons du changement de la programmation des équipements à Constantine et la nécessité d'une adaptation tout au long du processus d'aménagement	182
3.3	Analyse du schéma de Cohérence Urbaine de Constantine, un nouvel outil de programmation de l'Aire urbaine.....	184
3.3.1	Les grandes tendances de la planification urbaine	184
3.3.2	L'objectif d'une mutation institutionnelle, les modes d'action et son lien avec Constantine	193
3.3.3	De nouvelles lois pour une nouvelle vision du devenir de la ville Constantine	194
3.3.4	Une nouvelle façon de faire la ville Algérienne (Constantine).....	196
3.3.5	La vision de cohérence pour le devenir de la commune de Constantine	198
3.4	Une analyse comparative et critique du Projet de Ville la place des équipements publics de superstructure.....	200
3.4.1	Problèmes et enjeux de la planification urbaine à travers le SCU	200
3.4.2	Une vision nouvelle pour un devenir durable et stratégique de la ville de Constantine « le schéma de Cohérence Urbaine».....	201
3.4.3	Une vue critique sur les instruments de planification urbaine (entre le PDAU et SCU de Constantine)	204

3.4.4	La nouvelle politique urbaine et la manière avec laquelle elle affecte la programmation et la réalisation des équipements publics	206
3.5	De nouveaux concepts et manières de faire au service de la réalisation des équipements publics de superstructure de la Métropole de Constantine	208
3.5.1	L'Image de marque à travers Le Projet de modernisation de la métropole de Constantine (PMMC)	209
3.5.2	Des architectes de réputation internationale pour La réalisation des projets de la wilaya de Constantine	210
3.5.3	L'importance des équipements dans la ville et leurs impacts sur l'image de marque	211
3.6	Des indispensables mais oubliés par les instruments de la programmation urbaine en Algérie	213
3.6.1	Intelligence urbaine la nouvelle méthode d'aborder l'espace :.....	213
3.6.2	Espace comme élément d'un écosystème relationnel.....	214
3.6.3	Système urbain comme organisme vivant	215
3.6.4	Intelligence urbaine comme moyen de maîtrise de l'espace.....	218
3.6.5	Planification intelligente par réseaux intégrés comme moyen pour la maîtrise de l'espace	219
3.7	Des instruments mal exploités de la programmation urbaine dans le cas de Constantine	220
3.7.1	Les lois du PDAU du groupement de Constantine et le degré de leur utilisation sur terrain	220
3.7.2	Le SCU et son aire d'intervention créent un conflit avec le PDAU	226
3.7.3	La place du POS et son devenir dans la planification urbaine et son impact sur les équipements publics de superstructure	226
3.8	Des concepts qui sont dans les politiques publics encouragent l'utilisation	228
3.8.1	Le projet urbain et les équipements publics à Constantine	228
3.8.2	Le management urbain et les équipements publics à Constantine	229
3.8.3	La programmation des équipements publics de l'URBACO	233
3.8.4	Constantine à travers sa métropolisation	236
3.9	Le PDAU en Question, Réponse	238
	Conclusion du troisième chapitre.....	242
	Conclusion deuxième partie	244
	Conclusion générale	246

Liste des Tableaux

Liste des Tableaux	Source	page
Tableau N°01 : Différences entre le projet et le programme	BOUKHARI, 2004	30
Tableau N°02 : L'établissement du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme	Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991	39
Tableau N°03 : Les Pièces graphiques du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme	Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991	40
Tableau N°04: Le contenu du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme	Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991	41
Tableau N°05 : Termes de référence pour la révision du PDAU	Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991	41
Tableau N°06 : L'élaboration du plan d'occupation des sols	Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991	45
Tableau N°07: Le contenu du plan d'occupation des sols	Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991	46
Tableau N°08 : Démarche méthodologique relative à l'élaboration du POS	Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991	47 - 48
Tableau N°09 : Comparaison des éléments fondateurs du PDAU avec le Projet Urbain	BEREZOWSKA-AZZAG, 2006e	54 - 55 -56
Tableau N°10 : Évolution démographique dans la commune de Constantine	Rabah BOUSSOUF, Marc côte , l'auteur, 2017	79
Tableau N°11 : Répartition générale des terres en hectares (Année 2007-2008)	D.S.A de la wilaya de Constantine	86
Tableau N°12 : Constantine une des métropoles selon le SNAT	SNAT 2030, 2010	91

Liste des Tableaux, suite (1)	Source	page
Tableau N°13 : les nouveaux hôtels - POT Nord-Est	SDAT 2025, 2008	98
Tableau N°14 : Hôtels lancés ou en cours de lancement	SDAT 2025, 2008	98
Tableau N°15: le nombre des équipements programmés par le rapport du PDAU de 1998 pour la commune de Constantine	PDAU du groupement de Constantine de 1998.	131
Tableau N°16 : Les équipements réalisés entre 1998 et 2017 à Constantine par quartier	l'auteur, 2017	134
Tableau N°17 : Les équipements publics de la commune de Constantine selon la DEP	Direction des Equipements Publics	139
Tableau N°18 : Les équipements programmés par le rapport du PDAU de la commune de Constantine de 1998 et réalisés.	PDAU du groupement de Constantine de 1998, Et L'auteurs, 2017	142
Tableau N°19 : Les équipements programmés par le PDAU et leur rayonnement	L'auteur, 2017	145
Tableau N°20 : Les catégories des équipements programmés par le PDAU de 1998 et réalisés dans leur totalité.	L'auteur, 2017	145
Tableau N°21 : Les catégories des équipements programmés par le PDAU de 1998 et réalisés en partie	L'auteur, 2017	148
Tableau N°22 : Les catégories des équipements programmés par le PDAU de 1998 et pas réalisés	L'auteur, 2017	149
Tableau N°23 : Les équipements de voisinage programmés par le PDAU de 1998 et réalisés	Rapport du PDAU du groupement de Constantine, 1998. Et Auteurs, 2017	151
Tableau N°24 : les équipements de quartier et de niveau supérieur programmés par la PDAU et réalisés.	Rapport du PDAU du groupement de Constantine, 1998. Et L'auteur, 2017	174
Tableau N°25 : Comparaisons de la planification en France et la réalisation du PDAU du groupement de Constantine 1998	L'auteur, 2017	178
Tableau N°26 : Les équipements structurants proposés par le PMMC	URBACO-EDR, 2006, L'auteur, 2017	188
Tableau N°27 : le programme du Schéma de Cohérence Urbaine pour Constantine	URBACO-EDR, 2006, L'auteur, 2017	192-193
Tableau N°28 : Comparaison entre le PDAU et le SCU	L'auteur, 2017	206

Liste des Tableaux, suite (2)	Source	page
Tableau N°29 : Les équipements programmes par le rapport du PDAU de 1998 et leurs rayonnements	Rapport du PDAU du groupement de Constantine, 1998. Et auteur, 2017	208
Tableau N°30 : Logigramme de la démarche du management dans la Commune de Constantine	L'URBACO	230- 231- 232
Tableau N°31 : La grille des équipements utilisé par l'URBACO	L'URBACO	234- 235
Tableau N°32 : Le calcul de la métropolisation de Constantine	cour du Pr Lakhel master, et l'auteur, 2017	237
Tableau N°33 : Le PDAU et la planification urbaine à la métropole de Constantine	L'auteur, 2017.	238- 239- 240
Tableau N°34 : Les principaux buts à atteindre pour le PDAU	L'auteur, 2017	241

Liste des Photos

Liste des Photos	page
Photo N° 01 : Constantine vue du ciel, 2017	82
Photo N° 02 : Constantine en 1972	83
Photo N° 03 : Vue sur la ville (Boulevard Zighoud Youssef), 2015	86
Photo N° 04 : Mr CHAOUICHE TEYARA Cherif, la rue de Roumanie vue des hauteurs, 2000.	104
Photo N° 05 : Mr CHAOUICHE TEYARA Cherif, Déménagement des habitants de la rue de Roumanie Vers la nouvelle ville, 2004	105
Photo N° 06 : La maquette de la gare multimodale de Constantine, entreprise métro d'Alger.	210

Liste des Cartes et plans

Liste des Cartes	Source	page
Carte N°01 : Carte des communes limitrophes de Constantine	URBACO, 2006	75
Carte N°02 : Carte des formations structurales de la Wilaya de Constantine	URBACO, 2006	76
Carte N°03 Carte des pentes de la Wilaya de Constantine	URBACO, 2006	77
Carte N°04 : Carte climatique de la Wilaya de Constantine.	URBACO, 2006	78
Carte N°05 : L'équilibre volontariste	SNAT, 2010	92
Carte N°06 : La dynamique de l'équilibre	SNAT, 2010	93
Carte N°07 : Le territoire compétitif.	SNAT, 2010	94
Carte N° 08 : Le Grand Constantine	URBACO, 2006	122

Liste des plans	Source	page
Plan N°01 : Ville de Constantine. Extension urbaine	URBACO, 2006	85
Plan N°02 : Ville de Constantine. Principaux sites de bidonvilles	DPAT 2000	88
Plan N°03 : Ville de Constantine. Principaux sites de glissements	DPAT 2000	89
Plan N°04 : La Commune de Constantine divisée en secteurs urbains	L'auteur, 2017	135
Plan N°05 : les catégories d'équipements de superstructure programmés par le PDAU de Constantine de 1998 existants dans la Métropole de Constantine en 2017	L'auteur, 2017	138
Plan N°06 : les équipements éducatifs dans Constantine par rapport aux limites communales de 1998	L'auteur, 2017	161

Liste des figures

Liste des figures	Source	page
Figure N°01 : Les instruments de planification territoriale	L'auteur, 2017	35
Figure N°02 : De la planification territoriale à la planification urbaine	L'auteur, 2017	36
Figure N° 03: La logique descendante de la planification urbaine (de l'aménagement du territoire à l'urbanisme de détail).	L'auteur, 2017	37
Figure N°04 : Les différents secteurs du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU)	L'auteur, 2017	44
Figure N°05: Pyramide des âges de la ville de Constantine en 2008 en pourcentage	L'ONS	81
Figure N°06 : la classification classique (appartenance)	L'auteur, 2017	117
Figure N°07 : Les équipements selon leur genre	L'auteur, 2017	117
Figure N°08 : Les équipements selon leur genre: La classification des équipements publics selon leur financement	L'auteur, 2017	118
Figure N°09 : les équipements entre programmation et réalisation à travers le PDAU	L'auteur, 2017	119
Figure N°10: Les équipements de la programmation à la réalisation	L'auteur, 2017	120
Figure N°11: Les équipements programmés par le PDAU de Constantine.	L'auteur, 2017	143
Figure N°12: Les équipements de superstructure de la métropole de Constantine en 2017.	L'auteur, 2017	162
Figure N°13 : la maîtrise du développement urbain local dans le monde	L'auteur, 2017	164
Figure N°14: la maîtrise du développement urbain local en Algérie	L'auteur, 2017	165
Figure N°15 : les différents instruments de planification urbaine et les instruments d'aménagement en Algérie	L'auteur, 2017	198

Liste des figures, suite (1)	Source	page
Figure N°16: Espace comme élément d'un écosystème urbain	Berezowska-Azzag 2012.p 19.	214
Figure N°17: Système urbain relationnel intelligent	Berezowska-Azzag 2013	215
Figure N°18 : Système urbain comme organisme vivant	Berezowska-Azzag 2012. P 262	216
Figure N°19 : Des analogies frappantes entre le corps humain et le système urbain et le système urbain	Berezowska-Azzag 2013	217
Figure N°20 : Boîte à outils de l'intelligence territoriale et urbaine	Berezowska-Azzag 2012.	218

Glossaire

AFOM : Atouts, Faiblesses, Potentialités, Menaces.

AMA : Analyse multi-agents

AMC : Analyse multi-critères

ANAT : Agence National d'Aménagement du Territoire

ANCC : Agence National des Changements Climatiques

APC : Assemblée Populaire Communale

APW : Assemblée Populaire de Wilaya

AS : Agglomération Secondaire

CADAT : Caisse Algérienne D'Aménagement du Territoire

CALPIREF : Comité d'Assistance à la Localisation et la Promotion des Investissements et de la Régulation Foncière

CBD : Centre Business District

CDD : Commission pour le Développement Durable

CED : Citoyenneté, Environnement, Développement.

CHU : Centre Hospitalo-Universitaire.

CNADD : Commissariat Méditerranée de Développement Durable

CNADDT : Commissariat National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales.

CNL : Commissariat National du Littoral

CNUED : Conférence des Nation Unies sur l'environnement et le développement.

CNV : Conseil National des Villes

DD : Développement Durable

DDU : Développement Durable Urbain

DEP : Direction des Equipements Publics

DUC : la Direction Urbaine de Constantine.

DUCH : la Direction d'Urbanisme de Constantine et de l'Habitat.

EPA : Les Établissements Publics Administratifs

FNAT : Fonds National d'Aménagement du Territoire.

GPU : Grand Projet Urbain

GPV : Grand Projet de ville

H.L.M : Habitation à Loyer Modéré

HQE : Haute Qualité Environnementale

ICLEI : International Council for Local Environment Initiative

INSFP : L'Institut National Spécialisé de la Formation Professionnelle.

ISO : Organisation Internationale de Normalisation.

MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

MATET : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Tourisme

MHUV : Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la Ville

MHU : Ministère de l'habitat, de l'urbanisme.

MIT : Massachusetts Institute of Technology

N : Nombre

NE : Nombre d'Équipement

ONS : Office National des Statistiques

ONU : Organisme des Nations Unies

PATW : les plans d'aménagement du territoire de wilaya

PAT : Programme d'Action Territoriale

PAW : Plans d'Aménagement de la Wilaya

PCD : les Plans Communaux de Développement

PUD : Plan d'Urbanisme Directeur

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PGEV : Plan de Gestion des espaces verts

PMMC : Projet de Modernisation de la Métropole de Constantine

PNE : Plan National de l'eau

PNUD : Programme des Nation Unies pour le Développement.

POS : Plan d'Occupation des Sols

PSC : Programme Sectoriel Centralisé

PSD : Programmes Sectoriels Déconcentrés

PU : Projet Urbain

PV : Projet Ville

PVD : Pays en voie de développement

RN : Route Nationale

SAU : surface agricole utile

SAT : la surface agricole totale

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SCU : Schéma de Cohérence Urbaine

SDAAM : Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine

SDAT : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique

SIG : Système d'Information Géographique

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

STIC : Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication

SWAT : Strength, Weaknesses, Opportunities, Threats.

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

URBACO : Urbanisme Constantine.

VRD : Voiries et Réseaux Divers.

Introduction générale

Notre sujet de recherche porte sur la manière de faire des pouvoirs locaux pour faire la ville en y implantant des équipements qui ne sont pas toujours planifiés par les outils de planification urbaine, cette dernière qui a pour but de coordonner le développement et la création des villes, dans le respect du cadre de vie des habitants et de leur culture, ainsi que du maintien de l'équilibre nécessaire entre population et équipements, et pour ce fait elle utilise des normes, outils ou instruments de PLANIFICATION URBAINE (qui sont le PDAU et le POS en Algérie). Or si on considère le fait que beaucoup des programmes planifiés ne sont pas réalisés, et dans certain cas ils ont changés de fonctionnalité par ordre des pouvoirs politiques locaux ou centraux, on peut se poser la question suivante : quel est le degré d'implication des pouvoirs locaux pour faire appliquer le PDAU qui fait office de loi, et pour quoi n'est-il pas toujours respecté ?

Afin d'essayer de soulever une partie du voile de complexité qui entoure le thème les pouvoirs publics et la planification urbaine en Algérie, je désire voir pourquoi et comment le pouvoir public local passait au-dessus de la programmation du PDAU qui fait office de loi dans certain cas, et implante des équipements de leur choix dans certaines villes.

Vu que Constantine a reçu une attention particulière et très poussée par les élus centraux et locaux, qui s'est traduite par la réalisation de nombreux édifices et de nombreuses interventions urbaines, dans le but de changer le statut de Constantine de ville régionale à celle de métropole touristique selon les normes internationales. Et le fait que le PDAU du groupement de Constantine de 1998, outil de planification urbaine en Algérie qui fait office de loi ; dans l'un des principaux enjeux et l'organisation et la programmation des équipements structurants pour un groupement de commune dans la commune de Constantine ; fut soumis pour sa révision en 2008, et dix ans après cette démarche il n'a toujours pas été approuvé, en fait un terrain idéal pour étudier comment les réalisations des équipements publics hors programmation sont fait en Algérie. Cette étude s'est focalisée sur les équipements publics de superstructures réalisés entre 1998 et 2017 qui est la durée de validité du PDAU du groupement de Constantine de 1998 initialement proposé, ainsi nous pouvons identifier si les équipements publics réalisés hors du programme du PDAU sont initiés de manière arbitraire ou d'une manière réglementaire différente.

Problématique

« La ville est un être vivant possédant une âme collective et un comportement propre »¹, or pour faire et laisser vivre la ville, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour lui permettre un bon développement, tout en gardant tout le temps à l'esprit que développer une ville n'est pas forcément un étalement spatial de la ville. Et que de l'implantation d'un projet doit en résulter une solution à un problème, et qu'une construction n'est pas forcément une solution.

Pour produire une haute qualité de ville il faut offrir une haute qualité de vie dans celle-ci, et pour cela il faut garder tout le temps à l'esprit le bien-être des citoyens en faisant les villes.

Pour gérer et créer l'espace urbain (métropole, ville,...) en Algérie nous nous reposons sur la planification urbaine et nous utilisons des outils de planification urbaine à l'échelle de la ville, qui sont Le plan directeur d'aménagement et urbanisme (Le PDAU) et le plan d'occupation de sol (le POS). Selon plusieurs spécialistes Algériens, la planification urbaine est en échec ou en crise, parmi ces spécialistes, Mr Rachid SIDI BOUMEDINE². Dans la volonté de résoudre les problèmes d'urbanisme que nous rencontrons en Algérie, on importe des idées, on se modernise, on refait des textes de lois et on se met à la page, sans résultat important. Car la translation des concepts et de lois d'un pays vers un autre, sont faites sans les mesures nécessaires de compréhension et d'adaptation au politique ou à la société Algérienne ni à ces besoins. Ce qui en découle au final l'apparition de grandes difficultés auxquelles se heurte l'urbanisme en Algérie, lors de la réalisation de ces concepts et lois sur la réalité du terrain à travers les outils d'urbanisme qui sont le PDAU et le POS. Ainsi au lieu d'améliorer la situation de l'urbanisme en Algérie ils ne font que la dégrader. Cette incohérence se projette même dans la manière de faire les villes Algériennes par les pouvoirs publics qui ne respectent pas toujours les programmes établis par les outils de planification urbaine (PDAU et POS) qui font office de loi.

Aussi, L'une des spécificités de notre pays, c'est que « Aujourd'hui, nous ne cherchons plus à agir après avoir analysé les faits, la réalité est ignorée, nous agissons selon des idées, des

¹ https://www.reflexiondz.net/Et-la-ville-fait-semblant-de-reprendre-ses-droits_a20003.html

² Sociologue spécialisée en urbanisme pratique depuis 1969.

opinions émises au jour le jour, et à chaque fois nous pensons avoir trouvé la solution »³, ainsi selon certains urbanistes Algériens nous agissons et émettons des solutions sur des problèmes sans profonde réflexion stratégique, planifiées, ciblées, et sans profonde étude sur leur terrain. Ils suivent une démarche qui est en apparence structurée et qui n'a pour objectif que de résoudre les problèmes, mais en réalité cette démarche est basée sur des études préalables pas forcément très approfondies, juste globales, car ce qui compte pour les politiques Algériennes ce n'est pas tant la véracité des études menées que de diminuer les problèmes, celles qui leur semblent les plus urgentes actuellement, pour conserver un certain calme au sein de la société et éviter tout débordement.

L'état n'a développé de politique continue et cohérente que pour les secteurs qui lui paraissent vitaux, selon Mr Rachid SIDI BOUMEDINE : la politique Algérienne, mise en place ces dernières décennies en ce qui concerne les établissements humains (urbanisme et foncier) n'en font pas partie.

L'un des principaux buts du PDAU c'est de Définir la direction que doit avoir l'espace et sa fonctionnalité, c'est aussi l'une de ses grandes faiblesses en Algérie comme dans la ville de Constantine. Cela se manifeste dans le fait d'apparition de nouveaux points de centralités non planifiés causés par le non-respect des règles établies par le PDAU et le POS en ce qui concerne les commerces et l'ouverture de centres commerciaux dans des quartiers résidentiels, ce qui change la dynamique de l'espace, ou encore au fait que tous les grands projets de modernisation de la métropole de Constantine depuis les années 80 sont réalisés en dehors du cadre règlementaire de planification et d'aménagement urbain. Même la première ébauche de la révision du PDAU du groupement de Constantine, lancé en 2008 rendue public (mais toujours pas approuvé en 2018), n'intègre pas de grandes ambitions pour cette métropole dans la vision ces vingt prochaines années, comme pour le PDAU du groupement de Constantine de 1998 qui était sensé poser le programme pour les vingt prochaines années ; partant de cela l'état matériel de la métropole de Constantine est le résultat du fonctionnement des pouvoirs publics face à la planification et la gestion urbaine.

Constantine en tant que l'une des principales métropole d'Algérie, et métropole prédestinée à être la capitale de la culture arabe en 2015, voilà depuis le début des années deux mille que les politiciens Algériens ont décidé d'en faire une métropole selon les critères

³ Selon Mr Hamid OULD HOCINE, un Architecte, Urbaniste. Dans le Livre intitulé : l'échec des instruments ou les instruments de l'échec, P218

internationaux, et pour cela ils lui implantaient des équipements à grande attractivité par décret présidentiel (téléférique, tramway, hôtel, transrhumel,..), des projets non programmés dans le PDAU, dans un pays où beaucoup de spécialistes disent que la politique d'urbanisation n'est pas des plus favorable à un bon développement local et durable, et dans une métropole pour laquelle les politiques ont investi beaucoup d'argent, spécifiquement cette dernière décennie, me semble l'un des meilleurs sites possibles de recherche en Algérie pour lever une partie du voile sur les façons de faire les politiques vis à vis de la planification urbaine qui ne respecte pas toujours les programmes établis par le PDAU.

Dont il est légitime de se demander :

- Pourquoi le pouvoir public ne respecte pas toujours la planification urbaine des équipements publics de superstructure établis par le PDAU ?

Hypothèse de travail

Hypothèse n° 1

Les pouvoirs publics ne suivent pas ou changent parfois les programmes mis en place par le PDAU parce que ces programmes leur paraissent inutiles ou dépassés.

Hypothèse n° 2

Les pouvoirs publics ne suivent pas ou changent parfois les programmes mis en place par le PDAU à cause des problèmes budgétaires.

Hypothèse n°3

Les pouvoirs publics ne suivent pas ou changent parfois les programmes mis en place par le PDAU car ces programmes ne palissent pas aux besoins les plus urgents du citoyen.

Méthodologie

La partie théorique

Collecte et consultation de documents, livres, revues, mémoires, législations concernant la planification urbaine et la planification des équipements en Algérie.

- Une étude historique brève sur la planification urbaine en Algérie.
- Définir les commanditaires des équipements publics planifiés en Algérie.
- La réalisation des équipements publics en Algérie selon la législation Algérienne.
- La localisation de tous les équipements publics de Constantine.
- le pourcentage d'équipements établis par le PDAU de Constantine et non réalisés jusqu'à nos jours.
- le pourcentage d'équipements publics qui ont été réalisés et qui n'ont pas été programmés par le PDAU en comparaison avec le total d'équipements réalisés à Constantine.

L'approche pratique

Etude analytique et descriptive en utilisant des relevés, photographies, observations, interviews avec des élus locaux, ou personnages qui travaillent en étroite collaboration avec eux dans le domaine de l'urbanisme.

- Déterminer les différents acteurs du pouvoir public local qui ont la force légale d'implanter des équipements urbains hors la planification du PDAU.
- Définir Comment a fait le pouvoir public local pour implanter des équipements non planifiés.
- Le degré d'implications du citoyen Algérien lors de la réalisation des projets non-inscrits dans le PDAU.
- Quel genre D'études pour les équipements implantés qui ne respectent pas le programme du PDAU.
- Etude comparative entre règlement et réalité sur terrain
- Pourquoi les pouvoirs publics ne respectent pas toujours la planification urbaine établie par le PDAU.

Première partie

**Les outils mis en place pour faire la ville et les équipements publics
ces dernières décennies en Algérie.**

Introduction à la première partie

La ville comme l'espace urbain c'est la manifestation physique de la manière de vivre de ces habitants, de leur tradition, et de leur ambition de vie, un lieu où on y vit le moment présent tout en construisant pour l'avenir, on est confronté à des espaces de plus en plus peuplés et en perpétuelle extension. L'utilisation d'instruments et outils pour maîtriser le développement de l'espace, dans notre époque, est devenue quelque chose de vitale pour les politiques.

La planification urbaine est un outil de cohérence de l'action publique sur l'espace, grâce à la prospective, ainsi permet d'anticiper les besoins futurs et tout en intégrant les enjeux de long terme.

Dans le cas de l'Algérie l'instrument de planification urbaine pour une commune ou plusieurs communes c'est le PDAU. Ce dernier est censé faire la prévention des besoins pour les vingt prochaines années.

Mais face aux manques et aux problèmes rencontrés sur terrain vis-à-vis de cet instrument et pour améliorer la maîtrise de la programmation urbaine en Algérie, certains outils ont vu le jour ces derniers temps, et même que certains d'entre eux font office de loi de nos jours, comme c'est le cas pour le SCU qui est devenu le Projet Ville. On a pu voir aussi l'apparition d'un autre nommé le PMMC, mais ce dernier aussitôt lancé a été avorté. Ces deux instruments furent lancés dans le cas de la métropole de Constantine dans le but de faire de cette métropole un pôle touristique international, ainsi un nombre d'actions fut lancé par les politiques Algériennes, qui débouchent sur la création de nouveaux équipements dans la métropole de Constantine, dans le but de la moderniser et améliorer la qualité de vie des citoyens, et de son image de marque, et ceci pour en faire une métropole selon les normes internationales.

Dans l'optique de bien comprendre cette démarche, je vous invite à voir la première partie de la thèse qui traite des différents concepts et outils de planification urbaine en Algérie et la place que la planification et ces outils occupent en Algérie.

Chapitre 1

La planification urbaine et les outils mis sous sa disponibilité

Introduction

Pour faire et gérer l'espace urbain nous nous appuyons sur la planification urbaine et ces différents outils ; la démarche de la planification urbaine s'appuie sur l'élaboration, l'approbation et l'exécution du plan d'urbanisme pour conformer la ville à la vision que les politiques souhaitent qu'elle aboutisse. Ainsi le maître d'ouvrage va transposer les méthodes de l'ingénierie ou de l'architecture pour traduire la vision des politiques centraux sur le devenir de l'aire urbaine qui se retrouve représentée sous forme de rapport soumis pour approbation par le maître d'ouvrage, puis le faire exécuter. La transposition consiste à dire que la ville est un ouvrage complexe qui demande plus de soin et d'attention qu'un engrenage ou qu'un bâtiment.

De nos jours beaucoup de pays pour aménager l'espace urbaine, se basent sur plusieurs concepts tels que la planification urbaine, Développement Durable, le Projet Urbain, la planification durable intégrée, la bonne gouvernance, l'image de marque, le management urbain,... etc, l'Algérie tente d'utiliser et de s'approprier ces concepts aussi pour traduire la vision des politiques centraux et locaux du pays sur terrain.

Le droit est le précepte de base sur lequel organise le gouvernement algérien la forme normée de ce qui doit être, comment va être, et vers quoi doit évoluer l'espace urbain, de même le droit emporte avec lui un système complet et cohérent de procédures, et de mise en œuvre, et de sanctions. Le plan d'urbanisme qui, figurant la ville telle qu'elle doit être, se drape parfois dans un manteau juridique d'opposabilité, car dans les faits, les habitudes héritées du passé perdurent et contredisent dans certain cas le droit.

La planification urbaine reste pour le moment la ligne guide qui mène de manière législative l'espace urbain en Algérie, bien que la bonne gouvernance essaie peu à peu de s'imposer, mais sa maîtrise reste quelque peu instable pour le moment à cause d'un manque dans son exercice vu que c'est un concept relativement récent d'utilisation en Algérie.

Le procédé du plan d'urbanisme, qui fait partie des outils de la planification urbaine, a recours à la démarche de transposition, et tout naturellement, aux méthodes et procédures juridiques liées à ce procédé.

1.1 L'urbanisme un nid de multiple discipline

L'urbanisme désigne l'ensemble de sciences relatives à l'organisation et l'aménagement des espaces urbains. Ainsi l'urbanisme est une démarche d'étude sur un ou des territoires urbains ou susceptibles de le devenir. Pour ce fait il mobilise des disciplines multiples de façon à créer une démarche d'action sur terrain et développe une réflexion sur différentes échelles d'espace et de temps. Les approches théoriques ou méthodologiques sont très diverses et font débat, car l'urbanisme est indissociable de l'affirmation de valeurs. Pour réaliser ces démarches d'étude, de nombreux intervenants et spécialistes se joignent à ces actions tels que : juristes, planificateurs, architectes, ingénieurs, etc. Ainsi contribuent à la détermination des spécifications des projets, puis à leur exécution sous forme de plans, programmes, ou encore sous forme de documents techniques.

L'aménagement peut être considéré comme une forme particulière du management (le management urbain), qui sous la responsabilité du secteur public mais dans l'intervention du secteur privé, est de plus en plus présent, et qui a comme objectif la réalisation d'espace urbain de différentes tailles, sur des périodes de temps variés de court à moyen ou long terme, selon la nécessité et le type d'aménagement. L'aménageur utilise les études d'urbanisme et les met en œuvre en prenant en compte les différentes contraintes juridiques, économiques, topographiques,

Ainsi les définitions sont nombreuses et multiples. Selon la place professionnelle ou l'on se trouve, les visions et approches changent, et c'est pour cette raison que les cadres lancent des débats multiples, et c'est pour cela que l'urbanisme touche à de nombreuses questions : le droit, le politique, l'économie, l'héritage l'historique, la notion culturelle, l'intégration sociale, le cadre de vie des citoyens, etc.

Un philosophe « l'urbanisme aménage l'environnement des humains, c'est dire qu'il se préoccupe des usages ordinaires de chacun, qu'il améliore ses déplacements et facilite les liaisons que ce dernier noue et dénoue en permanence avec d'autres citadins mais aussi avec le vivant et la nature. En définitif, l'urbanisme est l'art de bâtir la demeure terrestre de l'humain afin qu'il puisse y résider en paix avec autrui et en harmonie avec les éléments, tout en déployant ses potentialités et en exprimant ses rêves. » (Thierry Paquot, l'abc de l'urbanisme, 2010)

Un ingénieur de formation. « L'urbanisme est un champ d'action pluridisciplinaire par excellence, qui vise à créer dans le temps une disposition ordonnée de l'espace en recherchant harmonie et efficacité. » (Pierre Merlin, dictionnaire de l'urbanisme)

Un urbaniste politologue. « L'urbanisme, entendu comme l'ensemble des techniques mises en œuvre pour organiser les villes afin d'en optimiser le fonctionnement et de l'adapter aux besoins de ses habitants (définition Merlin-Choya), ne procède pas de l'action un seul acteur, mais d'une multiplicité d'organisations de nature et de perspectives différentes. L'urbanisme ne se structure pas en un seul système d'acteurs mais en une multiplicité de scènes ayant des fonctions sensiblement distinctes et regroupant une combinaison d'acteurs et d'organisations relativement spécifiques. Ces scènes forment en cela autant de systèmes d'actions qui concourent tous à la production de la ville, mais sont néanmoins irréductiblement différents, d'autant plus qu'ils ne sont pas réellement hiérarchisables. » (Paul Bono, Lyon la production de la ville, parenthèse 2 010)

Un sociologue : « plutôt que de s'attacher au contenu, affirmons que l'urbanisme aura pour vocation de créer du fonctionnement urbain. Cette expression associe l'offre urbaine, les usages de la ville, la gestion et l'organisation. Elle implique que l'interaction entre les acteurs se déroule dans de bonnes conditions et qui existent ou se construisent (par des apprentissages collectifs) les connaissances et références communes qui permettent de se comprendre dans l'action. » (Alain Bourdin, l'urbanisme d'après la crise, 2 010)

Un architecte sociologue : « l'urbanisme est un ensemble théorique et pratique formant une discipline cohérente, organisée à partir de connaissances et de techniques propres, mais aussi d'origine disciplinaire diverse, portant sur les établissements humains, visant à leur transformation spatiale et contribuant à leur adaptation sociale, économique et politique. Ces établissements humains sont appréhendés à différentes échelles territoriales et à différents degrés d'occupation et d'aménagement. La connaissance des établissements humains est un domaine que l'urbanisme partage avec d'autres disciplines. » (Daniel Pinson, site personnel)

Un architecte-urbaniste : « je ne fais pas de distinction nette entre ce qui serait architecture et ce qui est urbanisme. Il est crucial aujourd'hui que ces deux disciplines se parlent. Ce n'est pas l'échelle qui distingue l'urbanisme de l'architecture, mais le dialogue avec l'autre, le partage a plus d'une règle du jeu. Lorsqu'on construit un bâtiment, on maîtrise à quatre-vingt-dix pour cent ce que l'on veut faire. Dans l'urbanisme, on ne le maîtrise qu'à cinquante pour cent... : il y a de « l'autre », de l'inconnu, de l'aléatoire... L'urbanisme est une

action politique qui exige beaucoup d'intelligence partagée. » (Christian de Portzamparc, grand prix de l'urbanisme, 2 004).

On dit parfois que le premier urbaniste de l'espace urbain est le maire. Car même si l'urbanisme est pluridisciplinaire et collectif par nature, sa caractéristique première est d'être de nature publique dans la décision, même si par-là ensuite les faits sont plus complexes, car les acteurs privés se mêlant au public dans la préparation et la décision, tout en assurant en aval la mise en œuvre des projets. Pour assurer à l'urbanisme une continuité d'activités à travers le temps et l'espace selon la nécessité.

1.1.1 La planification urbaine sous l'exercice des fonctions du droit de l'urbanisme

Le droit de l'urbanisme couvre une grande partie des actions de la planification urbaine. Ainsi des lois sont utilisées pour maîtriser les actions de planification urbaine tout en respectant les droits des différents composants de l'espace : humain, environnemental,

Même si le cadre juridique est obligatoire pour la planification urbaine de nos jours, cette méthode pour maîtriser l'espace, « la planification urbaine » dépasse souvent ses limites juridiques, car elle repose d'abord sur les intentions politiques de l'état gouverneur et les ambitions qu'a ce dernier pour le devenir de son territoire, après l'établissement d'un constat des forces et des faiblesses du territoire (atouts et contraintes). En effet la planification urbaine pose un choix spécifique parmi les possibilités existantes, elle est censée permettre un développement étudié pour atteindre les objectifs dessinés par l'état. En d'autres termes des choix politiques, pour le devenir de l'espace à urbaniser et l'espace urbain, sont introduits par des lois, et ces derniers sont traduits par des programmes de planification et d'aménagement urbain (la volonté politique est exprimée sous forme de projet). Dans les pays démocrates de nos jours le choix d'un scénario de développement urbain, économique, peut être partagé selon la volonté des élus et avec les acteurs concernés et selon les procédures locales. Car toutefois l'histoire critique de la planification depuis le XIXe siècle montre que la bonne planification et sa réalisation restent un vœu inutile, sans cadrage légal, un consensus assez large, et sans la mise en œuvre de moyens à la hauteur des ambitions du programme de la planification.

La planification urbaine se fait avec des préceptes (Même ces préceptes n'imposent pas de méthodes particulières), et des procédures, et ainsi que des techniciens.

La Planification urbaine s'exprime sous plusieurs échelles selon la fonction de l'aire concernée, ainsi le niveau de détails se précise selon l'intention générale et les objectifs de

l'action autant que la vocation de l'aire d'étude. Et si cette démarche se limitait à des intentions et s'effectue au niveau d'une approche **macro**, elle est alors appelée planification stratégique.

La planification stratégique dans le domaine de l'urbanisme repose sur une capacité à imaginer les futurs possibles sous forme de scénarios et faire appel à la prospective pour choisir les options les plus avantageuses.

1.1.2 Projet Urbain

L'une des définitions du **Projet Urbain** la plus simple qu'on peut trouver c'est celle du Dictionnaire français en ligne l'internaute : « Programmation d'actions destinées à améliorer l'espace dans ville »⁴. Or la définition du Projet Urbain tout comme son échelle change selon le type de projet urbain : Le projet urbain politique, Le projet urbain opérationnel, Le projet urbain architectural. En effet Le projet urbain politique couvre en général les projets et enjeux politiques, ainsi ces projets entrepris par l'état pour l'ensemble de son territoire ou des parties de celui-ci. Le projet urbain opérationnel couvre en général la programmation et politiques d'action urbaine pour une ville à un groupe de commune, alors que le projet urbain architectural traite une action sur terrain très réduite (une parcelle ou un quartier) telle que pour la réalisation d'un stade, un pont, une université, une ligne de tramway, Et vu que l'échelle du projet change selon le type de projet, la démarche de l'action du projet sur terrain doit s'adapter elle aussi.

Selon Alain Avitabile On peut définir le projet urbain aussi comme « une démarche d'initiative publique qui a pour objet de définir un cadre et une stratégie d'action en vue d'induire des dynamiques urbaines (ou un processus de mutation urbaine) en prenant en compte les logiques des agents et les jeux d'acteurs et en articulant les différents registres d'actions aux différentes échelles interférant sur ses conditions de concrétisation »⁵.

Le projet urbain est donc à la fois « ... **Un processus concerté**... Le projet urbain est un ensemble de démarches visant à l'obtention d'un accord entre les différents acteurs, auxquelles peuvent participer toutes les parties prenantes (habitants, associations, propriétaires, administrations, élus, experts), et où sont définies les règles de la participation et les rôles de chacun (consultation, concertation, décision).

⁴ <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/projet-urbain/>

⁵ Alain Avitabile, La Mise en scène du Projet Urbain, l'Harmattan, mai 2005, 336 pages

... **Un projet territorial**... La ville est composée de « territoires » - le bâtiment, la rue, le quartier, la commune, l'agglomération - qui sont autant d'espaces de vie appropriés par leurs usagers. Le projet urbain devrait prendre en compte l'ensemble des enjeux de société pertinents à l'échelle du territoire concerné : enjeux de qualité du cadre de vie, mais aussi enjeux de convivialité, d'intégration, de vitalité économique.

... **Il consiste à définir et mettre en œuvre des mesures d'aménagement**... Le projet urbain est d'abord orienté vers la réalisation d'infrastructures : construction de logements, d'équipements collectifs, aménagements d'espaces publics, etc. La réalisation de ces « contenants » devrait en principe s'articuler étroitement avec des stratégies sociales et économiques, permettant de faire vivre les « contenus » : création d'entreprises et d'emplois, mesures d'intégration, de formation, d'animation, de solidarité, etc.

... **Sur un territoire urbain donné**... Le projet urbain s'adresse à un lieu ou un territoire particulier, qui peut être une parcelle, un quartier, une commune ou une agglomération tout entière. Cela signifie la prise en compte et la valorisation d'une identité locale, la construction d'une vision commune pour le territoire, voir la mise en place d'institutions représentatives (associations de quartier, conseil d'agglomération...).

... **Intégrant les différentes échelles territoriales et le long terme**... Le projet urbain doit tenir compte à la fois des enjeux locaux tels que la préservation du cadre de vie pour les populations locales, ainsi que des enjeux plus globaux tels que la construction de logements ou la réalisation de grands équipements. Il doit tenir compte de demandes contemporaines, mais anticiper aussi celles de demain. Pour cela, il doit prévoir la mutabilité des affectations et la modularité des usages.

... **En vue d'un développement urbain durable**. Le projet urbain vise des mesures générant des plus-values à la fois dans le domaine social, environnemental et économique. Dans ce sens, il favorise les approches intersectorielles, s'adresse aux experts des différentes disciplines concernées, valorise les partenariats entre le public et le privé, entre le social et le spatial.

Autrement dit, le projet urbain est une démarche intersectorielle, interinstitutionnelle et interterritoriale visant au développement intégral d'un territoire urbain donné au travers de plusieurs "sous-projets" »⁶.

1.1.3 De la planification urbaine à la programmation

La programmation urbaine et la planification urbaine sont la même chose, dans la majorité des textes et discours qui traitent de l'urbanisme. Le terme de programme est de plus en plus utilisé en France ces 15 dernières années alors qu'en Algérie on utilise plus le terme planification.

Ainsi pour faire simple La planification est l'action de planifier, c'est-à-dire d'organiser dans le temps une succession d'actions ou d'évènements afin de réaliser un objectif particulier ou un projet. Et que La programmation urbaine est « une démarche qui vise à fixer des objectifs en termes de rendu pour l'espace urbain. Il s'agit de programmer le type, le nombre de logements, les équipements publics ou encore les espaces publics »⁷.

La planification permet de décrire :

- Les objectifs recherchés,
- la manière dont ils seront atteints,
- les rôles et responsabilités des différents acteurs,
- le calendrier,
- l'estimation des moyens à mettre en œuvre et des coûts,
- les modalités de suivi et de contrôle.

La planification utilise un certain nombre d'outils comme :

- L'analyse multicritère,
- la prévision,
- le budget,
- l'étude des différents scénarios entre lesquels il faut choisir,
- les probabilités,

⁶ <https://villedurable.org/guide-de-gestion-de-projets-urbains/principes-strategiques-pour-la-gestion-de-projets-urbains/quest-ce-quun-projet-urbain/>

⁷ <http://outil2amenagement.cerema.fr/programmation-urbaine-r299.html>

- l'étude des risques,
- les solutions alternatives ou de repli »⁸.

La planification urbaine est une action volontaire, qui utilise la démarche de planification aux services de l'espace pour en faire un espace urbain ou de l'espace urbain, pour un meilleur développement et maîtrise de celui-ci.

1.2 Aménager l'espace de nos jours

Au cours des 60 dernières années de nombreux concepts ont vu le jour qui aident dans la maîtrise du développement de l'espace en plus des traditionnels concepts de l'urbanisme, planification urbaine et l'aménagement tel que le Projet Urbain et le Développement Durable, et vu que de nombreuses approches vont être étudiées et traitées en vue d'analyser la manière d'utilisation de ses derniers et leur place dans la réalisation des équipements publics de superstructure sur terrain dans la partie pratique de la thèse, il semble plus judicieux maintenant d'introduire en définissant certains de ces concepts et leurs différentes approches.

1.2.1 La planification urbaine un outil incontournable pour gérer l'espace

La planification urbaine est un outil de maîtrise et de développement des espaces urbains, qui est au service de l'action publique pour une plus grande cohérence, ceci si l'on s'en tient aux lois qui en définissent le cadre d'action. Cette aptitude de mise en cohérence se traduit généralement de différentes façons.

- En **termes spatiaux** : les documents d'urbanisme ont pour vocation généralement d'être élaborés au sein d'un grand périmètre, définis sur la base de catégories fonctionnelles et basés sur une orientation administrative centralisée et non seulement l'organisation administrative locale.
- En **termes intersectoriels** : le plan définit pour un territoire des objectifs à atteindre et les orientations de mise en œuvre qui reposent sur la coordination de plusieurs politiques sectorielles.
- En **termes temporels** : la réflexion prospective permet de prévenir les besoins futurs et de permettre l'intégration des enjeux de longs termes.

⁸<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Planification.htm>

Dans les pays européens depuis à peu près ces vingt-cinq dernières d'années, **la réflexion prospective** revient en force, ce qui a conduit à une relance dans les procédures de planification urbaine, cette relance s'est traduite par la forme de maturité des politiques d'aménagement du territoire et de renouvellement des objectifs et de mutation des cadres. L'une des causes de la relance de la planification urbaine c'est la volonté des politiques d'intégrer les démarches du développement durable dans ces actions et interventions urbaines, car le développement urbain est une démarche dans l'aire du temps qui est jugée indispensable et incontournable de nos jours, qui suppose une problématisation des tensions entre les objectifs de courts et de longs termes, et les enjeux à l'échelle globale et locale, tout en appelant une approche plus moderne voir dans certains cas, une approche pas toujours des plus conventionnelle, pour atteindre les objectifs visés.

L'une des démarches les plus constantes dans la nouvelle manière d'aborder et de réaliser la planification urbaine, consiste dans **la simultanéité et la concomitance de la réalisation de ces différents composants**. . Et dans l'affaiblissement relatif du pouvoir des États, au profit d'autres acteurs économiques tels que les marchés et grandes entreprises ou acteurs politiques tels que l'union Européenne, métropoles mondiales, Villes régionales. Ainsi finalement le but ultime de la planification urbaine et de traduire les objectifs de celle-ci d'une manière substantielle, et cela malgré la complexité des enjeux, la multiplication des échelles d'intervention et la diversification des systèmes d'acteurs, pour définir les orientations d'un développement urbain durable et la mise en place d'une gouvernance urbaine.

1.2.2 Développement Durable

Le développement durable est une démarche stratégique, mais pas une théorie, cette démarche est fondée sur la notion de durabilité et d'un partenariat entre l'espace et le temps, et pour ce fait les décideurs d'une politique centrale et locale doivent prendre en compte plusieurs critères lors de l'établissement des programmes pour un développement durable, les plus importants sont à prendre en compte : les spécificités historiques, spécificités socioculturelles locales, spécificités économiques, spécificités environnementales, les attentes citoyens, et déterminer les besoins de l'espace, intégrer tous ces éléments entre eux dans l'espace, quel que soit l'échelle d'action et les ressources du territoire, pour des répercussions positives sur l'échelle locale et aussi l'échelle globale.

Quelques définitions du Développement Durable (DD) :

- Selon le rapport Brundtland Notre avenir à tous, CNUED 1987 : « Le Développement Durable est un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de satisfaire les leurs ».
- Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable : ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. (Déclaration de Roi, Sommet de la Terre).
- Le Développement Durable est un développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux à tous les habitants, sans compromettre la viabilité naturelle et sociale, des systèmes immobiliers dont dépend la fourniture de leurs services (ICLEI 1994).
- Le DD est un mode de régulation et une stratégie dont le but est d'assurer la continuité à travers le temps d'un développement social et économique, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles qui sont essentielles à l'activité humaine (Union Européenne, Traité de Maastricht, 1992).
- Une société durable est une société où le taux d'utilisation des ressources renouvelables ne dépasse pas le taux de régénération, ou le taux d'utilisation des ressources non renouvelables ne dépasse pas le taux de développement des substituts renouvelables, et où le taux d'émission des polluants ne dépasse pas la capacité d'absorption de l'environnement (M.Daly, Banque Mondiale, 1998).
- Le développement humain est un processus d'élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain. La possibilité d'accroître le revenu constitue certainement l'un de ces choix, mais le revenu ne saurait résumer tout l'éventail des conditions corollaires ; la santé, l'éducation, un environnement matériel décent et la liberté d'action et d'expression sont tout aussi importants. Le développement humain durable y ajoute une autre dimension : celle du cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement auquel les générations actuelles et futures sont d'ores et déjà exposées (PNUD, 1992).

1.2.3 La politique de la ville et ses différents visages

La politique de la ville consiste à déterminer des grandes orientations et enjeux pour la ville, ces directives sont déterminées par les autorités centrales ou locales et parfois les deux, et dans un ou plusieurs secteurs d'activités relatives à la ville, ainsi les directions centrales donnent leur vision de leur volonté d'accomplissement pour la ville, et les autorités locales peuvent faire des recommandations et des changements pour adapter ces recommandations aux

besoins spécifiques de la ville. La politique de la ville est intersectorielle, l'élaboration de la politique de la ville doit comporter la participation des :

- Responsables des politiques publiques (comme, par exemple le Conseil national des villes CNV en France).
 - Experts pluridisciplinaires
 - Représentants des usagers.
 - Acteurs de terrains importants (ils changent selon la nécessité, tels que des représentants des multinationales,...)

La politique de la ville est une politique qui prend en compte l'ensemble des acteurs de la ville, leurs interdépendances, échanges, et les liens avec les différentes activités, tant pour la démarche d'élaboration ou réalisation, ainsi bien que la participation du public soit faite de manière à ce que le premier responsable soit l'initiateur de la politique de la ville, la démarche de réalisation de la politique de la ville implique dès le départ l'ensemble des acteurs au processus décisionnel, car la politique de la ville est une politique intégrée.

Pour traduire cette politique en démarche, l'autorité publique s'appuie sur les structures administratives, et sur les différentes procédures adaptées selon les thématiques, les objectifs à atteindre, les différentes échelles, les zones et sites d'intervention, et pour les dates d'échéances de réalisation. Ainsi la politique de la ville est traduite sous forme d'orientations et objectifs à atteindre, définis dans le cadre de la politique de la ville et transcrits dans des documents écrits et cartographiques.

Selon le Pr EWA BEREZOWSKA-AZZAG deux types de politique de la ville peuvent être distingués⁹ : «... La politique nationale ou régionale de la ville, qui précise les orientations relatives aux équilibres démographiques, spatiaux et fonctionnels entre les milieux urbains et les milieux ruraux, à l'intégration du système urbain national ou régional dans les réseaux urbains internationaux, à la structuration du système urbain, à la répartition des pôles et nœuds fonctionnels structurants, aux tensions gravitationnelles dans l'armature urbaine, aux infrastructures techniques de liaisons interurbaines, au statut des villes, aux modèles préférentiels d'extension urbaine, à la politique foncière en milieux urbains, à la politique de

⁹ EWA BEREZOWSKA-AZZAG, Projet urbain (volume I) : CONNAITRE le contexte de développement durable, ED-DIWAN, Alger, 2011, P02.

l'habitat, aux objectifs de la politique énergétique en ville, à la politique de renouvellement urbain, à la création des villes nouvelles, aux outils et instruments de gestion urbaine et du management de développement urbain, etc.

La politique locale de développement urbain, fixe les enjeux à envisager et les objectifs locaux à atteindre, concernant notamment l'intégration de la ville dans les réseaux urbains ciblés, sa taille limite, la définition de ses périmètres d'emprise, d'extension et de fonctionnement (différents bassins fonctionnels), la politique locale foncière, énergétique, hydrique et environnementale, les termes de vocation fonctionnelle, d'orientation vers des activités économiques, scientifiques et d'innovation ».

1.2.4 La planification durable intégrée

La planification durable intégrée est l'expression qui désigne le lien étroit qu'entretient de nos jours la planification avec la politique de développement durable résulte de sa spécificité démocratique, afin de diminuer l'impact et les effets qui vise à atténuer la dictature des multinationales, et la rigidité des plans directifs qui peut engendrer des problèmes du moyen et long terme, mais surtout la fonction principale de la planification durable intégrée est d'orienter le processus de planification vers des réalisations dont la société locale a besoin, approuve, et qui permet son développement dans tous les secteurs (économique, intégration sociale,...).

1.2.5 La politique de la ville durable

Les villes de tout temps ont été au cœur du progrès civilisationnel. Ainsi Qui s'intéresse au développement de la société, s'intéresse à la ville, et les politiciens des pays développés l'ont bien intégré, de nos jours c'est devenue une vision plutôt commune de dire que **la politique de la ville est souvent considérée comme l'expression d'un projet de société**, car les modes de vie moderne et dans l'aire du temps sociétal, et que c'est dans la ville que se concentre les recherches et avancées technologiques et scientifiques, et où se manifestent le plus les performances des différentes politiques économiques, urbaines, c'est aussi la ville qui est la principale cause de l'accentuation de la crise environnementale en milieu urbain. En effet la nécessité d'établir une politique de la ville durable et stratégique n'est donc plus à démontrer.

Depuis 2008 plus de la moitié de la population mondiale est citadine, et il est fort probable que d'ici 2030 l'Asie et l'Afrique rassembleront les plus grandes populations urbaines du monde, et cela malgré les guerres, révolutions et les immigrations de masse résultant de ces derniers. Les mégapoles elles aussi se multiplient en grand nombre, en 1950 la seule ville qui

comptait plus de 10 millions d'habitants était New York, mais d'ici 2025 plus de 25 villes atteindront les 10 millions d'habitants et dont certaines dépasseront les 20 millions d'habitants (comme Tokyo, Sao Paulo, Bombay, et plus de 19 d'entre elles se trouveront dans les pays en voie de développement. C'est pour toutes ces raisons que les villes tout comme les métropoles et mégapoles sont sous les projecteurs.

L'urbanisation rapide dans les villes peut faire craindre l'augmentation des problèmes sociaux, problèmes écologiques et urbanistiques, déjà très présents dans la ville. Pourtant, les villes et métropoles dans le monde sont encore plus attractives que jamais.

Une forme de course s'est créée vers la mondialisation, celle-ci s'est manifestée sous plusieurs formes, l'une d'elles consiste dans la création d'une vision idyllique de ce que doit être une ville moderne, qui engendre des attentes quasi impossibles à atteindre, ainsi la politique urbaine est devenue un enjeu capital pour créer une bonne image de marque de la ville encore plus importante qu'avant.

1.2.6 La bonne gouvernance

Le mot « la gouvernance » **Étymologiquement** parlant vient de l'anglais, *governance*, *gouvernement*, venant du latin *gubernare*, diriger un navire.

Ainsi selon la définition du dictionnaire politique 10 : « La gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale.

Selon l'IT Governance Institute, la gouvernance a "pour but de fournir l'orientation stratégique, de s'assurer que les objectifs sont atteints, que les risques sont gérés comme il faut, et que les ressources sont utilisées dans un esprit responsable". Elle veille en priorité au respect des intérêts des "ayants droits" (citoyens, pouvoirs publics, partenaires, actionnaires...) et à faire en sorte que leurs voix soient entendues dans la conduite des affaires.

Initialement utilisé pour désigner la manière dont un gouvernement exerce son autorité économique, politique et administrative et gère les ressources d'un pays en vue de son développement, le concept de "gouvernance" a ensuite été étendu à la gestion des entreprises.

¹⁰ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Gouvernance.htm>

Issu de la théorie micro-économique et de la science administrative anglo-saxonne, la notion de "bonne gouvernance" a été diffusée dans les années 1990 par la Banque mondiale, comme la condition nécessaire des politiques de développement.

La gouvernance repose sur quatre principes fondamentaux :

- la responsabilité,
- la transparence,
- l'Etat de droit,
- la participation.

Dans un sens plus étroit, la gouvernance d'entreprise correspond à l'articulation entre les actionnaires et la direction de la société, c'est-à-dire plus particulièrement au fonctionnement du conseil d'administration, directoire ou conseil de surveillance.

Les détracteurs de la gouvernance y voient une idéologie du désengagement, voir de recomposition de l'État s'inscrivant dans la vision de l'Etat minimal, depuis le tournant néolibéral des années 1980 ».

Ainsi la gouvernance urbaine désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information mise en place pour planifier, construire, et gérer l'espace urbain en se basent constamment sur la responsabilité, la transparence, l'Etat de droit, la participation, pour assurer un bon fonctionnement de la réalisation de la politique de la ville à chaque étape.

1.2.7 L'image de marque dans l'urbanisme

L'image de marque d'un espace urbain, d'une ville ou métropole correspond à la façon dont celle-ci est perçue par les utilisateurs, et les citoyens des autres villes et pays.

Cette perception peut se faire sur des critères objectifs (bonne qualité de vie, belle architecture, circulation facile,...) ou subjectifs (lien émotionnelle avec certain lieux,...). L'image de marque est la résultante des caractéristiques du produit qui est l'espace urbain, mais elle est également largement influencée par les actions publicitaires.

L'image de marque d'un espace urbain peut se mesurer d'après des analyses faites basées sur des sondages ou des couplages et combinaisons d'études faites sur l'aire urbaine (cas de l'étude), afin de traiter les considérations de l'espace urbain par les consommateurs et éventuellement en faire une référence.

L'image de marque de l'espace urbain lorsqu'elle est positive, favorise la commercialisation de l'espace. En d'autres termes une bonne image de marque, de l'espace urbain ou de la ville ou de la métropole, permet d'attirer les touristes. L'étude de L'image de marque en elle-même peut être une référence dans les choix des réalisations urbaines (habitats, les équipements de superstructure, équipements d'infrastructure,...) qui manquent pour en faire un lieu plus attractif, qui offre une meilleure qualité de vie.

1.2.8 Le management urbain

Le management urbain et **la conduite des projets urbains, qui demande des approches concomitantes** afin de réussir à introduire et maîtriser les différents composants spatiaux tels que : prise en compte de la capacité des gestionnaires de bien réaliser le projet dans la durée malgré les contraintes et les imprévues, l'organisation partenariale et la transparence dans toutes les étapes de réalisation, éviter la procrastination et les retards dans les délais, acceptabilité sociale du changement, éviter le gaspillage et prévenir les sur dépenses publiques, gérer l'instabilité programmatique,....

On peut avoir aussi comme définition du management urbain ce qui suit : « C'est alors dans son aptitude à la régulation - ou aux régulations entre experts, entre techniciens et politiques et avec les usagers...- que l'efficacité d'un projet urbain ou d'un processus-projet pourrait être jugée.

La « bonne » gouvernance d'un projet urbain serait ainsi le déploiement de modes de régulation plus souples, moins descendants donc plus coopératifs, introduisant plus franchement la légitimité des différentes parties prenantes à orienter les choses et dans un relatif retrait de l'autorité publique (étatique ou locale).

Ainsi, au-delà d'un "urbanisme négocié" ici sous tendu, La Condition Urbaine porte à travers sa conception du management urbain deux dimensions sémantiques complémentaires, celle de l'optimisation des moyens et résultats, que lui accole son origine anglaise et sa connotation entrepreneuriale, mais également celle plus sensible héritée de l'étymologie française du terme "ménager" qui contient les valeurs de la "précaution" ou de "l'égard" »¹¹.

Le management urbain est la démarche qui permet le bon déroulement du projet Urbain avec le minimum de coût, tout en gérant toutes les contraintes et les défis rencontrés lors de la

¹¹ <https://www.laconditionurbaine.fr/nos-poles-d-intervention/management-urbain/>

réalisation de celui-ci et aboutir au renouvellement urbain « En matière de renouvellement urbain, cette double question de “l’efficacité” du processus et de “l’attention” résonne spécifiquement aux différentes parties prenantes. L’aller-retour terminologique de cette dernière décennie entre “Rénovation urbaine” et “Renouvellement urbain” n’atteste-t-elle pas de plusieurs hésitations encore à trancher :

Réparation du quartier et/ou changement d’échelle pour une stratégie de renouvellement du territoire élargi dans lequel le quartier s’inscrit ?

Politique resserrée de discrimination positive et/ou recherche des conditions d’un retour durable du droit commun ?

Banalisation et diversification de la forme urbaine et bâtie dans une visée d’attractivité et de mixité sociale et/ou amélioration des conditions de vie et de gestion pour ceux qui y vivent déjà ?

Objectifs volontaires de déségrégation et/ou acceptation plus pragmatique des vocations et fonctions très sociales de ces quartiers dans les territoires ? »¹²

1.2.9 L’aménagement urbain

L’aménagement est l’ensemble d’actions visant à disposer d’une façon procédurale et avec méthode et ordre tous les composants de l’espace (les constructions, les activités, les habitants, les équipements et les moyens de communication sur l’étendue d’un territoire ou une partie du territoire).

L’aménagement urbain est l’une des démarches de l’urbanisme, celle-ci s’exécute par une action volontariste impulsée par les pouvoirs publics (gouvernement ou élus locaux selon l’échelle du territoire concerné), qui vient s’inscrire après et avec une planification spatiale et une mobilisation des acteurs (élus centraux, élus locaux, population, entreprises, administrations).

Selon Pierre MERLIN « L’aménagement peut se concevoir à des échelles très diverses : au territoire d’un pays (aménagement du territoire), jusqu’à une ville ou un quartier (aménagement urbain ou urbanisme), voir local (aménagement d’un appartement, d’un bureau,

¹² <https://www.laconditionurbaine.fr/nos-poles-d-intervention/management-urbain/>

d'une usine ...) mais, dans ce dernier cas, dans une acceptation plus limitée (disposition des objets et utilisation de l'espace disponible) »¹³.

1.3 Entre planification et Projet Urbain

Les projets urbains dans les discours politiques peuvent prendre plusieurs définitions, que ça soit localisé ou plus global mais la place du PU dans la planification n'est pas des plus claires, est c'est pour cette raison que nous allons voir quelques aspects de la planification et du PU et leurs places les uns par rapport aux autres :

1.3.1 La planification, outil de la mise en œuvre d'une politique

Le fait est que **les villes sont bâties en se basant sur des régulations volontaires** du système de circulation, de structure parcellaire et de composition urbaine, n'est pas un fait nouveau mais bien au contraire. Ainsi les formes urbaines changent en fonction des modes de vie, des avancées technologiques et des nouveaux besoins.

En effet plus le temps passe et plus on a l'impression à tort ou à raison que le développement urbain n'a que deux options pour avancer, ou bien on abandonne les démarches de régulation, organisation et créativité, causant la création des lieux de développement spontané (avec tout ce qu'ils engendrent : délinquance, pauvreté et précarité), Ou bien on continue cette course effrénée vers l'innovation et la création urbaine pour essayer d'atteindre cette vision utopique de **ville idéale**.

Pour éviter les problèmes urbains, ou au moins les réduire au maximum, et les garder sous contrôle la planification devient un outil indispensable pour le développement de préoccupation urbaine. Et c'est pour cette raison que la planification Urbaine est basée sur des réglementations, des principes, et méthodes de gestion urbaine. Les guerres et grandes catastrophes (naturelles ou autres, ont permis de poser les repères, structurant des opérations complexes de reconstruction et de grandes envergures en milieux urbains, qui s'effectuent sur de nombreuses échelles : de l'échelle locale jusqu'à l'action territoire. Pendant une longue période la planification et la gestion urbaine s'adressaient presque uniquement à la composante physique de la ville, or cela n'est plus suffisant de nos jours.

Après la révolution industrielle et les deux guerres mondiales qui ont laissé des dommages physiques et environnementaux conséquents, la production en masse des différents

¹³ Pierre MERLIN « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. P. U. F. Paris 1988 ».

habitats, équipements, moyens de transport des systèmes et mode de planification par les pouvoirs publics se sont standardisés pour maîtriser ce développement urbain rapide. Cette approche a permis d'identifier une forme de hiérarchisation des villes dans le système spatial et que chacune des villes avait sa propre aire d'influence, ainsi les urbanistes se sont mis à accorder un intérêt particulier pour l'armature urbaine (telle qu'en France ou les études d'armature urbaine se sont multipliées dans les années 1950-1960), chaque réseau d'armature urbaine possède ses propres caractéristiques : des caractéristiques socio-économiques (démographie et activité), des caractéristiques environnementales (géographique et physique), et des caractéristiques administratives (électorales et étatiques). Face au développement effréné des villes et en voyant les dommages causés à la nature, la nécessité d'une vision de durabilité s'est imposée. Cette manière d'appréhender la ville a changé le regard porté sur celle-ci, et a introduit la compréhension de l'écosystème urbain dans son processus de planification.

1.3.2 Les ambiguïtés du contenu et de terminologie des différents aspects du Projet Urbain

La notion du Projet Urbain peut rencontrer quelques fois des ambiguïtés dans la compréhension, celle-ci mérite d'être éclaircie.

Étant donné que la démarche du PU est employée dans des contextes de planification très différents, et s'applique à des échelles et problématiques variées, ainsi c'est la multiplicité d'usages du Projet Urbain qui peut créer cette ambiguïté dans la définition elle-même. Et cela commence par le terme Projet Urbain qui est français et trouve son équivalent en langue italienne qui est **Progetto Urbano**, mais qui n'a pas d'homologue en anglais, car sa traduction en anglais est **Urban Design Process**, mais utilise le terme design (qui exprime la notion de dessin, intention, vision, et représentation graphique, alors que le PU ne traite pas de Design en lui-même, mais c'est une démarche qui mène une prospective d'avenir, et vers de la durabilité.

C'est pourquoi certains auteurs préfèrent utiliser le terme Urban Strategy (tel qu'il est mentionné par certains auteurs dans l'ouvrage de MERLIN Pierre, MASBOUNG)¹⁴ pour désigner le Projet Urbain. Dans la langue polonaise par contre, le PU est décrit comme étude (Studium rozwoju miasta), qui peut être traduite par la phrase **studiale du Projet Urbain**, ce

¹⁴ MERLIN Pierre, CHOAY F, dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, PUF, Paris, 2005, P963.

terme renvoie à un travail d'analyse approfondie, qui s'applique sur le management et le développement de la ville, en signalant la prédominance de la stratégie plan d'aménagement.

Dans le domaine de la recherche ou des actions qui réclament parfois projet urbain comme élément de débat, des appels d'offres internationaux, etc., ou il est nécessaire de comprendre le discours et les travaux de chacun, l'utilisation d'un dialogue de base universel semble indispensable.

La confusion ne vient pas uniquement de nomination du PU, mais aussi de la nature de l'outil. Car même si **le Projet Urbain aboutit à la réalisation d'un projet urbanistique, ou au projet d'aménagement urbain**. C'est un processus et une démarche, qui sont composés de plusieurs étapes des outils divers : chartes, contrats, programmes, projets partiels, montages procéduraux, etc. **C'est un processus qui vise à définir l'avenir possible d'un ensemble urbain, en impliquant un nombre important d'acteurs, un cycle d'évolution qui permet l'amélioration et les changements au cours du processus dit nécessaire pour son développement**. En d'autres termes le projet urbain vient remplacer pour sûr la démarche de planification urbaine, a une différence de taille, il doit inclure automatiquement des stratégies : sociale, économique, environnementale, organisationnelle, en plus de l'urbaine, ce qui n'est pas toujours le cas pour la planification urbaine.

Ces deux notions que ça soit par la terminologie ou par la démarche du PU, spécialement en Algérie, dans les ateliers de projet (surtout dans les enseignements dispensés aux étudiants en architecture), où le Projet Urbain est souvent confondu avec le projet architectural au point que de nombreux architectes et politiques Algériens ont adopté le projet architectural comme projet urbain, et puisque la notion du PU changeait selon le pays, on peut dire qu'en Algérie la notion du PU changeait selon son échelle d'action ainsi le PU veut dire Projet Urbain lorsqu'il traite de très grandes échelles (régionale ou territoriale), le PU désigne le Projet d'intervention lorsqu'on parle d'action sur une ville ou un quartier, le PU lorsqu'il traite de la réalisation d'un équipement est nommé Projet Architectural.

1.3.3 Le Projet Urbain et L'Agenda 21 local des outils complémentaires

À l'occasion du Sommet de la Terre à Rio en 1992, de nombreux pays ont approuvé et signé l'Agenda 21, qui est appelé aussi l'Action 21. Ainsi l'Agenda 21 pour le XXI^e siècle, est un plan d'intervention mondiale formulé en faveur du développement durable.

L'Agenda 21 est un projet politique, établi pour un territoire défini pour chaque collectivité locale nommé **Agenda 21 local** et qui reprend les objectifs de l'Agenda 21, celui-ci est soumis sous forme de programme d'action répondant aux buts et défis du développement durable.

Christian BRODHAG et Philippe OUTREQUIN définissent l'Agenda 21 local comme **un processus de réflexion stratégique de nature participative, à l'échelle d'un territoire, qui se concrétise par un programme d'actions périodiquement évaluées et mis à jour.**

L'Agenda 21 local comme le Projet Urbain, sont des processus dynamiques qui sont basés sur une démarche qui traduit la volonté d'orienter le développement vers plus de durabilité dans une collectivité locale, celle-ci peut être une ville (moyenne ou grande), un territoire intercommunal, ou une région urbaine. Cependant il peut avoir des actions environnementales propres et spécifiques en fonction de la volonté des élus ou des techniciens qui ont la charge de son élaboration.

Les 5 familles thématiques des 21 champs d'action de l'Agenda 21 local ont été regroupées au niveau européen :

1. nature, biodiversité, air et eau.
2. énergie, transport, déchets et changement climatique.
3. urbanisme, logement-habitat, risques, Haute Qualité Environnementale, écogestion et gouvernance.
4. tourisme, économie, commerce, industrie, agriculture.
5. santé, éducation, culture, patrimoine, solidarité et coopération décentralisée.

Les outils de l'Agenda 21 local sont classés aussi en 5 groupes :

Les outils de l'Agenda 21 local sont différents de ceux du Projet Urbain, et on trouve les **Outils du diagnostic territorial** : celui-ci peut être fait soit sous forme d'un bilan interne de la collectivité locale basée sur leur propre fonctionnement et activité, soit à partir d'analyses des réunions de travail qui réunissent les acteurs locaux et les habitants ou par des sondages auprès de la population. Pour aboutir à la réalisation de profil de développement durable local, un diagnostic basé sur les diverses méthodes d'analyses et **indicateurs de développement durable local**, Les indicateurs peuvent être choisis par les équipes d'étude, lors de la troisième conférence des villes durables européennes en 2000 (afin de voir les progrès accomplis par les

collectivités locales concernant les Agendas 21 locaux), une liste de 10 indicateurs fondamentaux a été arrêtée :

Indicateur de base (obligatoire) :

1. Degré de satisfaction du citoyen à l'égard de la collectivité locale, liée aux aspects de la gestion municipale et la gestion du cadre de vie.
2. Effets de l'activité humaine au niveau local sur les évolutions climatiques globales (émissions de CO₂, l'empreinte écologique)
3. Mobilité locale et modes de transports (distances parcourues quotidiennement par mode de transport)
4. Proximité des espaces verts, des espaces publics et des services quotidiens (accès des citoyens)
5. Qualité de l'air (nombre de jours où la qualité de l'air est bonne)

Autres indicateurs (non obligatoires) :

6. Mode de transport des enfants scolarisés (trajets aller-retour)
7. Modes de gestion des pouvoirs publics et des entreprises au niveau local qui s'exercent en accord avec les principes du développement durable (% des organisations et institutions publiques et privées ayant adopté et appliquant les procédures respectueuses de gestion sociale et environnementale.)
8. Pollution liée au bruit (% de population exposée au bruit considéré comme nuisible).
9. Occupation de l'espace dans une optique de développement durable (sites restaurés, régénérés, protégés dans une problématique de DDU).
10. Produits ayant obtenu une certification concernant la durabilité (label écologique ou bio, produits commercialisés par rapport à la consommation totale).

Source : COMELIAU, HOELC, PIECHAUD, 2001, p.92

Outils d'information, de sensibilisation et de formation : ces outils sont composés par des bases des données et des systèmes d'information géographique SIG, des données et indicateurs statistiques, sites web, publications, multimédia, bornes interactives,... etc.

Outils d'évaluation : ils se traduisent sous forme de tableaux et de grilles d'analyse, pour l'évaluation des politiques territoriales, des projets des collectivités locales, et de suivi des démarches et actions publiques.

Outils de financement : que ça soit sous forme de contrats de programmes, crédits sectoriels, financements par des organismes publics ou par les collectivités locales,... En d'autres termes toutes les actions de financement qui pourraient mener l'espace urbain vers la durabilité.

1.3.4 Différences entre le projet et le programme

Le projet urbain et la planification urbaine sont tous deux des instruments avec lesquels on programme la manière d'aménager l'espace, or certaines différences entre ces concepts subsistent (voir le tableau qui suit) :

Tableau N°01 : Différences entre le projet et le programme

COMPARAISON ENTRE PROJET ET PROGRAMME		
POINTS DE DIVERGENCE	Le programme de développement est un ensemble de projets cohérents qui aboutiront par leurs objectifs respectifs ou spécifiques, à la réalisation d'un objectif global qui est celui du programme	
	PROJETS	PROGRAMMES
TEMPS	Les projets sont généralement très précisément délimités dans un temps défini d'avance. Ils visent le court et le moyen terme	Les programmes de développement s'étendent sur un temps relativement plus important que les projets. Ils visent le long terme
ESPACE	Les projets sont localisés et généralement élaborés par rapport aux potentialités et aux contraintes d'une localité	Les programmes occupent un plus grand espace d'investigation qui peut être une nation, une région ou un secteur économique
OBJECTIFS	Les objectifs des projets sont en général quantitatifs et opérationnels car les projets ont tendance à viser davantage la rentabilité économique	Les objectifs des programmes s'inscrivent davantage dans le cadre du développement social. Ils sont généralement qualitatifs
RESULTATS	Les résultats sont mesurables et ont des retombées sur l'espace emblavé par le projet	Les résultats des programmes sont estimables mais pas toujours mesurables. Les retombées ont une envergure plus importante (nationale et souvent mondiale)
POPULATIONS BENEFICIAIRES	Les bénéficiaires des projets sont membres actifs car ils sont informés, impliqués et consultés. La participation est plus active	Les bénéficiaires des programmes participent à la réalisation des programmes à travers des projets satellites du programme

Source : BOUKHARI, 2004

Nous préférons, pour notre part, une schématisation de la démarche qui rend compte des boucles itératives autant que de l'implication de différents acteurs dans le processus. C'est une synthèse des approches conceptuelles montrées plus haut.

1.3.5 Du développement au développement durable

Après plusieurs bouleversements mondiaux successifs : la révolution industrielle allant du 18^e au XX^e siècle, crise économique mondiale 1932, la première et Seconde Guerre mondiale, suivies d'une course vers la reconstruction urbaine et économique, se sont avérées être des actions qui ont contribué à creuser le fossé des inégalités sociales.

En 1970 un rapport fut demandé par le Club de Rome auprès des chercheurs du MIT, ce fut la première étude importante soulignant les dangers pour la planète Terre et l'humanité à cause des conséquences de la pollution engendrée qui est très néfaste pour l'environnement naturel, et de la croissance économique et démographique que connaît le monde. Ce rapport a été publié en 1972 sous le titre **Limites à la croissance** (le titre original en anglais **The Limits To Growth**, il est également connu sous le nom de **Rapport Meadows**), le rapport propose de concevoir un nouveau mode de développement économique qui respecte l'équilibre fragile de la nature afin d'engendrer une qualité de vie satisfaisante aux besoins des générations actuelles aussi bien que celles de demain.

Pour nommer une forme du développement qui respecte l'environnement, et dans la stratégie mondiale de conservation en 1980, l'UICN a créé le terme **développement durable**, afin d'expliquer la nécessité de bâtir sur une exploitation rationnelle de ses ressources naturelles, afin d'assurer la continuité de la productivité biologique de la biosphère. Ce terme fut par la suite repris et largement vulgarisé, par le Rapport Brundtland en 1987 (Mme Harlem Brundtland, première ministre norvégienne).

Depuis le concept de développement durable, est devenu un incontournable, dans l'analyse du processus de développement à court et à long terme, et quel que soit l'échelle spatiale (locale et globale), les dimensions socioculturelles, économiques et écologiques dans une conception écosystémique des milieux, ainsi que la complexité des démarches des diagnostics et les domaines d'intervention tels que : abiotique (artificiel, anthropique) et biotique (naturel, biologique).

De ce fait le concept de développement durable est devenu une référence indispensable dans toutes les rencontres internationales, ce qui a donné lieu à de nombreux développements théoriques et à des applications locales et territoriales très pertinentes.

Selon Madame EWA BEREZOWSKA-AZZAG professeur à l'EPAU université à Alger en parlant du DD : ¹⁵« Contrairement à certaines interprétations il ne s'agit donc pas seulement

¹⁵ EWA BEREZOWSKA-AZZAG, Projet urbain (volume II) : COMPRENDRE la démarche du projet urbain, ED-DIWAN, Alger, P388.

de maintenir une balance d'équilibre entre les performances économiques et écologiques, mais de placer l'homme au centre des préoccupations. Le développement durable jette ainsi les bases d'une écologie politique, d'une éco-économie et, en fin de compte, d'un écodéveloppement, dont la préoccupation principale est l'homme, ses besoins et son bien-être, aujourd'hui et pour des générations à venir ».

Conclusion du premier chapitre

Il y a moins de 50 années de cela lorsqu'on parlait de l'urbanisme, on faisait allusion surtout à la démarche de planification urbaine, programmes, outils de planification et aménagements urbains, de la ville (petite, moyen, grande), ou encore de la grille des équipements... etc. De nos jours c'est loin d'être le cas, car si tous ces éléments sont toujours d'actualité d'une manière ou d'une autre, d'autres composants et concepts sont de plus en plus actifs dans la réalisation de l'espace urbaine, en plus de ceux déjà cités, on trouve ici : Projet Urbain, Développement Durable, Management urbain, Politique de la ville, Métropole, Métropolisation, Mégalopole,...etc.

Avec l'apparition des villes de plus en plus grandes et face à la difficulté de maîtrise du développement de ce phénomène, qui est parfois très rapide. De nombreux concepts ont vu le jour pour maîtriser ces démarches (Projet Urbain, Développement Durable,...) ou au moins pour certaines pour les expliquer. Toutes ces approches appliquées sur terrain, les unes avec les autres donnent une nouvelle approche d'aborder l'espace, une des plus surprenante et que la planification est entrain de laisser peu à peu sa place au Projet Urbain et que le développement urbain est en train d'être remplacé par le développement urbain durable, en tous les cas bien que cette affirmation semble concerner quelques pays développés, selon les experts internationaux, elle est loin d'être catégorique en ce qui concerne l'Algérie, en raison du manque de la maîtrise complète de ces nouveaux outils, notamment le Projet Urbain.

Chapitre 2

**Les nouveaux concepts et outils qui interviennent dans La
planification urbaine en Algérie**

Introduction

Après l'indépendance nationale en 1962, l'Algérie a hérité de la gestion du territoire, celui-ci souffrait d'inégalités spatiales et sociales.

Les régions où les clans étaient fortement consanguinités, étaient très bien aménagées et structurées. Quant aux espaces réservés aux natifs Algériens, étaient bien structurés afin de permettre la maîtrise des autorités coloniales sur les habitants natifs mais leurs aménagements étaient négligés. Les inégalités raciales ont causé des inégalités entre les différentes régions du pays. Les politiques après l'indépendance jusqu'aux années 80, ont mis plusieurs dispositifs pour y remédier avec les moyens qui étaient à leur disposition tout en encourageant le développement économique, l'égalité sociale, et la protection de l'environnement.

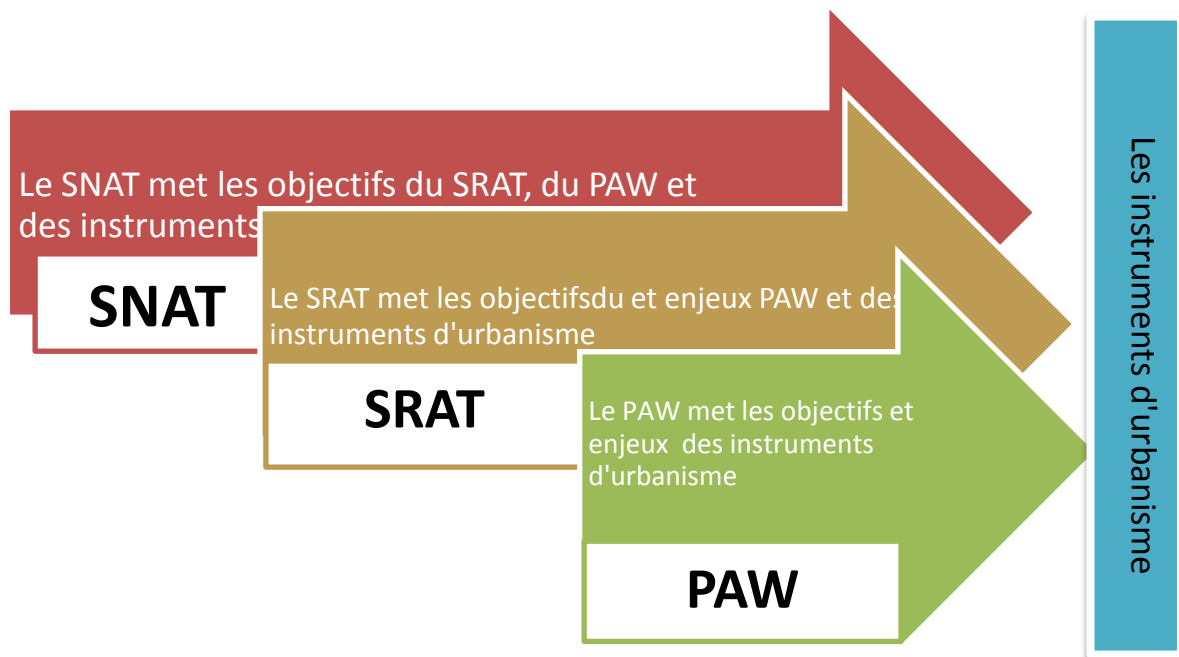
De nos jours, l'état algérien s'appuie pour traduire sa volonté politique et sa vision du devenir du territoire, à une politique d'aménagement du territoire qui consiste à initier des outils de planification territoriale (Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya (PAW) et des outils de Planification urbaine (Le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SDAAM), Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU), Schéma de Cohérence Urbaine (SCU), Plan d'Occupation du Sol (POS)).

Bien que la majorité des outils de planification territoriale et des outils de Planification urbaine Algérienne se base sur la démarche de la programmation, le fait est que le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine et le Schéma de Cohérence Urbaine se basent sur le Projet Urbain. En effet les instruments de **la planification urbaine Algérienne** existants n'entrent pas en contradiction avec Le Projet Urbain, mais bien qu'à l'origine le Projet Urbain fut créé pour remplacer la planification urbaine dans une certaine mesure, en Algérie le Projet Urbain pour le moment est utilisé en grande partie comme un des instruments d'exécution de la planification urbaine, ainsi il la complète, afin de la renforcer par les orientations stratégiques du développement écosystémique, socio-économique, socioculturel, et développement urbain.

2.1 La hiérarchie des instruments d'aménagement et d'urbanisme en Algérie

C'est dans le but de développer l'Algérie que L'état a initié une nouvelle politique de l'aménagement du territoire à l'horizon 2025. Il s'agit des instruments d'aménagement des territoires (National, Régional et wilaya), et les instruments d'urbanisme qui concernent l'échelle de la ville ou de l'agglomération. Cette dernière ne peut être élaborée qu'en concertation et en collaboration avec les différents acteurs du développement du territoire.

Figure N°01 : Les instruments de planification territoriale



Source : L'auteur, 2017

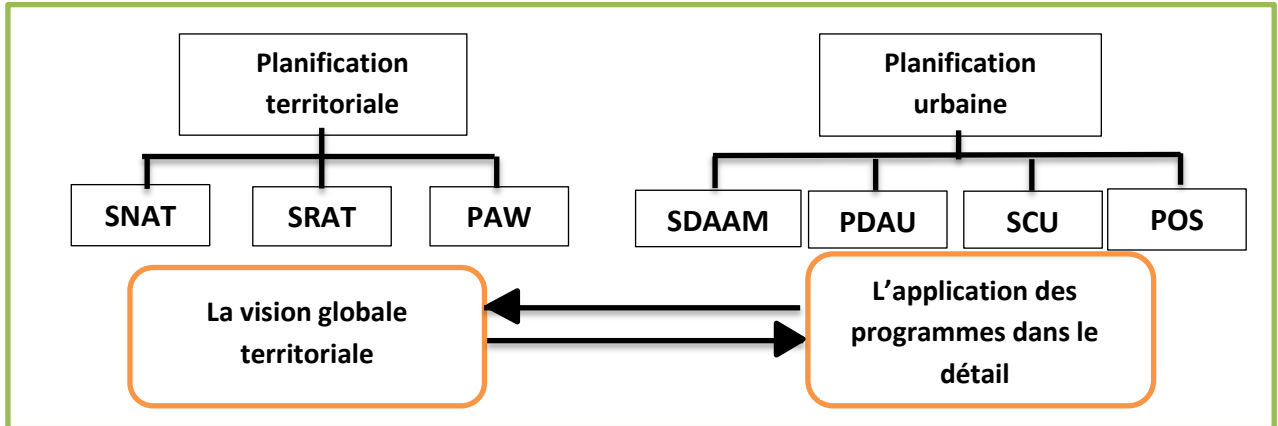
Schéma National d'Aménagement du Territoire est initié par la loi 01 – 20 du 12/12/2001 relative à l'aménagement du territoire et au développement durable.

Il exprime la vision prospective de l'occupation territoriale, en fait basée sur la stratégie du développement économique social à long terme (20 ans). C'est le cadre de référence pour la répartition des actions du développement. Il localise les options et choix en matière d'aménagement et d'organisation de l'espace.

C'est un acte qui fait office de loi ou de règle à suivre dans lequel les projets territoriaux en matière d'aménagement ont été consignés afin d'être réalisés au cours des 20 prochaines années après l'approbation de celui-ci. Pour réaliser le développement durable du pays tout en

répétant l'équité sociale. L'efficacité économique et la soutenabilité économique à l'échelle du pays.

Figure N°02 : De la planification territoriale à la planification urbaine



Source : L'auteur, 2017

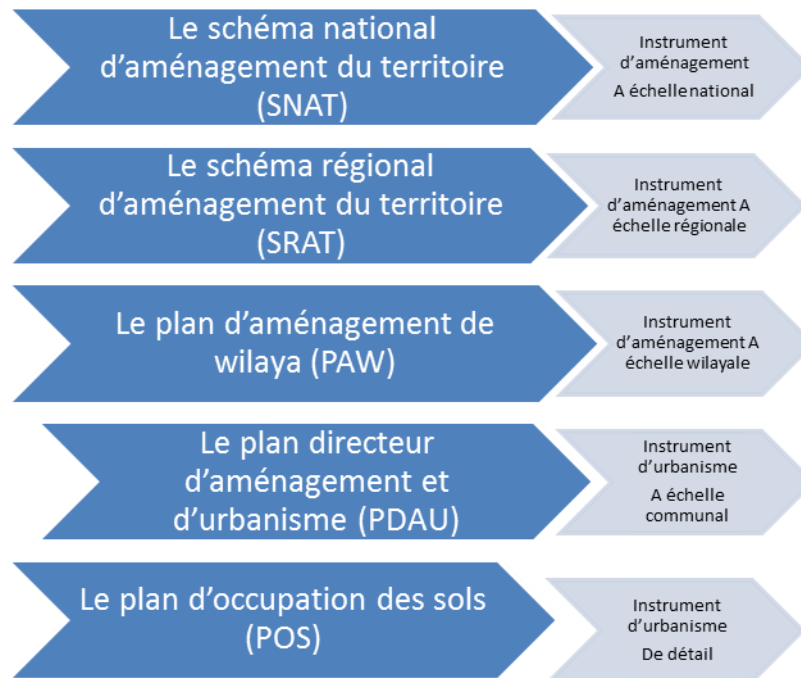
-le SNAT a tracé sa politique territoriale reflétant les objectifs des politiques nationales d'aménagement du territoire qui se résume en :

Les instruments d'urbanisme introduisent la continuité d'échelle de l'aménagement du territoire à l'urbanisme de détail. Chaque instrument est conditionné par les orientations et les dispositions de l'instrument d'échelle supérieure et impose des directives aux instruments d'échelle inférieure.

Ces instruments sont mis en place pour assurer des objectifs très définis par les élus centraux.

Dans cette oblique chaque instrument d'aménagement d'échelle supérieure (plus grande échelle) impose sa vision et ses règles à celui qui gère une échelle plus réduite, ainsi le SNAT impose des directives de fonctionnement au SRAT et PAW et sur les outils d'urbanisme, alors que le SRAT impose des directives au PAW et sur les outils d'urbanisme et de la ville (PDAU, SCU, POS).

Figure N°03 : La logique descendante de la planification urbaine (de l'aménagement du territoire à l'urbanisme de détail).



Source : L'auteur, 2017.

2.1.1 Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme comme instrument de planification

Le PDAU est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine alliant à la fois l'urbanisme et l'aménagement du territoire, c'est aussi un document à caractère technique et réglementaire, servant à la fois, à la planification locale des actions entreprises et à la gestion du territoire de la commune concernée. L'établissement du PDAU d'une commune a pour finalité la mise à la disposition des autorités locales d'instruments de planification spatiale et de gestion urbaine.

Le PDAU constitue l'instrument de planification urbaine à moyen et à long terme, il représente un document qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire d'une commune, d'une partie de commune ou d'un ensemble de communes, notamment en ce qui concerne l'extension de la ou des agglomérations intéressées. Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme PDAU est défini au sens de la loi 90-29 du 1er décembre 1990. il est aussi un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine.

« Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme est un plan directeur au sens classique du terme il est à la fois un guide de gestion et de prévision pour les décideurs locaux (communes), un programme d'équipements et d'infrastructures pour la ville ou l'agglomération et un zonage du territoire communal »

Le PDAU est un instrument d'urbanisme et d'aménagement de territoire dont les dispositions de son règlement se réfèrent aux dispositions de textes officiels suivants :

- Ordonnance n°66.62 du 26 mars 66 relative aux zones et sites touristiques.
- Ordonnance n°67.28 du 20 décembre relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.
- Ordonnance n°75.58 du 26 septembre portant code civil, modifiée et complétée.
- Ordonnance n°76.04 du 20 février 1976 relative aux règles applicables en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique et à la création de commissions de prévention et de protection civile et les textes pris pour son application.
- Le Décret n°91/177 du 28 mai 1991 (décret fixant la procédure d'élaboration et d'approbation des PDAU et le contenu des documents y afférents), clarifie la procédure juridique d'élaboration et d'approbation du PDAU.

Le PDAU est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine de la commune dans une perspective du long terme, donc Il est à la fois un plan de gestion et de prévision.il est aussi Un outil de gestion et d'indication de la façon dont la commune va évoluer dans le temps et l'espace. Il est initié à l'échelle de : commune, groupe de communes à condition que les communes aient une forte relation économique et infrastructurelle.

Sur le plan juridique, le PDAU est opposable aux tiers, aucun usage du sol ou construction ne peut se faire en contradiction avec lui. En l'absence de cet outil, la gestion devient aléatoire et non maîtrisée. Le PDAU doit suivre les recommandations du SRAT et du SNAT comme celles du PAW et du SCU .Il doit réaliser des plannings, fixer les POS et introduire la notion du temps à ses objectifs.

2.1.1.1 L'établissement du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme comme instrument de planification

Selon le Décret exécutif n° 91-177 du 28 mai 1991 le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme est l'instrument de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie pour une commune ou un ensemble de commune. Il permet de fixer les orientations fondamentales d'aménagement et d'urbanisme. Il détermine la destination générale des sols par secteur, celui-ci divise le territoire désigné (une commune ou un ensemble de communes) en quatre secteurs :

- les secteurs urbanisés,
- les secteurs à urbaniser,
- les secteurs d'urbanisation future,
- les secteurs non urbanisables.

Tableau N°02 : L'établissement du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme

Phases	L'établissement du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme
délibération de ou des APC concernées	<ul style="list-style-type: none"> - les orientations fixées par le schéma d'aménagement ou le plan de développement pour le territoire considéré, - les modalités de participation des administrations publiques, des organismes et services publics et des associations à l'élaboration du PDAU, - la liste éventuelle des équipements d'intérêt public
notification	<ul style="list-style-type: none"> - La délibération est notifiée au wali et affichée au siège pendant un mois. - L'arrêté délimitant le périmètre d'intervention du PDAU (wali ou ministre) - L'APC (ou les APC) prend un arrêté précisant la liste des administrations, organismes et services et associations (suivi du projet)
Adoption de l'instrument	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet du PDAU adopté par délibération de ou des APC, - Notifié aux administrations, organismes publics, et associations qui disposent de soixante (60) jours pour émettre leurs avis ou observations. - Faute de réponse dans le délai prévu ci-dessus, leur avis est réputé favorable.

Source : Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991

Tableau N°03: Les Pièces graphiques du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme

Phase de réalisation du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme		Pièces graphiques du PDAU
PHASE I	Analyse du site :	<ul style="list-style-type: none"> - plan de situation régional au 1/25000è ou 1/50000è ; - carte d'état de fait au 1/10000è ou 1/25000è ; - carte agricole au 1 /10000 è ou au 1 /5000è ; - carte de la nature juridique au 1/10000 è ou au 1/5000è ; - carte des contraintes et servitudes au 1/10000 è ou au 1/5000è ; - carte des risques majeurs naturels et technologiques au 1/10000 ou au 1/5000è ; - carte de l'état de l'environnement au 1/10000è ou au 1/5000è.
	Analyse physico-spatiale	<ul style="list-style-type: none"> - plan d'état des lieux de l'agglomération au 1/10000è ou au 1/5000è; - plan des servitudes et nuisances au 1/10000è ou au 1/5000è; - plan de localisation et nature des grands équipements, des infrastructures et services et des activités au 1/5000è; - proposition de trois (03) scénarios de développement au 1/10000è.
	Analyse des infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> - carte du réseau routier au 1/25000è; - plan du réseau de voirie au 1/10000è ou au 1/5000è; - plan du réseau d'alimentation en eau potable avec recollement des différents projets au 1/10000èouau1/5000è; - plan du réseau d'assainissement au 1/10000é ou au 1/5000è; - plan du réseau électrique au 1/10000è ou au 1/5000è.
PHASE II	Rapport de présentation	<ul style="list-style-type: none"> - plan de situation au 1/25000è. - plan de l'état de fait, faisant ressortir le cadre bâti actuel au 1/10000è ou au 1/5000è. - plans des réseaux divers (existants + projetés) au 1/10000è ou au 1/5000è. - plan d'aménagement au 1/10000è ou au 1/5000è; - carte des secteurs urbanisés, à urbaniser, d'urbanisation future et non urbanisables. - carte des périmètres d'intervention des plans d'occupation de sols par agglomération.

Source : Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991

Tableau N°04 : Le contenu du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme

Le PDAU	Le contenu
Rapport d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de la situation existante et les principales perspectives de développement compte tenu de l'évolution économique, démographique sociale et culturelle du territoire considéré, - La partie d'aménagement proposée - Un règlement qui fixe les règles applicables pour chaque zone
Documents graphiques	<ul style="list-style-type: none"> - un plan d'état de fait, faisant ressortir le cadre bâti actuel, les voiries et les réseaux divers les plus importants, - un plan d'aménagement (délimitant : les secteurs urbanisés, urbanisables, d'urbanisation future et non urbanisables, les périmètres d'intervention des plans d'occupation des sols). - un plan de servitudes à maintenir, à modifier ou à créer, - un plan d'équipement faisant ressortir le tracé des voiries, d'adduction en eau potable et d'assainissement les plus importants ainsi que, la localisation des équipements collectifs et ouvrages d'intérêt public.

Source : Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991

Tableau N°05 : Termes de référence pour la révision du PDAU

Termes de référence	La Révision
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> - recommandation de l'APC ou des directions centralisées. - l'état d'application des dispositions du PDAU. - la fixation des objectifs d'aménagement quant à une nouvelle prospective en matière de développement urbain.
L'évaluation de la situation des disponibilités foncières dans les secteurs urbanisables	<ul style="list-style-type: none"> - bilan des disponibilités restantes - possibilités d'optimiser l'usage des disponibilités foncières - d'envisager la récupération des surfaces occupées - restituer certaines parcelles à leur vocation initiale.
Les conditions d'utilisation du sol actuelles	<ul style="list-style-type: none"> - vérification du processus de mise en œuvre du plan - Examiner la conformité des usages prévus - Examiner la chronologie de la mobilisation du foncier. - Analyser les choix opérés au regard, de la nature juridique du foncier retenu, de la constructibilité des sols et de l'existence des VRD.
Les contraintes rencontrées	<p>(Elles doivent être mises en évidence selon leur importance)</p> <ul style="list-style-type: none"> - difficultés de concrétisation des programmes sectoriels (Hydraulique – Travaux Publics – Sonelgaz...), - les occupations illicites, - le non-respect des dispositions en matière d'urbanisme, - l'absence de coordination entre les différents acteurs - le rôle des professionnels et de la participation des intervenants sectoriels, des citoyens et usagers.

Source : Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991

2.1.2 Les objectifs du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

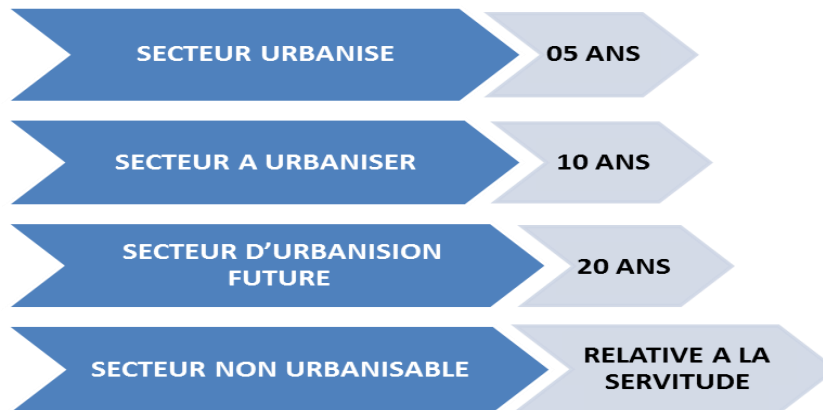
Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme tient compte des plans de développement et définit les termes de références des plans d'occupation des sols. Il prend en charge les programmes de l'Etat, des collectivités locales et ceux de leurs établissements et services publics.

Le PDAU doit permettre de :

- Maitriser et contrôler l'urbanisation à travers l'évolution organisée de chaque commune ou d'un groupement de communes ayant de fortes relations socioéconomiques.
- Prendre en charges, les programmes de l'état, des collectivités territoriales et ceux de leurs établissements et services publics.
- **Définitions et réalisation de l'intérêt général (équipement, services et infrastructures)**
- **Il définit la programmation urbaine en équipement et en infrastructure.**
- Concrétise une politique de préservation des espaces sensibles (foret, littoral, patrimoine, environnement, etc.)
- Apprécier les incidences de l'aménagement sur le long terme.
- Il divise l'espace urbain en entités et secteurs qui doivent évoluer d'une façon différente.
- Fixer les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire de la ou des communes concernées en tenant compte des schémas d'aménagement et plans de développement.
- Déterminer les zones d'intervention sur les tissus urbains existants et les zones à protéger.
- Déterminer la destination générale des sols sur d'une ou d'un ensemble de communes par secteurs SU, SAU, SUF, SNU. voir Figure 04.
- Il définit les termes de références du plan d'occupation des sols.
- **Définir l'extension des établissements de communes, la localisation des services et des activités, la nature et l'implantation des grands équipements et infrastructures.**
- Assurer la production et le contrôle du cadre bâti ainsi que la protection des terres agricoles et de l'environnement.
- Il définit **l'orientation générale de l'aménagement pour le long terme de 15 à 20 ans.**
- La rationalisation de l'utilisation des terres urbanisées et non urbanisées.
- Réalisation dans le cadre de l'intérêt général.

- De spécifier la réglementation qui s'applique à chaque type d'espace de la commune (Forêts, Zones agricoles, Environnement ...) et cela dans le strict respect des objectifs de la protection et de valorisation des ressources (sols, eau, ...).

Figure N°04 : Les différents secteurs du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU)



Source : L'auteur, 2017

2.1.2.1 Les caractéristiques du PDAU

Il est obligatoire pour toutes les communes, car en son absence, l'action des collectivités locales sera basée sur des règles générales très sommaires.

Il est opposable à un tiers, c'est-à-dire qu'aucun usage du sol ne peut se faire en contradiction avec les dispositions du PDAU sous peine de sanctions.

Il vise le long terme 20 ans.

2.1.2.2 Les principaux buts à atteindre pour le PDAU

Selon la législation Algérienne le PDAU doit répondre aux soucis de prévision, de réalisme et d'efficacité :

- a- De prévision, ainsi le PDAU doit réaliser les prévisions du devenir de la commune ou du groupement des communes, en se basent sur l'analyse d'une situation donnée et de ses tendances d'évolution (ce que doit devenir l'aire d'étude à court, moyen et long terme, en définissant les étapes qui permettent d'y parvenir).

- b- Le réalisme à travers l'établissement d'un programme, l'importance et l'échelonnement des moyens à prévoir pour sa réalisation et sa mise en œuvre.

L'échelonnement des moyens à prévoir pour sa réalisation et sa mise en œuvre, tiennent généralement sous deux formes :

La première consiste dans la précisions des équipements les plus urgents à réaliser et les moins urgents (en précisent leur période de réalisation en mettant les plus urgents les premiers à être réalisés).

La seconde forme d'échelonnement vient sous forme de fragmentation du projet, par exemple une gare avec deux lignes de train peut être réalisée, et seulement 7 années après son inauguration et après la collecte du budget complémentaire, 2 autres lignes sont ajoutées et cela même alors que le projet initial inclue 4 lignes.

- c- L'efficacité, celle-ci se traduit par la création d'un document « PDAU » qui joue le rôle d'un guide pour les collectivités locales et les établissements publics, et qui constitue un engagement.
- d- Le PDAU doit fixer des dispositions réglementaires d'une façon générale.

2.2 Plan d'occupation des sols

Selon le **Décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991 le plan d'occupation des sols** est prescrit par délibération de l'APC, il rappelle les termes de référence que le POS doit élaborer, définis par PDAU.

Ainsi les fonctions du POS consistent dans :

- La Fixation de la forme urbaine, l'organisation, les droits de construction et d'utilisation des sols,
- définit la quantité minimale et maximale de construction autorisée, les types de constructions autorisées et leurs usages,
- détermine les règles concernant l'aspect extérieur des constructions,
- délimite l'espace public (espaces verts, emplacements réservés aux ouvrages publics et les tracés et les caractéristiques des voies,
- définit les servitudes,
- précise les quartiers, monuments et sites à protéger, à rénover et à restaurer,

Tableau N°06: L'élaboration du plan d'occupation des sols

Actions de base	Actions secondaires	Eléments de détail
Arrêté et notification	<ul style="list-style-type: none"> - La délibération est notifiée au wali et affichée au siège pendant un mois. - L'arrêté délimitant le périmètre d'intervention du POS (wali ou ministre) - le ou les APC prennent un arrêté précisant la liste des administrations, organismes et services et associations (suivi du projet) 	<p>Administrations obligatoirement consultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'urbanisme, - de l'agriculture, - de la régulation économique, - de l'hydraulique, - des transports, - des travaux publics, - des monuments et sites, - des postes et télécommunications, <p>organismes obligatoirement consultés</p> <ul style="list-style-type: none"> - des transports, - de la distribution de l'eau. - Affichage (1 mois) au siège de l'APC - Notifié aux administrations et organismes
L'adoption et l'approbation	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet du POS adopté par délibération de ou des APC, - Notifié aux administrations, organismes publics, et associations qui disposent de soixante (60) jours pour émettre leurs avis ou observations. - Faute de réponse dans le délai prévu ci-dessus, leur avis est réputé favorable. 	<p>Enquête publique : (60 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - un arrêté affiché (siège APC), notifié au wali - consignations des observations sur un registre spécial coté et paraphé sous la responsabilité d'un commissaire enquêteur - Etablissement d'un procès-verbal de clôture de l'enquête avec ses conclusions (15 jours) <p>Transmission du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - POS (modifié) - Registre - PV de clôture de l'enquête - Conclusions du commissaire enquêteur, - Avis du Wali (30 jours)

Source : Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991

Tableau N°07 : Le contenu du plan d'occupation des sols

Le règlement précise	Le règlement détermine	Les documents graphiques
<ul style="list-style-type: none"> - accès et voiries, - dessertes par les réseaux, - caractéristiques des terrains. - implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, - implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, - implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété, - hauteur des constructions, - aspect extérieur, - stationnement, - espaces libres et plantations. 	<ul style="list-style-type: none"> - la nature des ouvrages et des équipements publics ainsi que leur implantation - identifie les voiries et réseaux divers à la charge de l'Etat tels que définis dans le PDAU et ceux à la charge des collectivités locales - l'échéancier de leur réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - un plan de situation (échelle 1/2000° ou 1/5000°), - un plan topographique (échelle 1/500° ou 1/1000°), - une carte (échelle 1/500° ou 1/1000°) précisant les contraintes géotechniques - un plan de l'état de fait (échelle 1/500° ou 1/1000°) : cadre bâti VRD et servitudes existantes, - un plan d'aménagement général (échelle 1/500° ou 1/1000°) déterminant : <ul style="list-style-type: none"> • les zones réglementaires homogènes, • l'implantation des équipements • le tracé des VRD - un plan de composition urbaine (échelle 1/500° ou 1/1000°) - axonométrie

Source : Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991

Tableau N°08 : Démarche méthodologique relative à l'élaboration du POS

Phases d'élaboration du POS	Types de Document	Les différents Composants des Documents du POS
Phase I : Etat de fait, diagnostic et options d'aménagement	Documents écrits	<ul style="list-style-type: none"> - l'analyse urbaine ; - l'analyse physique du site ; - l'analyse des contraintes géotechniques ; - l'analyse des différentes contraintes et servitudes qui s'imposent ; - l'analyse des différents réseaux ; - un descriptif des variantes d'aménagement.
	Documents graphiques	<ul style="list-style-type: none"> - plan de situation échelle : 1/2000^e ou 1/5.000^e ; - plan topographique échelle : 1/500^e ou 1/1000^e ; - carte géotechnique, échelle : 1/2000^e ; - carte des risques majeurs naturels et technologiques - carte des contraintes et Servitudes - carte environnementale précisant les atouts et les nuisances (éventuelles) ; - plan d'état de fait échelle : 1 /500^e ou 1 /1000^e ; - carte état du bâti - carte d'épannelage - carte statut juridique des terrains - plan de voirie « existant » - plan d'assainissement « existant » - plan d'alimentation en eau potable - deux esquisses d'aménagement
Phase n°02 : Aménagement et règlement d'urbanisme	Rapport d'orientation	
	Annexe cartographique	<ul style="list-style-type: none"> - un plan de situation - un plan état de fait - une carte de réseaux - un plan d'aménagement général déterminant : Les zones homogènes ; - l'implantation des équipements et ouvrages d'intérêt général et d'utilité publique ; - un plan de composition urbaine - des fiches de prescriptions techniques d'aménagement et un règlement de détail.

Tableau N°08 : Démarche méthodologique relative à l'élaboration du POS, suite (1)

Phases d'élaboration du POS	Types de Document	Les différents Composants des Documents du POS
Phase n°03 : Etude d'exécution de réseaux primaires et secondaires	Rapport d'orientation	
	Annexe cartographique	<ul style="list-style-type: none"> - un plan de situation (échelle 1/2000 é ou 1/5000é) - un plan état de fait (échelle 1/500é ou 1/1000é) - une carte de réseaux (échelle 1/500 é ou 1/1000e) - un plan d'aménagement général (échelle 1/500é ou 1/1000é) déterminant : <ul style="list-style-type: none"> • les zones homogènes • l'implantation des équipements et ouvrages - Un plan de composition urbaine (échelle 1/500é ou 1/1000é) - Des fiches de prescriptions techniques d'aménagement et un règlement de détail
Phase n°04 : Edition finale	Présentation graphique, en général	<ul style="list-style-type: none"> - plan synoptique - plan d'implantation - vue en plan - profils en long - profils en travers types - Profils en travers courants
	AEP	<ul style="list-style-type: none"> - plan synoptique - vue en plan - détail type - tableau des pièces spéciales ; - carnet des nœuds ; - note de calcul.
	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - plan synoptique - vue en plan - profils en long des collecteurs - détail type - Note de calcul
	Eclairage public	<ul style="list-style-type: none"> - plan synoptique - vue en plan 1/500é - détail type
	Pièces écrites	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports VRD avec notes de calculs ; - devis quantitatif et estimatif ; - Après approbation du dossier des VRD, - procéder au bornage des îlots du périmètre d'étude - la réception des différentes bornes implantées sur le site. - Un PV de réception sera établi entre le BET et le Maître de l'Ouvrage.

Source : Journal Officiel de la République Algérienne N° 26, Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991

2.3 Aperçu législatif en matière d'aménagement du territoire en Algérie

2.3.1 Les lois qui font les instruments d'aménagement et d'urbanisme

2001 SNAT - Loi N° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

SRAT - Loi N° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

SDAAM - Loi N° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

1990 PDAU - Loi n° 90-29 du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

POS - Loi n° 90-29 du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

2.3.2 Les lois reflètent de la politique Algérienne vers la durabilité

2001 Création du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement MATE (auparavant, l'environnement relevé du Ministère de l'intérieur)

Lancement de la Charte Communale de l'Environnement et du Développement Durable 2001-2004

Rapport ' ' Algérie 2020 ' '

Loi n°01.19 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets

Loi n°01.2, relative à l'aménagement et le développement durable du territoire

(Nouveaux instruments d'aménagement et d'urbanisme)

Création du Fond National pour l'Environnement et la Dépollution FEDEP

2002 Participation au Sommet de la Terre à Johannesburg

Elaboration de la Stratégie Nationale de l'Environnement SNE

Elaboration du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable PNAE-DD

Loi n°02.02 relative à la protection et la valorisation du littoral

Loi n°02.08 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement

Décret présidentiel n°02.250 portant réglementation des marchés publics (Code des marchés publics, modifié et complété ensuite par le DP n°03.301 et en 2008 par le DP n°08.338)

Développement Durable ONEDD (DE n°02.115, avec des laboratoires régionaux d'analyse, laboratoires portuaires, stations de surveillance de l'environnement et stations de surveillance de la qualité de l'air SAMASAFIA)

Création du Fond de Lutte contre la Désertification

2003 Loi n°03.01 relative au développement durable du tourisme.

Loi n°03.10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du DD

Révision du Règlement Parasismique Algérien RPA 1999 (suite au séisme de Boumerdés) et RPA 2003

Loi n°03.03 relative aux zones d'expansion et sites touristiques ZEST

Décret exécutif n°03.324 portant modalités d'établissement du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés PPSMVSS Création des Directions de l'environnement des wilayas et des inspections régionales de l'environnement (Oran, Béchar, Alger, Ouargla, Annaba)

Création de l'Agence Nationale des Déchets

Création du Centre National des Techniques et Technologies de Production CTTTP (chargé entre autre d'accompagner les démarches de certification ISO 9000 et ISO 14000)

2004 Loi n°04.05 modifiant et complétant la Loi n°90.29 relative à l'aménagement et l'urbanisme

Loi n°04.09 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable

Loi n°04.20 relative à la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable lancement des ateliers de participation citoyenne Co ville

Création du Conseil National d'Aménagement et de développement Durable du Territoire CNADD

Mise en place du Fond National d'aménagement et de développement Durable du territoire FNAT

Lancement des travaux sur le nouveau SNAT

2005 Loi n°05.12 relative à l'eau

Complément de la Loi n°90.29 relative à l'aménagement et l'urbanisme par deux décrets exécutifs DE n°317 et DE 318 (modification des PDAU et POS, prise en compte des risques majeurs)

Décret exécutif n°05-443 fixant le contenu des schémas sectoriels de planification et d'aménagement

Mise en place du Commissariat National du Littoral CNL

Mise en place de l'agence Nationale des Changements Climatiques ANCC

Mise en place du conseil National de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire CNADDT (DE n°05.416)

2006 Loi n°02.06 portant l'orientation de la ville

2007 Mise en place de l'observatoire National de la Ville (DE n°07.05)

Mise en place de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière ANIREF (DE n°07-119) et du comité d'assistance à la localisation et la promotion des investissements et de la régulation du foncier (CALPIREF)

Loi n°07.06 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts

2008 Présentation du Schéma National de l'Aménagement du Territoire SNAT 2025

Lancement des travaux sur le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine d'Alger SDAAM

Lancement de la révision du PDAU d'Alger

Ordonnance n°0.04 sur les modalités de la concession des terrains du domaine privé de l'Etat destinés aux projets d'investissement

Loi n°08-15 fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement

2009 Complément de la loi 90.29 relative à l'aménagement et l'urbanisme par un décret exécutif DE n°09.307 (modification des modalités de délivrance des certificats d'urbanisme, de morcellement, de conformité et des permis de construire, de lotir et de démolir)

Décret exécutif DE n°09.147 fixant le contenu et les conditions de la mise en œuvre du plan de gestion des espaces verts PGEV

2010 Approbation du SNAT 2025/2030 par la loi n°10.02

Mise en place du Plan directeur d'aménagement des ressources en eau et du plan national de l'eau PNE (DE n°10.01), mise en place de la gestion intégrée des ressources en eau (DE n°10.24)

Stratégie de développement durable d'Alger (5 objectifs majeurs)

Projet du plan national des énergies renouvelables 2020 (40% à terme)

Sources : JORA, MATE 2005, MDV 2007

2.4 Relation entre le PDAU et le Projet urbain

Au cours de mes nombreux entretiens sur terrain, j'ai pris conscience que certains administrateurs n'arrivent pas à intégrer le projet urbain dans le PDAU.

2.4.1 Le PDAU n'est pas un projet

Je trouve que le Plan est aussi vital que le projet, cet avis n'est pas toujours partagé, car certains urbanistes trouvent que l'instrument plan est en train de s'effacer au profit du Projet, en tout cas on est en droit de se poser cette question pour le cas de l'Algérie et vu le manque d'intérêt porté au PDAU ces dernières années, qui se traduit concrètement sur terrain comme dans la commune de Constantine l'une des métropoles Algérienne par son absence d'utilisation lors de cette dernière décennie à cause du statut de révision (en d'autres termes le PDAU du groupement de Constantine est en cours de révision), et n'est toujours pas approuvé onze années après, et vu que SCU un instrument fut créé qui traite quasiment les mêmes aires

d'études que le PDAU et avec les mêmes enjeux cela traduit un manque ou une absence de confiance des autorités centrales vers le PDAU.

Bien qu'il soit plus qu'évident que le PDAU comme outil de planification, souffre de manque dans les mécanismes d'application et d'adaptation aux changements à travers le temps, mais la nature et la consistance du Projet Urbain aujourd'hui en font un atout indéniable. Car si le PDAU est un instrument d'urbanisme opérationnel, réglementaire, appliqué par l'État et qui contrôle l'usage du sol, oriente la composition urbaine et assure la fonctionnalité de l'ensemble, qui programme les équipements de grande envergure, opposables aux tiers, non négociables et fermés, élaborés pour le moyen à long terme, avec une participation citoyen législative **loi 25-90** rarement exécutive (sur terrain), alors que le **Projet urbain** est un outil d'orientation, négociable et ouvert, et un processus quasi permanent, avec une vision stratégique, révisable au fur et à mesure de l'évolution et d'exécution du projet en prenant en compte la situation et le développement urbain, qui implique les acteurs en place dans un processus de coproduction ou encore de cofinancement des actions arrêtées suite à un consensus négocié.

Lorsqu'on analyse le PU et le plan d'une façon simplifiée, on est tenté de penser que le projet urbain est la réponse à tous les maux de la planification urbaine, surtout si on le voit à l'échelle de l'architecte, qui commence d'exécuter les démarches du projet tel que faire des interviews et réaliser des études d'analyses qui visent à peaufiner le programme, à intégrer l'objet de l'étude dans son contexte, tout en prenant en compte le budget disponible, les techniques et matériaux qu'il faudra prévoir, et qui demande une réflexion créative pour inventer un concept qui confierait vie et dynamisme à son architecture. Les plans viendront par la suite pour dessiner et traduire l'idée de sa faisabilité.

Lorsqu'on analyse le PU ainsi que l'instrument de planification urbaine PDAU, bien que ce dernier ne soit pas qu'un plan même si ce mot est inclus dans son acronyme, on peut voir cette méthode de planification fonctionner assez bien dans le monde et surtout dans les moyennes et petites villes, et quatre des métropoles Algériennes n'ont que le titre, car en réalité elles n'ont pas les caractéristiques des métropoles mondiales, et si les outils de planification basés sur le plan sont un échec en Algérie, car ces instruments sont très mal exécutés (ex après l'approbation de l'ARC du PDAU il y a un délai court d'intervention pour les citoyens pour faire leurs recommandations, mais ce délai est court, et il n'y a aucune annonce faite (radio ou autre) pour informer les citoyens à l'exception d'une simple petite affiche dans l'APC), ce n'est pas le cas un peu partout dans le monde.

2.4.2 Comparaison entre le PDAU et le Projet Urbain

Bien que le PDAU et le PU soient tous deux des instruments qui rentrent dans la réalisation de l'espace urbain, leur méthode d'action est différente, le premier est rigide et n'inclut pas les modifications hors la révision de cet instrument, la seconde l'adaptation et les ajustements réalisés au cours de sa réalisation, ainsi que sa vision de développement durable en font ces principaux atouts.

Tableau N°09 : Comparaison des éléments fondateurs du PDAU avec le Projet Urbain

	Eléments de comparaison	PDAU	Projet Urbain
		Plan d'application des règlements d'usage et de composition	Projet d'avenir Projet de développement durable
1	Périmètre d'élaboration	<ul style="list-style-type: none"> •Administratif imposé, obligatoire •Limites communales ou intercommunales 	<ul style="list-style-type: none"> •Enclenché et défini en fonction du contexte, de constat de défaillance ou de besoin de formuler une vision d'avenir partagée •Limites communales ou intercommunales
2	Objectifs-cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et urbanisme (définition de secteurs d'urbanisation, de servitudes, localisation des programmes d'habitat, de grands équipements et infrastructures, zones de protection et de mise en valeur) 	* Développement urbain durable (cohérence spatio-fonctionnelle économique, équité sociale, intégration environnementale du développement et d'aménagement urbain)
3	Echelles temporelles	Long terme (20-25 ans)	Long terme (20-30 ans), moyen et court terme
4	Echelles d'élaboration	1/10.000, 1/5000	L'échelle change selon le type et la nécessité du projet urbain : Le projet urbain politique, Le projet urbain opérationnel, Le projet urbain architectural (ex : 1/50.000, à 1/2000)

Tableau N°09 : Comparaison des éléments fondateurs du PDAU avec le Projet Urbain, suite (1)

	Eléments de comparaison	PDAU	Projet Urbain
5	Contenu	Affectation des sols et règlements d'aménagement urbain	Orientations stratégiques de développement et d'aménagement, programmes qualitatifs et quantitatifs, estimation, phasage, montages foncier et financier
6	Objectifs principaux	<p>Maîtriser l'aménagement spatial :</p> <ul style="list-style-type: none"> •rechercher le sol urbanisable •désigner les sites, la forme urbaine, les tracés, les localisations •quantifier les programmes •affecter le sol 	<p>Mettre en place un projet de développement durable:</p> <ul style="list-style-type: none"> •désigner les projets complexes •qualifier les programmes •contractualiser le développement et l'aménagement
7	Enjeux	<p>Enjeux de mise en forme du contenant urbain et de satisfaction des besoins en termes de contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Maîtrise de l'étalement •Structuration de la centralité et des espaces publics •Composition de la forme urbaine et de l'image •Protection contre les risques •Offre de transport en commun •Répartition des logements et des équipements, etc. 	<p>Enjeux de mise en cohérence des exigences du contenant et du contenu à terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Efficacité économique *Equité sociale •Efficience environnementale
8	Méthodes d'élaboration et d'approbation	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode linéaire • Non prise en compte de seuils de développement •Programmation tactique sans vérification IRF (impacts, rentabilité, faisabilité) •Approbation par enquête publique ponctuelle et concertation sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> •Méthode Itérative, en boucle, programmation réversible •Prise en compte de seuils de développement •Programmation stratégique avec vérification IRF •Consensus par concertation multi-acteurs et multicritères permanente

Tableau N°09 : Comparaison des éléments fondateurs du PDAU avec le Projet Urbain, suite (2)

	Eléments de comparaison	PDAU	Projet Urbain
9	Outils de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> •Directives d'aménagement •Règlements d'urbanisme •Phasage •Mise en œuvre par le biais des POS 	<ul style="list-style-type: none"> •Plan d'action, programme-cadre •Orientations d'aménagement •Phasage •Montages fonciers et financiers •Cadrage contractuel •Mise en œuvre par le biais des PUC (projets urbains complexes)
10	Révision et statut	<ul style="list-style-type: none"> •Opposable aux tiers •Révision exceptionnelle •Absence de monitoring 	<ul style="list-style-type: none"> •Négociable et flexible •Opposable aux outils d'urbanisme en aval •Révision permanente et réversibilité des décisions en cas d'événements exceptionnels •Monitoring de développement

Source : BEREZOWSKA-AZZAG, 2006 et L'auteur, 2017.

2.5 Les nouvelles politiques et actions urbaines pour la ville en Algérie

La nouvelle politique que prône l'Algérie, celle qui consiste à faire de certaines de ces villes des métropoles selon les normes internationales, en y bâtissant des équipements publics qui favorisent l'attraction des touristes, et l'aboutissement à des nouvelles métropoles selon les normes internationales «des pôles touristiques», ce qui pousse à l'enclenchement du phénomène de métropolisation.

2.5.1 La place du projet urbain comme outil dans la programmation urbaine en Algérie

Avec la mise en application de la politique de dynamisation des villes Algériennes, et avec de nombreuses villes qui sont toujours en pleine effervescence, et, principalement les quatre plus grandes villes Algériennes qui sont passées au statut de métropole Algérienne par la loi de l'orientation de la ville 06-06. En partant de cette observation on a vu que de nombreuses villes furent choisies pour être aménagées et redynamisées pour en faire des lieux touristiques à très grande attractivité, ainsi l'une des villes fraîchement nommée métropole qui est «Constantine» fut choisie aussi pour être le terrain de nombreuses modifications et améliorations pour atteindre les objectifs établis, et exécuter la mission de dynamisation de la métropole, et pour cela un outil fut mis en place qui est le Projet de Modernisation de la Métropole Constantinoise (PMMC). À noter qu'au départ dans le document officiel réalisé par l'URBACO-EDR la nomination de cet outil était «le Projet de Modernisation de la Métropole Constantinoise» mais ensuite on a pu voir dans de nombreuses thèses que cet outil est nommé comme suit «Plan de Modernisation de la Métropole Constantinoise» ou encore par le PPMC par l'appellation «Projet programme de modernisation de la métropole de Constantine». Mais peu importe le nom donné le fait est que cet outil était une forme de **Programme composé d'une multitude de Projet pour Moderniser la Métropole de Constantine**, ce plan est dicté par les autorités centrales, il est précis et spécifié au besoin de la métropole de Constantine, par les autorités locales qui ont fait appel à des universitaires spécialistes en urbanisme pour l'élaboration d'un plan qu'ils ont appelé Plan de Modernisation de la Métropole Constantinoise (PMMC).

Le contenu du PMMC se résume par un programme composé de nombreux projets d'envergure, dont la quasi-totalité était des projets déjà existants mais oubliés, qu'ils appelaient par projets structurants, le but de toute cette démarche de dynamisation par le PMMC s'inscrit

dans une perspective de création de la productivité et du gain, pour rentabiliser les projets urbains et permettre des profits économiques.

Le manque de concertation avec la population sur le devenir de la ville qui concerne avant tous les usagers n'a jamais été un frein dans la réalisation des plans ou programmes pour les programmeurs Algériens, et cette fois encore avec le PPMC il n'y a pas eu d'exception, or cette démarche est basée sur l'action des techniques du Projet Urbain fut vite avortée, bien que les raisons de cet arrêt ne sont pas des plus claires ; certains urbanistes spéculent sur les raisons de cet arrêt, en disant que ce dernier revient au manque de maîtrise du PU, et voilà pourquoi la majorité des projets du PPMC fut transposée sur l'instrument du SCU de Constantine, et d'autres disent qu'avec le lancement du SCU de Constantine quasi simultanément avec le PPMC signa d'avance l'arrêt d'un des deux instruments.

Mais peu importe au fond car la démarche pratique du PPMC tel qu'il a été conçu ne peut en aucun cas rentrer dans le cadre d'un projet urbain, car les usagers de la ville n'ont pas été consultés au préalable, et n'ont fait que rassembler des projets déjà existants depuis longtemps sous l'anachronisme de ce PPMC. Donc on peut dire sans l'ombre d'un doute que le premier instrument de programmation se base sur la démarche du PU, ce qui fut un échec pour la métropole de Constantine.

2.5.2 Un nouveau instrument de planification urbaine pour l'Algérie « Le SCU »

Le Schéma de Cohérence Urbaine est un instrument de planification spécifique à la ville, en 2006 quelques SCU furent lancés pour des villes bien définies comme Constantine et Oran. Le premier fut réalisé par L'URBACO-RED et le second par le bureau d'études Dirasat. Cet instrument a fait son apparition auprès de la nouvelle politique Algérienne, qui consiste à faire de l'Algérie un pays hautement touristique, et pour ce fait certaines villes ont reçu des traitements de faveur, cet instrument était censé traduire cette politique sur terrain en réglementant les nouvelles actions et réalisations sur l'aire urbaine de la ville. Et bien que cet instrument soit comme le PDAU un instrument de planification, il s'appuie pour sa réalisation à des concepts plus modernes tels que le Développement durable et le Projet urbain en plus des outils traditionnels comme la Programmation.

2.6 Les difficultés entre planification et projet urbain

Un certain auteur tel que l'urbaniste Ewa BEREZOWSKA-AZZAG affirme que la planification est en train de s'écarter peu à peu au profit du projet urbain, or lorsqu'on analyse les objectifs de l'une et de l'autre on peut voir que cela est tout à fait non faisable si on veut atteindre à une urbanisation bien aboutie ; mais que l'objectif de la planification qui est Aménagée et urbanisée en définissant des secteurs d'urbanisation, de servitudes, localisation des programmes d'habitat, de grands équipements et infrastructures, zones de protection et de mise en valeur, et l'objectif du PU qui est de créer un Développement urbain durable en créant des cohérences spatiaux-fonctionnelles économiques, l'équité sociale, l'intégration environnementale du développement et d'aménagement urbain, sont des démarches qui se complètent et non interchangeable, et cela peut être le fait d'essayer d'occulter cette nécessité de symbiose entre ces deux démarches qui sont le PU et la planification qui peut créer une difficulté d'action sur terrain.

2.6.1 Quelques problèmes percutent engendrés par la Planification urbaine en Algérie

Le territoire algérien dans le passé était basé sur les relations Nord-Sud. L'État est intervenu dans l'organisation du territoire à travers l'instauration des politiques de l'aménagement du territoire, pour essayer d'éliminer cette disparité spatiale créée au cours de la période de la colonisation. Cette disparité continue même avec ces actions de création des voies de communication Est-Ouest ; mais Le nord du pays qui dispose de beaucoup plus d'atouts que le Sud tels que : densités de la population, grandes métropoles, potentialités agricoles, littoral, forêts, réseaux et voies de communication, tissus industriels, alimentation urbaine en eau, eau usée, l'électricité bien dense comparaison au Sud. Le Nord reste un lieu bien plus facile à développer à cause de ces atouts en comparaison avec le sud. Bien que de tout temps après l'indépendance, les politiques Algériennes aient lancé des programmes pour créer l'équilibre territorial, bien que ce dernier fût un échec.

Afin de valoriser le territoire de l'Algérie et créer l'équilibre territorial, il est nécessaire d'organiser le réseau urbain actuel et principalement celui des quatre grandes métropoles et bien que l'urbaniste Ewa BEREZOWSKA-AZZAG lie cette démarche avec la nécessité d'utiliser des nouvelles approches et des nouveaux instruments de la planification urbaine, cela n'est pas mon cas, car même si l'utilisation des nouvelles approches et concepts en urbanisme sont indispensables pour réussir à suivre les différentes formes de développement qu'on trouve

dans l'espace urbain développement économique, développement urbain, développement technologique, il n'est pas indispensable de créer des nouveaux instruments de la planification urbaine pour y arriver à cet objectif, mais d'améliorer les anciens instruments de la planification urbaine. Et à travers le schéma d'organisation fonctionnelle on construit un réseau urbain structurant avec des pôles urbains importants, qui permettent la promotion d'un réseau de villes moyennes et petites et le renforcement et l'intensification d'un réseau urbain dans le Sud qui joue un rôle stratégique dans le devenir du pays, afin de maximiser la potentialité touristique et profiter de ces richesses en eau, pétrole, gaz.

Déséquilibre entre campagnes et villes

Comme un peu partout dans le monde les campagnes se trouvent généralement dans une situation de marginalisation croissante et l'Algérie n'est pas l'exception, ces campagnes se trouvent marginalisées à l'exception de celles situées à la proximité immédiate des villes ou dans des secteurs agricoles performants et compétitifs. Aujourd'hui, une forme d'autonomie de la ville et de la campagne se crée.

Le développement technologique dans la ville fait de celle-ci des lieux de plus en plus densifiés, mais plus ces flux sont importants et plus les villes sont dans l'incapacité de pouvoir assurer l'ensemble des fonctions, de services et de productions complémentaires. Cette croissance de population est aux dépens de la campagne, cette dernière est de plus en plus délaissée bien qu'elle soit en voie d'évolution par la diffusion de certaines fonctions, commerces et par le développement des voies de communication et du transport assuré par les flux ascendants, descendants entre villes-campagnes.

2.6.2 La difficulté de la mise en place de la démarche du Projet Urbain en Algérie

De nos jours, l'urbanisme émergeant partout dans le monde et récemment en Algérie (Après la libéralisation économique) est un urbanisme de négociation entre les différents acteurs de l'urbain tels que décideurs, gestionnaires, usagers (et que la conception soit assistée par les usagers). L'ambition de créer un écosystème urbain avec un développement durable, chaque action programmée doit être vérifiée par rapport à l'ensemble des constituants du système et par rapport aux objectifs établis à atteindre. En effet l'urbanisme de nos jours est confronté à une complexité de problématiques interactives dont nombreuses entre elles étaient nouvelles, la maîtrise de ces défis exige une batterie d'outils d'aide à la décision. Il ne peut donc pas utiliser les mêmes méthodes que celles en vigueur actuellement telles qu'elles soient.

Le Projet Urbain semble afficher les capacités certaines à répondre aux nouvelles attentes de la planification urbaine et sa conception intégrant la démarche de développement durable, dont les nombreux textes législatifs se font prévaloir en Algérie. Néanmoins on peut constater que la démarche du Projet Urbain n'est pas un processus des plus simples à adapter au contexte local en Algérie. L'une des plus importantes difficultés réside dans la capacité de préparer la mise en place de tous les cadres : juridiques, institutionnels, financiers indispensables pour sa réussite. Elle nécessite aussi une formation aux nouveaux métiers de l'urbanisme et au management urbain pour atteindre une compétence professionnelle exemplaire aussi bien de la part de maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'œuvre engagée qui toutes deux se traduisent par la maturité requise de tous les acteurs qui font toutes les étapes de la démarche du PU.

2.6.3 Certaines propositions qui aident à répondre aux nouvelles attentes de la planification urbaine et sa conception intégrant une démarche de développement durable

Les instruments **de la planification urbaine Algérienne** existants n'entrent pas en contradiction avec Le Projet Urbain, mais le PU est un des instruments d'exécution **de la planification urbaine** et il la complète, afin de renforcer par les orientations stratégiques du développement écosystémique, socio-économique, socioculturel, développement urbain, Il serait judicieux de baser la stratégie de la mise en œuvre de la politique de développement durable des villes sur cet outil. La proposition de quelques mesures d'ordre juridique semble nécessaire pour que la démarche du Projet Urbain puisse trouver un encadrement vital pour sa réussite, comme :

- Exploiter la loi 06-06 à son maximum, la promulgation d'une loi relative, qui permettrait au Projet Urbain de cerner les enjeux et les objectifs de développement urbain en les plaçant dans un périmètre qui a été préalablement défini par le statut de la ville, en précisant de façons exécutives le fonctionnement de l'écosystème urbain.

Ou encore comme le suggère l'urbaniste Ewa BEREZOWSKA-AZZAG

« La promulgation d'une loi relative à la mise en place de stratégie d'aménagement urbain durable, précisant ses objectifs, sa démarche et ses outils, notamment le GPV et le PU, qui ne seraient pas opposables aux tiers mais seraient plutôt opposables aux instruments d'urbanisme en aval, ainsi que des décrets exécutifs relatifs à ces outils ;

L'élaboration d'un code d'urbanisme par région-programme suivant les objectifs tracés par le SNAT 2030, qui jetterait les bases des orientations de développement des villes ;

L'élaboration d'un code de composition urbaine spécifique Suivant les régions géo climatiques et socioculturels algériennes qui permettrait au projet urbain d'intégrer les spécificités locales dans ses orientations d'aménagement ;

La mise en place d'une procédure de permis d'aménagement pour les zones soumises à la démarche du Projet Urbain ;

La mise en place d'une certification d'aménagement urbain durable ISO-URBA exigible pour la délivrance du permis d'aménager, à l'instar du permis de construire ;

La mise en place des labels de qualité urbaine pour inciter les collectivités locales à mettre en œuvre les actions et les projets innovants, dans le cadre du renouvellement urbain et pour les villes nouvelles, et établir ainsi le classement des communes qui contribuera à accroître leur attractivité. »

2.7 Les équipements publics dans la ville

Le concept des équipements publics dans la ville est assez large dans la définition. Ainsi on désigne comme équipements collectifs les structures ou bâtiments publics ou privés utiles par les collectivités, qui répondent aux besoins des habitants tels que : santé, éducation, formation, culture, loisirs, événements, mobilité, déchets, eau,...etc. tous ces éléments s'inscrivent donc au cœur des choix et réalisation de l'urbanisme.

2.7.1 Les Equipements collectifs et publics en urbanisme, Éléments de débat

La population se déplace et évolue, ainsi que ses besoins et ses intérêts, les équipements collectifs doivent supporter cette évolution et changement concertant, et pour cela et car il exige le plus souvent de lourds investissements, elles sont conçues pour durer. Et pour cela la question se pose : si on doit faire en sorte que les politiques d'habitat permettent de rentabiliser et de pérenniser les équipements existants, ou par contre faut-il adapter les équipements à la demande ?

Une bonne programmation des **équipements publics dans l'espace urbain** quel qu'il soit ; prend compte comme stratégies publiques le renouvellement de la population dans **l'espace urbain**, ainsi les équipements publics (EP) ne fermeront pas et seront rentables.

Avant l'implantation d'un équipement public le programmeur doit penser la place choisie et le type d'équipement permettant aux gestionnaires d'équipement publics à trouver des utilisations complémentaires aux équipements spécialisés, afin d'améliorer l'insertion de ce dernier dans l'espace local et l'exploitation de celui-ci au maximum pour ramasser des gains, et pourquoi pas assez pour assumer au moins les frais de gestion des équipements publics et celles de leur rénovation, si ces parcs sont vieillissants.

2.7.2 Procédures d'inscription, de financement et de suivi, afférentes aux dépenses d'équipements publics de l'état en Algérie

Les dépenses d'équipements publics de l'état sont classées en deux catégories :

A) Celles relatives aux équipements publics centralisés dits « programme sectoriel centralisé PSC ». Objet de décisions **établies par les ministres** compétents à leur décision **ou** à l'indicatif des **établissements publics administratifs EPA**, placés sous leur tutelle.

B) Celles relatives aux équipements publics déconcentrés, **constitués par les programmes sectoriels déconcentrés PSD et les plans communaux de développement PCD**, objets de décisions établies par **le wali**.

Les décisions d'inscription relevant des programmes cités aux points précédents sont établies dans le respect des dispositions d'encadrement prévues dans les programmes élaborées et notifiées par le ministre chargé des finances, à noter que ces programmes n'incluent pas le PDAU.

Les équipements publics centralisés PSC sont inscrits à l'indicatif des administrations, et ceci concerne : les équipements des administrations centrales, des établissements publics administratifs EPA, des institutions dotées de l'autonomie financière, et des administrations spécialisées.

Les opérations des équipements publics centralisés, sont inscrites par un organisme ministériel et peuvent faire l'objet de délégation d'autorisation de programmes et de crédits de paiement au profit des ordonnateurs secondaires concernés. Et doivent être proposés pour

l'inscription du budget d'équipement de l'état, que les programmes et projets d'équipements centralisés ayant atteint une avance considérable, permettant de connaître un début de réalisation dans l'année.

À ce fait les points suivants devront être traités et disponibles :

- L'étude de faisabilité
- Le mode prévisible de réalisation
- Les éléments justifiant l'opportunité économique et sociale, et la priorité qui leur est accordée
- Une évaluation de l'impact sur le budget de fonctionnement de l'état pour les exercices ultérieurs.
- Une évaluation du coût en devises directe et une indication sur son mode de financement.

Les programmes sectoriels déconcentrés PSD, ceci concerne les programmes d'équipements inscrits à l'indicatif du wali, dont l'autorisation de programmes par sous-secteur de la nomenclature, est notifiée par décision programme du ministre chargé des finances, cette décision fait ressortir la composante physique du programme établi et retenu.

Ces autorisations de programmes notifiées, traitent du programme neuf de l'année et réajustent les coûts des programmes en cours de réalisation.

Et doivent être initiés par le wali sous le nom des programmes sectoriels déconcentrés PSD, que les projets ayant atteint une avance considérable, permettant de connaître un début de réalisation dans l'année.

À ce fait les points suivants devront être traités et disponibles :

- Le terrain d'assiette de la construction
- Les études et les éléments justifiant l'opportunité du projet
- L'évaluation du projet selon les résultats des études.
- L'échéancier de réalisation et de paiement
- Les résultats de l'appel d'offre ou de consultation de l'opération concentrée conformément aux dispositions du code sous marché public.

La mise en œuvre des décisions programmées s'effectue dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux attributions et au fonctionnement des services

déconcentrés de l'état, par voie de décision du wali prise en forme réglementaire et notifiée aux services concernés.

Ainsi les crédits de paiement sont affectés par le ministre chargé des finances aux walis, par sous-secteur. Et le wali procède par décision à la répartition des crédits de paiement qui lui sont notifiés.

Les programmes d'équipements publics relevant des plans communaux de développement PCD, doivent être le sujet d'une autorisation d'un programme global, par wilaya, qui doit être notifiée et agréé par le ministre chargé des finances, et suivie ensuite après l'obtention du consentement avec le ministre chargé des collectivités territoriales.

Les programmes d'équipements publics se combinent dans le groupe d'actions prioritaires du développement, principalement celles des VRD (l'alimentation en eau potable, d'assainissement, de voiries, de réseaux et de désenclavement). Ce programme est établi par les services compétents de la wilaya, ceci après l'obtention d'un avis favorable des services techniques locaux concernés et aussi en les répartissant conformément à la loi et par les communes au sein de la wilaya en privilégiant les communes les plus défavorisées, notamment dans les zones à promouvoir.

Pour la mise en œuvre des programmes communaux de développement, il est nécessaire d'avoir une notification par le wali sous forme réglementaire à l'assemblée populaire communale.

Tout comme le crédit de paiement réserve aux plans communautaires de développement et notifiés de façon globale, apparié de la décision du ministre chargé des finances selon les procédures établies. Ensuite après les consultations avec les services compétents de la wilaya, le wali assure la répartition de crédits pour la commune par ce même service compétent de la wilaya.

Les opérations d'équipements publics de l'état sont le sujet d'acte constatant l'achèvement du programme et ainsi réaliser la clôture des opérations dans les mêmes formes que celles qui ont présidé à leur inscription.

Conclusion du deuxième chapitre

Un ensemble d'instruments de planification spatiale et urbaine a été mis en place par la politique de planification urbaine pour une meilleure organisation de l'espace. Cette démarche s'inscrit dans la logique descendante de la planification urbaine. Le but principal de ces instruments étant la fixation des orientations fondamentales d'aménagement des territoires et de déterminer les prévisions et les règles d'urbanisme.

Au cours des 15 dernières années de nombreux concepts furent incorporés au profit des outils de planification territoriale et de planification urbaine en Algérie, ainsi les outils de planification territoriale tels que le SNAT et SRAT mettent à l'honneur la vision et les principes du Développement Durable dans leur programme, alors que les nouveaux outils de planification urbaine que ça soit celui qui a abouti qui n'est d'autre que le SCU, ou celui qui n'a jamais été approuvé comme le PMMC, ce dernier intègre de manière importante les nouveaux concepts des pratiques urbaines tel que Projet Urbain, l'image de marque, et le Développement durable,... dans leur démarche de réalisation de ces programmes pour satisfaire les enjeux mis en place.

Avec une pensée purement cartésienne le PDAU est un instrument tout à fait compétant qui nécessite la relève ou retouche, uniquement de quelques points afin de les améliorer tels que : faire en sorte que le programme du PDAU peut être modifié et ajusté selon les besoins , Ajouter la participation citoyen au cours de chaque étape de réalisation de celui-ci, faire des études sérieuses sur les besoins futurs de la commune et lancer les démarches et actions pour réaliser cette vision, tenir en compte des lois et articles soumis pour la planification, l'aménagement, et la politique économique du pays lors de l'élaboration du programme du PDAU. Car si le PDAU semble tenir une démarche cartésienne juste, l'annonce de son échec par de nombreux urbanistes et architectes algériens est effective. Ainsi se demander quelles sont les causes de cet échec dans les instruments.

L'absence de nouveaux concepts n'est pas la seule faille, lui-même joue le rôle d'un homme de paille, une simple figure sans réelle action.

Dans les années deux mille de nombreuses nouvelles lois relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire ont vu le jour en Algérie, indiquant une volonté des pouvoirs publics d'avoir une utilisation du territoire plus réfléchie tout en projetant les héritages et les potentialités du territoire.

Conclusion de la première partie

Bien des concepts sont utilisés de nos jours dans la manière de faire la ville en Algérie, ces concepts sont La planification urbaine, La politique de la ville, La planification durable intégrée, la bonne gouvernance, l'image de marque dans l'urbanisme, le management urbain, l'aménagement urbain, et le projet urbain bien que ce dernier soit souvent confondu avec le projet architectural.

Le projet urbain est entrain de remplacer doucement la planification urbaine pour faire la ville en Algérie, quoiqu'il en soit le projet urbain n'est toujours pas facilement accessible car il réclame une excellente maîtrise de ces composants par les différents métiers qui font l'espace urbain or ce n'est encore pas le cas ; bien que la volonté de l'utilisation de cet instrument soit apparue avec le PMMC, alors que le SCU se concentre sur l'utilisation du management urbain, La bonne gouvernance et l'image de marque en plus des concepts traditionnels des instruments de planification urbaine.

Ces modifications dans la manière que les politiques interagissent avec l'espace urbain, soient apparues sous forme de lois et décrets qui se sont intensifiés dans les années deux mille, les plus frappants consistent dans la Loi n°06.06 de 2006 portant sur l'orientation de la ville, décret exécutif n°07.05 de 2007 portant sur Mise en place de l'observatoire National de la Ville, et le Lancement des travaux sur le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine en 2008.

Bien qu'il soit plus qu'évident que le PDAU comme outil de planification tel quel, souffre de manque dans les mécanismes d'application et d'adaptation aux changements à travers le temps, mais la nature et la consistance du Projet Urbain aujourd'hui en font un atout très pertinent pour sa capacité d'adaptation, négociable et ouvert à la participation des citoyens. La réalisation des équipements publics centralisés PSC ou Les programmes sectoriels déconcentrés PSD (dont l'autorisation de programmes par sous-secteur de la nomenclature, est notifiée par décision programme du ministre chargé des finances), est le résultat d'une symphonie d'actions administratives initialement, bien réalisée celle-ci est la première étape pour la création d'espace urbain harmonieux, et très bien exploité.

Deuxième Partie

**Les équipements publics réalisés dans la commune de Constantine
des deux dernières décennies et les instruments qui les
introduisent**

Introduction à la deuxième partie

Constantine est l'une des plus anciennes cités du monde, et une ville très importante dans l'histoire méditerranéenne, celle-ci a été le siège d'une succession de nombreuses cultures, habitée d'une façon continue de près de trois mille années. De nos jours Constantine est considérée comme la capitale de l'Est de l'Algérie, selon les normes nationales elle est passée du rang de grande ville à métropole après l'adoption de la loi 06-06 la loi d'orientation de la ville.

Constantine a de nombreux surnommés les plus connus sont la ville des ponts suspendus, ville des aigles ; sa position stratégique et sa richesse historique en ont fait un lieu très attrayant à fort potentiel touristique, ainsi Constantine fut choisie pour être la capitale arabe de la culture en 2015, (deuxième ville d'Algérie à être choisie pour organiser cet événement après Alger en 2007) afin de promouvoir la métropole et lui donner plus de visibilité internationale, les politiques centraux ont décidé de rehausser le niveaux de qualité de vie dans la métropole afin d'attirer les investisseurs étrangers et de faire de Constantine un pôle touristique. Cette volonté s'est traduite par deux grandes actions sur terrain, la première : le lancement de plusieurs études sur l'échelle du territoire qui sont le SNAT, le SRAT et d'autres études sur l'échelle urbaine concernant Constantine, c'est pourquoi nous nous sommes retrouvés avec un instrument annulé après son lancement qui est le PMMC, un qui n'est toujours pas approuvé en 2018 après le lancement de sa révision en 2008 qui est le PDAU, et le SCU qui traite dans une grande mesure des objectifs liés au PDAU, sauf que le SCU était sensé utiliser d'autres démarches que le PDAU qui sont la bonne gouvernance, l'image de marque, le management urbain et surtout la démarche du projet urbain.

La seconde grande action consiste dans le lancement d'un grand nombre d'intervention urbaine sur Constantine qui ressort des instruments de planification avec des rénovations, des démolitions de certains édifices (quartiers, habitat précaire,...), le relogement d'un grand nombre d'habitants, réaménagement et la réalisation de nouvelles constructions, conformes aux objectifs des élus centraux, de grandes sommes d'argent furent injectées dans le budget de dépense pour la métropole de Constantine, dans une grande partie pour la réalisation d'équipements de superstructure ; par conséquent Constantine semble le terrain idéale pour voir s'il existe un quelconque faussé établi entre le programme du PDAU de 1998 et les réalisations du terrain concernant les équipements de superstructure, vu l'intérêt particulier qu'elle a reçu par les élus.

Chapitre 1
Une vision détaillée de la métropole de
Constantine

Introduction

Afin d'encourager le transfert de savoir et de richesse vers l'Algérie, et en faire un pays producteur et exportateur de denrées multiples et variées, dans l'objectif de se défaire des anciennes pratiques et varier les sources d'entrée d'argent de la nation. Deux principales études territoriales furent lancées qui sont le SNAT et le SRAT dans l'optique de moderniser les villes algériennes pour améliorer les niveaux de qualité de vie des citoyens pour en faire des zones attractives pour les touristes et investisseurs étrangers, tout en se focalisant sur quelques sites considérés comme sites à fort potentialité touristique, dans les quatre métropoles algériennes (Alger, Oran, Constantine, Annaba) . Pour réaliser cet ambitieux projet, des programmes furent lancés dans des zones prés définies contenant de nombreux grands projets structurants sensés redynamiser l'espace.

Constantine fascine depuis des siècles non seulement à cause de son site initial qui est le rocher, et son terrain caractérisé par une topographie très accidentée, mais aussi son histoire millénaire, son urbanisation et architecture arabo musulmane, coloniale, moderne, et en font un lieu à haute potentialité touristique.

De cette façon les programmes des instruments de planification territoriale étaient la ligne guide de la vision politique, économique, et sociale pour le pays. Suivie par la planification urbaine qui englobe les mécanismes de la conscience, des comportements et des actions, qui contribuent à la modification de l'espace urbain et à la détermination du mode de son développement.

Les programmes établis après 2004, par les instruments d'aménagements et d'urbanisme, ont tous un même objectif en ce qui concerne la métropole de Constantine, il s'agit de créer une double intégration, intégrer des équipements publics pour améliorer la qualité de vie dans Constantine, ainsi intégrer ces équipements dans la ville pour créer un lieu homogène à forte attractivité économique et touristique. Cela est tout aussi important d'intégrer la ville dans l'aire urbaine à travers l'ensemble du pays, afin de concevoir une stabilité économique de la région.

1.1 Présentation de la métropole de Constantine

A l'origine le mot métropole en urbanisme dans les années 60 était surtout lancé à la ville à rayonnement international, concentrant une population relativement importante donc plus de 3 000 000 d'habitants. Avec encore plus de sur population et la banalisation du terme mégalopole qui est une mégapole, donc une agglomération de plus de 10 millions d'habitants (seuil fixé par l'ONU, auparavant fixé à 8 millions d'habitants).

La vision qu'avaient les urbanistes du terme métropole devient de moins en moins strict en comparaison au temps passé, Ainsi en France la loi de **modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles** (loi MAPTAM) de 2014 « a instauré les métropoles comme la forme la plus intégrée d'intercommunalité. La métropole au statut d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et concerne des territoires de plus de 400 000 habitants qui sont soit situés dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants, soit chefs-lieux de régions, soit au centre d'une zone d'emploi de plus de 400 000 habitants »¹.

Alors qu'en Algérie les agglomérations urbaines sont classées principalement en fonction de leur nombre d'habitants :

- Métropole, la population est de plus de 300 000 habitants, et dispose des fonctions supérieures ;
- Grande ville, la population totalise au moins 100 000 habitants ;
- Ville moyenne, la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants ;
- Petite ville, la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants ;
- Agglomération urbaine, espace urbain abritant une population agglomérée d'au moins 5 000 habitants.

Constantine est une ville Algérienne, considérée comme la capitale de l'Est du pays, chef-lieu de la wilaya de Constantine, passée au rang métropole Algérienne après l'adoption de la loi 06-06 d'orientation de la ville. Comptant plus de 448 000 habitants, cette métropole est la troisième ville la plus peuplée d'Algérie. Le Grand Constantine compte une surface d'un rayon d'une quinzaine de kilomètres sous forme d'une agglomération comprenant une ville mère (la métropole de Constantine) et un groupe de villes satellites (Ain Smara, El

¹ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Metropole.htm>

Khroub,...). En 2015, l'agglomération de Constantine comptait 943 112 habitants, dont à peu près 509280 habitants dans la commune de Constantine ce qui vaut 54 % des habitants de l'agglomération.

Ainsi si Constantine peut prétendre à la nomination du terme métropole selon les normes nationales, il reste des ajustements en termes de disposition des fonctions supérieures. Et c'est avec cet objectif et afin de faire de Constantine une métropole touristique que furent lancés de nombreux travaux de modernisation, d'embellissement sur les anciennes bâtisses situées le long des axes importants de la ville, aussi la construction de quelques équipements de grande envergure fut lancée. Ces actions ont permis de redynamiser l'espace urbaine de la métropole.

1.1.1 Aperçu historique

Constantine (nommé Cirta dans l'antiquité), est une des plus anciennes villes du monde. Elle a cette particularité très rare d'avoir vécu près de 3000 ans d'histoire ininterrompue sur un même site qui est le Rocher.

Les études archéologiques démontre que c'est à l'aube de l'histoire de l'humanité, il y a de cela un million d'année, que les premiers Constantinois avaient commencé par s'installer sur les hauteurs, pour se protéger des prédateurs et des étrangers par mesure de sécurité au Djebel El Ouahch, au Mansourah et dans les grottes du Djebel Sidi M'cid, ces sites furent identifiés car les chercheurs y ont trouvés ses traces humaines (tels que : des Galets taillés, bifaces aux formes géométriques). Ensuite les premiers hommes avaient élargi le territoire qu'ils utilisaient, en descendant des hauteurs, et en s'aventurant vers ce qu'on appelle de nos jours Bekira, El-Haria, Tidis et Sigus, où on a retrouvé des traces, un grand nombre subsiste aujourd'hui sous forme de Dolmens (des monuments constitués d'une ou plusieurs grosses dalles de couverture).

Enfin, l'homme préhistorique de cette région décida une fois pour toute de choisir le Rocher comme résidence fixe, à cause de sa position avantageuse dont il en a fait un lieu stratégique et protégé naturellement par les gorges du Rhumel, ainsi ils y ont bâti plus tard une Ville forteresse.

Les circonstances et la date exacte de la fondation de Cirta (le premier nom donné à la cité) ne sont pas connues pour le moment. Cela est dû à l'incapacité d'effectuer des fouilles

archéologiques vu que le site est toujours habité. Ainsi l'évaluation de l'apparition de la période de Cirta est basée sur les écrits de certains historiens.

Selon les discours traditionnels locaux, Cirta avait été fondée à la même époque que Carthage (la capitale Phénicienne), soit vers la fin du IX^{ème} siècle, Cirta solidement protégée grâce à son site très difficile d'accès, acquit rapidement le surnom de Forteresse Africaine.

La ville de Cirta a été mentionnée à la fin du même siècle An 203 par deux historiens, Salluste et Tite-Live, dans leurs écrits

Cirta alliée de Massinissa dans la seconde guerre punique fin du III^{ème} siècle avant Jésus-Christ qui opposa Carthage et Rome. Entraînés dans cette guerre par Deux princes Numides, Syphax et Massinissa. Finalement, Massinissa allié des Romains sorti vainqueur du conflit local, et réunifia, sous son égide la Numidie soit à peu près l'Algérie dans ses frontières actuelles et fait de Cirta sa capitale.

Les historiens affirment avec certitude que depuis cette période, la vie citadine se déroulait de manière ininterrompue à Cirta. Bien que quelque fois elle fut nommée capitale d'état, plus souvent elle avait le titre de métropole régionale.

À l'époque de la souveraineté de Massinissa et de son fils Micipsa, Cirta était l'alliée de Rome, alors que sous le règne de Jughurta et Juba I, elle fût l'ennemi de Rome. Ainsi Cirta passe définitivement dans la mouvance Romaine en l'An 46 avant Jésus-Christ.

En l'An 313 de l'ère chrétienne le nom de la cité a changé pour prendre le nom de l'empereur Romain Constantin, à l'issue des guerres civiles, nom qu'elle porte maintenant depuis 17 siècles et qui est le témoignage de sa pérennité.

Au cours de l'histoire, Constantine a subi des nombreux sièges, ses habitants se révélèrent être ses meilleurs protecteurs à chaque fois.

Vers la fin du VII^{ème} siècle Constantine entra dans l'histoire Musulmane, dans des conditions non éclaircies à ce jour. Ainsi malgré ces faits entre le VIII^{ème} ou IX^{ème} siècles Constantine gardera son autonomie.

Au début du XVI^{ème} siècle, Constantine avec le reste de l'Algérie, fût placée sous la protection de l'empire Ottoman, afin que ce dernier joue le rôle de barrière musulmane contre les convoitises Européennes. Au cours de cette période (près de trois siècles) Constantine fût administrée par des Beys, et des gouverneurs provinciaux, nommés ou confirmés dans leurs fonctions par les Deys d'Alger, et Constantine fût promue au rôle de capitale de Beylik de l'Est (ce dernier englobait tout l'Est Algérien).

En Novembre 1836 Constantine conduite par Hadj Ahmed Bey et Ali Benaïssa, son Bach-Hamba (une sorte de premier ministre) infligeaient une cinglante défaite à l'armée

Française lors du premier siège de la ville. Mais le 13 Octobre 1837 face à l'invasion coloniale Française et malgré une sanglante bataille de rues à laquelle avaient participé tous ses habitants, la ville finit quand même par succomber aux mains des colons français.

De nombreuses tentatives de soulèvements ont vu le jour un peu partout en Algérie de temps en temps, elles ont toutes échoué jusqu'à ce que le pays s'enflamme entre 1954 à 1962 pour qu'après tout ce temps l'Algérie retrouve sa souveraineté nationale.

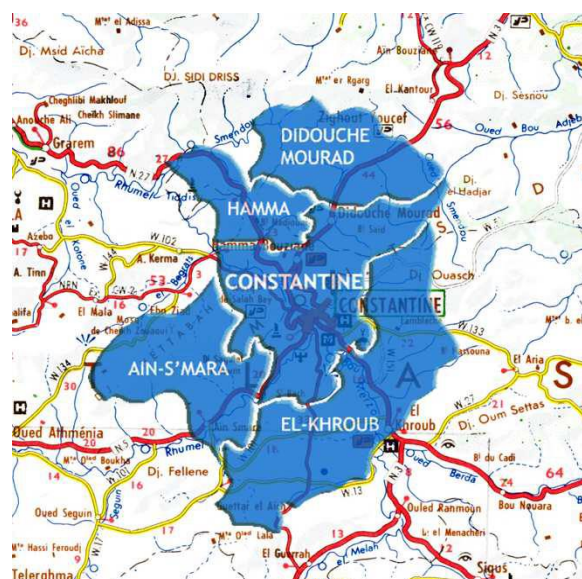
Aujourd'hui, Constantine tente de conserver son influence régionale, et essaie de se hisser au rang de métropole touristique internationale, chose qui s'est révélée très difficile.

1.1.2 Situation de la métropole

Constantine est l'une des villes les plus importantes de l'Est Algérien. De près ces 3000 années d'existence, de tous les temps Constantine a été une ville méditerranéenne importante, de nos jours Constantine est la troisième métropole d'Algérie selon la norme nationale, après Alger et Oran, Elle se situe à 431 km à l'Est d'Alger capitale de l'Algérie.

Constantine est la plus grande métropole intérieure d'Algérie. Sa position particulière en a fait une ville qui se situe dans un emboîtement entre le Tell et les Hautes plaines, au croisement des grands axes Nord-Sud (Skikda-Biskra) et Ouest-Est (Sétif-Annaba). Constantine est entourée par quatre villes, au Sud et à Est on trouve El-Khroub, Au Nord Ain el Smara, et à l'Ouest on trouve Hamma Bouziane, et Didouche Mourad (voir la carte qui suit).

Carte N°01 : Carte des communes limitrophes de Constantine

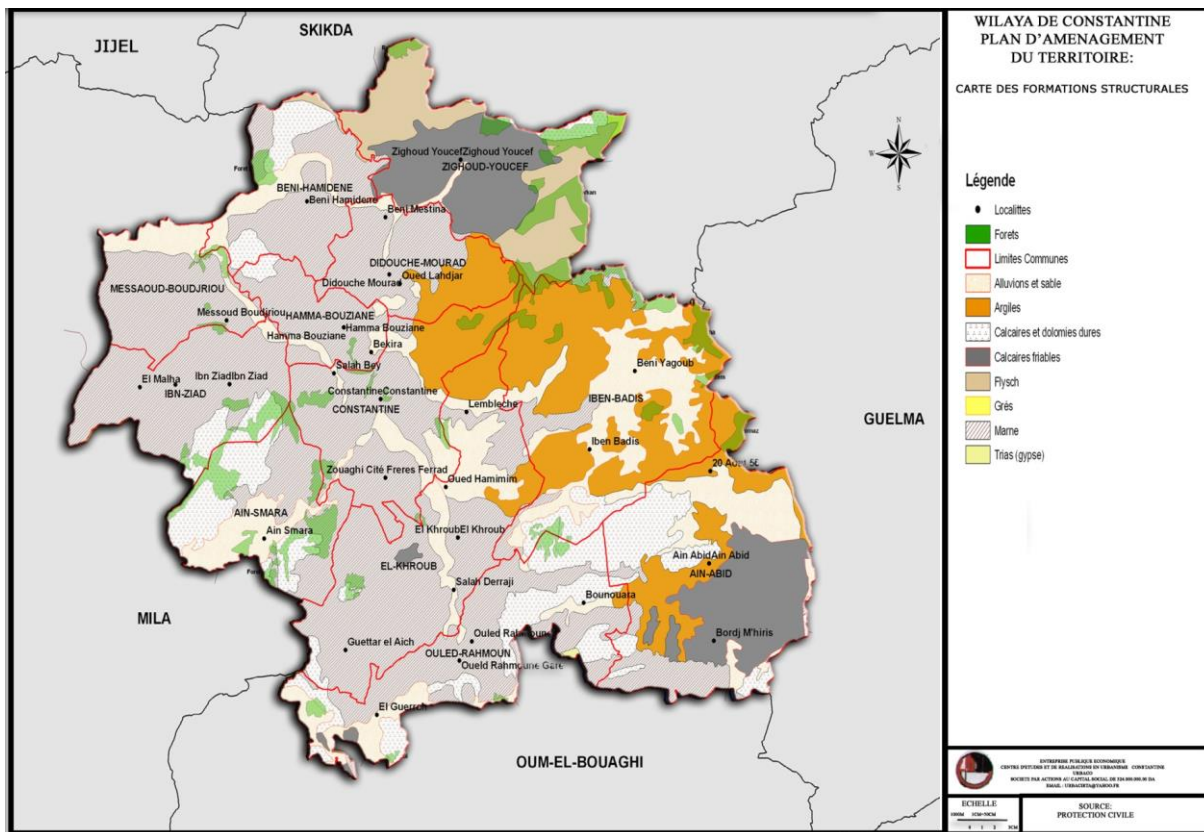


Source : URBACO, 2006.

1.1.3 Relief et géologie Caractéristiques physiques de Constantine

La métropole de Constantine s'étale sur un terrain caractérisé par une topographie très accidentée, ce site hétérogène est marqué par une juxtaposition des plateaux, des ruptures brutales, des collines, des dépressions et des pentes. Les composants géologiques de ce site sont nombreux, mais on trouve que la majeure partie de sa géologie est faite en Marne et Argile (pour plus de détails voir la carte qui suit).

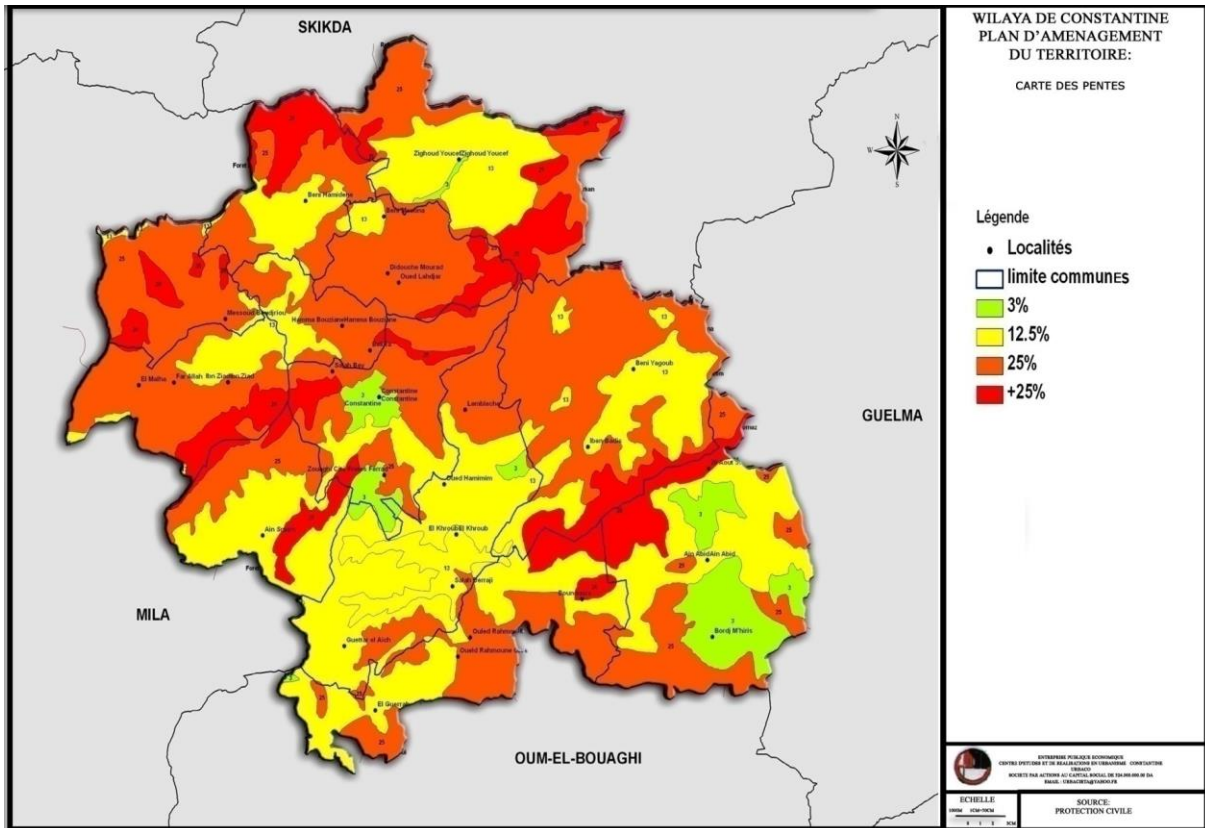
Carte N°02 : Carte des formations structurales de la Wilaya de Constantine



Source : URBACO, 2006.

La métropole de Constantine s'étend sur un plateau rocheux à 649 mètres d'altitude, elle est coupée par des régions qui l'entourent par des gorges profondes qui forment Oued Rhummel, elle est isolée à l'Est et au Nord, par des régions, elle est dotée de terre fertile telles que djebels Ouahch et Sidi Mcid, dont l'étendue est à peu près de 300 mètres, la wilaya de Constantine est très accidentée, on y trouve des pentes de toutes sortes, des très fortes aux très faibles (3%, 12,5%, 25%, +25%), mais on trouve quatre moyennes de pentes qui se partagent l'espace, la majorité de la wilaya se trouve dans une zone dont la moyenne de pente est de 25%, mais la commune de Constantine se trouve dans une zone qui est partagée en forte pente (25%) et faible pente (3%), (pour plus de détails voir la carte qui suit).

Carte N°03 : Carte des pentes de la Wilaya de Constantine

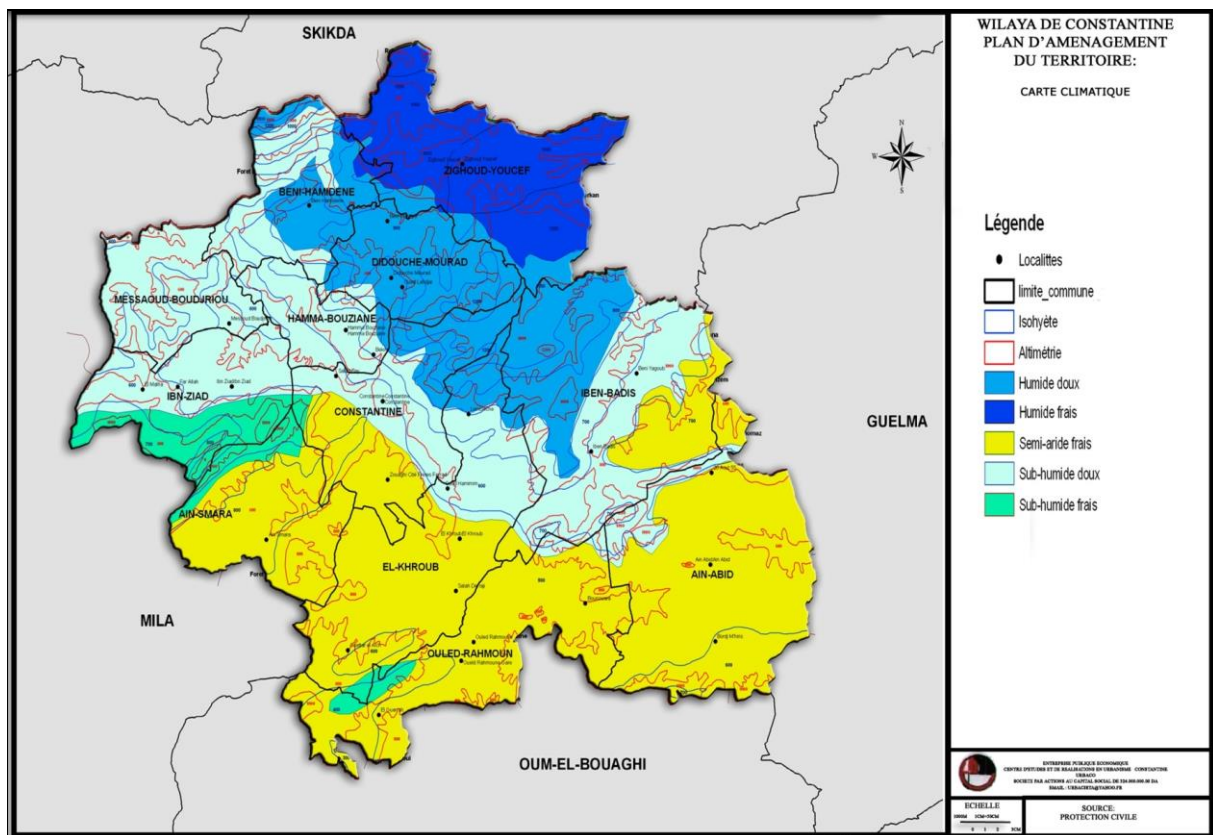


Source : URBACO, 2006.

1.1.4 Climat

La moyenne pluviométrique de la wilaya de Constantine varie de 500 mm à 700 mm par an. Il y fait froid l'hiver ces températures les plus basses peuvent arriver jusqu'à 6 C°, et il y fait très chaud l'été avec des pics de chaleurs enregistrés jusqu'à 47 C°. Pour faire simple le climat de la wilaya de Constantine est méditerranéen avec des températures à fortes amplitudes (voir la Carte N°04), le climat de la wilaya de Constantine est composé principalement par 3 climats : Semi-humide doux, Semi-aride frais, humide doux.

Carte N°04 : Carte climatique de la Wilaya de Constantine.



Source : URBACO, 2006.

1.1.5 Évolution démographique dans la commune de Constantine

En 2008, et selon le recensement général de la population et de l'habitat réalisé par l'ONS, Constantine est la seule commune de la wilaya qui a enregistré un taux négatif, car si la population de la commune de Constantine a été évaluée en 2008 à 448 374 habitants, par le recensement de l'ONS. En 1998 le recensement de l'ONS de Constantine a été évalué à 481 947 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,7 %. Alors qu'en 2015, l'agglomération de Constantine comptait 943 112 habitants, d'après une étude estimative de la wilaya, dont à peu près 509280 habitants sont des habitants de la commune de Constantine, ce qui vaut 54 % (cette dernière étude n'a pas été réalisée par L'ONS, mais une étude approximative réalisée par la wilaya).

Tableau N°10 : Évolution démographique dans la commune de Constantine

Évolution démographique								
1830	1837	1880	1910	1930	1955	1960	1966	1977
30 000	20 000	41 000	48 000	100 000	120 000	200 000	245 621	345 566
Évolution démographique, suite (1)								
1987	1998	2008	2015					
443 727	481 947	448 028	509280					

(Source : Rabah BOUSSOUF², Marc côte³, l'auteur, 2017)

La métropole de Constantine a connu une évolution démographique ascendante à travers le temps, celle-ci n'a enregistré un taux négatif que deux fois au cours de son histoire statistique. La première était en 1837 après que le nid d'aigle « la vieille ville de Constantine » soit tombée aux mains des colons français (La population de la métropole de Constantine dans la période antérieure à la période coloniale comptait entre 30 000 à 40 000 habitants), la seconde après les sondages de 2008, qui ont démontré que le relogement de la population qui vivait dans les bidonvilles a causé une baisse considérable dans le nombre des habitants.

Au cours de la période coloniale le nombre de la population musulmane était faible dans la commune de Constantine, mais ce qui est très pertinent c'est la communauté européenne, bien que très présente, elle est toujours restée plus limitée en nombre dans la ville

² Rabah BOUSSOUF, D'une ville attractive à une ville répulsive laboratoire d'Aménagement du territoire, Université de Constantine, Algérie.

³ Marc Côte, « Constantine », Encyclopédie berbère, no 14, 1994, P 2069.

de Constantine que dans les autres grandes villes du pays (à noter que même dans la période coloniale Constantine était l'une des villes les plus importantes du pays).

En 1948, peu à peu cette dynamique s'est inversée d'une façon importante, au point que la ville comptait 77 000 Algériens musulmans et 40 000 colons Européens. Ce changement radical est lié à la croissance de l'exode rural, résultat de la déstructuration des campagnes dans les années 1930.

En effet si Constantine a connu un taux de croissance annuel moyen de 4,06 % entre 1966-1977, ce taux a diminué progressivement durant les périodes qui ont suivi : 2,8 % en 1987, 0,41 % en 1998 et -0,7 % en 2008.

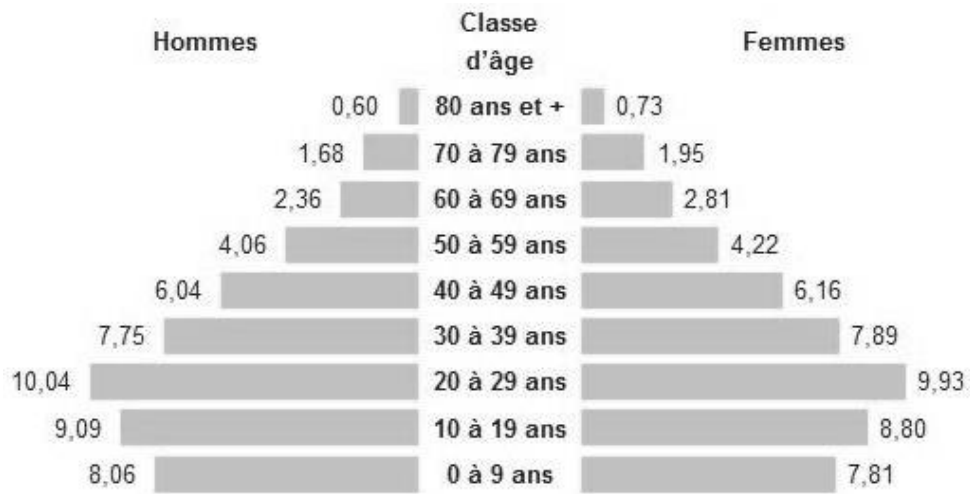
Constantine a connu un exode rural très important, au contraire des autres grandes villes algériennes, cet exode rural est survenu essentiellement de sa propre aire administrative (comme la wilaya de Mila, Boussouf,..). Depuis les années 1980, l'exode rural a diminué d'une façon considérable, mais l'agglomération continue d'augmenter, et selon le géographe Marc Côte dans son ouvrage nommé Constantine⁴ les raisons de la croissance démographique des citadins dans la commune de Constantine, les citadins se sont eux-mêmes qui ont pris le relais de l'exode rural.

La population Algérienne est connue pour être une population jeune, et Constantine n'est pas l'exception, près d'un tiers de la population de la commune en 2008 a moins de 20 ans.

Mais ce qui est le plus surprenant c'est que plus de la moitié de la population de la commune de Constantine se trouve dans la tranche d'âge comprise entre 20 et 59 ans, à savoir que cette tranche d'âge est considérée comme relativement jeune de nos jours. Et enfin la population de 60 ans et plus est faible, ce qui représente à peu près 10,13 % de la population totale de la commune. Mais on remarque une baisse de natalité depuis la fin des années 1980.

⁴Marc Côte, « Constantine », Encyclopédie berbère, no 14, 1994, P 2069

Figure N°05 : Pyramide des âges de la ville de Constantine en 2008 en pourcentage⁵



Source : L'ONS, 2008

⁵ L'ONS (voire annexe et le site web ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Constantine_\(Alg%C3%A9rie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Constantine_(Alg%C3%A9rie)))).

1.1.6 L'Économie de Constantine

Traditionnellement Constantine était une ville où dominent les secteurs tertiaires et commerçants. De nos jours, le commerce des céréales et celui de l'habillement prédominent. La position avantageuse en ont fait un lieu d'échange important dans l'Est algérien, que ça soit pour les activités tertiaires, telles que le commerce de gros ou



Photo N° 01 : Constantine vue du ciel, 2017

de détail, l'artisanat : tel que le travail sur le cuivre (Constantine est connue pour sa dinanderie et cela bien avant l'indépendance), on trouve aussi ces dernières années l'augmentation du travail artisanal sur le verre et la céramique, la broderie traditionnelle constantinoise sur les velours (qui était connue surtout chez les juifs constantinois est devenue un incontournable de toutes les mariées constantinoises), ... etc.

L'industrie s'est implantée assez tardivement dans la métropole, ce n'est qu'à partir des années 75, que dans Constantine apparurent des zones industrielles, toutefois c'est lors de la seconde phase d'industrialisation planifiée par l'État algérien que cette démarche a vu le jour, ainsi une série de zones industrielles ont été réalisées, notamment par les complexes SONACOM (dont la fonction consiste à fabriquer des tracteurs et des grues), par contre ces zones d'industrialisation (Trois complexes ont été implantés), se sont localisées dans la couronne d'urbanisation satellite. Constantine abrite aussi le Centre de recherche en biotechnologie.

La métropole de Constantine se distingue par des exploitations périurbaines qui abritent des activités agricoles plus ou moins importantes, celles-ci consistent principalement dans la production des céréales, et certains fournisseurs de lait pour quelques quartiers, et des propriétaires terriens héritiers de la vieille propriété citadine.

A cause du site majestueux de la vieille ville de la métropole et de son héritage historique et culturel, Constantine reste un lieu avec un très fort potentiel touristique. Mais au-delà de ça Constantine a été de tous temps très courtisée économiquement parlant, et c'est une des raisons que la métropole reçoit de plus en plus d'investisseurs (en comparaison avec les

autres villes du pays), tout comme un grand nombre de travailleurs, chaque année, viennent de toute l'Algérie pour s'y installer.

1.1.7 La topographie

La métropole de Constantine comme son groupement de communes appartient à la même aire de champ topographique, celles-ci sont composées par des hautes plaines où le relief est très varié mais surtout montagneux, composé principalement de chaînes marno-calcaires et calcaires dont les principaux sommets sont :

- Djebel Zouaoui (1316m)
- Djebel Ouacha (1281m).
- Djebel Kerkara (1187m)

Parallèlement à ces montagnes, une autre série montagneuse d'envergure, mais un peu moins haut, couvre aussi la région, on trouve :

- Djebel Djenane El Lobba (1000m).
- Djebel Kelal (941m) ;
- Djebel Houssin (934m) ;
- Djebel OuledSelem (921m) ;

Le reste du relief est constitué de collines mamelonnées de la région d'El Khroub, du plateau d'Ain El Bey, et des plaines de Didouche Mourad, Hamma Bouziane et Ain Smara, des fonds des vallées des Oueds Rhumel et Boumerzoug.

1.1.8 Évolution urbaine

Malgré un relief très varié et essentiellement montagneux, et la croissance démographique importante après 1962, sauf en 2008 où on a enregistré un taux négatif de croissance, la métropole de Constantine a connu une extension urbaine très importante depuis son indépendance, plus du double de l'aire exploitée, avant l'indépendance, a été incorporée à l'aire urbaine de la commune de Constantine.



Photo N°02 : Constantine en 1972.

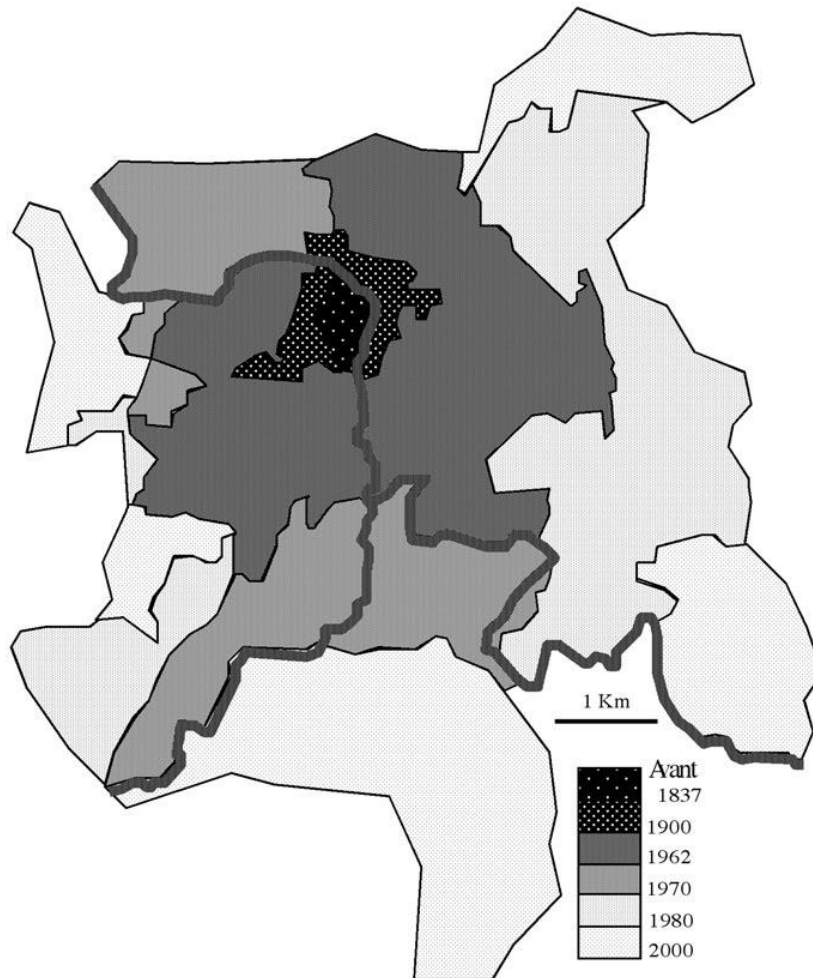
Le site initial de Constantine porte le nom du « Rocher » ou encore « le vieux rocher », il est composé d'une barre calcaire truffée de cavités karstiques. Ce n'est qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle, que l'espace urbain de la ville millénaire commence à s'étendre hors du rocher, par la construction de quelques petits faubourgs.

Au début de la colonisation française en 1837, la ville de Constantine s'étalait sur une superficie de près de 30 ha, un siècle après (en 1937) la surface de la ville est passée à 234 ha. Moins de vingt années plus tard (dans les années cinquante), elle a atteint 1 800 ha. Ensuite après l'indépendance de l'Algérie en 1962, Constantine s'est étendue peu à peu, la progression de la consommation des terres s'est amplifiée pour atteindre en 1977 à 2 558 ha, en 1987 à 3 285 ha, en 1993 à 4 547 ha et en 2000 à 5 138 ha. (Pour plus de détails voir le **Plan N°01**).

D'autres contraintes urbaines caractérisent le site de la métropole de Constantine, en plus des contraintes physiques liées à la complexité du site, dont la présence de quelques zones militaires à l'intérieur du tissu urbain, ces derniers constituent un obstacle qui freine l'extension spatiale de la ville.

Malgré ces nombreuses contraintes, la métropole de Constantine a connu une consommation très rapide de l'espace, en moins de 60 années Constantine a vu une extension urbaine effrénée et non maîtrisée, en raison de plusieurs phénomènes (tels que l'exode rural après l'indépendance, la présence de terrain agricole, les zones à risques (inondation, glissement de terrain,...)...etc). Ainsi ces phénomènes ont entraîné une saturation des sites urbanisables, et vu les besoins croissant en terrains constructibles, et afin d'éviter l'exploitation des terrains agricoles a des fins qui n'entrent pas dans son champ d'exploitation. Les autorités locales se sont trouvées dans l'obligation d'inclure de nouveaux espaces urbanisables en dehors des limites de la commune de Constantine initialement mentionnées.

Plan N°01 : Ville de Constantine. Extension urbaine



Source : URBACO, 2000.

1.1.9 Occupation du sol

Le groupement de Constantine se singularise par sa répartition des terres, ainsi 79 % de la superficie totale sont des terrains agricole, soit 58.670 ha de la surface totale du groupement de Constantine (SAT), et seulement 12% sont des surfaces agricoles utiles (SAU)⁶ ce qui équivaut à 12218 ha.

Les terrains urbanisables occupent 12% de la surface totale du groupement de Constantine, ce qui équivaut à 9679 ha. A noter que plus de la moitié de cette surface est occupée par le chef-lieu de la wilaya de Constantine.

⁶ Source : D.S.A de la wilaya de Constantine

Tableau N°11 : Répartition générale des terres en hectares (Année 2007-2008)⁷

Commune	S.A.U.				Parcours et pacages	S.A.T	Forêts	Terrains Urbains	Surface totale
	jachères	En sec	En irriguée	TOTAL					
Constantine	6165	1763	71	7999	1207	9206	4351	5043	18600
	33%	9%	0%	43%	6%	49%	23%	27%	100%

Source : D.S.A de la wilaya de Constantine

1.1.10 Tissu urbain à Constantine et les crises rencontrées par celui-ci



Photo N°03 : Vue sur la ville (Boulevard Zighoud Youssef), 2015⁸.

Une discontinuité dans le tissu urbain caractérise la métropole de Constantine cela est du fait des coupures naturelles liées à la topographie du site et d'autres artificielles.

Le tissu urbain de la Métropole de Constantine est composé de différents types d'habitat que chaque portion d'espace correspond non seulement à une époque et style différent mais aussi à une vision politique d'exploitation de l'espace bien défini, et toutes ces différentes visions ont abouti à la création du tissu urbain de Constantine.

L'habitat d'origine coloniale Français est contigu au Rocher, est une partie de la vieille ville arabo musulmane a été démolie et reconstruite selon le style colonial, suivi par

⁷ Source : D.S.A de la wilaya de Constantine

⁸ http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/LesImages/Yann_Arthus-Bertrand/page1.htm

l'utilisation des sites d'extension par l'État pour édifier des ensembles d'immeubles, et aménager des lotissements de villas pour la nouvelle bourgeoisie sur les hauteurs. À noter que sur les deux versants de Boumerzoug et sur les périphéries, s'étendaient quelques quartiers spontanés populaires sous forme de bidonvilles de catégories les plus déshéritées, la population des bidonvilles fut relogée dans de nouvelles constructions HLM et les bidonvilles furent éradiqués par les instances.

Avant de devenir le lieu de planification des extensions de la métropole, la ceinture du Grand Constantine jouait le rôle de réceptacle pour les équipements les plus encombrants : aéroport, unité de redistribution des hydrocarbures, casse automobile, etc. Afin de limiter l'étranglement dans la métropole des propositions furent adoptées, celles-ci consistent dans l'expansion urbaine le long des axes routiers et le transfert de la croissance démographique de la métropole de Constantine vers les communes voisines.

Ainsi l'agglomération de Constantine avec ces transferts de population vers d'autres sites, en dépassant les limites à son territoire juridique communal, s'est étendue sur le territoire des autres communes, peu à peu les villes voisines (Massinissa s'est étendue jusqu'au Khroub et Ali Mendjelli vers le plateau d'Ain El-Bey) sont venues au secours de la métropole, afin de recevoir le surplus de croissance démographique, que la ville mère (Constantine) avait du mal à gérer.

La ville rencontre une forte demande de logements, celle-ci est survenue à cause d'un ensemble de phénomènes qui consiste, en : le vieillissement et le délabrement de la vieille ville, l'exode rural vers les villes, l'installation de masse des bidonvilles qu'il fallait éradiquer et les glissements de terrains, sans oublier le manque de terrains urbanisables.

Bien que la métropole de Constantine ait pu éliminer tous les bidonvilles, et ainsi en 2018 aucun bidonville n'apparaît à Constantine, ce n'était pas toujours le cas auparavant, car la prolifération de l'habitat spontané (les bidonvilles) dans les années 70 et 80 s'est implantée dans pas moins de 75 sites de bidonvilles abritant 81 500 personnes vivant dans 11 638 baraques, ces chiffres ont été recensés à travers la ville dans les années 90, et la plupart des baraques étaient situées surtout dans la partie Est de la ville (**Plan N°02**).

Or dans les années 70 et 80, le contexte qui a favorisé la construction de ce type d'habitat, sur des espaces non constructibles, sont **l'exode rural intensif et la faible production de logements**.

Entre 2003 et 2005, il y a eu 2198 familles relogées en dehors de la ville de Constantine après la destruction de six grands sites constitués de bidonvilles, la plupart de ces constructions étaient implantées sur les hauteurs au Nord-Est de la métropole dans le quartier Emir Abdelkader.

Plan N°02 : Ville de Constantine. Principaux sites de bidonvilles



La vieille ville arabo musulman, édiflée avant la colonisation française de 1837, était laissée de plus en plus à l'abandon du fait du cadre bâti vétuste et du vieillissement des constructions et de leur délabrement. Ce qui a nécessité le recasement de la population des bâtisses menaçant de ruine, cela était fait à maintes reprises, d'une manière séparée à travers le temps.

C'est ainsi que 542 familles qui vivaient dans la vieille ville arabo musulmane de Constantine, ont été relogées entre 2003 et 2004, ces familles furent orientées cette fois-là vers les nouvelles villes de la wilaya (Ali Mendjeli et Massinissa).

Le premier glissement de terrain à Constantine remonte à l'année 1972, celui-ci a affecté plusieurs quartiers dans la ville, tels que : l'avenue Kitouni, Belouizdad, Bellevue, Chemin forestier, CILOC, Boussouf, Zaouch, Boudraa Salah, Benchergui, Bardo, Place Krikri, Kaidi Abdellah, le pont de Sidi Rached et même l'université Mentouri.

Ainsi le glissement de terrain de 1972 a touché une superficie de 120 ha, qui menacent près de 15 000 habitations abritant une population estimée à 100 000 habitants (**Plan N°03**).

Plan N°03 : Ville de Constantine. Principaux sites de glissements



Les glissements de terrain dans la commune de Constantine sont aussi bien le résultat de l'activité humaine que celle de la nature que physique du sol telle que l'urbanisation parfois anarchique sur les versants à la limite de la stabilité, et les déperditions hydriques du réseau d'alimentation en eau dues essentiellement à la vétusté de celui-ci potable sont à l'origine du phénomène.

Les différentes opérations de relogement entre 1998 et 2005, concernent la population des zones touchées par les glissements de terrain, dont 287 bâtisses furent démolies, et l'évacuation d'habitants de 633 logements fut chiffrée, ce qui a conduit à une sommation aux relogements de 1 911 familles en dehors du périmètre urbain constantinois.

1.2 La politique de l'état vis à vis du devenir de la Métropole de Constantine

Après la libéralisation commerciale, la vision et les ambitions qu'avait l'état Algérien pour le devenir de ces villes ont changé d'une façon radicale, ainsi ce pays qui a passé des années enfermées sur lui-même était devenu plus enclin au libre-échange, mais plus que ça quelques années après la libéralisation la volonté de diversifier les rentes du pays en faisant de quelques villes et zones, des pôles touristiques, est devenue une évidence, afin de réaliser ces ambitions des programmes d'aménagement et d'urbanisme furent lancés, et les choix des lieux d'intervention furent désignés. Constantine a été sélectionnée pour devenir une métropole touristique.

1.2.1 Une grande ambition pour le devenir de Constantine

Dans le cadre des prescriptions du SNAT et du SEPT, le SDAAM est établi sous une démarche analytique, prospective et adaptée à la spécificité de l'Aire d'étude délimitée par un périmètre pertinent qui suit leur directive et les objectifs spécifiques à Constantine, afin que la métropole régionale de l'Est Algérien s'ouvre sur le contexte international.

L'enjeu de l'élaboration du Schéma Directeur d'aménagement de l'Aire Métropolitaine, consiste principalement dans le renforcement du peuplement et l'intégration de ces espaces aux intérêts stratégiques du développement socio-économique du pays, ainsi que la protection des équilibres écologiques particuliers de ces milieux.

Il propose toutefois, deux échelles territoriales d'intervention :

- La métropole (dans les limites des communes de la wilaya).
- L'aire métropolitaine (dimension de lecture plus large, ayant une intervention nationale et internationale).


1.2.2 Constantine une des métropoles selon le SNAT

Constantine est l'une des quatre métropoles d'Algérie définie selon le SNAT⁹ de 2030, qui sont Alger, Oran, Annaba et Constantine, afin de voir leurs fonctions clarifiées dans un système urbain restructuré¹⁰.

⁹ Les fonctions des quatre métropoles d'Alger, Oran, Annaba et Constantine dans le système urbain et l'armature économique territoriale sont traitées dans le PAT 12, relatif à la "Métropolisation".

¹⁰ SNAT 2030 Equilibre durable et compétitivité des territoires, tome 2, 31page.

Tableau N°12 : Constantine une des métropoles selon le SNAT

Les métropoles	
Définition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situées à la tête du système urbain, les métropoles en impulsent la dynamique d'ensemble en étant des lieux de concentration des hommes, du capital technique et financier, des pôles de services supérieurs et d'activité, des vecteurs d'ouverture économique et des foyers d'innovation technologique.
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre urbain de qualité aux fonctions performantes (services, équipements, infrastructures) dans une aire métropolitaine restructurée disposant, d'une bonne accessibilité nationale et internationale et des chaînes logistiques intégrées, ▪ Concentration de fonctions de production, de capacités de recherche et d'innovation et de services supérieurs capables d'impulser le développement économique sur l'ensemble du territoire, ▪ Polarisation d'une aire d'influence métropolitaine structurée par des échanges denses et variés ainsi que des complémentarités et solidarités entre la métropole et les villes régionales sous son influence, ▪ Ouverture internationale pour le compte de l'ensemble du territoire : services liés à l'ouverture, point nodal des échanges (ports, aéroports), implantations d'entreprises étrangères etc. ▪ Relations entre les autres métropoles algériennes afin de renforcer l'ouverture internationale et développer des complémentarités sur des services ou équipements rares ▪ Une image positive.
Métropoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alger : portail international de l'Algérie (objectif : "top-five" des villes méditerranéennes) ▪ Oran : le réseau métropolitain ▪ Annaba : métropole d'avenir ▪ Constantine : métropole intérieure <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  Métropoles méditerranéennes </div>

Source : SNAT 2030, 2010.

1.3 Une vision d'aménagement cohérente pour l'aménagement de Constantine

Depuis l'indépendance Algérienne de 1962 les politiques algériennes ont essayé de lutter contre la disparité Nord/Sud, ville/campagne, et de varier les sources de revenu pour l'état (pour ne plus être dépendants des changements de taux de valeur du pétrole), mais les actions et programmes proposés pour atteindre ces objectifs n'ont pas cessé de changer à travers le temps.

1.3.1 Schéma National d'Aménagement du Territoire

Le SNAT a conçu un scénario de développement pour les Hauts Plateaux et le Sud du pays, afin de permettre le développement littoral en équilibre avec le territoire, en termes de population et de basse production : pour atteindre l'objectif dissimulé qui consiste à ce que la population atteigne un taux de 55% et soit dispersée au Nord du pays, tandis que 45% restent sur les Hauts Plateaux et le Sud (voir **Carte N°05**). A noter que dans le rapport du SNAT l'expression exacte utilisée est la suivante : ¹¹« ...L'objectif de ce scénario du SNAT est de concevoir un fort développement des Hauts Plateaux et du Sud, permettant de freiner le développement littoral et d'équilibrer le territoire... ». Ce qui a attiré mon scepticisme c'est le terme « freiner » car bien que certaines métropoles, comme Paris et Londres occupent une position démesurée par rapport aux villes qui les entourent, qu'on parle de réseaux urbains macrocéphales (signifie grosse tête) mais à ma connaissance les politiques de ces pays essayaient toujours de maintenir un développement continu et maîtrisé pour ces métropoles, mais en aucun cas à le freiner, ou l'arrêter.

Carte N°05 : L'équilibre volontariste



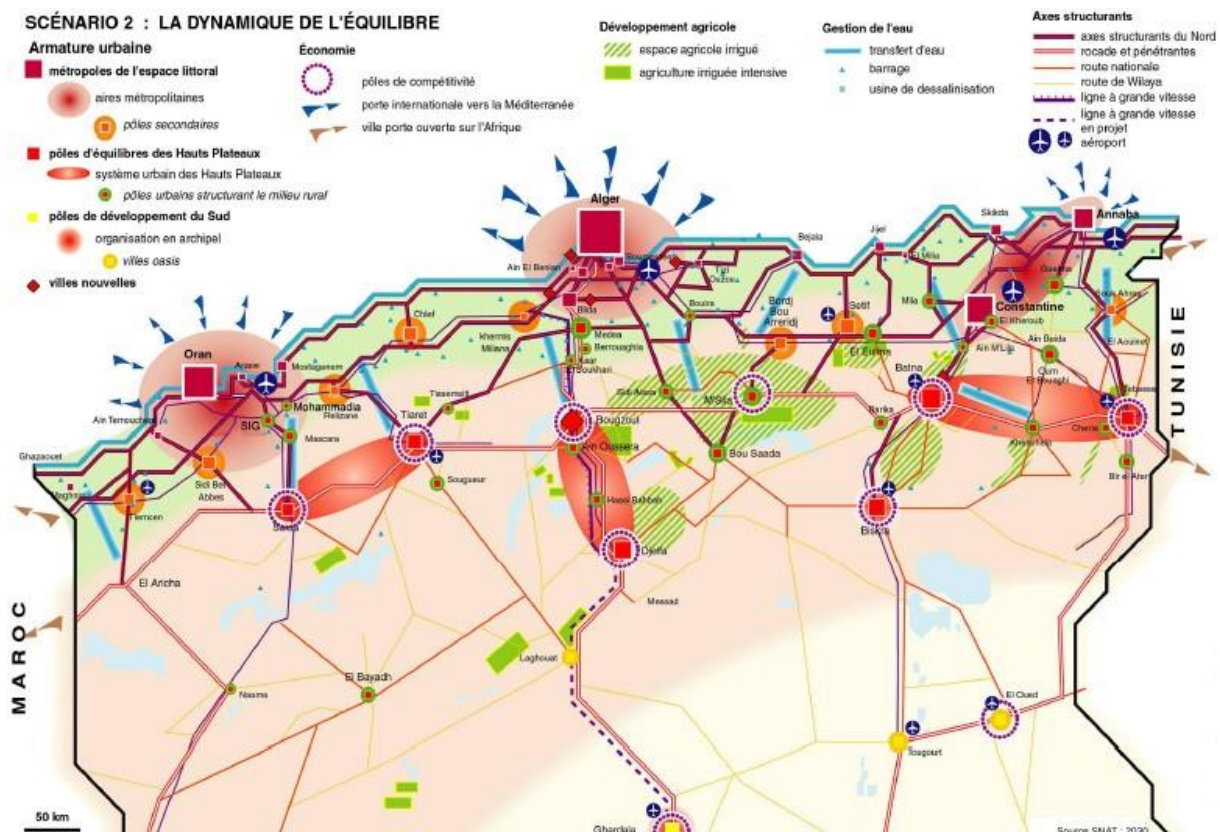
Source : SNAT, 2010.

¹¹ Le SNAT 2030, P19.

Ainsi le scénario du SNAT s'appuie sur un programme centralisé qui devient la priorité absolue de l'État, ce dernier a lancé des actions pour réaliser de Grands Travaux, afin de structurer l'armature urbaine, et reconquérir des espaces dans le but d'accueillir de nouveaux habitants, et générer des activités qui soutiendront le développement économique et social. A ces fins des bases productives doivent être créées dans les Hauts Plateaux et le Sud afin de soutenir leur développement économique et social.

Pour réaliser une vision dynamique d'équilibre pour le territoire, il fallait une démarche d'action qui s'inscrit dans une double valorisation du territoire : la première réside dans la constitution de «pôles d'équilibre» assurant le développement des Hauts Plateaux et du Sud, d'une part, et la restructuration de la frange littorale et tellienne (donc un rééquilibrage littoral/intérieur). La seconde vision comprend la création d'équilibre urbain/rural, pour un équilibre durable du territoire.

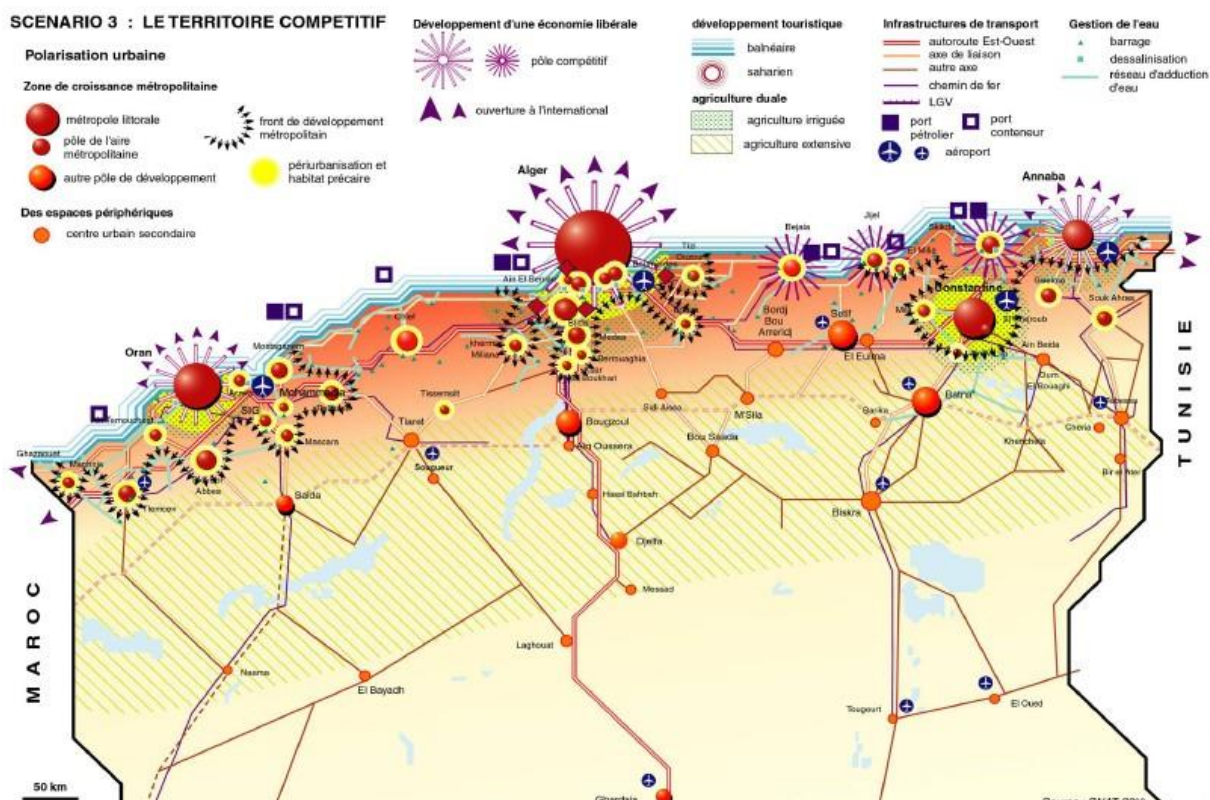
Carte N°06 : La dynamique de l'équilibre



Source : SNAT, 2010.

L'état aspire à créer les conditions d'une économie diversifiée et autonome, parfaitement insérée dans l'économie de marché. Ainsi grâce à la réalisation continue de la politique d'aménagement tout en accompagnant les forces du marché dans leur fabrication d'un territoire compétitif et attractif. Pour enfin atténuer les déséquilibres territoriaux et assurer une équité sociale minimale.

Carte N°07 : le territoire compétitif.



1.3.2 Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)

« Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) » est un instrument d'aménagement adopté, qui permet la consolidation du développement de l'espace régional cadre la planification et la promotion.

Le Schéma Régional du territoire est considéré comme l'instrument clé de la nouvelle politique d'aménagement, Sous forme de suggestion pour la mise en œuvre des mécanismes et des procédures de solidarité et de complémentarité interwilayas, à l'échelle régionale. Pour offrir un cadre approprié pour faire face et surmonter les difficultés locales et consolider les grandes démarches de l'action régionale dans le projet global d'aménagement du territoire.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire est un document initié et approuvé par l'État pour une période de 20 ans et actualisé tous les cinq 5 ans. En vertu de la loi 01-20 du 12/12/2001, notamment son article N° 03 qui précise la définition de région « un territoire constitué de plusieurs wilayas limitrophes et présentant des caractéristiques physiques et des vocations de développement similaires ou complémentaires ».

1.3.2.1 Contenu du SRAT

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) comprend :

- Un état des lieux de la région sujet de l'étude.
- Un document d'analyse prospective.
- Un recueil des prescriptions relatives au projet d'Aménagement durable de territoire.

1.3.3 Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya (PAW) traitant une aire Métropolitaine

Le Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Constantine dans son élaboration, doit reposer, outre les orientations et options figurant aussi bien dans le SNAT que le SEPT, sur des documents de base qui affinent et précisent les orientations du PAW, on a pu remarquer que les attentes et les termes généraux de la politique métropolitaine ont été formalisés dans le document du Plan de Modernisation Urbaine qui a reçu les approbations et l'agrément des plus hautes autorités auxquelles il a été présenté. Ainsi si il est vitale lors de l'élaboration d'un instrument de voir les instruments, programmes et recommandations de ou des différentes échelles qui traitent la même zone d'intervention, il est aussi important de voir les anciens programmes et le degré de leur aboutissement, afin que tous ces éléments soient

pris comme référence dans l'élaboration des instruments de planification, comme le PAW de Constantine.

Vu que Constantine est une métropole régionale, il est important que les postulats de départ soient audacieux et ambitieux visant la modernité, postulats appliqués avec originalité si nécessaire, car s'appliquant à une métropole historique, et s'inspirant d'exemples utilisés dans d'autres pays et qui ont réussi, et privilégient la transparence des méthodes d'application.

Le dimensionnement d'une vision plus large et ambitieuse est nécessaire et vitale dans l'aire de la mondialisation, et pour ce fait les grands projets sont le meilleur moyen pour métamorphoser une métropole. Et lui assurer au moins un rayonnement régional, mais aussi l'ouvrir au monde (aéroport, grande université,...) et la raccrocher à l'international c'est-à-dire l'intégrer au réseau mondial des métropoles.

Le but final et de réussir à faire de cet instrument, un projet qui est doté d'une double cohérence : le premier est interne qui se situe au niveau de la métropole et de son aire métropolitaine ou aire wilayat. Quant à la seconde, elle est externe dont les projets initiés par le PAW permettent une stabilité au-delà de l'aire d'action de cet instrument.

1.4 Constantine comme métropole touristique

Pour varier les sources de revenu pour l'Algérie, les instances publiques centrales ont décidé de faire de cette dernière un pôle touristique, en mettant en avant certaines de ces villes qui ont un fort potentiel touristique, et même si tous les instruments d'aménagement et d'urbanisme instaurés après 2004 vont dans cette direction d'une façon claire ou détournée, l'instrument qui le manifeste le plus est le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique

1.4.1 Le cadre stratégique pour la politique touristique de l'Algérie

Le cadre stratégique de référence pour la politique touristique de l'Algérie reste le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique SDAT 2025. Ainsi sa démarche suit une vision de durabilité et les instruments de la mise en œuvre de cette entreprise définissent les conditions de sa faisabilité, tout en précisant les différents accomplissements de chaque horizon, à court terme (2009), moyen terme (2015) et long terme (2025), afin de faire de l'Algérie un pays très touristique.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de 2025 est une des composantes du SNAT de 2025, qui vient confirmer et démontrer la méthode par laquelle l'État compte agir pour assurer, dans un cadre du développement durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique, à l'échelle du pays pour les vingt ans à venir.

En effet le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT 2025) est l'acte par lequel l'État démontre et expose le projet touristique territorial à l'horizon 2025, à tous les acteurs des différents secteurs et des différentes régions.

Le présent Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT 2025) est de ce fait un instrument qui traduit la volonté et les objectifs des politiques centrales, qui consiste de valoriser le potentiel du pays (le potentiel culturel, historique et naturel), afin de hisser l'Algérie au rang de destination touristique d'excellence dans la région euro-méditerranéenne.

Ainsi le SDAT 2025 donne l'ensemble des orientations stratégiques d'aménagement touristique, dans le cadre d'un développement durable du pays ainsi que pour chacune des parties du territoire national, à remarquer que ces interventions ont pris la forme de PU.

1.4.2 La démarche du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de 2025 sous forme de Projet

Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de 2025 a lancé plusieurs projets sous le nom de projet prioritaire, ces projets sont des investissements touristiques pour la période entre 2008-2015, qui consiste dans le lancement de 80 projets touristiques dans 6 pôles touristiques d'excellence, dotés de 5 986 lits et 8 000 emplois en perspective.

Tableau N°13 : les nouveaux hôtels - POT Nord-Est

Pôles Touristiques D'excellence	Nombre de projets
Nord Est	23
Nord centre	32
Nord-Ouest	18
Sud Est 'Oasien'	04
Sud-Ouest 'Touat-Gourara'	02
Grand Sud ' A Hoggar '	01
Grand Sud ' Tassili '	00
Total	80

Source : SDAT 2025¹², 2008.

Tableau N°14 : Hôtels lancés ou en cours de lancement

Hôtels de chaine	NB lits
2 Hôtels Accor-Mehri Hôtel	640
Hôtel Accor-Mehri Constantine Skikda	320
Hôtel Accor-Mehri Setif	320
Hôtel Accor-Mehri Annaba	320
Hôtels haut standing :	
Hôtel Samara Constantine	406
Hôtel Aanani Constantine	304
Hôtels standard :	
79 Hôtels particuliers (Skikda, Annaba, Constantine, El Taref)	3655
Total :	5965 lits

Source : SDAT 2025¹³, 2008.

¹² SDAT 2025, Livre 5 Les projets prioritaires touristiques, Janvier 2008, P06 / 38

1.4.3 La nouvelle gouvernance touristique

Toute nouvelle politique touristique demande une organisation et une nouvelle gouvernance. Cette nouvelle gouvernance permet de favoriser la mise en place d'interactions constructives entre les trois principaux acteurs du développement touristique :

- **L'État** : la collectivité centrale conçoit la politique au niveau national, donc la politique du pays, et ce sont les collectivités locales qui la mettent en œuvre au plan régional et local. L'État reste le promoteur du développement durable et l'initiateur des démarches qui visent à créer un environnement politique et juridique favorable pour les programmes de développement, social, environnemental, urbain, et autre, afin de promouvoir l'image de marque de l'Algérie.
- **Les acteurs économiques** qui portent les projets engendrant et créant les richesses financières et les emplois.
- **La société** en participant aux activités touristiques et au développement d'une culture touristique, elle facilite l'interaction politique et sociale. Elle aide aussi à la formalisation définitive des projets touristiques définis dans les différents pôles en respectant la méthode ascendante et participative.

1.4.4 Les objectifs de la nouvelle gouvernance

Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de 2025¹⁴, pose les nouveaux objectifs de la gouvernance, pour développer le tourisme à Constantine, qui consiste dans :

- **Aider à la création** d'un climat propre à la mise en tourisme de la destination Algérie,
- **Aider à l'émergence** des projets touristiques dans les différents pôles touristiques d'excellence en respectant une démarche participative,
- **Veiller à la mise en œuvre** des projets dans une optique de cohérence, de faisabilité technique et économique vérifiée et de durabilité,
- **S'assurer de la bonne** planification et de la bonne articulation des actions dans la durée.

¹³ SDAT 2025, Livre 5 Les projets prioritaires touristiques, Janvier 2008, P09 / 38

¹⁴ SDAT 2025, Livre 4 La mise en œuvre du SDAT 2025 Le plan opérationnel, Janvier 2008, P06/44.

Tous les efforts de l'état pour développer le tourisme dans la métropole semblent être finalement aboutis, vu que dans les dernières années le tourisme à Constantine a augmenté, en comparaison au passé. Selon le quotidien national américain USA Today, Constantine est l'une des onze villes à visiter dans le monde en 2018. Le journal s'est appuyé sur les explorations d'un jeune américain dénommé Sal Lavallo, qui a visité tous les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies.

1.5 Constantine entre intégration et renouvellement

Les programmes établis après 2004, par les instruments d'aménagements ou d'urbanisme, ont tous un même objectif en ce qui concerne la métropole de Constantine, il s'agit de créer une double intégration, intégrer des équipements publics pour améliorer la qualité de vie dans Constantine, ainsi intégrer ces équipements dans la ville. Cela est tout aussi important d'intégrer la ville dans l'aire urbaine à travers l'ensemble du pays, afin de concevoir une stabilité économique de la région.

1.5.1 Le périmètre d'influence l'intégration régionale, nationale et internationale

Les politiques algériennes aspirent à faire de Constantine un pôle touristique reconnu mondialement, non seulement national mais aussi continental.

Ainsi pour poser les programmes, concernant la commune et son périmètre d'influence, doit être pris en considération à une échelle beaucoup plus large de façon à assimiler la complexité des relations et interactions entre Constantine et les autres villes du territoire. La première étape consiste entre autre à analyser l'attraction exercée par Constantine en matière de santé, d'enseignement supérieur, de commerce et d'échanges avec des wilayas et villes dans l'environnement régional (Skikda, Guelma,... etc.).

C'est le SNAT et le SEPT du Nord Est algérien, dont relève l'échelle de préoccupation régionale, nationale mais aussi internationale la métropole de Constantine. Cette dernière est liée au projet d'autoroute Est-Ouest et le train rapide, ce projet risque de profondément modifier à terme la géographie et l'organisation territoriale de l'Est algérien, à cause des grandes accessibilités que cette autoroute va fournir.

L'enjeu est énorme en termes d'économie et d'investissements ou d'impacts, et le rapprochement des villes principales telles que Constantine, Annaba et Skikda sera inévitable.

Ainsi ces grands projets publics seront à l'origine de transformations territoriales, et l'anticipation sur l'organisation est indispensable. Ces actions restent l'enjeu du SNAT afin, de permettre l'ouverture à l'inscription de l'économie dans des réseaux nationaux et internationaux, et permettre aboutissement à l'intégration régionale souhaitée. Cette démarche pousse Constantine vers l'attractivité et la compétitivité par rapport à d'autres villes à travers le territoire. Le SEPT du Nord-Est décrit les atouts d'exploiter le potentiel « d'une bipolaire métropolitain » pour Constantine et Annaba, ce cheminement de pensées est justifié par les atouts peu valorisés de ces deux métropole Algériennes¹⁵.

En effet la dimension d'une bipolarité métropolitaine doit être prise en compte dans les actions des programmes d'aménagement et d'urbanisme, de façon à envisager les complémentarités et le partage des équipements et des fonctions entre ses agglomérations urbaines proches, le SDAAM doit fixer l'échelle du temps l'échéance de ces constructions. C'est le défi de la « planification du futur et de la pratique volontariste » appelé par les termes de référence.

1.5.2 Le renouvellement urbain et la politique de la métropole de Constantine

Objectif	- Mettre en place une métropole algérienne qualitative, compétitive, attractive et durable capable de répondre aux besoins de ses habitants et aux mutations productives ainsi que de contribuer à une véritable culture et identité urbaine.
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la métropole de Constantine durablement - Assurer la qualité et le renouvellement de la forme urbaine - Adapter la ville aux exigences des activités économiques - Préserver et valoriser l'écosystème urbain, - Mettre la ville « hors risques », - Maîtrise de la gestion urbaine - Lutter contre les exclusions et les marginalisations et mettre à niveau les « Zones Urbaines à Handicaps » (Z.U.H).
Programme d'action	<ul style="list-style-type: none"> - La régénération urbaine. - Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps. - La réforme de la gestion urbaine.

Source : SNAT¹⁶, 2010.

¹⁵SEPT Nord Est – Rapport Armature urbaine et développement régional : scénarios, 2010, P104.

¹⁶ SNAT 2030 Equilibre durable et compétitivité des territoires, tome 2, 2010, P31.

Selon l'étude du SNAT 2025 les villes concentrent 60% de la population algérienne et devraient en regrouper 80% à l'horizon 2025, à cause d'une croissance exceptionnelle du fait de leur dynamique propre et de l'exode rural. Cette expansion rapide se manifeste sur terrain par une pression intense sur les espaces urbains et par un développement massif des zones périurbaines, engendrant un tissu urbain peu structuré et équipé de manière peu satisfaisante (faible). Ce qui augmente considérablement les chances de se retrouver avec des quartiers entiers marginalisés, aussi bien dans le centre-ville que dans la périphérie.

Cette transition urbaine rapide si elle se trouve en cours de chemin de réalisation peut engendrer de nombreux dysfonctionnements (pollution, pauvreté, insécurité, exclusion, destruction de patrimoine, manque dans les équipements, manque dans l'habitat,...) auxquels la gestion urbaine actuelle n'arrive pas à faire entièrement face.

1.6 La métropole de Constantine rétablie dans une dimension fonctionnelle

L'enjeu fondamental est de rétablir la métropole de Constantine dans sa dimension fonctionnelle est des plus essentiel et de réunir les conditions favorables pour l'amener vers **une métropole équitable, durable, et touristique**. Pour faire de Constantine :

Une **métropole équitable**, il faut agir de manière à limiter les exclusions, par la réalisation d'équipements qui offrent des services communs, faisant de l'espace urbain un espace engagé, solidaire et unifié.

Une **métropole durable** exploite et gère l'espace urbain de manière étudiée et efficace que ça soit sur sa forme (forme urbaine, espaces publics), sur le fond (écosystème urbain), ou dans son fonctionnement (équipements, infrastructures et utilités), toutes ces actions s'exécutent dans le respect de son écosystème et celui des milieux naturels qui l'entourent, afin d'assurer une bonne qualité de vie de ses habitants et de garantir la pérennité de la métropole de Constantine.

Une **métropole touristique** : fourmilière des équipements de loisir, attractions, offre une sécurité, et un réseau de transport dense et fiable, mais essentiellement un excellent niveau et cadre de vie tel que les pays développés offrent.

1.6.1 L'Objectifs des Programmes d'Action Territoriale sur la métropole de Constantine

L'objectif du Programme d'Action Territoriale à l'horizon 2025 est le suivant :
« Mettre en place une ville algérienne productive, qualitative, compétitive, attractive et durable capable de répondre aux besoins de ses habitants et aux mutations productives ainsi que de contribuer à une véritable culture et identité urbaine »

Pour réaliser les buts des fondements de production et de services adaptés afin de créer des opportunités urbaines, et générer l'attractivité de Constantine pour les habitants de la métropole et les territoires qu'elle polarise, l'idée s'impose d'une planification spatiale coordonnée et stratégique avec une planification économique réfléchie permettant de répondre aux besoins du développement économique.

En parallèle les plans et actions établis doivent renforcer l'attractivité de Constantine, son identité et la culture urbaine de ses habitants, tout en permettant de l'engager dans le XXI^e siècle. Ainsi une gestion durable de la métropole se mettra en place conjuguant les aspects économiques, sociaux-culturels, et environnementaux, avec une vision à long terme, moyen terme, court terme. Facilitant la maîtrise des interactions entre les différents acteurs, secteurs, territoires, sous des approches stratégiques, tactiques, opérationnelles.

Une planification urbaine bien élaborée, appuyée par une gestion urbaine bien exécutée, permet de résorber et de diminuer au minimum les effets négatifs de la transition urbaine, grâce au fait d'installer des équipements et services urbains nécessaires aux besoins des habitants (santé, éducation, culture, sports et loisirs, eau, énergie, etc...). L'écosystème urbain grâce à une restructuration profonde du tissu urbain, fonctionnera correctement et ne sera plus soumis aux pressions et pollutions qui menacent l'équilibre.

Grace à cela les quartiers d'exclusion peuvent peu à peu se réintégrer dans le reste des villes tant sur le plan de la forme urbaine que sur les fonctions.

1.7 Les outils de planification urbaine pour la commune de Constantine ces 20 dernières années

Les outils initialement posés, étaient censés traiter la planification urbaine pour la commune de Constantine ces deux dernières décennies, ces outils sont le PDAU du groupement de Constantine de 1998 et les Plans d'Occupations des Sols réalisés pour la commune, or au cours de la période de validité du PDAU, l'apparition de nouveaux outils ont vu le jour en plus du lancement de la révision du PDAU, qui sont le SCU et le PMMC, le premier fut approuvé le second stoppé après sa première phase.

1.7.1 Le PDAU de 1998 et les démarches pour Constantine

Dans le PDAU du groupement de Constantine, les propositions d'aménagement pour la commune de Constantine s'inscrivent dans la démarche de rééquilibrage et de la croissance urbaine au sein de ce groupement de communes, pour une meilleure maîtrise de l'espace et une gestion harmonieuse et économe de l'usage du sol urbain et agricole.

Le but pour la création rationnelle de nouveaux périmètres urbains permet de mettre fin à la croissance urbaine dans le désordre et l'anarchie.

Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est venu avec un contenu qui essayait de corriger les déboires nés du désordre trouvé dans la commune tel que la création de bidonville et de quartiers composés d'habitat illicite comme la rue de Roumanie ancienne route de Batna (voir Photo N°04 et Photo N°05)



Photo N°04 : Mr CHAOUCHE TEYARA Cherif, la rue de Roumanie vue des hauteurs, 2000.



Photo N°05 : Mr CHAOUCHE TEYARA Cherif, Déménagement des habitants de la rue de Roumanie Vers la nouvelle ville, 2004

Les propositions d'aménagement du PDAU du groupement de Constantine de 1998 touchaient les points suivants :

- La restructuration et rénovation des tissus urbains
- La viabilisation des cités périphériques
- L'éradication des bidonvilles
- L'établissement des schémas directeurs de chaque centre urbain,
- Voirie - A.E.P. Assainissement - pour corriger les insuffisances.
- La proposition d'une grille d'équipement pour atténuer les insuffisances dans les secteurs les plus démunis.
- Une réflexion sur un découpage fonctionnel des établissements humains pour mieux gérer la ville.
- La protection de l'environnement : en luttant contre les effets nocifs de la pollution urbaine et industrielle.
- Au cadre de vie : loisirs, détente - espace récréatif.

Et enfin dans le but d'une croissance harmonieuse, un cadre physique beaucoup mieux exploité et avec la sauvegarde du patrimoine agricole.

L'aire d'étude comprend le territoire des cinq communes. Les propositions d'aménagement étaient faites pour toucher la croissance et le développement des chefs-lieux de communes et les territoires qu'ils administrent. Chaque commune a ses spécificités, et c'est de la somme de ces différences que l'on était censé tirer le meilleur parti quant aux solutions d'aménagement qui touchent l'ensemble de ce groupement.

El Khroub, Ain Smara, Didouche Mourad et Hamma Bouziane commencent à donner l'impression que se sont devenus des faubourgs de Constantine, car leur espace est entrain de se rétrécir au point ou une menace plane sérieusement sur leur environnement. Ainsi les propositions faites par le PDAU étaient axées sur le rééquilibrage d'une croissance urbaine pour le groupement en portant une vision plus large sur l'ensemble de l'armature du territoire afin d'aboutir à une solution d'un aménagement global.

1.7.2 Révision du PDAU de Constantine

Pour le moment deux phases furent exécutées pour la révision du PDAU du groupement de Constantine. L'étude d'expertise sur la ville de Constantine par rapport à son groupement (PDAU), phase I : faire une recherche sur les potentialités économiques touristiques, se limitant à identifier les zones touristique ; alors que la phase II : consiste en l'étude d'expertise sur la ville de Constantine par rapport à son groupement (PDAU), II se démarque par le fait que l'étude sur les équipements se concentre sur deux types la santé et le tourisme ce qui indique ou se porte l'intérêt d'état.

Bien que celui-ci ne soit toujours pas approuvé et donc ne fait pas office de loi, il nous permet de voir la direction qu'entreprend l'état dans sa volonté pour développer la commune de Constantine.

1.7.3 Le schéma de cohérence urbaine de Constantine

Le schéma de cohérence urbaine est un outil de planification urbaine spécifique à la ville, qui a été posé lors de l'entrée d'une démarche nouvelle de faire la ville Algérienne, une façon plus moderne, qui regroupe l'utilisation des nouveaux concepts tels que la bonne gouvernance, développement durable, et le PU.

En 2006 Le schéma de cohérence urbaine de Constantine fut réalisé, celui-ci regroupe un programme de plusieurs équipements de superstructure et infrastructure pour Constantine, ce programme a été repris du PMMC, ensuite il fut arrêté après son Works shop (pour plus de détails sur le SCU, voir le chapitre Cinq).

1.8 Les axes principaux de développement de la métropole de Constantine après 2005

Les politiques algériennes avec l'élaboration du SNAT et la spécificité de ces enjeux, ont posé de grandes espérances pour la métropole de Constantine, ainsi afin de réussir à faire de cette dernière un pôle touristique d'envergure, ils ont posé des axes à suivre, qui consistent à :

1.8.1 Créé une équité sociale et territoriale

L'équité sociale découle des diagnostics et évaluation sectorielle relative à la démographie, à la santé, à l'éducation, au logement et aux infrastructures de base. Le constat de la question de l'équité sociale n'est pas une fin en soi, pour une excellente maîtrise de cette démarche il faut la renvoyer aux concepts de mixité, de diversité, d'intégration à la ville, de régulation sociale, d'accès au logement et aux services essentiels.

Elle doit permettre la traduction des données collectées sous forme cartographique en se basant sur des indicateurs spécifiques et d'indice social, la situation et la répartition des groupes sociaux dans l'espace et les éventuelles disparités territoriales ou phénomènes de division socio spatiale à l'intérieur de l'aire métropolitaine.

1.8.2 Les grands projets structurants

Constantine est une métropole par excellence depuis l'antiquité de par sa situation géographique et son site monumental, surplombant la région Est du pays. À l'aube de l'indépendance, Constantine a bénéficié de grands projets structurants, notamment des programmes industriels lourds. On retrouve les complexes géants de la mécanique, l'agroalimentaire, les matériaux de construction, les universités, etc.

Un grand nombre de créneaux relatifs à la sous-traitance, a vu le jour et s'est développé à Constantine, depuis la libération de l'économie, et l'ouverture du marché national vers l'extérieur, ce qui a mené vers l'avènement des investissements étrangers et le développement de la PME PMI. Cette évolution s'est fait sentir surtout dans les secteurs de l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques, la transformation des matériaux de construction, et aussi dans les secteurs du tourisme et de la culture.

La mise à niveau structurel de l'espace urbain de Constantine, aura automatiquement un impact certain sur l'ensemble des espaces périurbains et régionaux, vu l'influence historique et commerciale qu'a toujours manifestée Constantine. En tenant compte de l'impact dû aux influences (historiques et commerciales) citées précédemment, on se retrouve avec une restructuration urbaine engagée sur différents schémas, en perspective de développement à savoir, Infrastructures de base (rails, routes, autoroutes) les superstructures des fonctions économiques, culturelles, les fonctions de recherche scientifique,...etc. afin de consolider son rôle historique et ses fonctions métropolitaines traditionnelles.

1.8.3 Les axes principaux de développement de la métropole de Constantine à court terme

Ces axes constitueront l'assise que vise à devenir la métropole de Constantine demain, axés principalement sur les fonctions des services supérieurs :

- a) Université de 52 000 places pédagogiques en cours de réalisation aux horizons fin 2009, à long terme Constantine abritera 04 universités, ce qui renvoie d'ores et déjà à la spécialisation de la recherche scientifique.
- b) 18 cités universitaires de 2 000 lits.
- c) Le tramway en cours de réalisation et qui aura un impact certain sur le fonctionnement urbain de toute la ville de Constantine.
- d) Le Trans-Rhumel qui reliera les deux franges du Rhumel, c'est un ouvrage architectural et urbanistique de grande envergure qui va permettre d'une part de consolider le panorama touristique de la ville de Constantine, d'autre part cet ouvrage d'art imposant permettra une grande fluidité du transport et la circulation urbaine au cœur de la ville.
- e) Le téléphérique aujourd'hui fonctionnel joue un double rôle, d'abord touristique ensuite de transport urbain.
- f) Le maillage infrastructurel qui se dessine en perspective autour du grand Constantine notamment l'axe autoroutier Est-Ouest et ces pénétrantes et le schéma du réseau ferroviaire viendra renforcer la dynamique de fonctionnement de l'aire métropolitaine.
- g) L'extension de l'aérogare de Constantine.

- h) Le renouvellement urbain que Constantine est entrain de subir par les différents programmes de modernisation dont le plus important plan national est celui du bardo. Cette opération représente le premier secteur de la modernisation urbaine de la métropole.
- i) La station multi modale projetée à Zouaghi, dont l'aboutissement, et la création d'un pôle nouveau au Sud de la ville de Constantine, il va permettre l'éradication des deux anciennes gares routières.
- j) La projection d'un palais de congrès au niveau de l'ancienne gare routière : c'est un équipement d'excellence qui va imposer un plan de modernisation urbaine des deux façades Est et Ouest des deux rives des vallées du Rhumel et de Boumerzoug qui est le prolongement du grand projet de Bardo.
- k) Projet de cyber parc technologique.
- l) Les pôles de compétitivités, biotechnologie et mécanique.
- m) La nouvelle gare routière à Ali Mendjeli, la gare routière d'el Khroub et la gare routière de Palma qui vont jouer un rôle primordial dans l'organisation du transport routier au niveau de Constantine.

Source : URBACO, 2012¹⁷

De nouveaux pôles sont programmés dans le rapport Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya, dont le but est d'ancrer les fonctions de métropolitaine à Constantine. Ces fonctions sont distribuées d'une façon étudiée dans des différentes zones de la wilaya afin d'essayer de garantir, et de fournir une forme d'équilibre dans l'agglomération et à travers l'ensemble du territoire, ces équipements se localisent et sont répartis dans le Centre historique (Medina/Koudiat/Bardo), les nouvelles extensions (Zouaghi/Ali Mendjeli/Aéroport), et les centres existants (Khroub/Ain Smara/Ain Abid/Ouled Rahmoun).

En résumé les pôles de la métropolisation sont :

- a) Pôle touristique-patrimoine-administration-services (vielle ville, Koudiat, Bardo).
- b) Pôle d'échanges commerciaux et de services (aéroport et gare multimodale (Zouaghi)).

¹⁷ Rapport Plan D'aménagement du Territoire de la Wilaya. URBACO, 2012, p15.

- c) Pôle technologique (mécanique et métallurgie (Université Mentouri) -zone industrielle -Ain Smara).
- d) Pôle biotechnologie (ville nouvelle Ali Mendjeli).
- e) Pôle pharmaceutique (Didouche Mourad- El Khroub- la ZI palma).
- f) Plateforme logistique régionale (El Gourzi- Ouled Rahmoun).

Source : URBACO, 2012

1.9 Constantine métropole Algérienne

En plus d'être une ville millénaire, Constantine se trouve sur un site majestueux, elle est l'une des quatre métropoles de l'Algérie. Choisie pour être le chantier de multiples changements et constructions d'équipements publics d'une grande envergure, pour en faire un pôle touristique.

1.9.1 Conflit entre ville et métropole

La Métropole (ou encore ville mère) est la ville principale d'une région géographique ou d'un pays, qui est à la tête d'une aire urbaine importante, par sa grande population et par ses activités économiques et culturelles, elle permet d'exercer des fonctions organisationnelles sur l'ensemble de la région qu'elle domine et en cela Constantine remplit parfaitement cette fonction, mais d'autres caractéristiques sont à prendre en compte selon les normes internationales les deux plus importantes sont :

- Etant concentrée d'une population relativement importante de plus de 3 000 000 d'habitants.
- La seconde et que la métropole a un rayonnement touristique et une réputation mondiale affirmée.

Comment avoir un rayonnement touristique et une réputation mondiale ? Les politiques se sont posés cette question lors du workshop du PMMC, ces derniers ont établi que cette idée d'instaurer un rayonnement touristique d'une réputation mondiale surgit lorsque la qualité de vie est bonne dans la ville, essentiellement grâce à la présence des équipements publics variés et principalement les équipements publics avec lesquels on calcule le taux de la métropolisation. Donc en d'autres termes il fallait mettre Constantine selon les normes internationales pour en faire une métropole touristique.

Or bien que officiellement depuis 2006, la loi 06-06 de l'orientation de la ville, Constantine est une métropole selon les normes nationales, lors des recherches on trouve dans

beaucoup de documents officiels le terme de commune et aire métropolitaine mais dans certains cas le terme métropole brillait par son absence, seul les documents des plans d'aménagement SNAT, SRAT, PAW ne faisaient pas d'amalgame.

1.9.2 La ville métropole, Constantine devient une ville-territoire

L'extension de Constantine après l'indépendance du pays et l'établissement de relations étroites avec les communes environnantes, selon le SCU ce problème d'extension et d'établissement concerne la problématique générale du phénomène de la métropolisation, cela se constate lorsque la ville subit de nouvelles mutations suite soit à son étalement urbain (expression désignant le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des grandes villes) soit à sa périurbanisation processus d'extension spatiale de la ville, celui-ci s'inscrit dans le processus de métropolisation.

Dans La périurbanisation, on trouve généralement des séparations entre les lieux de travail et lieux d'habitation, ce qui entraîne d'importantes migrations pendulaires (déplacement quotidien entre l'habitat du citadin et son lieu de travail, s'effectuant toujours à peu près dans les mêmes horaires). Il est alors question d'une ville-territoire, d'une ville plurielle, d'une ville éclatée, qui doit faire face à différents processus :

- Un changement d'échelle, changement d'usages.
- Un éclatement des fonctions
- Un étalement du tissu
- L'irruption de nouveaux usages

Le phénomène de métropolisation dans l'approche systémique du territoire fait ressortir 4 sous-systèmes principaux :

- Un espace géographique (implantation physique de la ville)
- Un espace sociétal (la dimension sociale et culturelle de la société locale)
- Un espace économique (le système de production de richesse).
- Un espace politique (le système de décision locale, la gouvernance).

La Métropolisation de Constantine indique que cette métropole est en effervescence et vers le développement, ainsi le SCU grâce à son programme de faire de la métropole du nord Est de l'Algérie une ville territoire.

1.9.3 Constantine une métropole aux nombreux atouts

Le choix de développer Constantine pour en faire un pôle touristique, et être un lieu d'investissement ne s'est pas fait par hasard, mais qu'il a été murement réfléchi, ce sont les nombreux atouts de la métropole qui ont laissé celle-ci devenir l'un des espoirs du pays, le SCU les a dénombrés en :

- Située dans un contexte géoéconomique favorable, Constantine offre d'importants atouts pour constituer un pôle d'excellence à rayonnement régional.
- Le croisement des réseaux d'infrastructures au niveau du Chef-lieu de Wilaya est un atout pour le développement régional dont il constitue l'un des jalons.
- L'accessibilité rendue facile grâce à un réseau routier et un réseau ferroviaire
- Relativement bien développé tant en direction du littoral que vers les hauts plateaux, est un atout supplémentaire dans la dynamique régionale orchestrée à partir de Constantine.
- centre de rayonnement culturel, artistique et commercial, l'antique CIRTA a connu un développement très peu adapté à ses caractéristiques et entaché d'actions incohérentes et d'investissements inadéquats et sans effet sur sa dimension métropolitaine.
- Les différentes réorganisations territoriales étaient en réalité destinées à rehausser et à mieux maîtriser le rythme de croissance et de développement de la Ville. Les effets d'entraînement n'ont pas été à la hauteur de ces espérances et le territoire influencé par Constantine n'a pas été organisé de manière cohérente et surtout dans la perspective de participer à la prise en charge des besoins des populations et de l'économie régionale. De ce fait, Constantine a continué à assumer certaines tâches plutôt dévolues à des Villes supports et à des centres relais.
- Cette redistribution du territoire administratif a entraîné une déstructuration de l'agglomération Constantinoise dont les capacités spatiales ne sont pas en mesure de répondre à une demande endogène forte mais aussi à une demande exogène importante.
- les « limites » naturelles de l'espace Constantinois et les contraintes physiques qui caractérisent son substrat.
- l'aménagement urbain dans le Constantinois est délicat et les extensions du périmètre urbain ne sont faites généralement non sans difficultés ; il est attendu donc :
- Le confortement de la métropole dans son rôle régional : Aire métropolitaine et système urbain cohérent.
- L'émergence des fonctions d'excellence : niveaux de services supérieurs, des

équipements et des aménagements adaptés aux exigences d'une métropole moderne.

- La redynamisation des espaces ruraux et des territoires périphériques de la Wilaya dans l'objectif de limiter les mouvements et les afflux de population vers le centre
- La consécration institutionnelle et administrative de l'aire métropolitaine (Constantine – EL Khroub. Ain Smara, Didouche Mourad et Hamma Bouziane.
- La maîtrise de la croissance du chef-lieu de Wilaya et de requalification des fonctions métropolitaines.
- La requalification les agglomérations appelées à contribuer à la maîtrise et à l'orientation du développement urbain et à l'intégration de la dynamique locale et régionale.
- La Promotion du développement des Communes de la périphérie afin de leur permettre de participer pleinement à l'objectif de maîtrise des flux de population.
- La lutte contre la déperdition des ressources en eaux et en sols et contre les atteintes à l'environnement et au cadre de vie des populations (nappes, cours d'eau, atmosphère, sites protégés, Médina etc...)

Source : SCU, 2006

Conclusion du premier chapitre

Selon le Conseil international des monuments et des sites « toutes les villes du monde sont les expressions matérielles de la diversité, à travers l'histoire, et sont de ce fait toute l'historique » ; et Constantine n'échappe pas à la règle à une nuance près, il y a peu de villes millénaires dans le monde, et Constantine en fait partie de ces villes millénaires. Ainsi pour traduire la volonté politique nationale de faire de l'Algérie un pôle touristique, Constantine fut choisie parmi certaines villes et métropoles (selon les normes nationales d'après la loi 06-06 de l'orientation de la ville) pour être le réceptacle d'un grand nombre de projets liés au tourisme comme créer des hôtels de haut standing.

De ce fait les plans d'aménagements SNAT, SRAT, PAW, tout comme les programmes du SDAT sont bien cohérents les uns avec les autres en matière de programmes pour la métropole de Constantine, et bien que le PDAU de 1998 du groupement de Constantine n'intègre pas une vision de création d'un pôle touristique dans la métropole de Constantine, de nombreuses démarches d'actions furent entreprises dans le but de faire de Constantine une métropole selon les normes internationales ces dernières se trouvent listées dans le SCU, pour attirer les touristes étrangers.

Ainsi toute cette démarche d'actions semble commencer à donner des résultats positifs, vu que ces dernières années, les touristes à Constantine se font de plus en plus nombreux, spécialement les touristes tunisiens, ainsi même selon le quotidien national américain USA Today, Constantine fut élue l'une des onze villes à visiter dans le monde en 2018.

En réalité c'est à partir d'une somme d'actions volontaristes mis pour faire la métropole de Constantine un pôle touristique reconnu mondialement, dont certaines actions ont été déjà engagées et ainsi sera conçu et formulé le PPMC Projet de modernisation métropolitain. C'est donc une réflexion, une étude qui tente de donner une lisibilité aux différents projets structurants, une cohérence d'ensemble sur le plan territorial de la métropole, une articulation active et entreprenante entre les différents domaines et secteurs. L'aboutissement de cette vaste et profonde entreprise est Le Nouveau Constantine.

Chapitre 2

La programmation urbaine et Les équipements publics de superstructure à travers le PDAU de Constantine de 1998.

Introduction

Le type d'équipements ainsi que le développement des fonctions urbaines permettent de définir la catégorie de l'entité urbaine, village, petite ville, moyenne, grande ville, ou métropole, ainsi la métropole se caractérise par la présence des fonctions tertiaires supérieures par l'existence de lieux culturels majeurs comme un théâtre, opéra ou des musées, par la présence des lieux du pouvoir telque le parlement populaire, fonctions tertiaires supérieures dans le secteur bancaire, et le secteur des services aux entreprises.

Les différents types d'équipements publics et le point de leur fonction urbaine ne déterminent pas uniquement le rayonnement de l'aire urbaine, mais ils entrent dans la définition et la catégorisation de celle-ci (village, petite ville, moyenne, grande ville, ou métropole, mégapole) et dans la structuration de l'espace urbain.

Le choix du bon type d'équipement dans la bonne place reste une des actions les plus importantes pour avoir un espace cohérent, et pour réaliser cette démarche il y a vingt années de cela le PDAU était l'instrument de prédilection pour réaliser cette fonction, en 1998 le PDAU du groupent de Constantine fut approuvé et bien que après quelques années sa révision fut lancée, cet instrument reste une référence dans les actions urbaines à Constantine et voir le degré de réussite de celui ci, grâce au nombre d'équipements programmés réalisés reste une action vitale, pour voir le niveau de réussite de la programmation urbaine en Algérie.

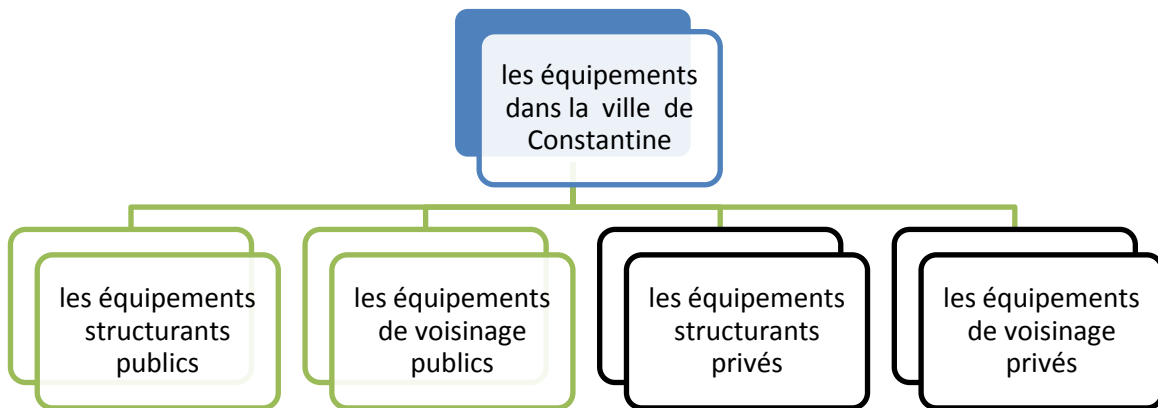
2.1 les différents types d'équipements dans la ville

Les fonctions urbaines sont l'ensemble des activités politiques, économiques et culturelles d'une ville, ces activités prennent vie dans des structures, chacune de ces dernières adopte le nom de l'équipement dans lequel elle est incarnée, et bien que dans notre thème de recherche on traite des équipements publics de superstructure il est nécessaire d'identifier les différents types d'équipements

2.1.1 La classification classique des équipements

les différents types d'équipements dans la ville sont classés selon leur appartenance, genre ou leur financement. Les différents types d'équipements peuvent être étatiques ou privés ou le partenariat des deux, même si ce dernier est très peu fréquent dans notre pays.

Figure N°06 : la classification classique (appartenance)



Source : L'auteur, 2017.

2.1.1.1 Les équipements selon leur genre

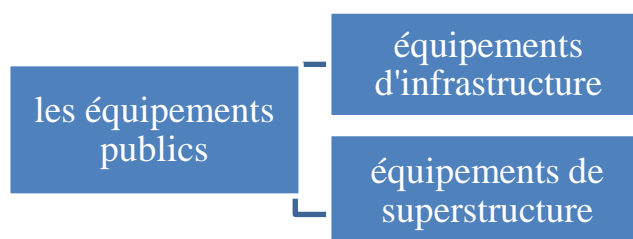
Que ça soit dans les équipements publics réalisés par l'état ou le privé on trouve deux types d'équipements bien différents mais complémentaires et qui sont : les équipements d'infrastructure et les équipements de superstructure

- équipements d'infrastructure (au sol ou en sous-sol) : voiries, réseaux de transport ou de communications, canalisations...

- équipements de superstructure (bâtiments à usage collectif) : bâtiments administratifs, centres culturels, équipements sportifs, écoles...

(Les équipements de superstructure comme je l'ai cité antérieurement se sont eux les types d'équipements sur lesquels traite ce thème de recherche).

Figure N°07 : Les équipements selon leur genre



Source : L'auteur, 2017.

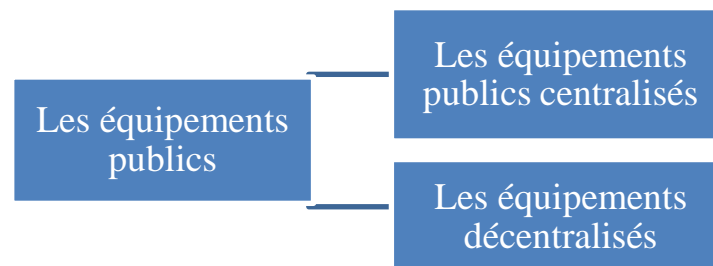
2.1.1.2 La classification des équipements publics selon leur financement

En Algérie les équipements publics peuvent être classés selon leur financement

Les équipements publics centralisés : se sont des équipements d'envergure régionale ou nationale ou encore dont le rayonnement dépasse le territoire de la wilaya (aéroport, barrage, pôle universitaire,...)

Les équipements décentralisés : se sont des équipements sectoriels, inscrits à l'indicatif du Wali, la plus part sont financés par le concours définitif de l'état (ils sont financés sans remboursement).

Figure N°08 : Les équipements selon leur genre (La classification des équipements publics selon leur financement)

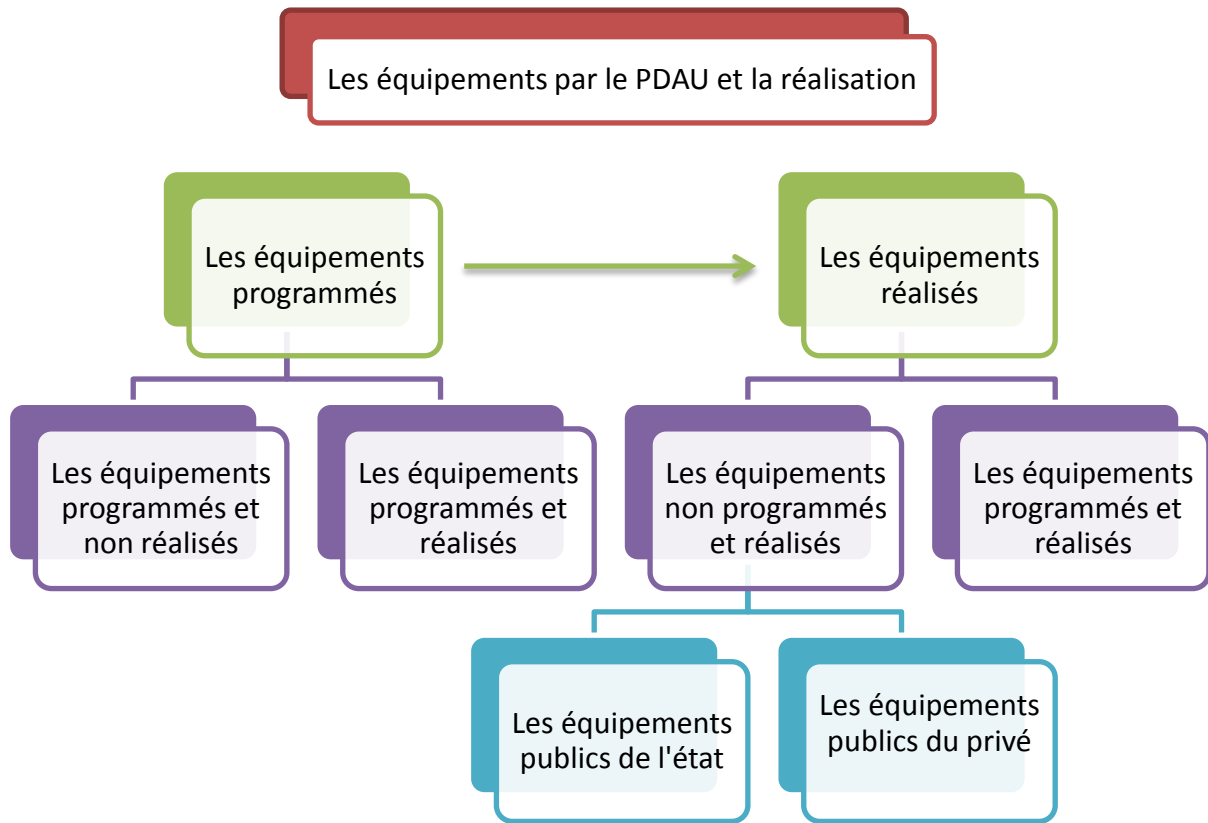


Source : L'auteur, 2017.

2.1.1.3 Les équipements collectifs dans le PDAU

En matière d'équipements collectifs, le PDAU dans le domaine de la programmation réglementée ne doit programmer que les équipements qui ont une desserte communale ou qui la dépassent, tels que centre de secours, hôpital, lycée, institut de formation,...etc. en général à ce niveau, les équipements de quartier ou les équipements au niveau de voisinage tels que collèges ou équipements sportifs communaux, centres culturels et centres commerciaux à intérêt purement local ne sont pas sensés être pris en considération, car ces équipements sont supposés être réalisés en accompagnement des logements quasi automatiquement et implicitement inclus dans les zones d'habitat. Et donc le PDAU à l'origine est sensé programmer les équipements publics centralisés de grandes envergures. (Référence : Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme).

Figure N°09 : les équipements entre programmation et réalisation à travers le PDAU

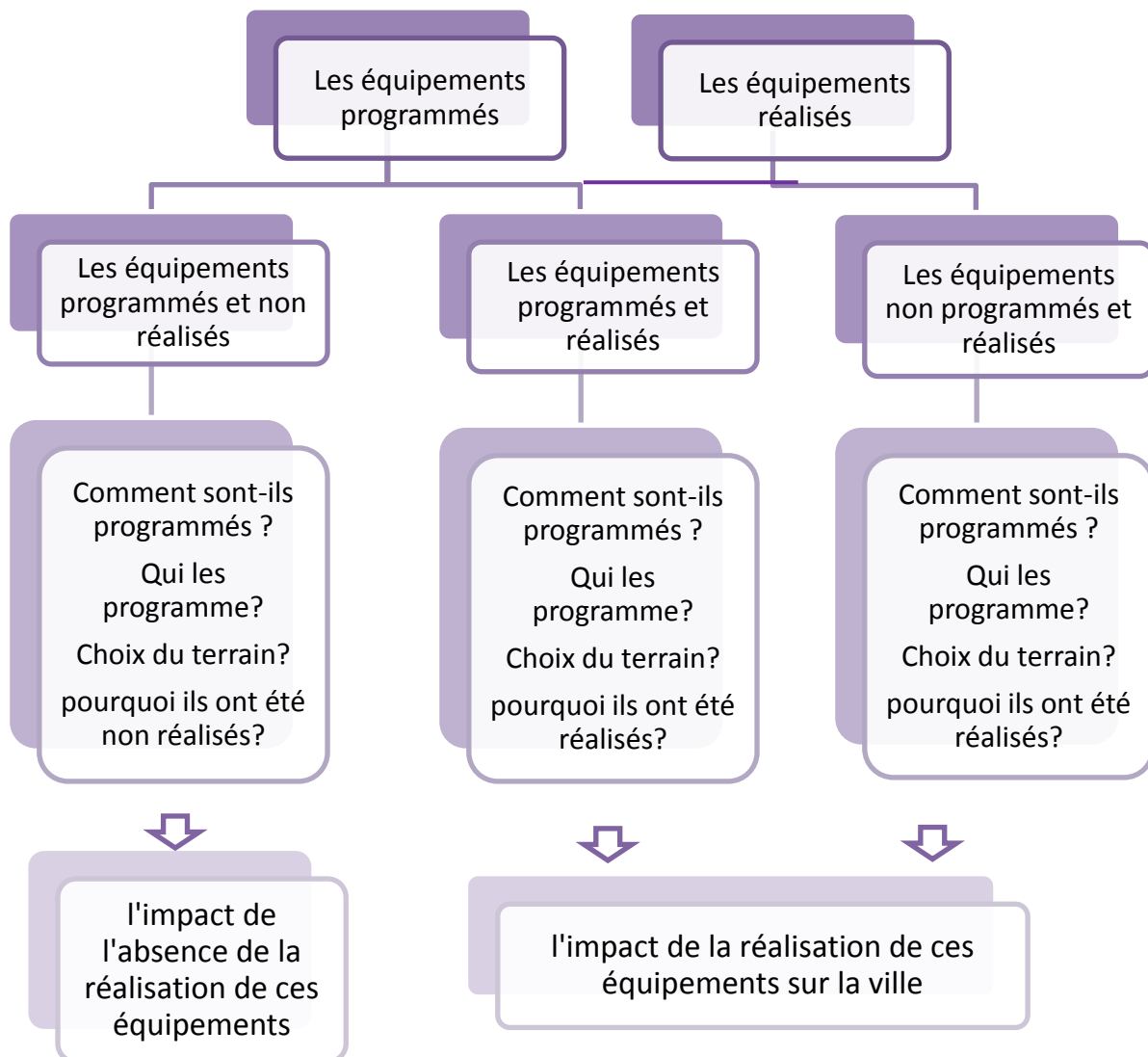


Source : l'auteur, 2017.

2.1.2 les équipements entre programmation et réalisation à travers le PDAU

le schéma classique dans la programmation des instruments d'urbanisation et des plus simple et logique, on commence par étudier les besoins présents et futurs de la population en équipements et les mettre à leur disposition monétaire et physique (terrains vagues, équipements de superstructure mais exploités, superstructures non exploitées, ...) pour pouvoir réaliser ces équipements et satisfaire les besoins , le schéma classique est suivi par la programmation à longue et courte durée selon les besoins et selon les ressources financières.

Figure N°10: Les équipements de la programmation à la réalisation



Source : L’auteur, 2017.

2.1.3 La politique de la ville Après 1998 vis à vis des équipements publics

De tous temps la politique de la ville a créé l’état physique de la ville. Ce qui est sûr c’est que la ville de Constantine a subi plusieurs démarches d’actions nouvelles dans l’aménagement et la planification rien que dans les vingt dernières années, jusqu’au changement de sa considération elle-même comme espace, car à la fin du millénaire Constantine était considérée comme l’une des plus grandes villes Algériennes et qui est devenue dans les années deux mille une métropole selon les normes nationales.

Vu son héritage historique, Constantine fut choisie par les politiques Algériennes pour être aménagée et modelée afin d’évoluer et devenir un lieu touristique convoité. Dans cette

même période on a pu voir que le monde a commencé peu à peu de changer la démarche du plan par le Projet, et les politiques Algériennes n'ont pas fait exception, l'année 2006 fut le point culminant qui démontre ce changement avec la création de la loi 06-06 de l'orientation de la ville, ainsi bien que l'instrument initial de la programmation des équipements publics de l'air urbaine de Constantine c'était le PDAU, on avait vu le lancement en 2006 de l'étude du Projet de Modernisation de la Métropole de Constantine, et la réalisation du SCU. Bien que le premier instrument (PMMC) n'a jamais été approuvé, et donc officiellement ce n'est pas un instrument légal, de nombreuses propositions de création de projets d'équipements proposés par ce dernier furent revisités par le SCU, tout en notant que de nombreux projets d'équipements étaient déjà en cours de réalisation ou en étude, ce qui nous donne comme perception que le SCU en matière de projection des équipements, a rempli plus la fonction de régulateur législatif, que celle d'un instrument pour projeter les besoins en équipement pour la métropole.

2.2 Une vision expositive, critique et comparative sur les démarches de la réalisation du PDAU de Constantine de 1998

Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du groupement de Constantine de 1998 traite la planification du Grand Constantine, celui-ci est composé de 5 communes, la commune de Constantine, et des quatre communes environnantes : El Khroub, Aïn Smara, Hamma Bouziane, Didouche Mourad.

Carte N°08 : Le Grand Constantine



Source : URBACO, 2006.

Mais la partie que nous traitons dans notre étude concerne la commune de Constantine uniquement.

2.2.1 La programmation urbaine dans Constantine et ces objectifs

La programmation urbaine dans Constantine, tout comme n'importe quelle autre ville doit se baser sur les caractéristiques d'une future urbanisation, l'état actuel des lieux, et les phases par lesquelles l'urbanisation est passée pour atteindre cette évolution fractionnelle, en n'oubliant pas d'omettre tout ce que régit l'aménagement : contenu (habitations, équipements, VRD, les moyens de transport,...), contenant (la population), et le contexte (les lois en vigueur, la volonté politique, les moyens financiers disponibles). Ainsi de cette façon grâce à ces derniers, on peut répondre aux nécessités des citoyens, tout en faisant en sorte que la nouvelle programmation urbaine soit harmonieuse dans sa forme.

La problématique rencontrée pour élaborer le groupement du PDAU de Constantine de 1998, se définit principalement par une étude qui a été établie sur un groupement de Cinq communes, qui forment par le voisinage et la proximité un ensemble géographique cohérent. La position de la métropole de Constantine est au centre, les quatre autres communes (El Khroub, Ain Smara, Bekira et Didouche Mourad) sont autour d'elle, et ces communes se situent dans son champ d'attraction économique (elles se situent à la proximité du grand centre urbain de 10 à 15 Km), celles-ci subissent de très forts poids à cause de leur faible distance et le manque de fonction et deviennent par voie de conséquence ses satellites (villes suburb pour Constantine), leur croissance rapide n'est pas due qu'au seul fait de l'exode rurale, mais en grande partie par un report des excédents de la ville mère.

Constantine est une Ville Millénaire, exerce une influence digne d'une grande métropole depuis des siècles (dans des périodes plus que d'autres à travers le temps). C'est donc son histoire, son site unique, sa diversité de commerce et son poids démographique qui lui servent de pôle de convergence.

Les objectifs de la programmation urbaine changent d'un lieu à un autre, selon l'environnement Physico-spatial, l'état actuel de l'aménagement, l'ambition que veut l'état pour le devenir de la ville, le nombre de la population actuelle, les prévisions futures du nombre des citoyens et des visiteurs saisonniers et journalières, ainsi que le budget qui est à la disposition de l'état pour la réalisation de ces programmes d'aménagement.

Pendant une longue période entre (1986-1998) la ville de Constantine (dorénavant considérée comme métropole selon les normes nationales depuis la loi 06-06 de l'orientation de la ville) n'a pas eu de plan directeur d'aménagement, au cours de cette période Constantine

n'a pas eu de stratégie de développement urbain, ce qui a engendré de nombreux problèmes liés à l'aménagement tels que l'apparition d'habitat illicite, manque d'équipements, la détérioration de la vieille ville et des voies,....etc.

La grande commune urbaine de Constantine, abritait lors de l'élaboration du PDAU presque les deux tiers de la population totale de la Wilaya, quant à la commune de Constantine elle était la troisième ville la plus peuplée en Algérie, ainsi cette dernière joue le rôle de capitale régionale Nord Est Algérien.

La vision d'urbanisation et d'aménagements établis à la fin des années 90 se sont fait avec des nouveaux centres urbains, sur la base de liens d'interdépendants établis entre Constantine et ses villes satellites (El Khroub, Ain Smara, Bekira et Didouche Mourad). Un développement urbain spectaculaire a été enregistré avec de grandes zones d'habitat nouvelles sous forme de ZHUN ou de lotissements dans ces villes satellites. Ces opérations sont censées répondre plus aux besoins de la métropole qu'à leurs propres besoins en accueillant le surplus de la population de Constantine. Seul le chef-lieu de la commune de Hamma Bouziane, qui n'avait pas de terrain urbanisable à offrir à l'époque, n'a pas connu un développement semblable que les autres villes satellites de Constantine.

l'objectif principal du PDAU du groupement de Constantine de 1998 est de créer un portefeuille foncier, ce qui est avéré une tâche relativement compliquée à cause des contraintes physiques caractérisant le site, sans oublier que le cours de cette démarche exigera des moyens financiers très importants et cela malgré l'utilisation des textes de loi en vigueur (des zones sensibles soumises aux glissements de terrains, des versants à pentes raides) bref une situation fragile qui contraint les urbanisations récentes à s'installer sur le rebord Nord du plateau d'AIN-EL-BEY et la partie Est de la ville).

La synthèse de l'étude du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du groupement de Constantine est obtenue à partir des données impliquant les variables suivantes :

- La déclivité des terrains
- Les caractéristiques géotechniques
- Les Servitudes et Nuisances
- Certaines données sur la valeur agricole des sols.

Les zones dégagées dans les anciennes études doivent être urbanisées en fonction de la qualité des sols qu'elles présentent : Sarkina, El Menia et Tafrent.

2.2.2 Une programmation Interdépendante établie entre Constantine et ses satellites et ces conséquences en urbanisation

L'urbanisation rencontrée, après les années 90 (ces dernières décennies), s'est faite donc sur la base de liens interdépendants établis entre Constantine et ses satellites, cette vision se confirme grâce à de nombreux projets qui ont été réalisés sur les villes satellites, mais censés être en service ou sous la gérance de la commune de Constantine, telle que la ville universitaire de Constantine 3, qui est réalisée sur le terrain de la ville nouvelle, mais qui est administrativement et financièrement liée à la commune de Constantine.

Ainsi El Khroub, Ain Smara, Bekira et Didouche Mourad ont enregistré un développement urbain très important avec de grandes zones d'habitat nouvelles sous forme de ZHUN ou de lotissements. Ces opérations étaient censées répondre plus aux besoins de la métropole qu'à leur propre besoin (selon les élus locaux de la commune de Constantine). Seul le chef-lieu de commune de Hamma Bouziane, qui n'avait pas de terrain urbanisable, n'a pas connu un tel essor.

Ce qui a été observé également, c'est qu'on a assisté à une urbanisation accélérée de ces centres, alors que la métropole de Constantine semblée être figée pendant un longue période celle des années 90, jusqu'aux débuts des années deux mille où les choses ont commencé de changer pour celle-ci avec le lancement du PMMC, SCU de Constantine, et la révision du PDAU de Constantine.

On peut remarquer que le développement des villes satellites suit des axes préférentiels qui ne sont autres que les couloirs naturels des grandes vallées. Ainsi on assiste à un développement tentaculaire, que l'on n'arrive pas à gérer, on assistera à une conurbation dont les conséquences seront néfastes pour l'espace agricole (car ce seront des terres à haute potentialité agricole qui seront utilisées comme foncier urbain). De plus cette urbanisation s'avère d'un coût conséquent (à cause de la longueur de la voirie et des réseaux divers), même si cette urbanisation de forme linéaire au cours des 15 dernières années commence peu à peu à se réduire.

Pour trouver une solution aux problèmes de la croissance urbaine de la métropole de Constantine et des autres communes qui font partie de son groupement communal, des liens

relationnels ont été mis en place entre les différentes communes (Constantine, El Khroub, Ain Smara, Bekira et Didouche Mourad) pour qu'elles créent une chaîne de soutien qui leur permettra de se développer économiquement et cela malgré les problèmes et difficultés qui surgissent (insuffisances d'équipements, transport, mouvements pendulaires de la population,... etc.).

Le recours à la formule **groupement d'urbanisme** était devenu une nécessité selon les élus locaux du groupement, pour eux c'était la solution idéale pour limiter ce rapport de force que subissent ces communes entre elles, pour qu'elles travaillent toutes les unes avec les autres au lieu de se concurrencer. Ainsi cette action permettra une meilleure analyse des phénomènes de développement urbain et économique, cette analyse est censée permettre un meilleur point de vue des problématiques (urbanisation accélère, interdépendance des communes,...) dans leur globalité pour réussir à fournir une bonne maîtrise et une gestion équilibrée de l'espace.

Le Plan Directeur d'Aménagement et l'Urbanisme selon son rapport, a tenté de trouver :

- Les solutions adéquates aux problèmes posés par les urbanisations anarchiques.
- Il a cherché à orienter le développement urbain vers de nouvelles zones d'accueil.
- Faire des propositions sur des aménagements avec les tissus urbains actuels (Rénovation, Restructuration, Viabilisation).
- Venir à bout des écarts qui subsistent dans la répartition des biens sociaux et autres.

2.2.3 La démarche suivie pour la réalisation du PDAU de Constantine et sa projection dans L'urbanisation

La démarche à suivre, pour aborder l'étude de ce groupement de communes, consiste en la phase 1 :

- dans un premier temps à inventorier les multiples contraintes nées de cette situation.
- les potentialités qu'offre l'aire d'étude.

La phase 2 :

- proposer un schéma global d'aménagement (allant dans le sens d'une gestion rationnelle de l'espace et une croissance équilibrée)

Objectif de la réalisation du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme selon le maître d'œuvre de celui-ci (d'après le rapport du PDAU) :

- mettre fin au désordre actuel que la ville est en train de subir de plein fouet.

Personnellement je trouve que la démarche suivie pour faire Le Plan Directeur d'Aménagement et l'Urbanisme est un peu trop simpliste, que ça soit pour les objectifs à atteindre ou les phases.

Le maître d'œuvre dit que la campagne subit la ville en plein fouet, de cette façon l'objectif principal du Plan d'aménagement du groupement de Constantine se concentre sur le fait de venir à bout des écarts qui subsistent dans la répartition des biens sociaux et autres, entre les différentes Communes.

Mais il est nul part cité comme objectifs de régler les problèmes de Constantine comme objectif principal, ainsi l'étude veut aborder les communes comme un ensemble censé travailler les uns pour les autres, mais selon moi dans la réalité de l'action du terrain chaque ville grande ou petite doit avoir sa propre identité et ces équipements, mettre des équipements dans une ville en disant qu'ils servent une autre ville c'est un pari risqué d'après mon avis, et il y a de grand risque que ce soit un échec, cela a des chances de fonctionner seulement pour quelques équipements de grande envergure à utilité citoyenne occasionnelle tels que le grand stade, théâtre, et autre. Mais réaliser des habitations à la ville nouvelle pour régler le problème de saturation de la métropole de Constantine sans lui fournir les équipements d'accompagnement et l'emploi adéquat, ce n'est pas vraiment ce que j'appellerai régler les problèmes de Constantine, ça semble plus juste de dire que c'est déplacé le problème, ainsi en réglant plus ou moins le problème lié au manque de logements de la métropole, les politiques ont créé d'autres problèmes tels que : la saturation du réseau routier aux heures de pointe à cause des déplacements entre Constantine et la ville nouvelle, un manque flagrant en équipements de sécurité à la ville nouvelle a engendré un sentiment d'insécurité, le manque dans les équipements de voisinage (éducation, santé,...) crée des désagréments et une gêne chez les citoyens ce qui engendre un sentiment de mauvaise qualité de vie,....

Le second problème le plus notable c'est que les phases 1 et 2 cités ultérieurement sont un peu trop rigides dans leurs actions.

La phase une : est un inventaire des multiples contraintes nées de la situation du groupement de commune (urbanisation accélère, interdépendance des communes) et un

traitement des potentialités offertes aux communes (Constantine, El Khroub, Ain Smara, Bekira et Didouche Mourad).

Deuxième phase : schéma global d'aménagement pour une croissance équilibrée. Cependant rien de plus naturel à mon avis que la métropole ait un traitement spécial car celle-ci bien équipée et aménagée à un très fort potentiel pour se développer et tirer ces villes satellites vers ce même développement économique.

Je pense qu'il est nécessaire de traiter ces éléments mais il y a un bon nombre d'éléments à prendre en compte en plus de l'inventaire des multiples contraintes nées de la situation du groupement de commune pour arriver à la phase deux, tel que :

- faire le bilan des quartiers qui ont besoin d'être rafraîchi.
- Le bilan des équipements publics (leur état actuel, les manques, leur besoin à court et long terme des équipements...).
- Faire des sondages au près des citoyens pour analyser leur vision du devenir de leur Commune.
- Une étude détaillée sur toutes les activités citadines et tendances qu'ils pratiqueront dans la future urbanisation et qui sont nécessaires à leur vie, tels que les activités économiques, l'habitat, le transport et la circulation des personnes et des marchandises, et tous les services dont les citoyens ont besoin.
- L'étude sur les lieux urbains, à travers des études sur les bâtiments ou espaces où se pratiqueront ces activités.

2.3 Les équipements publics dans la ville de Constantine à travers le PDAU

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme du groupement de Constantine de 1998, a dénombré pour la commune de Constantine un type d'équipements d'infrastructure qui compte 126 A.E.P et quatorze types de superstructure qui compte 121 équipements, la localisation du choix du terrain pour ces équipements n'a pas été mentionnée, tout comme le déroulement logique qui démontre pour quelle raison ces équipements ont été sélectionnés au lieu de choisir d'autres équipements.

2.3.1 Les équipements publics dans la commune de Constantine et la collecte d'informations auprès des différents organismes

Selon l'enquête sur terrain il n'y a aucun organisme officiel qui dénombre ou qui possède un archive qui détermine le nombre des équipements publics existants dans la commune de Constantine avec leur date de création.

Ainsi les consignes des différents organismes, la Direction des équipements publics, la commune de Constantine, l'URBACO, et la DUC menés vers la même consigne, celle qu'il n'existe pas de source hors le PDAU, à savoir que le PDAU de 1998 de Constantine est l'unique source fidèle et fiable pour dénombrer les différents équipements publics réalisés avant 1998.

Déterminer les équipements réalisés après 1998 dans la commune de Constantine, était lui aussi problématique. Après s'être rendu de très nombreuses fois à la Direction des Équipements Publics et avoir pour seule réponse que ces données sont confidentielles, une liste de travaux m'a été fournie par ces derniers (voir fin de la thèse document complémentaire liste DEP) même si lors de la comparaison avec l'état de fait celle-ci était inutile à cause de son inexactitude.

Néanmoins certains organismes se sont montrés d'une bonne aide telles que la Direction du Commerce, la DSP de la Wilaya de Constantine, la Direction du CNFPH, la Direction de l'Education et de la programmation et la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Constantine,... etc., qui ont fourni des données limitées sur les équipements publics et seulement celles concernant leur secteur uniquement, ainsi par exemple la direction de la jeunesse et des sports avait fourni des informations écrites sur les équipements publics sportifs réalisés après 2009 jusqu'à 2017, et la direction de l'éducation et de la programmation nous a fourni oralement des informations sur les équipements éducatifs réalisés depuis 2011.

2.3.2 La démarche suivie pour la programmation des équipements publics par le rapport du PDAU de 1998 de Constantine

Dans le rapport final du PDAU du groupement de Constantine de 1998 on remarque une absence dans la continuité des idées, ainsi on trouve au début que des études portent sur la commune de Constantine traitant du RATIOS POPULATION /LOGEMENT, LOGEMENTS ESTIMES A COURT ET MOYEN TERME,..., REPARTITION DES OCCUPES PAR

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE, REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR SECTEUR ECONOMIQUE, L'OCCUPATION ET CHOMAGE A LONG TERME, SCOLARISATION¹⁸, puis finalement sur les équipements, à noter que cette dernière n'analyse pas les équipements déjà existants dans la commune, mais une liste d'équipements pour la ville de Constantine censée être établie d'après la Grille théorique des équipements, comme pour les 31 équipements qui ont vu le jour. D'autres types d'équipements surgissent sans démonstration, aussi au début on ignorait sur quelle base ou sur quel critère ils ont été programmés.

Dans cette liste les équipements de superstructure et infrastructure sont confondus, tout comme les équipements publics et de voisinage.

¹⁸ Rapport PDAU du groupement de Constantine de 1998, URBACO, 1998,

2.3.3 Les équipements de superstructure programmés par le rapport du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1998

Dans le rapport du PDAU du groupement de Constantine de 1998, on trouve 15 types d'équipements publics programmés pour la métropole de Constantine, qui étaient alors définis comme ville et dans le statut n'a changé qu'en 2006, dans ces 15 types d'équipements publics programmés on trouve 14 types d'équipements publics de superstructure, dont la somme donne 121 équipements.

Tableau N°15 : le nombre des équipements programmés par le rapport du PDAU de 1998 pour la commune de Constantine

Les équipements programmés par le rapport du PDAU de 1998 de Constantine	Le nombre des équipements programmés par le PDAU de 1998 de Constantine
E.F (école primaire)	19
Technicum	2
C.F.P (centre de formation professionnelle)	2
Polycliniques	3
Centre culturel	2
Maisons de jeunes	7
Crèche + Jardin d'enfant	60
Centre psychopédagogique	5
Ecole de jeunes sourds	1
Ecole de jeunes aveugles	1
Pouponnière	1
Antennes Administratives	2
Centres commerciaux	13
Complexes sportifs	3

Source : PDAU du groupement de Constantine de 1998.

2.4 Les équipements de Constantine chef lieux :

Vu qu' aucun organisme officiel n'a de liste complète des équipements existants dans la ville ou dans la commune de Constantine et encore moins leur date de réalisation, or la direction de formation qui a le recensement et les dates de réalisation des centres de formation et des instituts existants dans la commune, le travail a dû se baser dans sa totalité sur les recherches de terrain.

2.4.1 Maitrise de l'espace

Pour réussir à faire l'actualisation de l'aire d'étude de la commune de Constantine j'ai séparé l'aire d'étude en plusieurs secteurs pour une meilleure maîtrise de l'espace. (Voir le **Plan N°04** : La Commune de Constantine divisée en secteurs urbains). Ensuite la localisation de tous les équipements publics, de la commune de Constantine, fut transposée sur plan en définissant les équipements réalisés avant et après 1998. Grace auxquels on a pu voir que les équipements réalisés furent nombreux et variés, aucun secteur n'a été négligé bien que certains des quartiers ont eu une attention particulière comme la Casbah et Souika avec des rénovations, mais le nombre des équipements publics réalisés par l'état dans les quartiers périphériques sont de soixante-dix-neuf équipements (79 équipements), Et le nombre des équipements publics réalisés par l'état dans le centre-ville sont de quatre-vingt-quatre équipements (84 équipements), qui indique que le centre-ville bien qu'il était déjà bien équipé, en comparaison à la périphérie, n'a pas été négligé et cela revient à la volonté de redynamiser l'espace et non seulement le développer, mais le faire dans une suite logique de développement démographique.

2.4.2 La programmation des équipements publics dans le PDAU de 1998

Dans le rapport final du PDAU du groupement de Constantine de 1998, plusieurs éléments furent étudiés tels que l'évolution de la population entre 1977 / 1987, le ratio de la population / logement, activité, situation de l'activité (1987), répartition des occupés par secteur d'activité économique, occupation et chômage à court et moyen terme, ...équipements. Or on ne voit pas comment ces données sont exploitées pour définir les besoins de Constantine en équipements. Ainsi même si on ne trouve aucune indication sur le processus de projection des besoins en équipements de la commune de Constantine, ou comment ils furent établis, ou sur quelles bases les équipements sont choisis pour être réalisés pour la commune de Constantine au cours des années futures, sont jugés pertinents et quels sont les plus urgents à réaliser. Néanmoins le rapport indique que Pour quantifier les besoins en équipement, ils ont tenu compte du manque exprimé actuellement et de l'accroissement des besoins dû à un apport nouveau de population. Donc décisions en plus des programmes déjà maintenus, et pour ce faire ils se sont basés sur la grille d'équipement qui propose la création de nouveaux équipements nécessaire pour Ville de Constantine ¹⁹ en :

+ 126 A.E.F..... (SU = 7000 m²) Type 12 classes

¹⁹ Rapport écrit du PDAU du groupement de 1998, page 21.

+ 19	E.F.....	(SU = 12600 m2)	Type B7 (756)
+ 02	Technicum.....	(SU = 25000 m2)	Type (1300)
+ 02	C.F.P.....	(SU = 11322 m2)	Type (450)
+ 03	Polycliniques	(SU = 1500 m2)	
+ 02	Centres culturels.....	(SU = 1400 m2)	
+ 07	Maisons de Jeunes	(SU = 1000 m2)	Type (400)
+ 60	Combinés Crèche /Jardin d'Enfant.....	(SU = 2000 m2)	Type (160)
+ 05	Centres psychopédagogiques	(SU = 4000 m2)	Type (180)
+ 01	Ecole de Jeunes Sourds	(SU = 5500 m2)	Type (220)
+ 01	Ecole de jeunes aveugles	(SU = 5800 m2)	Type (225)
+ 01	pouponnière.....	(SU = 5000 m2)	Type (40/50)
+ 02	Antennes Administratives.....	(SU = 2000 m2)	
+ 13	Centres commerciaux “ grande surface ”...	(SU = 3000 m2)	
+ 03	Complexe Sportifs.....	(3éme niveau)	
	. 01 Stade 4 à 6 couloirs (7800 m2)		
	. 02 Salles O.M.S. (8).....	(SU = 7000 m2)	Type (1000)
	. 01 Piscine couverte 25 m.....	(SU = 2000 m2)	
	. 01 Piscine plein air 25 m.....	(SU = 900 m2)	
	. 03 Salles Spécialisées type 1000 m2 - 1500 m2 - 1800 m2		

Ainsi on trouve dans le rapport du PDAU du groupement de Constantine de 1998, une liste de 121 équipements publics de superstructure et de 126 AEF (infrastructure).

2.4.3 Les équipements publics réalisés entre 1998 et 2017 par quartier

En s'appuyant sur les données collectées sur terrain et sur les tableaux précédemment réalisés, en l'absence d'organismes qui peuvent nous fournir les équipements réalisés après 1998 à l'exception de la direction du centre national de formation CNFPH qui a les noms et dates de création de ces équipements, je me suis appuyée sur le PDAU et l'enquête sur terrain pour identifier les équipements réalisés avant 1998 des équipements réalisés après 1998. Le tableau ci-dessous rassemble la synthèse des équipements de superstructure par quartier, réalisés avant 1998 et après dans la métropole de Constantine.

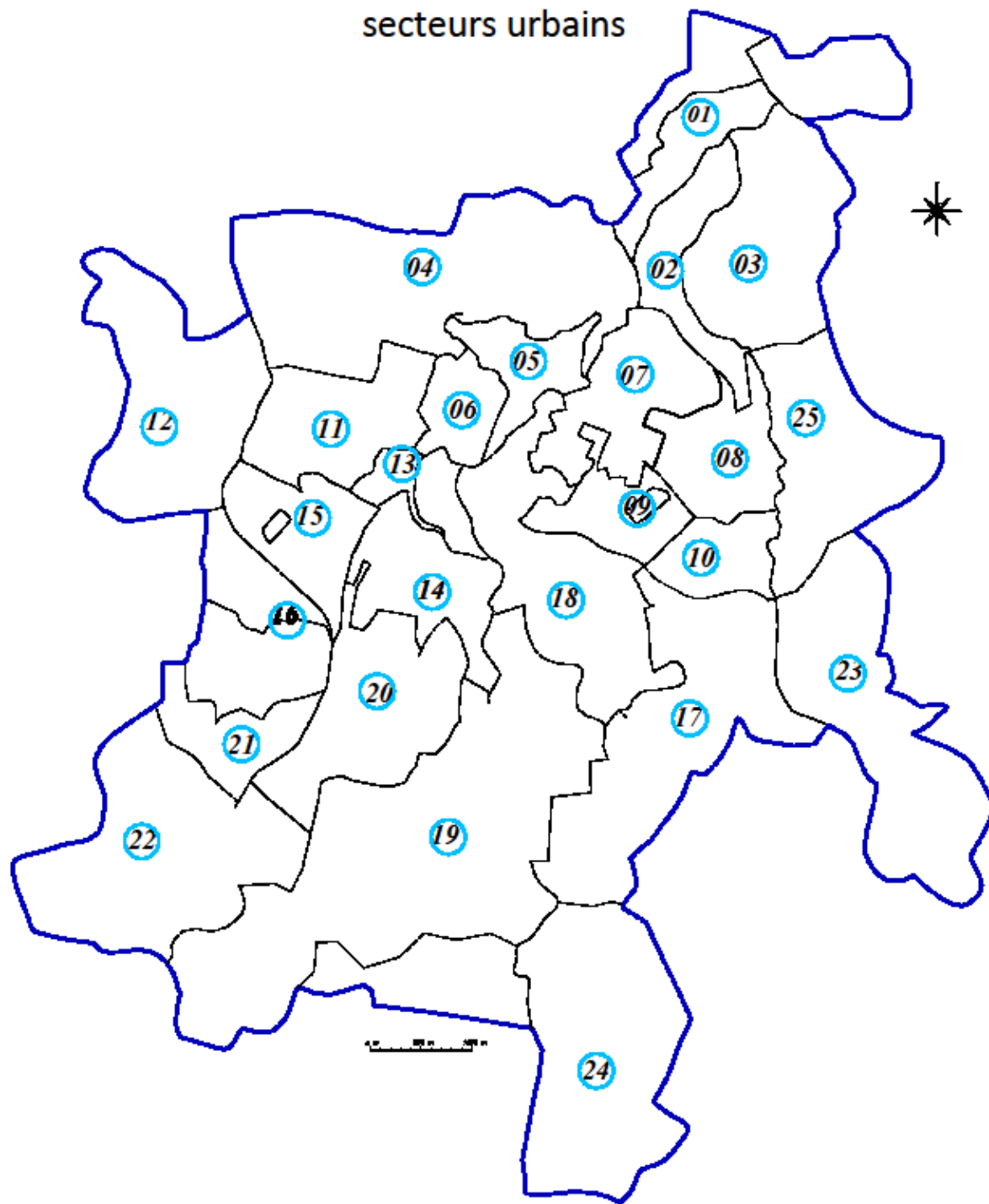
Tableau N°16 : Les équipements réalisés entre 1998 et 2017 à Constantine par quartier

	Equipements par secteur	Equipements 1998	Equipements 2017	Réalisés entre 98-2017
01	Djebel El Ouahch	7	11	4
02	Ziadia	11	15	4
03	Berda	1	9	8
04	El Menia	12	32	20
05	Cité Guayar	21	26	5
06	Casba + Souika	70	70	0
07	Mansoura	23	26	3
08	Sidi mabrouk sup	18	23	5
09	Sidi mabrouk inf	23	25	2
10	Daksi	16	27	11
11	Kaidi Abdallah	7	24	17
12	Ben Cherguie	5	5	0
13	El koudiat	39	54	15
14	Bellevue	40	36	-4
15	Cité El Bir	20	20	0
16	Zaoucg+ Boudera	7	12	5
17	Boumerzoug	30	35	5
18	Hamlaoui (17J)	26	36	10
19	Université	5	14	9
20	Zone palma	19	32	13
21	5 juillet	9	10	1
22	Boussouf	21	35	14
23	Gammas	10	14	4
	Sissaoui	2	4	2
24	Zouaghi	20	23	3
25	Faubourg	4	4	0
	Le Total	473	636	163

Source : L'auteur, 2017.

Voir le **Plan N°04** : La Commune de Constantine divisée en secteurs urbains

Plan N°04 : La Commune de Constantine divisée en secteurs urbains



LEGENDE

— LIMITE DES SECTEURS URBAINS
— LIMITE DE LA COMMUNE DE CONSTANTINE EN 1998

- 01 Djebel El Ouahch
- 02 Ziadia
- 03 Berda
- 04 El Menia
- 05 Cité Gayar
- 06 Casba + Souika
- 07 Mansoura
- 08 Sidi mabrouk sup
- 09 Sidi mabrouk inf
- 10 Daksi
- 11 Kaidi Abdallah
- 12 Ben Cherguie
- 13 El koudia
- 14 Bellevue
- 15 Cité El Bir
- 16 Zaoucg+ Boudera
- 17 Bumerzoug
- 18 Hamlaoui (17J)
- 19 Université
- 20 Zone palma
- 21 5 juillet
- 22 Boussouf
- 23 Gammas+ Sissaoui
- 24 Zouagui
- 25 Foubour

2.5 Vue critique sur les équipements de Constantine réalisés entre 1998 et 2017

Un nombre important d'équipements publics fut réalisé au cours de ces dernières années, ainsi entre 1998 et 2017 il y a eu bien plus d'équipements de superstructure réalisés dans la commune de Constantine que ceux programmés par le PDAU du groupement des équipements.

2.5.1 Constantine et ces équipements publics de superstructure à travers le PDAU de 1998

C'est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine, il fixe les orientations fondamentales d'aménagement, et Détermine la destination générale des sols par secteur. Tout comme il divise le territoire en secteurs (les secteurs urbanisés, à urbaniser, d'urbanisation future, et non urbanisables).

Le PDAU est composé de deux documents, un document écrit et un document graphique .Le document écrit est sous forme d'un rapport composé de plusieurs données les plus spécifiques, et en indiquant les caractéristiques et spécificités du site et les différents besoins futurs de la population en espace, en équipements, en logements,...etc. ((en espace et donc indique les zones équestres (occupées d'équustration) et les secteurs d'urbanisation future (court moyen et long terme) et le degré de réalisation de ces projets)) en d'autres termes définir les périodes de réalisation de chacun de ces projets selon les besoins et la nécessité de l'urgence et les moyens financiers disponibles, ce qui fait qu'on a : en nouvelles parcelles de terrain et les besoins en équipements et les projets à réaliser selon les moyens financiers et les manques , que ces endroits sont des parties sous forme de carte.

Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (P.D.A.U) de Constantine a été réalisé d'après des études sur la commune de Constantine afin d'établir ces besoins en équipements des 20 prochaines années, à l'aube de l'achèvement de cette période on peut entamer l'étude du bilan du PDAU de Constantine.

Pour la commune de Constantine (Constantine Chef-lieu), le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme a prévu 121 équipements publics de superstructure, seulement 30 équipements programmés ont été réalisés, ce qui équivaut au quart des équipements programmés.

Les équipements de superstructure réalisés étaient des équipements du secteur tertiaire restreint dans 7 secteurs, et 14 types dans :

- Le secteur éducatif (école primaire, Technicum).
- Les équipements du secteur de la jeunesse et du sport (complexe sportif, centre culturel, maison de jeunes)
- Les équipements de santé (polyclinique).
- Les équipements sociaux (pouponnière, centre psychopédagogique)
- Les équipements administratifs (Antennes Administratives).
- Les équipements commerciaux (Centres commerciaux, Crèches et Jardins d'enfant).
- Le secteur de formation (Centre de formation professionnelle)

Les équipements programmés par le PDAU ; 7 secteurs et 14 types

Voir le **Plan N°05** : les catégories d'équipements de superstructure programmés par le PDAU de Constantine de 1998 existants dans la Métropole de Constantine en 2017

2.5.2 Les équipements publics de la commune de Constantine selon la DEP

Le tableau qui suit est le résumé des données collectées auprès de la direction des équipements de la commune de Constantine à noter que cette dernière a déclaré qu'il y eu une coupe budgétaire et qu'il n'y a plus aucun projet lancé en 2016 – 2017 et 2018 à cause de la crise économique, mais que les projets lancés ultérieurement dont ils ont déjà reçu leur financement on continue jusqu'à leur réalisation.

Le nombre de travaux déclaré par la DEP de 1998 à 2016 est de 156 actions tout compris, alors que selon l'enquête sur terrain au cours de cette période il y eut 163 équipements de superstructure dans la commune de Constantine.

Tableau N°17 : Les équipements publics de la commune de Constantine selon la DEP

Années	Le nombre de travaux déclaré par la DFEP	Habitat	AGRICULTURE ET HYDRAULIQUE	SERVICES PRODUCTIFS	EDUCATION ET FORMATION	INFRASTRUCTURES SOCIO-CULTURELLES	INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES	INDUSTRIES MANUFACTURIERE
2000	1					1		
2001	6		2			2	2	
2002	8				2	3	3	
2003	8				2	1	5	
2004	3			1		1	1	
2005	9	2			3	1	3	
2006	40		2		12	9	15	
2007	32	4	2	4	6	8	8	
2008	34	6	3		10	6	8	1
2009	24	2	3		10	4	5	
2010	46	1	6	5	10	8	15	1
2011	72	3	5	1	38	10	15	
2012	41	1	6	1	20	1	11	1
2013	66	1			29	34	2	
2014	57	5	8	2	16	9	17	
2015	2				1		1	
2016	0							

Source : Direction des Equipements Publics, 2017.

2.5.3 Données des différentes directions

Toutes les directions n'avaient pas d'archives sur leurs équipements de superstructure réalisés après 1998, or la direction des équipements de formation qui avait la liste et les dates de réalisation de ces équipements et ceux de la direction des commerces avaient eux aussi fourni la liste des équipements Commerciaux de la commune, grâce à cette liste on peut voir qu'il n'y a aucun centre commercial dans la commune de Constantine. D'autres directions ont fourni leurs listes d'équipements de leur secteurs, réalisés après 1998, oralement sans document écrit, que ça soit pour une partie de la période comme pour la direction de la planification et de l'éducation, ou pour la totalité de la période détaxe, et les deux secteurs qui s'inscrivent dans cette seconde partie c'est la DSP et la CNFPH. Or certains des équipements listés par ces organismes ont été réalisés en dehors de la commune de Constantine comme pour les deux centres psychopédagogiques réalisés à Ali Mendjeli : le premier en 2009 et le second en 2016, voir la liste donnée oralement par la DSP et CNFPH.

La liste des équipements réalisés par la direction de la CNFPH ²⁰ :

- Centres psychopédagogique (2 à Daksi avant 1998/ 1 à Didouche 2007)
- Centre de rééducation (CSR garçons) ouvert en 2016
- Centre de rééducation (CSR Filles) ouvert en 1998
- 1 F.E.A (Foyer pour enfant assisté/ avant 1998)
- 1 Pouponnière (Chalet des pins/ avant 1998)
- 1 Maison El Ajaza (elle a été à : El Heria, puis déplacé à : El Hama) avant 1998
- 1 Maison El Rahma (à Djebel El Ouahch / avant 1998)
- 1 EJA (1 Ecole de Jeunes Aveugles / avant 1998)
- 1 EJS (1 Ecole de Jeunes Sourds/ avant 1998)

La liste des équipements réalisés par la direction de la CNFPH ²¹ après 1998 :

- 1 Centre psychopédagogiques (Didouche)

²⁰ Source : la direction de la CNFPH, 2017

²¹ Source : la direction de la CNFPH, 2017

1 Centre de rééducation (CSR garçons /Massinissa / à Constantine 2016)

2 Centre psychopédagogiques (Ali Mendjeli / en dehors de Constantine 2009-2016)

La liste des équipements réalisés par la direction de la DSP existants ²²:

Hôpital Général

4 Hôpitaux Spécialisés

16 Polycliniques

6 Salles de Soins

La liste des équipements réalisés par la direction de la DSP après 1998 ²³:

1 Hôpitaux Spécialisés (la KAK).

4 Polycliniques

1 Salle de Soins

²² Source : la direction de la DSP

²³ Source : la direction de la DSP

2.5.4 Les équipements programmés par le rapport du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1998 et réalisés selon mon enquête sur terrain

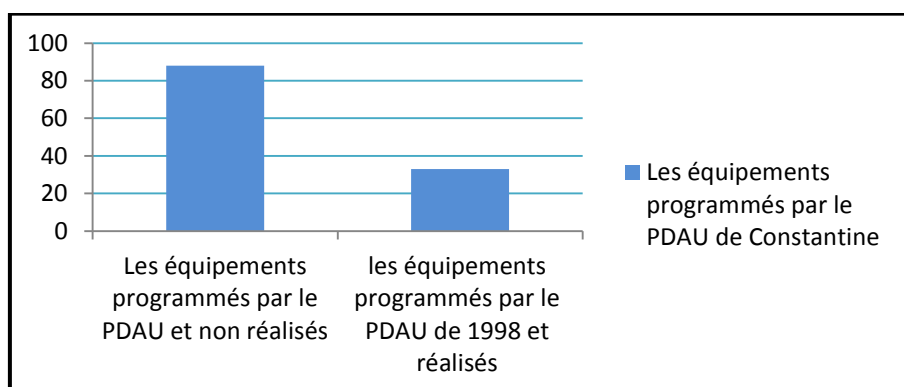
Après avoir fait l'état des lieux des équipements de la commune de Constantine et l'avoir comparé avec ce qui a été réalisé sur terrain (voir le **Tableau N°18**), Il y a eu 30 équipements programmés dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de Constantine qui ont été réalisés sur les 121 équipements programmés, ce qui revient à peu près au quart des équipements planifiés. Ces équipements sont projetés dans 7 secteurs : Le secteur éducatif, le secteur de la jeunesse et des sports, le secteur de la santé, le secteur de la formation, le secteur social, commercial et administratif.

Tableau N°18 : Les équipements programmés par le rapport du PDAU de la commune de Constantine de 1998 et réalisés.

Les équipements programmés par le rapport du PDAU de 1998 de Constantine	Equipements programmés par le PDAU pour Constantine	Les équipements réalisés
E.F (école primaire)	19	13
Technicum	2	1
C.F.P (centre de formation professionnelle)	2	2
Polycliniques	3	4
Centre culturel	2	2
Maisons de jeunes	7	2
Crèche + Jardin d'enfant	60	0
Centre psychopédagogique	5	1
Ecole de jeunes sourds	1	0
Ecole de jeunes aveugles	1	0
Pouponnière	1	1
Antennes Administratives	2	2
Centres commerciaux	13	0
Complexes sportifs	3	3

Source : PDAU du groupement de Constantine de 1998, et l'auteur, 2017.

Figure N°11: Les équipements programmés par le PDAU de Constantine.



Source : L'auteur, 2017.²⁴

2.6 Les équipements publics réalisés ces deux dernières décennies

Au cours de ces deux dernières décennies, il y a eu la réalisation de presque le quart des équipements publics de superstructure existants dans la commune de Constantine, ainsi des équipements se sont mis à germer en un temps record dans la métropole par la simple volonté des politiques.

2.6.1 Les équipements publics de superstructures d'après l'étude sur terrain

Le nombre des équipements publics programmés, dans le rapport écrit du PDAU de Constantine de 1998 sont au nombre cent vingt et un équipements de superstructure (121 équipements).

Selon l'étude effectuée sur terrain Le nombre des équipements publics existants dans la ville de Constantine en 1998 sont de 473. Et Le nombre des équipements publics de superstructure existants dans la commune de Constantine en 2018 et réalisés par l'état sont de six cent trente-six équipements (636 équipements).

Donc Le nombre des équipements publics réalisés par l'état entre 1998 et 2018 sont de cent soixante-trois équipements (163 équipements). Soit bien plus de ce qui a été programmé initialement par le PDAU.

A noter que le nombre des équipements publics programmés par le PDAU de 1998 et réalisés sont de trente (30 équipements), et le nombre des équipements publics programmés

²⁴ R. CHAOUCHE TEYARA, A. BEN MISSI, LES EQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE DANS LA PREMIERE EXPERIENCE DE PLANIFICATION URBAINE ALGERIENNE POST-INDEPENDANCE CAS DU PDAU DE CONSTANTINE. Sciences& Technologie, 2018, N°47, p 127-136

par le PDAU de 1998 et qui ont été non réalisés sont de quatre-vingt-onze équipements (91 équipements). À noter qu'il y a eu 31 équipements réalisés dans les différents types de programmes, car bien qu'il y eut 3 Polycliniques Programmées, 4 furent réalisés.

2.6.2 Les équipements programmés et réalisés

Les 30 équipements programmés dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme qui ont été réalisés, sont des équipements tertiaires, on peut nombrer 10 types d'équipements qui appartiennent à 6 catégories réalisées sur les 14 types programmés. Ces trente équipements de superstructure qui ont été réalisés sur les cent-vingt et un équipement programmés sont principalement des équipements de voisinage, ainsi au moins 81 équipements programmés étaient des équipements de voisinage, 94 équipements si on compte les centres commerciaux (car même si à l'origine et par sa définition, un centre commercial a une grande portée, il n'en demeure pas moins qu'en Algérie pendant 3 décennies beaucoup d'aménageurs et d'urbanistes algériens nommés les marchés composés de plusieurs stands ou boutiques par centre commercial, et vu que le PDAU a prévu 13 centres commerciaux pour une commune qui compte à peu près 400 000 habitants, alors que Paris compte 2 190 327 habitants et n'a que 7 centres commerciaux, et 3 Centres Commerciaux proches de Paris. Donc il est plus logique de penser que l'aménageur qui a réalisé le PDAU de Constantine, pensait à des marchés avec des stands ou boutiques privées lors de la programmation, même si ni l'une ni l'autre n'a été réalisée). Seulement 5 équipements réalisés ont une portée plus vaste que celle de l'unité de voisinage, ces derniers appartiennent à quatre types d'équipements, (centre de formation professionnelle, Centre psychopédagogique, Pouponnière, Antennes Administratives), Voir **Tableau N°19**.

Tableau N°19 : Les équipements programmés par le PDAU et leur rayonnement

La catégorie des équipements	Les équipements	Rayonnement	Nb équipements Programmé	Nb réalisé
Industrie des loisirs	Centre culturel	unité de	2	3
	Maisons de jeunes	voisinage	7	2
	Complexes sportifs	//	3	3
Santé, Médecine	Polycliniques	unité de voisinage	3	3
Services sociaux administratifs	Centre psychopédagogique Pouponnière	Régional	5	1
		Régional	1	1
	Antennes Administratives	régional	2	2
Secteur éducatif	E.F (école primaire)	unité de voisinage	19	13
	Technicum	régional	2	1
Secteur de formation	C.F.P (centre de formation professionnelle).	régional	2	2
totale			46	30

Source : L'auteur, 2017.

2.6.2.1 Les catégories réalisées dans leur totalité :

Certaines catégories ont été réalisées dans leurs totalités, ces catégories ne sont composées que d'un seul type d'équipements, comme il est le cas pour le Secteur de de la Santé (2 Polycliniques), le Secteur de la formation (2 centres de formation professionnelle) et le Secteur administratif (2 Antennes Administratives). (Voir **Tableau N°20**).

Tableau N°20 : Les catégories des équipements programmés par le PDAU de 1998 et réalisés dans leur totalité.

La catégorie des équipements	Les équipements	Rayonnement	Nombre Programmé	nombre
Santé, Médecine	Polycliniques	unité de voisinage	3	3
administratifs	Antennes Administratives	régional	2	2
Secteur éducatif	E.F (école primaire)	unité de voisinage	19	13
	Technicum	régional	2	1
Secteur de formation	C.F.P (centre de formation professionnelle)	régional	2	2

Source : L'auteur, 2017.

2.6.3 Les causes de la réalisation d'une catégorie d'équipements de superstructure programmée

Les raisons de la réalisation de ces catégories d'équipements de superstructure programmées sont nombreuses, elles consistent dans

2.6.3.1 Les équipements ont été réalisés par besoin et urgence

- a) Le déficit en équipements existants ultérieurement dans les années quatre-vingt-dix dans certains secteurs tels que le secteur social, Le secteur de la jeunesse et du sport et de l'éducation à cause de la crise financière qu'a traversée l'Algérie au cours de cette période, incita la politique de l'état à se concentrer en réalisant uniquement les équipements à activités qu'ils jugeaient essentielles (et donc primaires) telles que la santé et l'éducation.
- b) Même après les années quatre-vingt-dix le gouffre entre besoins et équipements, n'a pas cessé de croître car le nombre de la population n'a pas cessé d'augmenter dans la commune de Constantine et par expansion les besoins en équipements aussi, et pour réduire ce large déficit en équipements ils semblaient devenir urgent de les réaliser.

2.6.3.2 La volonté politique

- a) la volonté politique de relever le défi lancé par la mondialisation et la course vers la métropolisation qui a ouvert un champ de compétition entre les villes de même aire géographique, ainsi les objectifs se sont mis en place peu à peu, par eux même pour faire de Constantine un lieu touristique il faudra faire d'elle une métropole selon les normes internationales et cela commence par la réalisation du PMMC (Plan de Modernisation de la Métropole de Constantine) avec lequel on implantait de nombreux équipements (de superstructure et infrastructure) pour valoriser les potentialités de la métropole et sa qualité urbaine afin d'attirer les touristes et faire de ce lieu un pôle touristique.
- b) la volonté des politiques de faire de Constantine un espace touristique pour que l'Algérie ne dépende plus uniquement du pétrole comme principale rendement financier pour l'état.

2.6.3.3 La disponibilité des ressources financières

Dans les années 2000 l'Algérie avait commencé peu à peu à se remettre à flot financièrement après la décennie noire et la hausse des prix du barrique de pétrole qui était plus ou moins stable, donc un budget a été alloué d'après les ressources financières du pays, qui était tout à fait prêt pour être soumis à ce projet ambitieux.

2.7 Les équipements programmés et non réalisés et leurs catégories

Le PDAU est censé soumettre les besoins de la commune de Constantine en équipements, or si comme le disent les employés de l'URBACO et de la DUC que les équipements réalisés dans la commune sont des équipements réalisés par la nécessité de l'urgence (hors les grands projets réalisés d'après décret présidentiel, les équipements du SCU), il est légitime de se demander pour quelle raison ces catégories n'ont pas été réalisées dans le PDAU, donc ce dernier a échoué dans une certaine mesure dans son programme.

2.7.1 Les équipements programmés et non réalisés

Le chiffre des équipements programmés et non réalisés pour Constantine chef-lieu est de quatre-vingt-onze, ce qui veut dire qu'à peu près 75% des équipements programmés n'ont pas été réalisés, ce chiffre est bien trop conséquent (et important) pour passer d'une phase anodine et donc on a le droit de se demander :

Qu'est-ce que les équipements programmés et non réalisés ont de particulier par rapport au reste des équipements programmés et réalisés ? Et pourquoi on n'a pas réalisé tous les équipements programmés ?

2.7.2 La particularité des équipements programmés et non réalisés

2.7.2.1 Les catégories réalisées en partie

Sont restreints dans deux principales catégories ou secteurs, certaines catégories d'équipements n'ont été réalisées qu'en partie (voir **Tableau N°21**), comme c'est le cas pour la catégorie des Services sociaux. A ce niveau les institutions publics ont réalisé un Centre psychopédagogique sur les cinq programmés alors que dans la même catégorie dans le type d'équipement « Pouponnière » le programme a été respecté.

Tableau N°21 : Les catégories des équipements programmés par le PDAU de 1998 et réalisés en partie

Secteur	Les équipements	Nombre Programmé	Nombre Réalisé
Secteur social	Centre psychopédagogique	5	1
	Pouponnière	1	1
	Crèches + Jardins d'enfant	60	0
	Ecole de jeunes sourds	1	1
	Ecole de jeunes aveugles	1	1
Secteur de la Jeunesse et des sports	Centre culturel	2	2
	Maisons de jeunes	7	2
	Complexes sportifs	3	3

Source : L'auteur, 2017

Si Les services publics n'ont pas réalisé de Combiné Crèche /Jardin d'Enfant²⁵ comme ils étaient programmés, néanmoins Ils ont réalisé 4 jardins d'enfant publics, liés tous à des administrations (à une P.T.T date de création 2011, à 2 croissants Rouge date de création 2012 et la CNAS date de création 2010) ces équipements sont ouverts pour tout le public mais avec un pourcentage avantageux en nombre pour l'adhésion des enfants des employés de l'administration avec réduction de paiement pour ces derniers.

2.7.2.2 Les types d'équipements programmés et réalisés qu'en partie

Certains types d'équipements ont été réalisés qu'en partie, cela ne signifie pas que la réalisation de la superstructure n'a pas été achevée, mais que le nombre de réalisation de superstructure dans la programmation d'un type d'équipement n'a pas été fait dans sa totalité, comme pour les maisons de jeunes sept superstructures ont été programmées et seulement deux ont été réalisées.

2.7.2.3 La catégorie non réalisée

Sur les soixante-treize types d'équipements programmés et non réalisés dans leur totalité (Centres commerciaux et Combiné Crèche /Jardin d'Enfant), treize appartiennent à la même catégorie (le Service commercial) et il ne compte qu'un type d'équipement (Centres commerciaux).

²⁵ Le Combiné Crèche /Jardin d'Enfant c'est une garderie pour les enfants de moins de 5 années.

Tableau N°22 : Les catégories des équipements programmés par le PDAU de 1998 et pas réalisés

La catégorie des équipements	Les équipements	Rayonnement	Nombre Programmé	nombre
Services commerciaux	Centres commerciaux	Régional	13	0

Source : l'auteur, 2017.

2.7.3 Pourquoi on n'a pas réalisé tous les équipements programmés par le PDAU ?

Il y a de nombreuses raisons importantes qui ont fait que les équipements programmés par le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme n'ont pas été réalisés dans leur totalité ;

2.7.3.1 La mauvaise projection du PDAU

On a pu voir que le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U) de Constantine n'a pas intégré et anticipé le fait que l'état allait se mettre à une nouvelle politique, celle d'attribuer certains services publics de la fonction tertiaire pour être exécuté par le service privé . Et donc l'état a permis la privatisation de certaines fonctions qui étaient autrefois sous la responsabilité et la charge unique de l'état, comme : la réalisation et fonctionnement de certains équipements (centres commerciaux, Crèches, Jardins d'enfant,...) et qui sont devenus des activités gérées par le privé uniquement et d'autres équipements qui étaient réalisés et gérés uniquement par les institutions publics comme certaines salles de sport, écoles, ...etc, sont restées leur domaine de prédilection mais devenues aussi celui du privé, et d'autres activités ou on trouve dorénavant les pratiques de partenariat privé /public comme dans le domaine de télécommunication et la gestion des eau, en d'autres termes et pour faire simple si l'état était le producteur et il est le gérant unique des équipements publics, ce n'est plus le cas à présent les équipements publics peuvent être réalisés et gérés par le privé aussi et même par des investisseurs étrangers dans certains cas.

2.7.3.2 La mauvaise programmation des besoins futurs de la Métropole

Les programmeurs du PDAU de Constantine de 1998 ont échoué dans la réalisation du programme des besoins de la métropole en équipements, pour les vingt prochaines années, donc ils n'ont pas su cibler ce qui allait devenir urgent et important pour être réalisé ultérieurement dans la métropole, c'est pour cela que tous les équipements n'ont pas été réalisés, car réaliser pour réaliser c'est le sommet de la mauvaise gestion urbaine, c'est pour cela qu'il faut créer ce dont on a besoin.

2.7.3.3 Un intérêt des politiques limité vis à vis des personnes avec besoin spécifique

Il y a eu une nette amélioration pour ce qui est de la réalisation des équipements sociaux (pour les personnes handicapées ou avec besoins particuliers) en comparaison avec ce qui existe déjà dans la métropole (dans la commune) de Constantine, tels que une Pouponnière et un Centre psychopédagogique sur les cinq programmés et un Centre de rééducation pour les garçons (ouverts en 2016 hors programme du P.D.A.U). C'est très peu comme réalisation au cours des 19 dernières années pour une métropole Algérienne dont le nombre de la population dépasse les 440 000 habitants. La volonté des politiques était dirigée pour réaliser les besoins qu'ils qualifient de primaires (comme les équipements éducatifs, et de sûreté) afin de maintenir l'ordre et la cohésion dans la société, et dans les années deux mille la volonté de faire de Constantine une métropole touristique, avec les équipements publics liés à son nouveau rang a pris le pas. La réalisation des équipements pour les personnes aux besoins spécifiques ne fait pas vraiment partie des priorités, donc on peut en déduire que même s'il y a une amélioration pour ces derniers, cela n'efface pas la présence d'une forme de négligence de la part des pouvoirs publics vis à vis d'une minorité celle des personnes ayant des besoins particuliers.

2.7.3.4 La crise financière en Algérie et les limites budgétaires

Déficit budgétaire (entre 1998 et 2000, on a eu 0 équipement réalisé d'après les statistiques du DEP, et à la fin de l'année 2015 une consigne fut passée pour faire savoir que les projets en étude allaient être suspendus au moins pour les trois prochaines années jusqu'à nouvel ordre, et ceux dont l'étude était terminée mais dont la réalisation n'a pas encore été lancée, leur budget sera gelé pour cause de manque financière (la crise financière de 2016), mais que les équipements en cours de réalisation qui étaient déjà financés, seraient réalisés jusqu'au bout.

2.7.3.5 Les équipements simples (de proximité ou de voisinage)

La catégorie de ces équipements sont des équipements (administratifs, culturels, loisir, sport, enseignement primaire, commerce de proximité).

Les équipements de voisinage sont des équipements d'accompagnement aux logements. Lorsque l'aménageur programme des logements, il soumet systématiquement leurs équipements d'accompagnement (ex : crèche, école primaire et secondaire, poste, ...). Dans tous les exemples des différents pays que j'ai eu l'occasion de voir telle que la France

ou l'Angleterre, prône la même démarche. Les instruments de planification urbaine sont utilisés pour initier des travaux ou construction des équipements qui ont une portée intra-muros (un rayonnement sur la ville dans sa totalité) ou extra-muros, et c'est censé être le cas aussi pour le PDAU (dans la majorité des lois qui l'ont fait sont des transpositions des lois Françaises), mais le PDAU de Constantine de 1998 se caractérise par un programme qui compte au moins 94 équipements de superstructure de voisinage et 23 entre eux furent réalisés entre 1998 à la fin de 2017.

Tableau N°23 : Les équipements de voisinage programmés par le PDAU de 1998 et réalisés

La catégorie des équipements	Les types des équipements	Nb équipements programmés	Nb équipements réalisés
Secteur éducatif	E.F (école primaire)	19	13
Industrie des loisirs	Centre culturel	2	2
	Maisons de jeunes	7	2
	Complexes sportifs	3	3
Santé, Médecine	Polycliniques	3	3
Services publics	Crèche + Jardin d'enfant	60	0
Total =		94	23

Source : Rapport du PDAU du groupement de Constantine, 1998. Et L'auteur, 2017.

Il y a eu une négligence dans la réalisation du PDAU en lui-même, en définitif les types d'équipements dès le début qui sont 5 catégories, pour 14 types d'équipements et pour 121 équipements de superstructure, reste une démarche peu réfléchie dans ce cas, et que un nombre relativement faible des équipements programmés fut réalisé en dit long, à noter que 23 équipements réalisés sur trente sont des équipements simples (de proximité, de quartier).

Cela donne à réfléchir. Qu'est-ce-que cela veut dire ?

Ils ne seraient pas trop présomptueux de dire qu'il n'y a pas eu de véritables études approfondies des besoins réels de la population de la Métropole de Constantine. Mais ce qui est intrigant c'est de donner un chiffre faible de type d'équipement, et donner un nombre élevé de superstructure.

On remarque aussi une mauvaise nomination dans le programme, ainsi ce qui prend le nom de Maison de Jeunesse est en réalité l'appellation donnée à la maison des jeunes (mais toutes deux ont le même sens offrant des activités de loisir par et pour les jeunes et elles se donnent pour mission d'améliorer la qualité de vie des 12 à 17 ans).

On remarque que le nombre des complexes sportifs n'augmente que de deux au lieu de trois car le complexe de Chergui fut détruit et reconstruit car il tombait en ruine.

2.8 Vue critique sur les échecs et réussites dans la programmation du PDAU du groupement de Constantine de 1998

Les causes des échecs comme les réussites dans la programmation du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanise.

2.8.1 Les échecs vus à travers les équipements programmés par le PDAU de Constantine et non réalisés

Si on regarde le programme en lui-même le bon sens serait enclin à nous indiquer les idées suivantes.

2.8.1.1 Une catégorie bien choisie

L'ensemble des équipements programmés par le PDAU appartient à la même tranche de fonction, la fonction du secteur tertiaire, ce qui est très interpellant, alors on peut extrapoler et supposer que le PDAU a su prévoir que les pouvoirs publics permettraient de laisser les activités du secteur primaire et secondaire au secteur privé, ou encore faire des partenariats (privé/public) et en ça ils ont réussi, car ils ont su voir que c'est le privé qui mènera ces activités au cours des deux prochaines décennies.

2.8.1.2 Des catégories réduites

Le nombre de catégorie d'équipements pour certains a été surévalué en termes de nécessité (un chiffre imposant d'équipements (121 équipements programmés par le PDAU) pour un nombre peu réduit de catégories (7 catégories) et 14 types d'équipements est une mauvaise initiative. Et ce sont les réalisations faites sur le terrain qui le démontrent, car dans les faits il y a eu bien plus que 160 d'équipements réalisés au cours de cette période, et seulement 30 équipements de superstructure rentrent dans les prévisions du PDAU.

2.8.1.3 Le nombre de certains équipements sur évalués

Si le PDAU du groupement de Constantine a su anticiper sur les besoins en équipements publics, néanmoins il aurait dû se concentrer sur le secteur tertiaire, mais il n'a pas pris en compte le changement de politique de l'état envers les activités commerciales,

autre fois ces dernières étaient exercées uniquement par lui. Ces activités allaient être laissées au privé comme il est le cas pour Les centres commerciaux, combinaison crèches et jardins d'enfant. Et donc le PDAU a programmé 73 de ces équipements sur les 121 équipements de superstructure et pas un n'a été réalisé selon notre enquête sur terrain.

2.8.1.4 Le nombre de type d'équipements sous-évalué

Le nombre des catégories d'équipements a été sous-évalué en terme de nécessité, j'argumente cette vision par les points suivants : Constantine et l'une des 3 trois métropoles du pays et la capitale de l'Est algérien avec l'évolution du nombre de la population et de la forte attractivité qu'à la métropole il est peu réaliste de dire que la métropole n'a eu besoin que de 14 genres d'équipements pour les 20 années avec sa forte diversité d'activité qui va de l'industriel, au traditionnel, aux activités tertiaires, et les faits l'ont démontré, car si seulement 30 équipements programmés de superstructure qui ont été réalisés, mais il y a plus de cent équipements de superstructures publics réalisées et non programmées par le PDAU, un chiffre trop imposant d'équipements pour être négligé.

2.8.1.5 Le budget de l'état est insuffisant

Aucune indication dans le rapport du PDAU qui nous montre que les capacités financières de l'état ont été prises en compte. Pour identifier et faire évoluer le devenir de la ville.

2.8.1.6 Une vision peu ambitieuse pour le devenir de la métropole de Constantine

Le PDAU de Constantine Chef-lieu en termes de programmation d'équipements, n'a programmé aucun équipement de superstructure important (avec une attractivité régionale ou plus) or les équipements sociaux qui sont très attractives principalement par leur manque dans le pays. Le PDAU a le droit de programmer des équipements publics à grande attractivité, s'il juge que l'aire sur laquelle il fait son étude a besoin de ces équipements. D'ailleurs on a pu voir que de nombreux projets importants ont vu le jour au cours de ces deux dernières décennies, même si les équipements centralisés peuvent être réalisés sans être préalablement programmés, cela ne justifie en rien l'absence de programmation d'équipement à forte attractivité comme (la wilaya ou le palais de justice,...etc).

Par contre si notre vision est plus portée sur la réalisation du programme du PDAU de 1998 (concernant la commune de Constantine), que sur la réalisation de la projection, on

dénombrer un échec important, peut-être même le plus important, car il n'y a pas eu les moindres directions dont la fonction est de réaliser ce programme.

2.8.1.7 Une projection réussit un programme en échec

Si on regarde les équipements de superstructure réalisés entre 1998 et 2017, tous ont été sans exception, sans s'appuyer sur les prévisions du PDAU, mais par les recommandations de la direction de chaque secteur d'activités publiques ou par décret présidentiel.

Lorsque on voit de plus près on ne trouve aucun organisme chargé de la réalisation du programme du PDAU, ainsi en définitif même si les projections des besoins en équipements pour la commune de Constantine établies par le PDAU furent réussies à une certaine mesure, ce n'est pas le cas pour le programme, car aucune réalisation d'équipements publics de superstructure n'a été initiée par l'instrument PDAU au cours de sa validité. Et c'est pour cette raison que j'ai décidé de ne faire aucun plan indiquant les équipements programmés par le PDAU et réalisés.

2.8.2 Les réussites vues à travers les équipements programmés et réalisés par le PDAU de Constantine de 1998

Si on observe le programme du PDAU à travers ces projections en besoins on peut aboutir à l'observation de nombreux besoins.

2.8.2.1 La réalisation de nombreux équipements programmés

Tous les équipements programmés et réalisés, sont une victoire pour le PDAU car cela veut dire que le PDAU de Constantine a réussi dans ces prévisions des besoins en équipements, et a accompli le but pour lequel il a été élaboré.

2.8.2.2 Un choix bien défini du secteur d'action

L'ensemble des équipements programmés par le PDAU appartient à la même tranche de fonction ; Secteur tertiaire. Le PDAU a su prévoir que les pouvoirs publics permettraient de laisser les activités du secteur primaire et secondaire au secteur privé aussi, ou encore faire des partenariats (privé /public) car ils ont su voir que c'est le privé qui mènerait ces activités au cours des deux prochaines décennies grâce à la libéralisation du marché avec la Constitution algérienne de 1989. Car même si le PDAU a inclus dans son programme des activités commerciales, le nombre de ces activités reste très réduit.

2.8.3 La concordance des multiples sources les unes avec les autres

Les informations communiquées par différentes directions de secteur d'activité se sont révélées très utiles et correspondent à ce que l'on trouve sur terrain, que ça soit les documents ou les informations données oralement. Le seul problème c'est que certains organismes tels que la direction de la jeunesse et des sports n'ont pas toutes les informations concernant leur secteur ; et ceux qui ont partiellement, les ont fournies sur plusieurs parties, formées sur plusieurs interviews telles que la direction de planification et de l'éducation.

Le véritable problème c'est que de nombreuses directions n'ont pas tous les archives des équipements publics de superstructure de leurs secteurs, et encore moins les dates de réalisation des équipements publics. Sauf la direction des centres de formation et la direction du commerce échappent à cette règle. Quant aux données fournies par la direction des équipements publics de Constantine sont inutilisables et n'ont pas pu être comparées avec l'état existant sur terrain.

2.8.4 Une démarche peu commune entre le financement et la réalisation des équipements publics dans la métropole de Constantine

D'après certaines des directions de secteur d'activité tel que CNFPH certains équipements prévus pour Constantine selon les besoins spécifiés par la grille d'équipement, ou d'après le nombre de population et la demande sectorielle sont réalisés hors de la commune de Constantine tels que les deux centres psychopédagogiques réalisés à Ali Mendjeli, l'une des raisons de cette démarche et la difficulté de trouver des zones vides constructibles pour ces équipements dans la commune de Constantine. Pour faire simple certaines des directions de secteur d'activité déclarent qu'il y a **des équipements publics financés pour Constantine réalisés en dehors de la commune.**

L'autre point intrigant consiste dans les nombreuses tentatives de collecte d'information auprès de l'organisme de **la direction des équipements publics de Constantine**, ces derniers se sont révélés peu fructueux. Ainsi selon la direction des équipements publics de Constantine toutes les **informations** sur les financements des équipements de la commune sont **confidentielles**, et encore plus absurde ils ne peuvent pas donner le nombre d'équipements publics ou leur localisation pour raison de sûreté nationale, et quand finalement ils ont communiqué le nombre d'action (réalisation, rénovation,...)

commis sur terrain au cours de la période d'étude sur les équipements celui-ci c'est révélé inférieur au nombre d'équipements réalisés sur terrain au cours de cette même période.

2.9 Les réalisations publiques hors PDAU

Partout dans le monde Les programmes de planification urbaine sont fait pour être réalisés, or pour le PDAU du groupement de Constantine de 1998 cela ne fut pas le cas.

Vu que aucun des équipements projets n'a eu de place spécifiée et près désignée pour leur réalisation, on peut se demander si la démarche du PDAU n'a pas été celle de fournir les projections des besoins en équipements publics pour la métropole et non de réaliser ces derniers, vu que nulle démarche politique n'est venue confirmer cela et aucun commentaire écrit dans le rapport vient affirmer que les projections des besoins de la commune de Constantine en équipements vont être réalisés ainsi que confirmation de leur localisation ou encore la période de réalisation de chaque équipement (le plus urgent au moins urgent). Si cette vision est correcte on peut dire que le programme c'est la projection vu que c'est son but final, et **les équipements non programmés par le PDAU sont les équipements non projetés par le PDAU et ainsi de suite.**

2.9.1 Les équipements non programmés par le PDAU et les raisons de leur réalisation selon le secteur public

Il y a eu plus d'équipements de superstructure publics qui ont été réalisés malgré leur absence de programmation par le PDAU de Constantine que l'ensemble des équipements programmés par le PDAU (équipements programmés et réalisés et programmés et non réalisés), on n'oublie pas que le PDAU c'est l'outil qui fait office de loi pour planifier et régulariser la planification urbaine en Algérie.

Plus de 120 équipements publics de superstructure non programmés ont été réalisés presque en 20 années, après l'approbation du premier PDAU de Constantine de 1998, un chiffre plutôt impressionnant même pour une Métropole (en tout cas pour une métropole Algérienne) et en comparaison avec les 473 équipements publics de superstructure existants et réalisés avant 1998, donc plus de 25% des équipements publics de superstructure de la métropole ont été réalisés au courant de ce laps de temps (1998-2017).

Les rapports et les déclarations des organismes concernés par la programmation et la réalisation des équipements publics (tels que la DUC, URBACO) garant public planifiant, ces investitures de cette branche sont unanimes, ces équipements sont mis par l'urgence de la nécessité et la politique urbaine, (même les équipements programmés par le SCU de

Constantine, qui sont des équipements nécessaires pour rehausser le niveau de vie à Constantine et en faire une Métropole selon les normes internationales).

2.9.2 Les équipements programmés et non réalisés et leur spécificité

Les équipements programmés et non réalisés sont utiles selon moi, mais il y a eu une forme de désertion ou encore de manque d'intérêt pour une catégorie de la population aux besoins spécifiques (Et donc une négligence envers les minorités) Et ce qu'il en résulte la non réalisation des équipements pour cette catégorie.

Et le changement de la politique de l'état en attribuant certains services autre fois uniquement sous la tutelle de l'état et qui sont devenus réserve à la fonction du privé aussi tels que : les soins, l'éducation, le commerce (tel que : les centres commerciaux, les superettes, les salles de sports,...), et les télécommunications (souvent en partenariat publics/privés). Et si en France dans les années quatre-vingt-dix l'état avait privatisé depuis longtemps les activités du secteur tertiaire, Il n'a été le cas que dans les années 2000 que la privatisation des activités du secteur tertiaire soient devenues communes en Algérie.

Et même s'il est concevable de changer quelques programmes au cours du chemin de leur réalisation et pourquoi pas même se tromper dans la programmation de quelques équipements du PDAU, ou encore en mettant des équipements nécessaires au programme et ne pas réussir à les réaliser (déficit budgétaire), et cela même si la programmation a été faite initialement pour éviter ce genre de problème.

Mais se tromper en omettant de ne pas programmer 136 équipements qui ont été réalisés par la nécessité de l'urgence, là il y a lieu de se poser la question si le PDAU de Constantine n'a pas été un échec total au final pour ce qui est de la programmation des équipements ?

Peut-être que dire cela est un peu dur dotant plus qu'en Algérie on a souvent vu un décalage entre la promulgation des lois, les programmes et leur application. Ce qui peut expliquer l'intégration d'un nombre aussi important des équipements publics qui seront par la suite laissés afin d'être réalisés par le secteur privé.

2.9.3 La place des équipements réalisés d'après le plan PPMC et le SCU dans le PDAU du groupement de Constantine de 1998

Un grand nombre d'équipements publics de superstructures de grande envergure cité dans le PPMC, ensuite repris dans le SCU, était à l'origine pris par un ancien programme d'étude réalisé dans les années 80 pour Constantine, on trouve parmi ces projets le tramway, téléphérique,...etc.

2.9.3.1 Les superstructures de grande envergure

Les superstructures de grande envergure peuvent être des équipements à très grandes centralités (wilaya, centres commerciaux,...) ou encore des équipements de grande envergure (tramway, téléphérique,...) ou les deux en même temps à très grande centralité et de grande envergure (stade, théâtre,...).

Au final ces projets étaient mis en place depuis plusieurs années, ils auraient pu être mis parmi le programme du PDAU depuis le début, mais ils n'ont pas été retenus, et certains septiques diraient que les programmes centraux n'ont pas à être forcément indiqués préalablement dans le PDAU, à cela en toute logique on répond oui, mais si les travaux de ces études ont été effectués initialement, ou qu'ils ont décidé de faire ces travaux il est nécessaire de les indiquer dans le PDAU depuis le début mais cela n'a pas été fait.

Les échecs du PDAU : Le PDAU est censé indiquer la direction que doit prendre l'espace urbain, en traduisant la volonté des politiques pour la commune de Constantine, les objectifs qu'elle doit suivre et atteindre, dans notre cas la métropole de Constantine en terme de centralité (les nouveaux quartiers de centralité) et le développement de l'aire d'étude, cette dernière est sélectionnée pour les activités nécessaires, mais pas dans l'immédiat, c'est en cela l'échec du PDAU.

Car un programme centralisé signifie qu'il est financé par les autorités centrales, et non pas qu'il ne doit avoir aucune situation dans le PDAU ou le POS.

La vérité c'est que le PDAU de 1998 de Constantine n'avait aucune grande ambition pour le devenir de la Métropole, ni même une vision que je qualifierais d'un peu inspirante ou motivante pour le futur de la ville qui semblait à ce moment en train de se diriger pour devenir une métropole bidonville, la seule ambition de celui-ci c'était de faire en sorte que des équipements primaires satisfassent les besoins primaires et secondaires.

2.9.4 La souveraineté de l'état à travers ces réalisations d'équipements publics

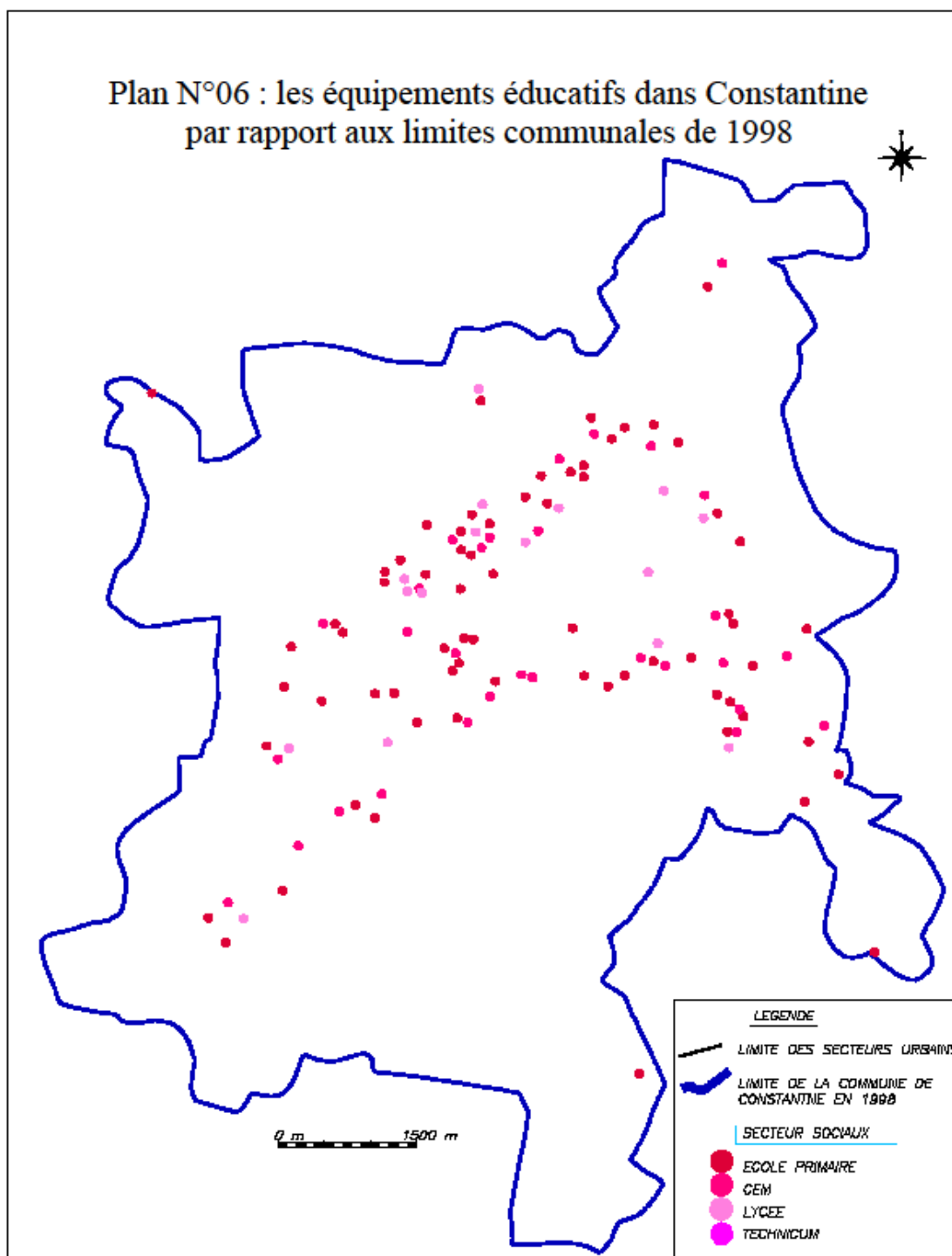
Tous les politiques dans le monde, utilise la réalisation des équipements publics comme marque pour affirmer sa souveraineté, l'Algérie n'est pas l'exception.

La multiplication des réalisations d'équipements de même type : est un indicateur fort sur l'intérêt que porte l'état à la réalisation de cet équipement. Et si la Grèce antique porte un intérêt fort pour les jeux et l'amusement, l'Algérie depuis longtemps porte son intention sur l'éducation (voir le **Plan N°06** : les équipements éducatifs dans Constantine par rapport aux limites communales de 1998). D'ailleurs d'après les sondages qui ont été faits par les colons Français : à peu près 90% de la population Algérienne savait lire et écrire et la tendance c'est carrément inversée après plus de 130 années de colonisation.

Depuis l'indépendance en 1962 tous les dirigeants du pays, successivement ont donné un intérêt particulier à l'éducation comme reconnexion avec nos racines, et pour balayer les dommages causés, la volonté de l'état a su trouver de grandes envergures. L'intérêt fort qui a été soumis pour la réalisation d'une certaine catégorie d'équipements, indique les domaines ou les pouvoirs centraux de l'état, ces derniers souhaitent exposer ou plus précisément exhiber leur souveraineté à travers des équipements de grande envergure et qui sont : la sureté et l'éducation même si dans cette dernière la lenteur dans l'exécution indique un certain ramollissement au niveau de la volonté locale.

Aujourd'hui la vision de l'état Algérien a changé et leur objectif aussi, ainsi pour faire de Constantine une métropole touristique selon les normes internationales, les autorités se sont fixées l'objectif de changer l'image de marque de la métropole. Donc elles se sont assignées la réalisation d'un ensemble de projet urbain sous forme de nombreux équipements de superstructure et infrastructure, et ainsi la concrétisation de leur objectif fut lancée, initialement ces projets devaient être portés par le PMMC, mais finalement c'est le SCU qui sera l'instrument de régulation de ces projets.

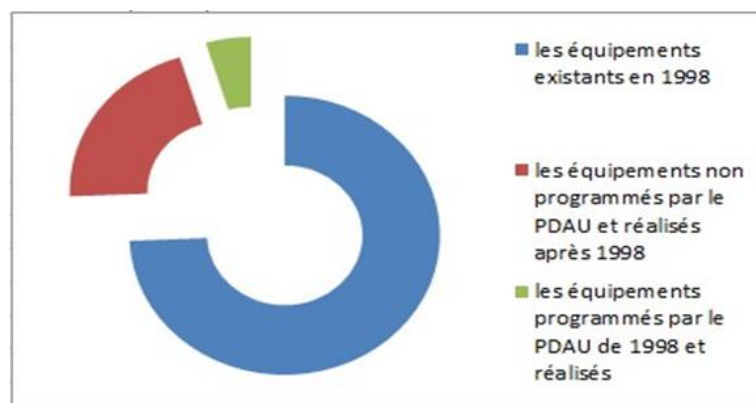
Plan N°06 : les équipements éducatifs dans Constantine
par rapport aux limites communales de 1998



2.9.5 Les équipements publics de superstructure dans la métropole de Constantine au cours des deux dernières décennies

En un peu moins des vingt dernières années presque le quart des équipements publics de superstructure de la métropole de Constantine ont vu le jour comme on peut le constater dans la **Figure N°12**, au début de cette période en 1998 le seul et unique instrument qui est censé organiser, programmer, gérer et initier les équipements publics en Algérie pour la commune ou un groupe de commune était Plan Directeur d'Aménagement de d'Urbanisme (hors les décrets centralisés). Ainsi les instances locales avaient approuvé en 1998 le premier Plan Directeur d'Aménagement de d'Urbanisme du groupement de Constantine, (et bien qu'en 2008 celui-ci fut soumis pour une révision qui après 10 années n'a pas abouti, pour ce fait le PDAU du groupement de Constantine de 1998 a fait office de loi pendant une bonne période), au cours de celle-ci ce dernier avait pour programme de réaliser 121 équipements de superstructure dans la commune de Constantine.

Figure N°12: Les équipements de superstructure de la métropole de Constantine en 2017.



Source : Publication CHAOUCHE TEYARA Roubila et BEN MISSI Ahcene, science humaine. 2018²⁶

Seulement 30 équipements ont été réalisés parmi les projections faites pour la commune, cela équivaut à un peu moins du quart des équipements programmés et plus du cinquième des équipements réalisés, en effet selon notre enquête de terrain 163 équipements de superstructure ont été réalisés entre le début de 1998 et la Fin 2017, on a noté que l'État

²⁶ R. CHAOUCHE TEYARA, A. BEN MISSI, LES EQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE DANS LA PREMIERE EXPERIENCE DE PLANIFICATION URBAINE ALGERIENNE POST-INDEPENDANCE CAS DU PDAU DE CONSTANTINE. Sciences& Technologie, 2018, N°47, p 127-136.

Algérien a cessé l'approbation de réalisation et de financement de nouveaux projets d'équipements publics depuis la fin 2016 tout comme pour l'année 2017 et 2018. Dans les équipements de superstructure programmés on trouve 4 types d'équipements on peut les classer comme suit :

- Des équipements programmés par le PDAU de 1998 et réalisés (ex : les 3 Polycliniques programmés = 3 Polycliniques réalisés),
- des équipements programmés par le PDAU de 1998 et pas réalisés pour divers raisons (ex : 60 combinaisons Crèches Jardins d'enfant programmés = 0 combinaison Crèche Jardin d'enfant réalisé).
- Des équipements programmés par le PDAU de 1998 et réalisés en dessous des prévisions (ex : 5 Centres psychopédagogiques programmés = un Centre psychopédagogique réalisé),
- des équipements programmés par le PDAU de 1998 et réalisés, on dépasse les prévisions (ex : 2 centres de formation professionnelle et 8 centres de formation professionnelle)

Tous les équipements programmés et réalisés au cours de la période de validité du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de Constantine sont une réussite pour celui-ci, vu qu'il a réussi dans une certaine mesure dans sa prévision en besoin d'équipements et a réalisé la fonction pour laquelle il a été prévu, mais il est nécessaire de souligner que PDAU bien qu'il a réussi en partie dans les prévisions qu'il a soumis, il n'a aucun mérite dans la réalisation de celle-ci, car il n'est responsable ni de près ni de loin pour leur accomplissement sur terrain, vu qu'ils ont été soumis pour la réalisation selon les commandes annuelles de chaque secteur. Mais si c'est un indice dans le degré de la réussite de la projection des équipements par le PDAU, c'est aussi un indice de son échec, vu que, à peu près, les trois quart des équipements programmés n'ont pas été réalisés.

Donc ce constat nous mène devant une évidence celle que le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de Constantine souffre d'une importante faille dans une de ces fonctions primaires, à savoir identifier et spécifier les besoins futurs de la commune en équipements publics.

D'autres lacunes toutes aussi importantes brillent par leur présence celle que le PDAU joue le rôle de figurant vu qu'il n'a aucun lien directe et effectif avec la réalisation des équipements de superstructure autre que l'utilisation de son plan de masse par la DUC pour identifier les poches vides à utiliser (y créer des équipements ou autre). En effet l'absence d'utilisation des lois et principes de base pour le choix des équipements dont a besoin la métropole.

Néanmoins lorsqu'on voit les démarches du PDAU en elles même, rien n'indique que cet instrument de planification urbaine est voué à l'échec malgré ces quelques lacunes. Par contre que l'échec dans la projection du PDAU de Constantine de 1998 est la conséquence d'une mauvaise projection et la manière peu étudiée et peu pensée dans la réalisation dans celui-ci.

2.9.6 De la maitrise du développement urbain et ces instruments

La notion même de maitrise spatiale a évolué en parallèle d'une simple gestion, et, en passant vers la planification volontariste centralisée ou décentralisée, puis vers le management de développement ou tout est fait pour promouvoir la ville comme une entreprise, ensuite la nécessité de participation, et le partenariat de tous les acteurs de la ville s'est fait sentir ce qui a donné finalement la naissance du concept de gouvernance urbaine.

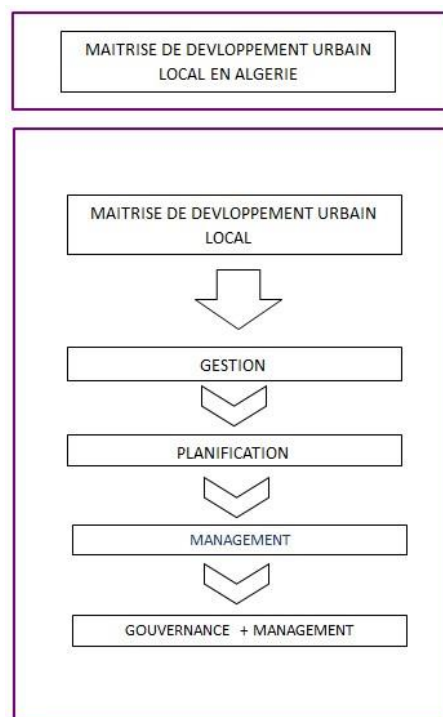
Figure N°13 : la maitrise du développement urbain local dans le monde



Source : L'auteur, 2017.

Cette évolution dans les concepts de développement urbain c'est effectuée pour pallier les problèmes que les concepts précédents ont rencontrés, tout en utilisant leurs atouts. Ainsi le management et la gouvernance qui sont des concepts relativement nouveaux ont intégré, parmi leurs outils, la gestion et la planification. En faisant ces recherches sur l'intelligence urbaine Berezowska-Azzag a souligné les analogies frappantes entre le corps humain et le système urbain, ainsi on compare les équipements à des organes vitaux et les muscles au tissu urbain. Dans cette optique je me suis intéressée au thème important : la planification des équipements, et si quelques études comme l'a dit Me E. Berezowska-Azzag démontrent que la planification urbaine réalise sa fonction dans la petite et moyenne ville à faible croissance, en sachant cela j'ai voulu voir ce qui se passe dans une Métropole africaine en pleine extension et à forte attractivité comme Constantine, et donc je me suis posée la question suivante : **de combien est le degré de la bonne démarche de réalisation des équipements à travers le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme**

Figure N°14: la maitrise du développement urbain local en Algérie



Source : L'auteur, 2017.

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (Le PDAU) est l'instrument officiel de la planification volontariste, prévu pour une commune ou un ensemble de communes en Algérie, et il est censé établir les besoins futurs des 20 prochaines années après son approbation. Le PDAU de Constantine réalisé en 1998 a prévu 121 équipements publics de

superstructure pour la période de sa validité, ce qui revient à dire à peu près un quart des équipements déjà existants dans la ville, avant la fin de cette période le nombre les équipements réalisés était supérieur au nombre des équipements programmés. Constantine a vu s'édifier plus de cent cinquante équipements publics centralisés et décentralisés, plus de la moitié d'entre eux ont été non programmés et réalisés, 57% Des équipements réalisés l'ont été dans les quartiers périphériques et 42% Des équipements réalisés l'ont été dans les vieux quartiers et anciennes extensions. Le fait que le premier pourcentage soit élevé c'est plutôt commun car cela s'est manifesté par une extension de la ville, par contre qu'un nombre important d'équipements soit réalisé dans des quartiers urbanisés plus de 80% cela est un peu moins courant (restructuration, redynamisation ou rebâtir un quartier) , dans ce cas se manifeste un désir des politiques pour insuffler une nouvelle vie afin de redynamiser la ville et l'implantation de plusieurs projets structurent pour moderniser la métropole, (SCU) était le porte étendard de celle- ci.

Les équipements publics, centralisés et décentralisés, réalisés à Constantine par les autorités, dans leur grande majorité n'ont pas été programmés par les outils de planification urbaine. Et si la vision de l'aménagement ne cesse de se perfectionner pour résoudre les problèmes que rencontrent la ville en intégrant en pratique de nouveaux concepts tels que le management et la gouvernance urbaine, or pour faire une grande ville à forte croissance il faut utiliser un ensemble d'instruments et une manière de faire qui se complète, mais l'aspect le plus marquant dans le cas de Constantine, c'est que la maîtrise de l'espace est faite dans la ville par la gestion du cas par cas, pour prévenir le plus urgent en négligeant un ensemble d'aspect qui permet à aboutir à la ville de demain, et l'un de ces aspects c'est la mauvaise projection des équipements publics pour la métropole de Constantine.

Conclusion du deuxième chapitre

Évaluer un grand nombre de type d'équipements de superstructure dans la commune de Constantine, dont cette dernière avait besoin (comme : le Centre culturel, Pouponnière, Complexes sportifs, E.F (école primaire), Technicum, centre de formation professionnelle). Cette évaluation constitue un indice référentiel qui indique le degré de connaissance et de maîtrise des besoins de la population par le PDAU. Mais l'absence de prise en considération des politiques futures instaurées par l'État, pour ces ambitions en termes de types d'équipements qu'il désirait conserver sous son unique tutelle, et ceux qu'il désirait ranger comme activités désormais libérales (crèche, marché, ...), et le fait que plus de trois quart des

équipements programmés n'ont pas été réalisés et presque quatre cinquième des équipements de superstructure réalisés sont hors programmation (PDAU), démontre un manque de maîtrise dans la programmation.

Donc on peut considérer qu'il y a une forme de défaillance dans le PDAU de Constantine mais rien n'indique que c'est à cause de l'outil de programmation PDAU en lui-même, mais à cause de la réalisation d'une mauvaise programmation dans l'élaboration de celui-ci, et aussi la cause peut-être due à une mauvaise projection des besoins. En effet il y a une large différence entre la programmation des équipements publics et la réalisation de ces équipements, cela est lié à la manière que les instances publiques centrales et locales abordent le terrain, de cette façon le PDAU de la commune de Constantine a fini par tenir le rôle d'un plan de masse indiquant les espaces libres pour de nouvelles implantations au lieu d'être le guide, et la feuille de route qui indique la direction, la manière, et les objectifs à atteindre à travers la réalisation des équipements publics de superstructure.

Chapitre 3

Les équipements publics de superstructure dans la métropole de Constantine et les instruments de planification urbaine

Introduction

Une nouvelle vision pour le devenir économique de l'Algérie amena de nouvelle loi tel que la loi 06-06 de l'orientation de la ville, qui ouvra la voie vers la vision des politiques dans sa durabilité puis engendra le lancement d'outils de planifications urbaine (on trouve dans le cas de Constantine la réalisation du SCU et la révision du PDAU du groupement de Constantine de 1998), dont les enjeux sont non seulement d'améliorer le niveau de vie mais aussi de redynamiser l'économie régionale, partant de là et pour faire de Constantine une métropole selon les normes internationales, de nombreux concepts et lois furent vivement encouragés à suivre par les outils de planifications urbaine, On trouve comme concept le management urbain, la bonne gouvernance, le développement durable, et l'image de marque.

Bien qu'en 1998 le seul instrument de planification urbaine, en Algérie, pour une commune ou un ensemble de communes, fût le PDAU, l'une de ces fonctions les plus importantes, c'était de désigner les besoins à long terme en équipements publics de l'aire d'étude, parmi celles-ci on trouve les équipements publics de superstructure. Bien que le PDAU du groupement de Constantine de 1998 fût soumis pour être révisé dix années après son approbation, celui-ci n'est toujours pas validé en 2018, dix années après sa révision. Vu que la période de validité du PDAU de Constantine initiale au du début 1998 à la fin de 2017, il semble pertinent de faire le bilan de cette période, ainsi voir de plus près comment les équipements publics sont réalisés à Constantine et si le programme du PDAU fut réalisé en partie ou dans sa totalité. Et voir dans quel but un nouveau instrument de planification urbaine (SCU) fut initié pour Constantine et quel est son degré d'influence sur la réalisation des équipements publics de superstructure d'autant plus que cet instrument traite une partie de l'aire d'étude du PDAU du groupement de Constantine de 1998, et même certaines de ces fonctions principales telle que « la programmation des équipements », alors que le PDAU est toujours considéré comme outil de planification urbaine qui fait office de loi en Algérie, d'un point de vu législatif.

3.1 Analyse critique sur le PDAU de Constantine de 1998 et sa vision de programmation des équipements publics de superstructure en comparaison avec d'autres programmes et concepts

Bien que le Schéma de Cohérence Urbaine ait fait son apparition, il n'a pas évincé le PDAU pour autant du groupement de Constantine selon la Direction Urbaine de Constantine, il est encore en cours de révision et il est toujours aussi vital car à travers lui on espère créer des échanges fructueux d'intérêts entre les différentes communes.

Ainsi après 10 années la révision du PDAU n'a toujours pas vu le jour mais c'est encore un instrument de la planification urbaine en Algérie. Et voir de près les raisons du manque dans la démarche de la projection des équipements programmés dans le PDAU du groupement de Constantine de 1998 est indispensable pour comprendre mieux la planification urbaine en Algérie.

Au cours des deux dernières décennies un autre instrument de planification urbaine a imposé l'implantation d'équipements publics de superstructure dans la métropole de Constantine « le Schéma de Cohérence Urbaine », fortifié par l'utilisation de nombreux concepts tels que : **l'image de marque, management urbain, la gouvernance urbaine**. En effet il est indispensable de voir la réalisation des équipements de la métropole de Constantine à travers ces démarches pour une évaluation complète des équipements de superstructure réalisés entre 1998 et 2017.

3.1.1 Analyse critique sur les manques et insuffisances dans l'élaboration du PDAU de Constantine de 1998

A travers l'étude du PDAU de Constantine de 1998 un nombre d'insuffisances ont émergé.

3.1.1.1 L'expérimentation répétée de la planification urbaine en Algérie et à Constantine

habituellement en Algérie dans l'élaboration des documents d'urbanisme on parle beaucoup d'expérience ou de première expérience, et cela revient souvent car à de nombreuses fois des outils de planification urbaine territoriale n'ont cessé de faire leurs apparitions, pour aussitôt disparaître tels que les plans de modernisation urbaine (PMU), le plan d'urbanisme directeur (PUD), et les plans d'urbanisme provisoire (PUP), le plan de

modernisation de la métropole de Constantine (PMMC) qui a été arrêté seulement après la première phase, le schéma de cohérence urbaine (SCU) qui est devenu le Projet de Ville,... . Ainsi beaucoup de personnes l'hors de l'apparition d'un nouveau outil, elles l'abordent comme une nouvelle expérience, alors que d'autres personnes à la succession de plusieurs nouveaux outils de planification à chaque fois leur donnent la sensation que la politique elle-même Algérienne en matière d'aménagement, c'est une expérimentation, et que celui-ci indique que la politique tout comme les outils de planification n'ont pas encore trouvé leur marque en matière d'urbanisme.

Néanmoins la preuve est faite avec l'expérience de Constantine, avec le plan de modernisation de Constantine (PMMC) et le schéma de cohérence urbaine (SCU), quand la volonté politique est là pour faire développer une commune et que l'état y met les moyens financiers, intellectuels et autres, le succès est au rendez-vous même avec des instruments inachevés (tel que le plan de modernisation de la métropole de Constantine qui a été arrêté seulement après la première phase, et dont de nombreuses propositions ont été réalisées, à savoir que ce plan n'a aucune légitimité officielle, en d'autres termes celui-ci ne fait pas office de loi tel que le PDAU). Tout comme le schéma de cohérence urbaine de Constantine qui a été réalisé en 2006 pour faire les études nécessaires afin d'aider à la prise de décision dans le choix d'équipements de grandes envergures pour modeler la vision des politiques qu'ils veulent former pour faire de celle-ci la capitale arabo musulmane en 2015, et donnent à ces actions une forme de légitimité réglementaire, sans oublier que les cartes d'aide à la décision du schéma de cohérence urbaine de Constantine (La Carte Sociale Urbaine (CSU), La Carte Foncière Urbaine (CFU), L'installation d'un Système d'information géographique (SIG)) n'ont toujours pas vu le jour presque 12 années après le lancement de la réalisation du SCU.

3.1.2 Insuffisances programmatiques dans l'aménagement Algérien

Depuis l'indépendance Algérienne les législateurs Algériens transposent des textes de loi française sur des nouvelles lois Algériennes, c'est de cette façon qu'après la promulgation de la loi de solidarité et de renouvellement urbain du 12 décembre 2000, pour l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (Scot), 6 années après les législateurs algériens ont fait de grands efforts cette fois-ci avec la loi 06-06 de l'orientation de la ville, car même si elle est plus ou moins inspirée de concept Européen, l'effort d'adaptation de celle-ci est bien réel et selon ma perception je le trouve réussi.

Dans la pratique de la conception urbanistique en Algérie, que ce soit pour l'élaboration d'un schéma directeur (SD), d'un plan d'occupation des sols (POS), la réglementation de l'urbanisme elle-même définit très sommairement les exigences en matière de contenu urbain, ce qui concerne les composantes de base, à savoir la population, l'habitat, les activités et l'emploi, les équipements collectifs. Or peut-être ces précisions s'imposent.

En 2006 la loi de l'orientation de la ville, qui définit les fonctions de la ville leur classification ainsi qu'un nouvel outil de planification, a fait son apparition : le Schéma de Cohérence Urbaine SCU. Or dans notre Cas je trouve que cet outil est un plus, même s'il apporte de nouveaux concepts très intéressants pour aborder la ville, telle que la concertation, la hiérarchisation des outils de planification, la bonne gouvernance,...etc. Or il aurait été tout aussi pertinent d'améliorer le PDAU avec ces nouvelles approches et lois au lieu de créer un nouvel instrument avec des cartes d'aide à la décision : La Carte Sociale Urbaine (CSU), La Carte Foncière Urbaine (CFU), L'installation d'un Système d'information géographique (SIG).

3.1.3 Des insuffisances dans l'élaboration du document PDAU de Constantine

Je ne pense pas que le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation doivent changer fondamentalement, mais il est certain qu'ils portent quelques manques dont il est nécessaire d'y remédier. On peut souligner trois importants manques dans l'élaboration du PDAU de Constantine.

3.1.3.1 L'Absence de diagnostic clair sur la situation urbanistique des équipements

L'élaboration des documents d'urbanisme s'appuie généralement sur de nombreuses statistiques relatives à l'existant (population, catégories socioprofessionnelles, catégories par âge, etc.), qui ne font pas toujours apparaître un diagnostic clair sur les déficits ou déséquilibres éventuels de cette urbanisation existante.

mener une étude portant sur l'image de marque de la ville me semble un excellent moyen pour voir la perception que les citoyens portent sur leur ville, ce qu'ils considèrent comme atouts et ce qu'ils considèrent comme faiblesses ou manques, pour pouvoir améliorer l'état de la ville. Aussi il faudrait améliorer les études d'impact de la commune de Constantine sur les villes avoisinantes et la région.

3.1.3.2 Insuffisance de la corrélation emploi-habitat

Pour définir les objectifs de l'action de la nouvelle programmation, l'urbaniste et l'architecte commencent par délimiter graphiquement la zone géographique de l'aire d'étude, on donne un nombre global de logements qui résultent généralement de la capacité d'accueil en fonction essentiellement des caractéristiques du site et non seulement par les besoins en habitations (comme il est souvent le cas dans la planification Algérienne). Sur cette base qui est l'aire d'étude, l'urbaniste et l'architecte délimitent des zones d'activités économiques de manière que l'aire d'étude correspond à un objectif d'emploi équivalent à la population active générée par les logements, en effectuant un simple calcul de multiplication de cette surface par une densité moyenne d'emploi par hectare. Ainsi on place la première action à atteindre, l'objectif qui consiste au respect d'équilibre emploi-habitat. A noté que les densités d'emplois par hectare varient sensiblement suivant la nature des activités qui s'implanteront de cette manière si le site est prédestiné à l'artisanat ou les bureaux de service leur nombre sera bien plus conséquent que si le site est prédestiné à la production industrielle ou stockage de commerce de gros qui consomme bien plus d'espace, etc. De cette façon on peut prévoir au mieux, **un équilibre emploi-habitat avec le PDAU** au terme de vingt ans de réalisation des programmes d'aménagement, en s'élançant avec une vraie baisse fiable pour cette période.

D'autre part, la partie d'emploi induit directement par les logements est rarement déterminée avec précision infaillible surtout les emplois des services privés et des services publics, tels que les commerces, liés à l'habitat.

3.1.3.3 Des prévisions insuffisantes sur les besoins en équipements publics

au stade de l'élaboration des documents d'urbanisme, sur le plan des équipements publics, qui présentent des projets à long terme, et que l'idée consiste en une programmation pour les vingt prochaines années, **les petits équipements de quartier** sont considérés et à juste titre, telles que les écoles primaires, crèche, jardin d'enfant, maison de jeune... etc, sont des équipements censés être liés quasi automatiquement aux logements, ainsi ils sont censés être programmés avec l'aménagement des logements.

Les programmes urbains d'équipements publics prennent en considération **les équipements de niveau supérieur**, tel qu'un centre commercial principal, un lycée, hôpital ou un stade. Or dans le cas du PDAU de Constantine 91 des équipements programmés pour cette commune sur les 121 programmés, sont des équipements de quartier (de voisinage), ce

qui revient à dire qu'à peu près 75% des équipements programmés dans le PDAU de la commune de Constantine, n'avaient pas leur place dans cette programmation. Cela ne signifie en aucun cas que la métropole de Constantine n'avait pas besoin de ces équipements de superstructure, car de nombreuses zones d'habitation nouvelle qui furent aménagées dans les années 80 et 90 souffraient d'un grand manque des équipements d'accompagnement, car celles-ci furent construites sans les équipements d'accompagnement aux habitations nécessaires pour l'espace urbain, tel que le quartier de Sakiet sidi Youcef, Ziadia, Djebel El Wahch,..., et le fait que **23** des équipements de superstructure de quartier (voir **Tableau N°24**) ont été réalisés, cela fait une preuve concrète.

Les équipements de niveau supérieur, programmés par le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de Constantine, reviennent au nombre de 30 équipements de super structure à importante attractivité (communale ou régionale), sur les 30 équipements, seulement 7 ont été réalisé mais pas uniquement dans des zone induites par les logements nouveaux et devront prendre place dans les secteurs à urbaniser, mais dans des secteurs urbanisés.

Tableau N°24 : les équipements de quartier et de niveau supérieur programmés par la PDAU et réalisés.

La catégorie des équipements	Les types des équipements	Nombre Réalisé	total
les équipements de quartier	Centre culturel	2	23
	Maisons de jeune	2	
	Complexes sportifs	3	
	E.F (école primaire)	13	
	Crèche + Jardin d'enfant	0	
	Polycliniques	3	
Les équipements de niveau supérieur	Centre psychopédagogique	1	7
	Pouponnière	1	
	Antennes Administratives	2	
	Technicum	1	
	C.F.P (centre de formation professionnelle)	2	

Source : Rapport du PDAU du groupement de Constantine, 1998. Et l'auteur, 2017

3.1.4 Les raisons des manques dans la démarche de la projection de L'urbanisation du PDAU du groupement de Constantine de 1998

Ce **manque** peut-être expliqué de plusieurs façons ou plus exactement de la combinaison de plusieurs faits :

- le manque de maîtrise de ce nouvel instrument de planification urbaine vu que le PDAU du groupement de Constantine fut la première expérience de réalisation que ça soit pour le maître d'ouvrage la Direction d'Urbanisme de Constantine (DUC) autre fois nommé la Direction d'Urbanisme de Constantine et de l'Habitat (DUCH) ou le maître d'œuvre le bureau d'étude.
- Une nouvelle politique économique qui fait son apparition qui implique une nouvelle façon plus ambitieuse pour faire la ville, pour mener ces dernières vers la course au développement économique.
- Se concentrer sur les communes comme un ensemble supposé s'aider les uns les autres, sans se concentrer autre mesure sur le besoin de chaque commune, à développer sa propre identité grâce à son indépendance spatiale et économique, tout en fournissant une suffisance en besoin d'équipements primaires et secondaires (de proximité et de voisinage, indispensables à la bonne marche de la commune (sécurité, santé, éducation, magasins d'alimentation,...)).
- L'absence de prise en compte de toutes les nouvelles lois relatives à la nouvelle politique (protection de l'environnement, protection du patrimoine historique,).
- Quelques manques dans l'instrument de la planification urbaine PDAU en lui-même tel que le manque de cohésion et cohérence entre les différents outils d'urbanisation et les organismes concernés par ces actions, le manque de transparence entre les différents acteurs de celle-ci, la bureaucratie entre les organismes,...

3.1.5 Des manques dans l'étude du PDAU de Constantine de 1998 en elle-même

- La nécessité de faire des études d'impact du projet sur la population.
- Faire intervenir les citoyens dans toutes les étapes de la programmation.
- La mise au point du projet urbain doit se faire par un processus de concertation fréquent entre le programmiste et l'architecte-urbaniste.

- Faire des programmes qui prennent en compte la qualité du **lieu urbain**, et qui tiennent surtout aux bonnes interrelations spatiales existant entre les localisations des espaces urbains, et à la qualité esthétique de la forme urbaine.
- Les interrelations spatiales entre les lieux urbains sont liées, pour une large part, aux interrelations fonctionnelles entre les activités qui y sont pratiquées.
- La cohésion entre les différents instruments de planification.
- Les études de conception urbaine devraient normalement inclure dans leur première phase des études sur :
 - a) L'environnement Physico-spatial et les composantes immatérielles (la géologie, géographie, habitations, équipements,...)
 - b) La population,
 - c) Les activités
 - d) Les besoins induits en service collectif, privé et public.
 - e) Les besoins en transport.
 - f) Les besoins d'espace de circulation et de stationnement.
 - g) Les interrelations fonctionnelles existantes entre les différents composants cités.
 - h) Les interrelations spatiales entre les localisations liées aux interrelations fonctionnelles.

3.2 Le PDAU et Les équipements publics de superstructure sous plusieurs angles de vu

L'analyse du PDAU et des équipements publics de superstructure sous plusieurs formes permet d'améliorer la place de ces derniers dans la planification urbaine en Algérie.

3.2.1 Une Vision relationnelle : Les pouvoirs publics et les équipements publics

Pendant longtemps le pouvoir public était le seul programmeur et bâtisseur et gérant des équipements publics, dans les années 90 la politique de l'état avait changé en suivant la politique de la libéralisation économique, ainsi c'est devenu l'ère de l'économie de marché en

Algérie et le privé fait son apparition lui aussi, comme promoteur, aménageur et autre. Ainsi de nombreux emplois et fonctions qui étaient autre fois réservés au public uniquement sont devenus ceux du privé aussi et dans certains cas il y eut des partenariats public/ privé.

Les changements les plus notables concernent les équipements de superstructure de base d'envergure. Pendant longtemps l'état Algérien c'est concentré sur six secteurs qu'il considérait comme vital : la sûreté, l'énergie, la santé, l'éducation, le commerce et l'habitat.

Si les équipements de sûreté, et de santé (casernes et CHU) sont toujours réalisés uniquement par l'état.

L'énergie solaire, eau, fossile sont dorénavant exploitées et gérées en partenariat avec des groupes commerciaux un peu partout en Algérie.

Ce n'est plus le cas pour les trois autres, ils sont devenus du domaine du privé aussi, au cours des 20 dernières années un nombre impressionnant en équipements publics de superstructure dans les secteurs de la santé (telles que des cliniques privées) et l'éducation (des écoles, CEM et Lycées privés), commercial (superette) ont fait leur apparition.

3.2.2 Une Vision comparative : Comparaison de la planification en France et la réalisation du PDAU du groupement de Constantine 1998

Selon les spécificités de la planification urbaine citées dans l'ouvrage de la projection urbaine²⁷ la planification urbaine en France suit les étapes suivantes :

1. Définition de l'élément immatériel du « contenu », C'est-à-dire les caractéristiques de la population et des activités que l'on souhaite voir se pratiquer dans la future urbanisation ;
2. Définition de la traduction physique de ce « contenu », à savoir les « lieux urbains » où se pratiquent ces activités et les interrelations rationnelles existants entre eux et ayant un lien avec leur localisation.
3. Composition de l'organisation spatiale des lieux urbains en fonction de ces interrelations fonctionnelles et d'aspect plus spécifique telle la qualité esthétique du cadre urbain.

Ainsi la programmation urbaine a pour objet les deux premières étapes de cette démarche :

²⁷ Jacques Lécureuil, La programmation urbaine, le moniteur, Paris, 2001, p183.

Dans ces étapes il s'agit de traiter les composantes immatérielles avec la population, les activités, les besoins induits en service collectif, privé et public et le transport, la circulation, le stationnement, outre leurs caractéristiques. Cette première étape définit les interrelations fonctionnelles existantes entre elles, ainsi elle définit aussi leurs caractéristiques et principaux éléments du dimensionnement et les interrelations spatiales entre les localisations liées aux interrelations fonctionnelles.

Les études de programmation urbaine doivent être menées dès le départ du processus de la conception urbaine, et elles doivent précéder celles relatives à l'organisation spatiale des lieux urbains. Cependant, après un Premier niveau de programmation, celles-ci doivent être testées dans l'espace par l'architecte et l'urbaniste. La mise au point du projet urbain doit donc se faire par un processus interactif entre le programmeur, l'architecte et l'urbaniste.

Les phases d'élaboration du PDAU du groupement de Constantine de 1998, citées dans le rapport sont différentes de celui-ci (**Tableau N°25**), ces différences se trouvent dans la phase d'étude comme celle de la projection, pour faire simple, car si pour le PDAU de Constantine il faut faire une étude basée sur l'inventaire et une étude sur les potentialités des lieux «l'aire d'étude», et la seconde phase c'est une proposition d'un schéma global d'aménagement, par contre la démarche de la programmation urbaine en France est un peu différente, même si elle aussi est composée de deux phases, son contenu est un peu différent, dans la première phase il y a une étude basée sur les composantes immatérielles de l'aire urbaine et sur la population ainsi que sur la dynamique entre eux deux. La seconde phase traite des études de programmation urbaine, doivent être menées dès le départ de la conception urbaine et précéder celles relatives à l'organisation spatiale des lieux urbains. Et tout ça en concertation avec l'architecte et l'urbaniste.

Tableau N°25 : Comparaisons de la planification en France et la réalisation du PDAU du groupement de Constantine 1998

	Le PDAU du groupement de Constantine 1998	la planification en France
Phase 1 partie 1	dans un premier temps faire un inventaire des multiples contraintes nées de cette situation.	définition de l'élément immatériel C'est-à-dire les caractéristiques de la population et des activités que l'on souhaite voir se pratiquer dans la future urbanisation.
Phase 1 partie 2	les potentialités offertes pour pouvoir développer l'espace urbain.	définition de la traduction physique de ces lieux urbains l'air d'étude où se pratiquent les activités et les interférences existants entre eux et ayant un lien avec leur localisation.
Phase 2	proposer un schéma global d'aménagement (allant dans le sens d'une gestion rationnelle de l'espace et une croissance équilibrée)	composition de l'organisation spatiale des lieux urbains en fonction de ces interrelations fonctionnelles et d'aspects plus spécifique.

Source : l'auteur, 2017.

3.2.3 Une Vision critique : Des dommages liés à une programmation insuffisante en équipements pour la métropole de Constantine

Un manque dans l'étude du PDAU de Constantine portant sur les équipements : Le niveau et le dimensionnement des équipements de superstructure constitue des éléments très importants à étudier tout comme la nécessité d'analyser comment et où se situent les équipements de niveau supérieur dans l'armature générale environnante.

L'importance de faire une vérification sur l'équilibre financier pour les supports des collectivités : est indéniable, tout comme l'étude du rapport emplois-habitat et la délimitation des zones d'activités économiques afin de correspondre les objectifs d'emplois équivalents.

Les vérifications de l'équilibre financier, pendant l'étude de la première partie de la phase une du PDAU de Constantine, ne sont pas indispensables, mais durant la deuxième partie de la phase une me semble pertinent, pour éviter de lancer des projets surréalistes et non pertinents, même si cette étude n'a pas à être détaillée. Enfin l'étude peut être ambitieuse et importante dans une bonne mesure, et on peut s'inspirer de celle-ci, en réalisant une étude complète comme pour une grande gare par exemple dont l'édifice de superstructure serait réalisé en grande partie et seulement quelques années plus tard (ex : 10 ou 15 années) de

nouvelles voies seront ouvertes, ex : si la commune avait assez de financement pour réaliser et aménager les voies et les rails mais pas assez pour installer tous les circuits ou encore pour se procurer un nombre suffisant pour les achats des tramways ou trains, car les politiques et aménageurs auraient prié les garants qu'il faudrait des années pour ouvrir ces voies, pour collecter l'argent nécessaire pour l'achat des trains expresses et pour atteindre l'augmentation en nombre des voyageurs nécessaires, au vu de l'augmentation du nombre de la population. En d'autres termes laisser la chance pour réaliser des grands projets sous de nombreuses étapes et sous de longues périodes.

L'étude de l'équilibre financier devra être très rigoureuse lors de la durée du développement urbain, de cette façon les collectivités qui sont les supports de celle-ci, et qui ont notamment la charge de collecter les financements pour sa réalisation, les commanditaires et les garants des équipements publics.

La cohésion urbaine est vitale dans la programmation : Les corrélations entre les composantes urbaines et la définition des conditions pour atteindre les objectifs sont du ressort de la programmation urbaine et surtout celles des équipements publics au même titre que la détermination quantitative des besoins.

Spécifier l'espace pour chaque équipement programmé n'est pas toujours pertinent : Certains pensent qu'il est préférable de ne pas faire de prévision dans le détail des équipements de superstructure publics, dans les plans d'urbanisme, qu'une simple trame d'accueil d'éléments urbains sans définir à l'avance son contenu, et de la laisser se remplir au gré des opportunités. On peut objecter qu'il est difficile et illusoire de vouloir définir à l'avance le contenu d'une urbanisation, surtout à l'échéance lointaine d'un plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'ordre de vingt à vingt-cinq ans, car les facteurs qui déterminent les implantations urbaines peuvent être très divers et imprévisibles. Néanmoins cela n'exclue en rien l'étude des besoins en équipements publics de superstructure.

Une telle démarche peut revêtir, en première analyse, un certain réalisme, mais elle peut aussi être la source de graves inconvénients, en **éliminant les lieux urbains indispensables**.

Des équipements de superstructure publics mal situés : En effet, la métropole de Constantine est une combinaison de lieux Urbains, qui constituent un siège d'activités en relation les unes avec les autres. L'absence de définition préalable du contenu des lieux

urbains, comme c'est le cas pour le PDAU du groupement de Constantine, ou les emplacements des équipements nécessaires n'ont pas été préalablement réservés, notamment les lieux urbains nécessaires pour Les équipements de niveau supérieur, a conduit à l'élimination de certains de ces lieux urbains, et ainsi des équipements stratégiques se sont retrouvés implantés dans des emplacements non adéquats, comme il a été le cas pour l'implantation de la nouvelle wilaya à Constantine, la wilaya de Constantine a été implantée dans un quartier résidentiel celui de Daksi, souffrant d'une très mauvaise accessibilité qui a créé des problèmes de circulation dans ce quartier après l'implantation de cet équipement. De cette manière de nombreuses programmations ou implantations d'équipements ou aménagements pourtant indispensables, mais dont l'opportunité d'implantation ne se serait pas présentée à temps comme il est souvent le cas pour les équipements collectifs de large desserte, dont l'insertion après coup peut se révéler difficile, surtout lorsqu'ils sont grands consommateurs d'espace, comme un Hôpital ou un centre commercial.

Pour chaque équipement un lieu bien choisi : Une implantation de ces lieux urbains est très importante, car la disposition spatiale des lieux urbains, à la fois leur localisation propre et leur situation les uns par rapport aux autres, peut avoir une influence importante sur le fonctionnement des activités qui s'y déroulent. Par exemple, Parc à thème (tel que le zoo et le parc de loisirs) ou un centre commercial a besoin de voies d'accès automobiles larges et faciles et d'une bonne perception visuelle depuis les voies de circulation et un très grand parking, un théâtre ou centre culturel localisé, loin des principales zones d'animation urbaine a des difficultés à faire passer l'information au grand public sur ses activités, et ainsi inversement, donc ces derniers ne contribuent pas à l'animation de la ville s'ils sont à la périphérie de la ville. On peut voir que ces principes de base ne sont pas respectés ni lors de la programmation ni lors de la réalisation, de cette manière on peut voir que le parc de loisir et le zoo de Djebel El Wahch ne disposent pas de grande aire de stationnement, tout comme le théâtre en plein air et le zénith de Constantine se situent presque à la limite de la ville (le premier à Zouaghi et le deuxième à Zouaghi).

En effet une implantation des lieux urbains, au hasard avec des opportunités de réalisation, tel que ça a été le cas pour Constantine, car nous avons implanté des équipements selon la nécessité de l'urgence et la disponibilité des espaces urbains, cela a causé quelques problèmes d'incohérence du fonctionnement urbain des plus notables dans la métropole de Constantine. C'est l'implantation d'équipements structurants de niveau supérieur qui est difficile à localiser par les personnes étrangères à la commune, car ces équipements sont

installés dans des quartiers résidentiels, ou encore des équipements très mal valorisés, car placés à des emplacements non stratégiques, ainsi il est difficile pour le citoyen de se mettre à l'actualité des activités ou événements qu'ils fournissent telle que la salle des zénith.

Pour toutes ces raisons il me semble pertinent de spécifier les lieux d'implantation urbaine au moins pour les équipements de superstructure stratégique à haute attractivité. Il me paraît indispensable que ces implantations soient prévues en amont, au stade de l'élaboration des documents d'urbanisme, et, par conséquent, que les lieux urbains eux-mêmes soient définis dans cette même phase. Pour éviter tout risque d'incohérence du fonctionnement urbain, et que les implantations programmées soient adaptées tout au long du processus d'aménagement.

3.2.4 Une Vision harmonieuse : Les raisons du changement de la programmation des équipements à Constantine et la nécessité d'une adaptation tout au long du processus d'aménagement

Il est courant que la programmation des équipements établis par les instruments de planification urbaine, comme celle de tout autre aménagement change au cours du temps, les prévisions des besoins ne sont pas toujours très enclins à rester favorable pour une implantation sur terrain, cela revient à de nombreuses composantes et variables qui changent au cours du temps,

Ces variants peuvent être liés à l'environnement physico-spatial ou encore liés aux ressources, ou à des instances publics et à leur changement de politique. Pour le cas de la métropole de Constantine les interférences les plus importantes à mon avis, qui ont poussé à un changement profane de la programmation des équipements au fil du temps sont :

Le manque des ressources financières dans certain cas : au cours des deux dernières décennies quelques crises financières ont eu lieu en Algérie, qui ont poussé le gouvernement algérien à des récessions, comme il a été récemment le cas à la commune de Constantine, ainsi à la mi- année 2016 les financements pour la réalisation de tous les nouveaux équipements publics furent gelés, or au début de l'année 2018 de nouveaux programmes d'équipements publics et logements furent lancés à Ali Mengeli.

Manque de lieux adéquats pour implanter le bon équipement, car le choix des emplacements est crucial, et choisir l'emplacement le plus avantageux pour les équipements à

la fois pour leur localisation propre et leur situation les uns par rapport aux autres, permet de créer une harmonie et une cohésion dans l'espace urbain.

Changements de la politique de l'état vis-à-vis de l'implantation de certains équipements. L'état peut suivre la politique qu'il veut en matière d'aménagement, ainsi il peut privilégier l'implantation d'équipements au lieu d'un autre, de cette façon pendant la période socialiste l'état était le seul fournisseur des équipements publics, mais après la libéralisation du marché cette démarche a changé.

l'implantation des équipements a suivi la nécessité de l'urgence au lieu de suivre les bases du bon aménagement et de la cohérence urbaine, tel qu'il a été le cas pour Constantine pendant une longue période, selon les employés du bureau d'étude de la direction urbaine eux même, dans de nombreux cas lorsque la nécessité d'implanter un nouvel équipement se fait sentir, le Wali demandait à leur bureau, qu'ils lui trouvent un emplacement, ces deniers ne prenaient pas en compte la nécessité d'établir une forme de cohérence dans le milieu urbain.

Des adaptations et modifications subies au cours du temps, semblent nécessaire pour réussir à suivre la vision des politiques pour l'espace urbain et les réalisations. Elles peuvent aussi présenter l'inconvénient, si elles étaient considérées comme intangibles et gelées des terrains, et, par conséquent, de maintenir des espaces vides et gênants dans l'urbanisation, par exemple dans les centres urbains qui ont besoin d'une certaine densité de construction.

Ces études consistent à faire une simulation, du contenu de la ville afin de limiter la part de hasard et d'éviter des erreurs irréversibles, mais ces études doivent être ajustées pendant toute la durée du processus de l'aménagement pour qu'elles améliorent et donnent de l'avantage au mieux l'espace. De cette façon l'aménagement urbain a besoin de deux directions, la première consiste à faire la définition à l'avance de la destination finale de l'aménagement, et la seconde à un réajustement de la direction de l'aménagement en fonction des imprévus.

3.3 Analyse du schéma de Cohérence Urbaine de Constantine, un nouvel outil de programmation de l'Aire urbaine

Il est vrai que l'instrument de planification urbaine qui traite la commune ou un groupe de commune il y a 20 années c'était le PDAU, depuis 2006 un nouvel instrument a vu le jour qui traite dans certain cas la même aire du PDAU, mais plus précisément il traite l'aire de la ville, son nom c'est le plan de **Cohérence Urbaine de Constantine**, cet instrument fut renommé aussitôt en Projet Ville.

3.3.1 Les grandes tendances de la planification urbaine

Après la mise en lumière des raisons qui expliquent les échecs de la planification urbaine et ces outils et leurs défaillances et limites que nous avons démontrés ultérieurement. Afin de gérer le déséquilibre qui engendra les crises urbaines, une stratégie nouvelle de politique urbaine a été mise en place pour reconquérir l'espace urbain du territoire de la ville qui prend en considération les enjeux nouveaux auxquels la ville est confrontée (métropolisation, la mondialisation, ...) et les contraintes découlant de l'intégration des villes algériennes.

Des grandes tendances de la gouvernance urbaine en Algérie vers la réorientation de la planification urbaine : le phénomène de mondialisation a engendré plusieurs phénomènes sociaux, économiques,... Ces derniers n'ont pas fait qu'engendrer de nouveaux concepts tels que **la métropolisation**, et **l'intelligence territoriale** pour étudier et maîtriser ce qui se passe dorénavant dans les villes et sur le territoire. Mais à pousser des pays comme l'Algérie à voir la nouvelle vérité de ce monde qui est, le tropisme des populations et leur déplacement vers les espaces avec une qualité de vie hautement attractive. Donc pour faire des villes algériennes un lieu touristique rien de plus logique d'augmenter le niveaux de qualité de vie auquel les citoyens étrangers (européens et autres) ont l'habitude d'avoir, en d'autres termes pour faire des principales villes algériennes des lieux touristiques, il fallait en faire des métropoles selon les normes internationales. Ainsi face à des enjeux nouveaux, de nouvelles exigences et méthodes sont réclamées et pour cela la mise en place de nouveaux outils semble impérative pour les élus algériens.

Selon Melle LATRACHE : "**... la planification urbaine qui est déjà appliquée et jugée sectorielle rigide et technocratique. En conséquence la ville Algérienne vit un paradoxe et souffre de nombreux problèmes actuellement. Elle fait face à de grands**

défis nouveaux et complexes dans un contexte de transition, de mutation et sous l'effet de la mondialisation de l'économie, du développement des moyens de communication, de l'internationalisation des échanges et flux financiers. L'économie nationale sera soumise à une concurrence qui nécessite une mise à niveau des villes et des territoires en terme de service d'accompagnement et d'appui (communications, télécommunications, maintenance, main d'œuvre qualifiée, structure d'accueil...) qui doivent les rendre plus attractives, en les adaptant à un contexte économique en perpétuelle évolution, des entreprises en termes de capacité managériale, de technologie, de qualité de produits et services, d'ouverture et d'innovation ". (P 231, la planification urbaine entre théorie pratique et réalité cas de Constantine).

Considéré comme paradigme un exemple est un modèle, ainsi au lieu de s'inspirer des méthodes de la planification urbaine étrangère, on transpose de nombreuses lois et concepts Français sur la législation Algérienne sans prendre vraiment en compte les particularités territoriales ou identitaires du pays. Et si ce phénomène a longtemps caractérisé la législation Algérienne ce n'est plus au temps, le cas dans les années 2000 on a vu de nouvelles lois telle que la loi 06/06 de l'orientation de la ville, qui démontre une volonté de prendre soin de l'héritage culturel, urbain et social de nos villes et agir face aux mutations rapides de densification urbaine propre aux villes Algériennes, en d'autres termes une loi axe sur les spécificités des villes Algériennes; et est adaptée pour ces derniers.

La réflexion de la communauté scientifique et politique en matière d'aménagement et d'urbanisme en Algérie décida **d'introduire de nouveaux concepts** à prendre en compte pour faire l'urbanisme en Algérie, on a :

- La protection de l'environnement.
- Développement touristique.
- Égalité sociale.
- La libéralisation économique.
- Développement durable.

Ainsi une grande importance est accordée au **travail** de réflexion et de prospection concernant **les outils d'aide à la planification urbaine** qui seront en accompagnement de l'élaboration de documents d'urbanisme, projet et des programmes urbains, pour favoriser la durabilité de la ville.

S'il est jugé nécessaire de **faire évoluer les instruments d'urbanisme** selon plusieurs chercheurs et politiques, ce changement doit être maîtrisé pour être positif à la ville. Comme ça, la maîtrise de la planification urbaine est bien présente. Celle-ci s'effectue avec des outils d'aide à la planification urbaine et en utilisant des nouveaux concepts tels que : le projet urbain, la bonne gouvernance, la planification prévisionnelle, la planification opérationnelle,... Pour la maîtrise des transformations urbaines en faisant des programmes, en établissant leurs objectifs à atteindre et en les réalisant en fournissant :

- Un développement durable.
- L'intégration et la cohérence sociale.
- Une économie attractive et qui sert la ville.
- Les moyens de télécommunication.
- Transport.
- Les outils pour lever l'ambiguïté
- Les nouvelles technologies.

Pour influencer les nouvelles **formes urbaines**, la politique des pouvoirs publics essaie de se baser sur le concept du développement durable. Le développement est considéré comme durable dans la ville lorsqu'il s'appuie sur l'innovation technique, économique, sociale, urbaine et qui sert la collectivité.

Ainsi de **nouveaux outils** innovants et concepts pour **la planification urbaine** ont été mis en place. Les pouvoirs publics ont lancé plusieurs études et projets pour fonder ces outils nouveaux qui ont été nommé par le Schéma de Cohérence Urbaine (SCU), avec des cartes pour aider à la prise de décision qui sont : La Carte Sociale Urbaine (CSU), La Carte Foncière Urbaine (CFU), L'installation d'un Système d'information géographique (SIG).

Vu que la mondialisation et la métropolisation ont fait des plus grandes villes Algériennes des lieux à forte densité urbaine telles que les grandes villes et les métropoles des lieux à forte cristallisation technologique, économique, culturelle, sociale et politique. Il y a eu La manifestation de la volonté des politiques de lutter contre l'exclusion sociale, développer l'économie du territoire Algérienne en développant l'économie en milieu urbain, et protéger les richesses naturelles, culturelles et urbaines pour un développement durable.

3.3.1.1 Les équipements publics traités par Le Projet de Modernisation de la Métropole de Constantine et réalisés sur terrain

Depuis 2008, plus de la moitié de la population mondiale est citadine. S'intéresser à la ville est devenu indissociable de s'intéresser au développement de la société, et devant une croissance de plus en plus importante d'une gigantesque population citadine, bâtir une démarche stratégique et urgente pour faire l'espace urbaine n'est plus à démontrer, depuis déjà de nombreuses années le projet urbain est un outil qui aide à l'accomplissement de celle-ci. Les notions traditionnelles de **plan et de planification** sont progressivement en train d'être remplacés par celles du **développement urbain durable et du projet urbain**. Le projet urbain présente plusieurs dimensions, et peut être défini comme suit : ²⁸« Le projet urbain est à la fois un processus concerté et un projet territorial, il consiste à définir et mettre en œuvre des mesures d'aménagement sur un territoire urbain donné, en partenariat avec tous les partenaires civils et institutionnels concernés, intégrant les différentes échelles territoriales et le long terme, en vue d'un développement urbain durable ».

En surfant sur la vague du projet urbain qui est devenu un incontournable pour la réalisation des projets urbains un peu partout dans le monde, les politiques Algériennes semblent suivre elles aussi cette démarche, et cet intérêt s'est traduit dans la démarche du PMMC bien que celui-ci n'a pas vu sa phase finale achever un grand nombre des équipements proposés lors de l'atelier du workshop cité dans le rapport du PMMC et qui fut réalisé sur terrain, on trouve²⁹ :

- Le théâtre de verdure (en plein air)
- L'hôpital militaire
- le CNRB.
- Le pôle universitaire Ali Mendjeli
- Equipement de liaison structurant : le téléphérique
- Equipement de liaison structurant : le tramway
- 3 hôtels (privés) de haut standing
- Ville Universitaire
- Infrastructure autoroutière

²⁸ <https://villedurable.org/guide-de-gestion-de-projets-urbains/principes-strategiques-pour-la-gestion-de-projets-urbains/quest-ce-quun-projet-urbain/>

²⁹ Projet de modernisation de la métropole Constantine. URBACO, Avril 2007, p12

- Equipements de liaison structurant : le 8ème pont (ou le pont du Président)
- Gare routière centrale
- Complexe sportif
- Cité des sports
- restructuration du quartier Boudraa Salah
- Résidence d'Etat
- Palais des congrès
- Palais des expositions
- Le Bardo Viva - Cité
- La ville de la communication
- Nouveau siège de la Wilaya

Sur les 21 actions citées dans le rapport du PMMC 18 furent réalisés. Lors de la réalisation de ces actions il y avait déjà 4 grands projets en voie d'achèvement, et 5 grands projets en début de réalisation, 7 projets en étude, et une seule proposition a été réalisée sur les 5 projets projetés sur les 14 équipements publics de superstructure programmés 11 furent réalisés.

Tableau N°26 : Les équipements structurants proposés par le PMMC

Les équipements proposés par le PMMC	L'État d'avancement des travaux
Le théâtre de verdure (en plein air)	Achevés
L'hôpital militaire	Achevés
le CNRB.	Achevés
Le pôle universitaire Ali Mendjeli	Achevés
Equipement de liaison structurant : le téléphérique	Achevés
Equipement de liaison structurant : le tramway	Achevés
3 hôtels (privés) de haut standing	Achevés
Ville Universitaire	Achevés
Infrastructure autoroutière	Achevés
Equipements de liaison structurant : le 8ème pont (ou le pont du Président)	Achevés
Gare routière centrale	Annuler
Complexe sportif	Annuler
Cité des sports	Annuler
restructuration du quartier Boudraa Salah	Annuler
Résidence d'Etat	Annuler
Palais des congrès	Annuler
Palais des expositions	Annuler
Le Bardo Viva - Cité	Annuler
La ville de la communication	Annuler
Nouveau siège de la Wilaya	Achevés

Source : URBACO-EDR, 2006, L'auteur, 2017.

3.3.1.2 Les équipements publics traités par Le SCU de Constantine et réalisés sur terrain

Quatorze actions furent programmées pour la métropole de Constantine par le SCU, qui sont³⁰ :

- Le master Plan
- La réhabilitation de la Souika
- Les piscines de Sidi M'Cid et autres projets
- Les nouveaux hôtels et l'hébergement touristique
- Le tramway
- Le téléphérique
- Le nouveau Viaduc
- Le projet de Mise en lumière
- La mise en place d'une Zone industrielle d'envergure
- Le nécessaire assainissement foncier des zones d'activités
- Un Programme d'ensemble de grands équipements

Sur les onze démarches d'actions on trouve 2 démarches qui traitent la réalisation d'équipements de superstructure, ces derniers englobent cinq types d'équipements de super structure. On trouve 3 hôtels, une bibliothèque régionale, un théâtre de verdure, le village numide, la ville universitaire. Ces deux derniers se situent hors de la commune de Constantine à sa ville satellite **El Khroub**, et sa ville nouvelle **Ali Mendjeli**.

Aujourd'hui, tous les projets d'intervention listés par le SCU pour la métropole de Constantine, furent réalisés ou en cours de réalisation, les équipements de superstructure inclus. Un seul point critique à ma connaissance ces programmations étaient déjà établies par la commune qu'ils allaient être réalisés. Et donc la fonction du SCU a permis de faire rentrer ces projets dans la réglementation officielle.

3.3.1.2.1 Le master Plan

L'étude du Master plan de la vieille ville a déterminé qu'il y a 1425 constructions sur 47 hectares. 25% de l'ensemble sont en bon état (356), 57% en mauvais état, (812) et 28% en

³⁰ SCU Le diagnostic prospectif du grand Constantine, Rendu mission II, URBACO, Avril 2007, p47.

ruines (257). Ce qui revient à dire que plus des deux tiers du cadre bâti du vieux rocher nécessitent des opérations de restauration, de réhabilitation et de rénovation.

3.3.1.2.2 La réhabilitation de la Souika

Le projet de restauration de la vieille ville s'effectue en plusieurs parties dans la réhabilitation du vieux bâti, sous la supervision de l'office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

Les travaux de réhabilitation de l'avenue Mellah Slimane de la vieille ville de Souika à Constantine vont être achevés.

L'opération qui s'étend sur une distance de 500 mètres linéaires porte notamment sur l'assainissement et la rénovation des conduits d'alimentation en eau potable (AEP) et des eaux usées tout au long de cette avenue.

3.3.1.2.3 Les piscines de Sidi M'Cid :

Les piscines de Sidi M'Cid et autres projets (une piscine olympique dans l'enceinte du CREPS, Deux autres piscines sont programmées à El-Khroub et à la nouvelle ville Ali Mendjeli).

3.3.1.2.4 Les nouveaux hôtels et l'hébergement touristique

Le déficit en capacité d'accueil en hébergement touristique est estimé à 3000 lits par le directeur du tourisme de la wilaya de Constantine.

- un hôtel 4 étoiles implanté sur un terrain d'assiette de 3012 m² avec un bâti au sol de 1488 m² et sur 6 niveaux.
- un hôtel 5 étoiles d'une capacité de 300 lits, visible en amont de la faculté de Zarzara et en bordure de l'autoroute Massinissa.
- Un hôtel 4 étoiles est prévu sur le site de la nouvelle ville Ali Mendjeli sur une assiette foncière de 8000 m².
- Un hôtel 4 étoiles a été projeté sur 4600 m², sur le site de la cité Benboulaïd.
- Un autre hôtel est prévu dans la commune d'El Khroub dont l'implantation est prévue sur une assiette foncière de 5800 m².
- L'aménagement d'un autre complexe touristique à Hadj Baba, au cœur d'une forêt longeant la RN5 reliant Constantine à Ain Smara.

3.3.1.2.5 Le tramway

Un premier tronçon de 8,1 kilomètres comprenant 10 stations entre le stade Ben-Abdelmalek-Ramdhan et la cité Zouaghi, entré en service le 4 juillet 2013, quatre années après l'année programmée.

3.3.1.2.6 Les téléphériques

Le premier circuit du téléphérique traverse les gorges de l'oued Rhummel pour relier la rue Tatache ex-rue Thiers et rejoint le centre hospitalo-universitaire, (long de 425 mètres). Le second, plus important, reliera ce même CHU à la cité Emir Abdelkader ex-faubourg Lamy (long de 1 091 mètres).

3.3.1.2.7 Le nouveau Viaduc

Le pont Salah Bey est le huitième pont de Constantine, le plus long avec 756 mètres pour le viaduc principal et 4,3 km, lorsqu'on inclut les connexions et les accès. Il repose sur huit haubans principaux et les deux piliers culminent à 130 mètres. Ce dernier fait la jonction entre le vieux rocher et les hauteurs du Mansourah qui desservent pratiquement la partie Sud de la ville et notamment la grande cité de Sakiet Sidi Youcef, Ziadia, Djebel El Ouahch, Daksi et Oued El Had.

3.3.1.2.8 Le projet de Mise en lumière

Un projet d'éclairage des principaux monuments et grandes administrations, amorcé début 2003 et aussitôt remis aux oubliettes, l'APC, jugea cette opération trop onéreuse, et inopportune comparativement à d'autres actions plus urgentes à l'époque ; Il a fallu attendre 2007 pour que l'idée mûrisse dans les esprits et que le projet soit remis à l'ordre du jour.

3.3.1.2.9 La mise en place d'une Zone industrielle d'envergure

Proposition de création d'une zone industrielle à l'échelle de la wilaya ou à l'échelle régionale d'une assiette foncière d'au moins 500 ha, qui aura potentiellement pour vocation essentiellement la recherche et le développement scientifique.

3.3.1.2.10 Le nécessaire assainissement foncier des zones d'activités

L'opération d'intégration des zones industrielles connaissent une opération d'assainissement concernant surtout les lots non attribués et non occupés afin de les réaffecter aux vrais investisseurs. Dans cette intension un dossier technique a été transmis au ministère de l'industrie dans le but de l'inscrire dans le programme national.

3.3.1.2.11 Un Programme d'ensemble de grands équipements

- Une bibliothèque régionale d'une surface foncière de 1389,78 m² et de 1000 places, située au 7ème km dans la zone de Boussouf.
- Le village numide d'une surface de 50 ha, qui est un projet d'aménagement touristique, situé au Nord- Est de la ville d'El Khroub.
- Un théâtre de verdure d'une surface de 3,10 ha et de 2500 places qui se situe à proximité de l'institut d'architecture Mentouri au Sud de Constantine.
- la ville universitaire sur un site sis à la ville nouvelle « Ali Mendjeli » comprenant un pôle pédagogique d'une capacité de 52 000 places et des résidences universitaires d'une capacité de 40 000 lits.

Tableau N°27 : le programme du Schéma de Cohérence Urbaine pour Constantine

Le programme du SCU pour la commune de Constantine	L'état de réalisation	Détail
Le master Plan	en cours de réalisation	(ils y ont trouvé de nombreux problèmes pour le faire aboutir)
La réhabilitation de la Souika	en cours de réalisation	Une avancée lente dans les travaux (espace peuple et tissu sensible)
Les piscines de Sidi M'Cid et autres projets	en cours de réalisation	ils y ont rencontré des problèmes pour la finalisation de sa réalisation et il y a des risques de poursuite judiciaire financière
Les nouveaux hôtels et l'hébergement touristique.	Réalisés	(Marriott, Ibis, Novotel) les dirigeants locaux ont encouragé la réalisation
Le tramway	Réalisé	Ligne 1 (Centre-ville - Ali Mendjeli)
	en cours de réalisation	Ligne 2 (Zouaghi Slimane - El Khroub)
	gelé (Budget insuffisant)	Ligne 3 (Ali Mendjeli - El Khroub)
Le téléphérique	Réalisé	Ligne 1 (Place Tatache Bel Kacem - Cité Emir AbdelKader)
	gelé (Budget insuffisant)	Ligne 2 (Daksi – pyramide)

le programme du Schéma de Cohérence Urbaine pour Constantine, suite (1)		
Le programme du SCU pour la commune de Constantine	L'état de réalisation	Détail
Le nouveau Viaduc	Réalisé	viaduc trans-rhumel , voie principale
	en cours de réalisation	l'autoroute vers Djebel El Ouahch
Le projet de Mise en lumière	Réalisé	Initialement projet devait être aussi imposant que celui de la Fête des Lumières de Lyon, mais au final il a été des plus simpliste.
La mise en place d'une Zone industrielle d'envergure	Réalisé	(2 en cours de réalisation Aïn Abid et Aïn Smara) (1 en cours d'étude Didouche mourad) (une réserve de 800h à Aïn Abid)
Le nécessaire assainissement foncier des zones d'activités	en cours de réalisation	Des lots furent donnés par la wilaya, sous réserve de conditions, la DGZAI (la direction de la gestion des zones d'activité industrielle) traite et accompagne le respect des conditions préalablement posées entre les citoyens et la willaya de Constantine
Un Programme d'ensemble de grands équipements.	Réalisé	salle de zénith
	annulés	Centre d'exposition, hôtel adjacent au zénith

Source : URBACO-EDR³¹, 2006, L'auteur, 2017.

3.3.2 L'objectif d'une mutation institutionnelle, les modes d'action et son lien avec Constantine

Un changement profond a vu le jour dans le milieu des années 2000 dans la vision des politiques et afin d'en finir avec la dépendance des rentes pétrolières. Cette volonté fut traduite par l'apparition de nouvelles lois pour favoriser l'installation d'investisseurs étrangers et locaux et attirer les touristes pour diversifier l'économie locale. Pour ce faire l'apparition de quelques lois qui donnent des avantages aux investisseurs ont vu le jour, comme des lois pour améliorer la qualité de vie dans la ville. A noté que le but initial de la démarche c'est de hausser la qualité de vie de nos villes principales (qui sont des métropoles selon les normes

³¹ SCU, rapport I (délimitation du périmètre de l'étude), URBACO-EDR, Algérie, 2006, P32

Algériennes) telle que Constantine, et changer les perceptions que les touristes étrangers ont de celle-ci, pour en attirer le plus possible et ainsi en faire des métropoles touristiques. Pour cela il fallait commencer par hisser les métropoles Algériennes au rang des métropoles arabo-méditerranéennes et au niveau des métropoles internationales.

Le but d'inscrire les plus grandes villes Algériennes à haut potentiel comme Constantine et Alger dans le réseau géopolitique des métropoles internationales, et d'en faire des pôles touristiques et des espaces à forte attractivité économique (pour des investissements étrangers ou locales) pour développer l'économie du pays durablement.

Pour se faire un renouveau des législations et de la planification sur la ville et le territoire et sa gouvernance a été au centre des réflexions dans notre pays.

D'autres facteurs internes ont rendu nécessaire l'adaptation d'un nouveau cadre législatif qui est :

- La libéralisation du système économique Algérienne (l'internationalisation des échanges monétaires, informations, produits, services,...).
- La forte urbanisation.
- Les progrès technologiques ont raccourci les distances, facilité les déplacements.

3.3.3 De nouvelles lois pour une nouvelle vision du devenir de la ville Constantine

Ces lois sont la démonstration type qui démente le tournant de la nouvelle vision des aspirations politiques pour la ville.

La loi d'orientation de la ville, ses principes généraux et objectifs :

La politique urbaine initiée par les pouvoirs publics a été formulée juridiquement sous les traits de la loi d'orientation de la ville, la loi 06-06 du 20 février 2006 qui détermine et définit l'ensemble des politiques concernant la ville, son développement et renouvellement urbain tout en mettant fin à la politique de sectorisation, centralisation et met les prémices d'une politique décentralisée avec des actions cohérentes et des partenariats, une plus grande transparence dans les actes; une pluralité d'acteurs et de concentration. Dans le but de réduire ou encore éliminer les problèmes urbains et mettrait les bases pour réussir à réaliser les enjeux de demain.

L'objet de cette loi 06-06 du 20 février 2006 est de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique de l'aménagement territoriale et du développement durable (suivant l'article 2 de la loi d'orientation de la ville, journal officiel N°15).

Les principes généraux de celle-ci ressemblent à bien des égards aux principes de la bonne gouvernance telle que : la transparence, la concertation, le partenariat, la coordination, et l'équité sociale, ...etc. (Je vous renvoie au journal officiel N°15 pour trouver les principes généraux de cette loi article 2 à voir en détail).

C'est la première loi qui définit les fonctions de la ville leur classification, qu'on retrouve dans l'article 4 en plus de la classification définie dans l'article 3 de la loi N°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (journal officiel N°77) pour plus de détail sur la loi d'orientation de la ville je vous renvoie au journal officiel N°15 où on trouve :

- Les Objectifs de la loi 06-06 (dans l'article 6)
- Les instruments de la planification et d'orientation sectorielle (article 20).
- Les instruments de la planification spatiale et urbaine (article 19).
- Les instruments de partenariats (article 21, article 22).
- Les instruments d'information de suivi et d'évaluation (article 23).
- Les instruments de financement (article 25).

Dans la vision que la planification donne de plus en plus une importance particulière au cadre urbain, **deux décrets exécutifs** ont été établis :

Le décret exécutif N°07-05 celui-ci a instauré **la journée nationale de la ville** le 20 février de chaque année et le prix national de la meilleure ville. A noté qu'en parallèle à cette politique nouvelle de la ville, une planification nouvelle du territoire et de la ville a fait son apparition : Le SCU

Selon l'article 20 de la loi d'orientation de la ville un nouveau instrument a vu le jour avec ce dernier, un instrument de planification qui se révélera très important " le Schéma de Cohérence Urbaine " (SCU), ce dernier a été renommé "le Projet de Ville" quelques années plus tard.

Enfin l'une des modifications les plus significative est La loi N°1-20 de l'article 7 et aussi par la loi N°06-06 dans l'article 19 qui déclare la nécessité de fournir une cohérence entre la politique nationale et les différents instruments de planification urbaine et les instruments d'aménagement.

3.3.4 Une nouvelle façon de faire la ville Algérienne (Constantine)

Pour réaliser les nouvelles visions des politiques, de ce que doit être la ville et son devenir, tout en respectant l'environnement ; de nouveaux composants doivent être intégrants telle que la protection **des micros environnement**, tout en prenant en compte des concepts tels que le développement durable, sureté urbaine, l'intégration sociale, protections de l'environnement, ...Etc. Enfin pour réaliser cette vision des politiques, le PDAU fut jugé inapte vu qu'un outil nouveau a vu le jour qui est " le Schéma de Cohérence Urbaine " (SCU) selon l'article 20 de la loi d'orientation de la ville qui a été renommé "**le Projet de Ville**".

Cette politique de renouvellement urbain repose sur deux axes principaux :

le premier c'est la stratégie de développement de la ville, est considéré comme **un schéma de déploiement stratégique et territorial de l'aire urbaine**, sous forme d'un outil d'aménagement et de développement urbain qui a pour objet d'aider et de mettre en évidence les différents politiques sectoriels, assurer l'équilibre spatial, protéger l'espace urbain et l'héritage urbain, tout en maîtrisant la croissance urbaine et intégrant les principes du développement durable dans ces programmes.

Le deuxième axe concerne les projets **de régénération urbaine** : c'est le nom donné au lancement de plusieurs opérations urbaines (restructuration urbaine, rénovation urbaine, implantation d'équipements, développement des structures d'affaires ou d'accueil, ...) ces actions doivent être toutes justifiables (pour réaliser un développement économique, résoudre un problème de manque ou de dysfonctionnement, ...) ainsi le " projet de ville "est un projet qui englobe les politiques, stratégies, et projets qui concernent la ville, pour l'aider dans son action les politiques ont mis en place trois cartes comme soutien pour aide à la prise de décision : la Carte Sociale Urbaine (CSU), la Carte Foncière Urbaine (CFU), l'installation d'un Système d'information géographique (SIG).

La Carte Sociale Urbaine (CSU) : est l'un des instruments proposés par le ministère délégué chargé de la ville dans le but avéré à celui-ci qui est de faire intégrer la ville d'après une politique sociale, globale, urbaine, établie pour qu'elle dure dans le temps et grâce à la

participation citoyenne et à la gestion urbaine de proximité selon les principes de la loi de l'orientation de la ville (article 2 et 6).

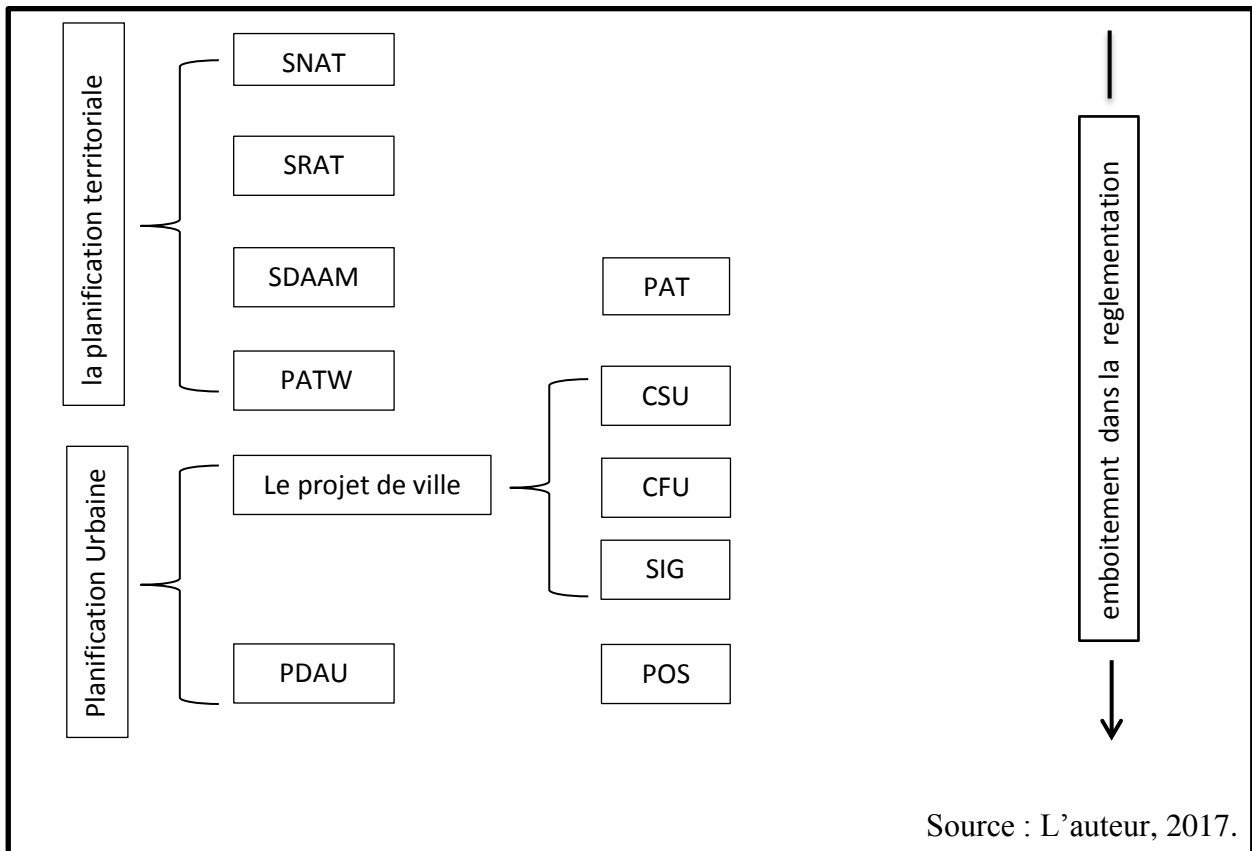
La Carte Foncière Urbaine (CFU) : déterminé la politique urbaine du foncier propre à chaque ville, pour une maîtrise de la croissance urbaine et la consommation des espaces sur le plan physique et un développement plus structuré de la ville grâce à la mise en cohérence des politiques publiques.

L'installation d'un Système d'information géographique (SIG) : pour la gestion urbaine et pour du monitoring des indicateurs.

On peut remarquer que le SIG peut se révéler un outil de choix permettant une bonne cohérence entre ce qui se passe sur terrain et les désirs des citoyens comme changement. En utilisant cet instrument au service de l'intelligence territoriale (plus de précision dans la partie suivante traitant de l'intelligence territoriale), en plus de s'appuyer sur les informations collectées grâce au réseau internet lui-même grâce à l'identifiant IP, des habitants ont noté leurs envies, besoins, et avis. Même si ce nouveau concept (l'intelligence territoriale) ne semble pas encore à nos jours interpeller les politiques Algériennes pour être incorporé comme nouveau concept, une plus-value avec lequel on fait les villes Algériennes.

La loi N°1-20 de l'article 7 et aussi par la loi N°06-06 dans l'article 19 on trouve la nécessité de fournir une cohérence entre la politique nationale et les différents instruments de planification urbaine et les instruments d'aménagement (voir **Figure N°15**), ainsi chaque règlement politique et objectif d'un outil doit être pris en compte dans la réalisation des autres schémas ou plans qui l'emboitent pour un développement durable, en d'autres termes chaque schéma territorial ou plan doit être conforme avec les schémas ou plans du niveau territorial supérieur (qu'il soit au niveau local ou national).

Figure N°15: les différents instruments de planification urbaine et les instruments d'aménagement en Algérie



3.3.5 La vision de cohérence pour le devenir de la commune de Constantine

Vu que les schémas et plans doivent traduire la politique des élus centraux et locaux et faire qu'ils soient censés s'emboîter en terme d'échelle et cohérent en termes d'enjeux, objectifs et fonctionnalités, il est nécessaire de les survoler pour voir et analyser ce que les pouvoirs centraux ont réservé à Constantine en terme de planification urbaine.

LE SNAT : En amont du système de la planification territoriale en Algérie à l'échelle nationale on trouve les orientations du projet territorial SNAT 2025 qui a proposé une politique nouvelle de la ville en prenant en charge les différents aspects du développement durable, économique, sociaux, environnementaux, grâce au renforcement du réseau des villes et le rééquilibrage du territoire comme on l'a vu ultérieurement.

LE SRAT : Inscrivant des orientations et directifs spécifiques. Ainsi chacune de ces neuf régions a son propre programme SRAT avec ces propres orientations selon les contraintes territoriales afin de favoriser le renforcement et la consolidation du développement

régional, la mise en œuvre des procédures et des mécanismes de solidarité et de complémentarité inter-wilaya et l'organisation du réseau urbain et le développement des villes.

LE SDAAM : Le ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du territoire (MATET) a lancé un nouvel outil de développement durable du territoire national, plus précisément pour les quatre plus grandes villes Algériennes : Alger, Oran, Constantine, Annaba (des villes à vocation métropolitaine selon les normes nationales). Cet outil a pour nom le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitain (SDAAM), ce dernier est établi conformément aux prescriptions du SNAT et SRAT, ces dispositions et précisions se trouvent dans le contenu du programme d'action territoriale (PAT) N°12 du SNAT relatif à la métropolisation (dans les objectifs). Le but ultime de ce programme est de **générer** grâce à ces quatre métropoles **une croissance solide** et durable dans la plupart des aspects mais principalement l'aspect économique, tout en stimulant les villes avoisinantes dans cette même dynamique, ainsi le SDAAM de Constantine a été réalisé par le groupement d'URBACO-EDR, ces schémas directeurs métropolitains regroupent plusieurs communes et peuvent s'étendre sur plusieurs wilayas. De ce fait ils sont établis au niveau ville-région constituant ainsi une aire métropolitaine. Les orientations du SDAAM sont déterminées dans l'article 52 de la loi n°01-20 l'objectif de celui-ci est de favoriser la constitution d'une ville durable et attractive, tout en réduisant au maximum les dysfonctionnements.

Ensuite les plans d'aménagement du territoire de wilaya (PATW) qui précisent en conformité avec le SRAT concerné, les prescriptions spécifiques à chaque territoire de wilaya en matière d'orientation des services publics, d'environnement, d'aires intercommunales de développement, de hiérarchie et seuils relatifs à l'armature urbaine.

Tous ces instruments nouveaux de la planification territoriale sont censés être stratégiques et innovants, après cela un autre instrument a été initié celui du "projet de la ville" ex (SCU) après avoir jugé le (PDAU et le POS) des outils limités ou encore avec défaillance par certains élus locaux, afin de disposer d'un outil d'orientation de développement durable et propre à la ville qui fait lieu d'objet de transition pour passer du niveau national et régional au niveau de l'Aire urbaine ou la ville, comblant le manque préalablement existant dans la chaîne hiérarchique dans les outils de la planification urbaine censée mettre en lumière les orientations des plans et schémas territoriaux concernant la ville et mettre fin au dispersement et la mauvaise organisation dans les interventions et être un outil de Cohérence entre tous les

projets, schémas et études relatifs à la ville (plan foncier, plan de masse, plan des VRD, carte sociale urbaine,...). Parmi les prérogatives du " Projet de Ville" c'est d'instaurer un système de concertation pour la recherche de meilleures solutions à appliquer entre autre grâce à la création des ateliers thématiques de communication et de recherche.

3.4 Une analyse comparative et critique du Projet de Ville la place des équipements publics de superstructure

Le PDAU n'est plus l'unique instrument de programmation des équipements publics de superstructure, est donc il est vital de voir le degré d'exploitation de ces outils pour la réalisation des équipements dans la métropole de Constantine.

3.4.1 Problèmes et enjeux de la planification urbaine à travers le SCU

Certains problèmes doivent être analysés pour toutes les villes sans exception mais les façons d'aborder et de résoudre ces problèmes ne sont pas universelles, de ce fait cette dernière doit adapter la planification urbaine selon plusieurs aspects, qu'elle doit prendre en compte :

- L'environnement Physico-spatial.
- La Fonctionnalité désirée à atteindre par l'aménagement.
- Problèmes rencontrés par l'aménagement urbain, les environnements sociaux, culturels, économiques, ...

Ainsi pour atténuer ou régler les problématiques rencontrées dans les villes il faut combiner l'action publique, les Outils de la planification urbaine et l'aménagement, grâce auxquels les aspects cités ultérieurement (L'environnement Physico-spatial, La Fonctionnalité, l'urbanisme, les environnements sociaux, culturels, économiques, ...) sont gérés.

La loi N°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire qui définit les orientations et les instruments d'aménagement du territoire est l'illustration législative qui démontre l'apparition d'un nouveau tournant dans la planification du territoire grâce à des nouveaux outils de planification :

- Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).
- Schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL).

- le Schéma Directeur de protection des terres et lutte contre la désertification.
- Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT).
- le plan d'aménagement de la wilaya (PAW).
- le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitain (SDAAM).

Afin de garantir un développement durable et équilibré sur l'espace du territoire basé sur des choix stratégiques dans le but de réaliser des objectifs préalablement définis, de nombreuses et nouvelles lois ont fait leur apparition, parmi elles, on trouve :

La loi N°02-08 du 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.

La loi N°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Et la loi 04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

Ces lois décrétées et annoncées ont été les prémices d'une nouvelle stratégie d'une mutation institutionnelle.

3.4.2 Une vision nouvelle pour un devenir durable et stratégique de la ville de Constantine « le schéma de Cohérence Urbaine»

Dans le cadre de la réalisation d'une stratégie nationale de développement des villes, en se basant sur la loi d'orientation de la ville avant sa dissolution, et combiner cette organisation au ministère de l'habitat et l'urbanisme (MHU) pour qu'il devient le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la Ville (MHUV), ils ont lancé une étude de Schéma de Cohérence Urbaine (SCU) pour les quatre métropoles algériennes (Alger, Oran, Constantine, Annaba), ensuite pour les 39 villes des hauts plateaux pour une vision du devenir de ces villes jusqu'à l'année 2025. Cet outil à une portée de vision de projection pour les 20 prochaines années, comme le PDAU, mais qui implique des concepts nouveaux qui sont utilisés par la bonne gouvernance (on trouve la consécration, la transparence, la cohésion et la cohérence), et, d'autres aspects sont pris en compte comme la valorisation environnementale, le développement durable, la cohérence sociale,... Ainsi les orientations d'actions sont mises en place à travers des ateliers d'étude et de concertation, supervisés par le comité de pilotage de wilaya.

Le projet de ville : initialement appelé le Schéma de Cohérence Urbaine (SCU) a deux approches ; **une approche spatiale** qui revient au cadre physique et la cohérence

spatiale de la ville en se basant sur la continuité du tissu urbain et sur la législation et ces limites (administratives, morphologiques, identitaire, historique) les extensions spatiales et les influences territoriales. Et la seconde **approche dynamique et thématique** elle tient compte de l'étalement urbain, le report de croissance et les relations existantes entre les différentes communes. En appliquant cette vision sur Constantine il est indéniable que celle-ci soit une métropole régionale pour, l'Algérie ainsi les zones d'influence de la métropole sont aussi indispensables de cette étude suivant ces approches, cette étude a abouti à trois périmètres dans **le cas de Constantine** :

Le premier c'est le **périmètre de référence** qui est défini sur terrain comme la commune administrative de Constantine.

Le second périmètre c'est le **périmètre de proximité**, il est nommé par le **grand Constantine**, et il est composé par Constantine et ces villes satellites (kroub, Ain Smara, Hamma Bouziane, Didouche Mourad).

La troisième partie est le **périmètre d'influence et d'échange**, il est vu que Constantine est une métropole régionale en Algérie, elle a une aire d'influence assez importante qui est identifiée comme telle :

- Elle a un rayonnement sur toute l'Aire de sa wilaya et de sa région dans l'ensemble des domaines (santé, commerce, loisir, ...).
- La métropole de Constantine a un rayonnement culturel au niveau de toute la région Est du pays (santé, commerce, études supérieures, les formations professionnelles, ...).
- Grâce à son héritage culturel et historique et ces universités, Constantine a réussi à tisser des liens internationaux avec des pays arabes, Africains, Européens, et aussi en Asie.

Ainsi même si le Schéma de Cohérence Urbaine (SCU) prend en compte l'Aire d'influence, il privilégie l'Aire urbaine de la ville en d'autres termes il se focalise sur le **grand Constantine**, dans ce cas celle-ci est délimitée selon plusieurs critères : l'**espace sociétal** en définitive le vécu entre la ville centre et les pôles secondaires, l'origine des populations et les déplacements pour les commerces services et loisirs. Définir un **espace économique** en déterminant les déplacements pour le travail, la spécialisation des communes, les transports et

les partenariats économiques, et enfin un espace politique là où se trouvent le pouvoir local et la direction des partenariats intercommunaux. Une fois que ces informations sont collectées, l'Aire urbaine est belle et bien définie.

La seconde étape celle du diagnostic est engagée, elle est basée sur un état des lieux et d'une analyse objective des données récoltées, selon la **méthode d'AFOM** qui est l'acronyme pour Atouts, Faiblesses, Opportunité, Menace. Ce qui donne en anglais Strength, Weaknesses, Opportunity, Threats. **La méthode SWOT**. Pour mettre en lumière les dysfonctionnements qui affectent la bonne marche de la ville. Identifier les potentiels existants et enfin établir le diagnostic sous forme de scénario possible mettant en scène le devenir du grand Constantine.

La troisième étape consiste à déterminer les enjeux prioritaires stratégiques et intersectoriels de Constantine.

Le Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine consiste à poser les objectifs (pour plus de détails voir le rapport écrit du SCU de Constantine de 2006, P24) :

- L'économie
- Cohésion sociale
- Qualité de vie au quotidien
- L'aménagement du territoire
- L'environnement

Réaliser après la troisième étape des ateliers de concertation dans le but de concrétiser les orientations de la loi d'orientation de la ville et favoriser la coordination des politiques locaux et centraux. La thématique principale de ces ateliers tourne autour de l'aménagement du territoire, cohérence sociale, l'économie, la qualité de vie et l'environnement.

A partir des enjeux préalablement trouvés, une stratégie ou un plan d'action sera mis en place basé sur des choix politiques sélectionnés pour aider à réaliser les enjeux et réduire les défaillances trouvées dans le fonctionnement de la ville et proposer le phasage des priorités d'actions jusqu'à 2025. Et nous voilà dans la quatrième étape, en plus du plan d'action futur les services de la wilaya ont comme mission de faire une évaluation du coût des actions proposées et la vérification de la bonne cohérence avec les politiques publiques, et voir comment mettre en œuvre les propositions d'aménagement proposées par le SCU. La préparation du contenu de ces fiches, doit être le résultat d'une forte coopération entre

l'URBACO (le maître d'œuvre du SCU), les services de la wilaya et les services de l'assemblée populaire.

Quant à la cinquième étape consiste à faire le suivi et l'évaluation des programmes réalisés dans le Schéma de Cohérence Urbaine.

3.4.3 Une vue critique sur les instruments de planification urbaine (entre le PDAU et SCU de Constantine)

À bien des égards le projet de ville autrefois appelé le SCU tient à peu près la même fonction de l'instrument de planification « PDAU » que ça soit dans l'aménagement urbain ou encore dans sa fonction qui consiste à choisir l'emplacement idéal pour les équipements publics. Même si celui-ci à quelques différences en matière de concepts et méthodes d'application de ces outils (on trouve les différences comme concepts, par exemple la bonne gouvernance et le développement durable, et comme méthodes on a des ateliers de concertation et de travail et la méthode AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menace), l'aire d'action du SCU est la ville tandis que l'aire d'action du PDAU c'est la commune ou l'ensemble de communes (pour ce qui est du premier on a pu voir que dans le rapport 1 du Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine que le périmètre d'étude retenu est la commune de Constantine³² tout en passant en vue le grand Constantine et les périmètres d'influence, alors que le PDAU de Constantine de 1998 a fait une étude sur le grand Constantine). Ainsi on veut ce dernier, si cet instrument n'est pas un peu superflu, et que cela n'aurait pas été plus pertinent d'améliorer le PDAU en lui ajoutant ces concepts et méthodes d'utilisation ; au lieu de créer un nouvel outil de planification urbaine qui est le CSU renommé en "Le Projet de Ville". De cette façon le PDAU aurait les outils suffisants pour affronter les problèmes que rencontre l'urbanisme en Algérie, pour que les villes Algériennes comme Constantine puissent s'inscrire à ce développement qu'ont pris les villes dans le monde, qui est basé sur la compétitivité et la concurrence.

En étudiant un des détails du plan directeur d'aménagement urbain et un des outils de la planification urbaine qui est l'équipement public, je ne peux pas porter le jugement que le PDAU soit un instrument défaillant ou en échec vis-à-vis de ces derniers, car grâce à les informations collectées sur terrain et auprès des organismes concernés (URBACO, DEP, DUC, ...), et après analyse approfondie, je ne trouve rien à redire sur l'instrument de la

³² Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine, Le rapport 01, URBACO-EDR, P30.

planification urbaine PDAU en lui-même, même s'il a quelques lacunes (comme le manque de cohésion, la transparence, la bonne gouvernance, les ateliers de concertation et de travail, développement durable, l'intelligence territoriale, ...). Mais le véritable problème trouvé à travers cette étude c'est que l'étude de base du PDAU de Constantine qui a réalisé la programmation des besoins et projections des équipements publics pour la ville de Constantine n'est pas minutieuse. Ainsi la majorité des projections des besoins est erronée, et le second point négatif mais tout aussi important, c'est l'absence de prise en compte des nouvelles politiques instaurées par l'état en matière de politiques économiques qui ont changé complètement la manière de faire la ville Algérienne. En libéralisation, la réalisation de l'habitat et les équipements publics qui étaient autrefois programmés et réalisés entièrement par l'état et qui est devenu aujourd'hui une option aussi pour le privé tout comme le partenariat public/privé. Aussi des équipements publics qui étaient autrefois réalisés et gérés uniquement par l'état, sont devenus d'un jour à l'autre l'affaire du privé tels que les centres commerciaux et les crèches, même si l'état est resté le principal producteur et gérant dans un grand nombre de secteur (l'éducation, la sûreté, et la santé).

Sur les 163 équipements de superstructure publics réalisés entre 1998 et 2017, on a trouvé que 122 de ces équipements n'ont été initié par aucun outils de planification urbaine. Vu que 30 équipements de superstructure publics fur inclus dans les projections en besoin des équipements pour Constantine par le rapport du PDAU du groupement de Constantine de 1998, mais ce n'est pas le PDAU qui a conduit à leur réalisations de ces équipements, mais elle fut réalisé sur les recommandations de chaque secteurs d'activité, ou encore par demande d'élus centraux, ce qui accroît le chiffre des équipements réalisé hors programme à 152. Les onze équipements restant de superstructure été instruis par le PMMC ensuite par le SCU (tous en conservant à l'esprit que ces instruments n'ont pas été approuvé pour le moment). Donc on peut dire que les équipements publics de superstructure réalisé entre 1998 et 2017 fur des réalisation basé sur les recommandation de l'urgence inisié par les recommandations des directions de chaque secteurs d'activité ou par l'initiative d'une démarche centralisé dans le but de modernisé la métropole pour en faire un pole touristique.

Tableau N°28 : Comparaison entre le PDAU et le SCU

	Le PDAU	SCU
L'échelle	la plus grande échelle au niveau de la planification.	La ville
L'Aire d'étude	une commune ou un ensemble de communes.	l'Aire urbaine ou la ville.
un instrument	de la planification urbaine.	de la planification urbaine.
objectifs	déterminé l'aménagement futur des 20 prochaines années	déterminé l'aménagement futur des 20 prochaines années
les équipements publics	spécifié les emplacements disponibles pour les équipements publics sans préciser quel espace pour quel équipement	précisé l'emplacement idéal pour les équipements.
la cohérence	cohérence et articulations avec les outils de planification urbaine et territoriale en matière de lois et règlements.	cohérence et articulations avec les outils de planification urbaine et territoriale en matière de lois et règlements.
Au niveau opérationnel il se repose sur	locales.	Politique locale.
Au niveau opérationnel il se repose sur	le POS.	CSU, CFU, SIG.
Politique urbaine	locales.	Politique locale.
concept utilisé	programmation, protections, évaluation, concertation (au cours des réalisations...) protégé l'environnement, protégé l'héritage historique.	méthode AFOM, La bonne gouvernance, développement durable, protection de l'environnement, protection de l'héritage social et culturel.

Source : l'auteur, 2017.

3.4.4 La nouvelle politique urbaine et la manière avec laquelle elle affecte la programmation et la réalisation des équipements publics

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme du groupement de Constantine a été approuvé en début de l'année 1998, il a inscrit dans son programme 121 équipements publics de superstructure pour la ville de Constantine, censé être le point clé indiquant les manques et besoins futurs pour les 20 prochaines années en équipements de superstructure de la ville, pour celle-ci on a trouvé quatorze types d'équipements publics de superstructure, programme

(cité dans le chapitre II), sur les 14 équipements six sont des équipements de superstructure de voisinages, donc des équipements censés ne pas être inscrit au programme du PDAU de cette façon, car les programmes d'aménagement d'habitude sont censés inclure automatique ces équipements comme une combinaison indissolublement avec les programmes d'habitats (on doit trouver des crèches, jardin d'enfants, école primaire, centre culturel, maison de jeune, complexes sportifs, polyclinique ou encore des équipements qui ont été non cités par le PDAU de Constantine, dans notre cas le PDAU n'est pas censé inclure aussi : CEM, centre de soin, ...

Ainsi les équipements publics programmés par le PDAU doivent être des équipements avec un grand rayonnement, au moins un rayonnement qui englobe la ville (tel qu' un centre de formation, centre commercial, pouponnière, antenne administrative, technicum, ...) ou encore qui ont un rayonnement régional ou national (tel que l'hôpital, université, palais de justice, centre psychopédagogique, école des jeunes sourds, école des jeunes aveugles, stade olympique,...), en d'autres termes il y eu un grand nombre d'équipements de superstructure qui n'auraient pas dû être programmé par Le PDAU car considérés comme des équipements de superstructure d'accompagnement à l'habitat.

Le fait que cinq types d'équipements programmés par le PDAU de Constantine de 1998 qui sont au nombre de 91 équipements de superstructure programmés, sont des équipements de voisinage, (**Tableau N°29**) dénote que l'étude du PDAU a mis en lumière qu'il y a un manque dans les équipements d'accompagnement de l'habitat, ce qui signifie que les aménagements de base sont défailants.

Après l'approbation du PDAU de Constantine en 1998, huit ans plus tard le plan de modernisation de la métropole de Constantine a été lancé après la première phase, celui-ci a été mis à nu (mis pour être réviser), néanmoins un grand nombre de projet d'équipements qui a été proposé par ces ateliers de recherche, ce grand nombre a été réalisé sur le terrain qui est la métropole de Constantine. De cette façon Constantine s'est retrouvée avec des projets importants de superstructure, et des projets importants d'infrastructure (tel que le pont géant, l'autoroute Est-Ouest).

Tableau N°29 : Les équipements programmés par le rapport du PDAU de 1998 et leurs rayonnements

	Les équipements programmés par le rapport du PDAU de 1998 de Constantine	N équipements programmés pour Constantine	Le total
Équipements de voisinage	E.F (école primaire) Centre culturel Maisons de jeune Complexes sportifs Crèche + Jardin d'enfant	13 2 7 3 60	78
Équipements à rayonnement métropolitain intramuros	Technicum C.F.P Centres commerciaux	2 2 13	17
Équipements à rayonnement qui englobe la commune et qui peut être régional aussi	Centre psychopédagogique Ecole de jeunes sourds Ecole de jeunes aveugles Pouponnière Antennes Administratives Polycliniques	5 1 1 1 2 3	13

Source : Rapport du PDAU du groupement de Constantine du 1998. Et l'auteur, 2017.

3.5 De nouveaux concepts et manières de faire au service de la réalisation des équipements publics de superstructure de la Métropole de Constantine

En moins de 60 années un grand nombre de concepts s'est fait une place avec l'intention de faire des démarches pour l'émergence d'espaces urbains de nos jours, un grand nombre d'entre eux a trouvé sa place dans la nouvelle vision politique de l'état de faire la ville.

3.5.1 L'Image de marque à travers Le Projet de modernisation de la métropole de Constantine (PMMC)

L'évaluation de l'image de marque d'une ville peut être un outil très important pour faire l'expertise de la ville par les politiques. Après une étude rigoureuse par Le Projet de Modernisation de la Métropole de Constantine (PMMC) qui consiste à faire un sondage sur la perception des citoyens, ces derniers sont les premiers utilisateurs de celle-ci, en recensant les atouts et forces de la ville comme les carences et problèmes que les citoyens perçoivent dans la ville.

L'évaluation de l'image de marque de la ville par l'échelle de mesure du capital-citoyen permet de mettre l'accent sur la perception des usagers et habitants de la ville. Une catégorie bien spécifique capable d'indiquer avec précision et justesse les points de valeurs et les points faibles, afin de déterminer là où il faut vraiment intervenir pour développer et améliorer, en d'autres termes spécifier les besoins, les espaces et domaines où il est nécessaire d'intervenir, investir, créer, pour améliorer l'image de marque de Constantine et la rendre attrayante et attractive grâce à un excellent niveau de vie pour les habitants. Ainsi après les sondages fait lors de la première phase du PMMC, le constat est fait par les autorités actuelles et par les citoyens grâce auquel, ils ont dénoté que la métropole de Constantine souffre d'un manque flagrant d'équipements, dans les infrastructures et superstructures modernes, d'où la mise en marche des propositions du PMMC sous forme de plusieurs projets urbains d'envergure, cela même alors que celui-ci n'a pas dépassé la première phase dans la démarche de collaboration (les autorités locales ont programmé **un Workshop le 26-27-28 janvier 2009** a été un moyen de communication utilisé pour faire Participer les citoyens aux projets avec des concepteurs étrangers de renom international), pour la valorisation et une mise à niveau de la métropole de Constantine selon les normes internationales, grâce à des projets à effets structurants, capables d'induire une dynamique urbaine positive.

Malgré les potentialités naturelles de Constantine, ses richesses historiques, sociales et sa capacité à se renouveler, Il semble que l'inertie de ses dirigeants constitue un problème de taille qui tire la métropole vers le bas.

3.5.2 Des architectes de réputation internationale pour La réalisation des projets de la wilaya de Constantine

Après une suite d'enchaînement d'actions politiques qui a commencé par la volonté de l'état de diversifier les sources de revenus du pays (qui sont basées à plus de 94% sur les hydrocarbure) en modernisant les quatre villes principales du pays (Alger, Oran, Constantine, Annaba) pour en faire des lieux attractives, dotés d'une bonne qualité de vie idéale pour en faire des zones touristiques. Les élus, au niveau central, ont donné des directives pour lancer plusieurs plans d'aménagement territorial et urbain, parmi ces plans il y a le Projet de modernisation de la métropole de Constantine (PMMC), après son lancement et au cours de la réalisation de sa première phase un grand nombre de projets proposés lors du workshop du janvier 2006 intitulé « modernisation et restructuration des villes : cas de Constantine », ont été réalisés sur le terrain. Pour ce faire la wilaya de Constantine a fait appel à des architectes de réputation internationale, pour donner de la visibilité aux projets comme pour : l'université Emir Abdelkader de Constantine qui a été réalisée par l'architecte égyptien Mansour, avec un concours d'idées pour l'élaboration d'un plan d'ensemble, accompagné de normes et critères de design ; et les universités Mentouri réalisés par l'architecte brésilien Oscar Niemeyer.

Le Workshop de 2006 a été un moyen de communication utilisé entre les politiques, citoyens, et par des experts étrangers de réputation internationale ; même si ce qui est cité comme partitions citoyens ici est plus une concertation non effective mis pour faire une forme de caution voulue par les autorités locales (pour pouvoir dire que ce plan a eu droit au cœur de sa réalisation des participations citoyens), grâce auquel des projets ont été lancés pour être réalisés, telle que : **La gare multimodale**, c'est un bureau d'étude constantinois en relation avec des bureaux d'étude français (INGEROP) qui ont conçu le projet présenté en maquette (voir Photo N°06).

Le Trans-Rhumel, se sont des sociétés brésiliennes qui s'occupent de la conception et de la réalisation.



Photo N° 06 : La maquette de la gare multimodale de Constantine, entreprise métro d'Alger.

Le pôle universitaire, c'est un bureau d'étude constantinois qui a gagné le concours ainsi leur projet a été retenu chargé de l'étude, par contre la réalisation a été confiée aux entreprises chinoises.

3.5.3 L'importance des équipements dans la ville et leurs impacts sur l'image de marque

Le territoire bien aménagé et géré participe à la construction d'une identité locale et sociale forte, tout en véhiculant une image positive de la ville et ces habitants. Les équipements culturels et de loisirs ont un grand rôle à jouer dans la diffusion de cette image et perception auprès des visiteurs et touristes, en étant le point principal d'accueil des grandes manifestations culturelles, artistiques, politiques,... et renforçant ainsi l'attractivité métropolitaine et régionale.

Les manifestations métropolitaines particulièrement celles des loisirs ont un **Impact fort sur les citoyens** et ce sont des éléments clés pour une vie participative et augmentent l'envie chez les citoyens pour qu'ils intègrent une vie associative (intègrent des associations de quartier et s'impliquent dans la valorisation de leur quartier).

Trop souvent la ville de Constantine donne une image de désordre et de mauvaise gouvernance au sein des citoyens, en rapport avec la planification et l'aménagement urbain, cette perception vient en partie à cause de l'absence de continuité dans les programmes, de cette façon les élus locaux ne prennent pas en compte les programmes et démarches établis par leurs prédécesseurs ; et en établissent de nouveaux, ce qui crée une forme de rupture dans la vision et la réalisation de celle-ci. Mais quand ce phénomène ne cesse de se reproduire, cela cause des problèmes qui révèlent une forme de besoin de la part de l'équipe élue, cette dernière assoie son pouvoir sous les traits d'une nouvelle politique différente de ces prédécesseurs, cela d'après moi forme en général une stratégie globale non pertinente, au sein de laquelle la politique d'image n'occupe aucune place.

La succession d'enchaînements trop souvent répétés à mon avis c'est une des principales causes à la fragilité qui a longtemps été dégagee par l'image de la métropole de Constantine. Pour rompre ce cercle vicieux il me semble nécessaire de former un comité d'action public et d'action du privé pour la création de syndicat mixte qui suit les indications du schéma directeur pour réaliser les projets prédéfinis et cela malgré le changement d'élus locaux.

Ainsi pour développer une nouvelle dynamique plus positive, il est primordial de créer entre les différents acteurs qui ont pour taches de programmer et réaliser les programmes des schémas directeurs et le plan directeur un rapport de transparence, de dialogue, de concertation, de coordination, sans oublier la nécessité d'encourager le travail entre les différents organismes en l'absence de bureaucratie.

Les outils de la planification urbaine peuvent- être des instruments redoutables s' ils ont été bien élaborés, ils pourraient prévenir les besoins de la ville et mettre les plans pour les satisfaire avant même que les problèmes ne se manifestent, en s'appuyant sur l'état actuel de l'aire d'étude, son historique d'évolution, les problèmes rencontrés dans le passé et présent, pour anticiper une éventuelle démarche prospective sur les effets et impacts des projets programmés, en faisant des projections sur l'avenir de l'aire d'étude à long terme.

3.6 Des indispensables mais oubliés par les instruments de la programmation urbaine en Algérie

La démarche qui est devenue incontournable à visiter dans la manie d'aborder le territoire, c'est bien l'intelligence urbaine.

3.6.1 Intelligence urbaine la nouvelle méthode d'aborder l'espace :

L'évolution de la ville tout comme la manière de faire la ville, passe par plusieurs stades de développement à travers le temps.

Cette pratique de faire, s'adapte selon les vocations qui ont été assignées par la vision politique et l'esprit artistique et culturel des différentes périodes hystériques, avec cette chaîne perpétuelle de l'évolution de la conception même, la métrique de l'épave urbaine a changé afin d'intégrer la dimension d'approche stratégique.

La planification urbaine classique aussi complexe rigoureusement complète soit-elle n'arrive plus à tenir le cap pour engendrer et maîtriser l'évolution d'une grande ville.

Et si la planification classique donne des résultats variés, l'un serait d'un bon niveau pour les villes petites et moyennes, et à faible croissance dans la plupart des cas, cette planification n'est pas forcément la clé pour résoudre les problèmes rencontrés dans l'ensemble des types de villes.

La planification statistique est inerte, et d'autres fois obsolète devant une ville dynamique, productive et réactive à l'avènement de l'ère aux changements de plus en plus nombreux de la technologie moderne.

Les outils et moyens de maîtrise du développement urbain se sont avérés dépassés au fil du temps, et ceux-ci à cause de plusieurs faits, mais le fait qui a encre cet échec dans les connaissances récemment, c'est sans aucun doute que la notion même d'espace a évolué en intégrant un nouveau corps urbain qui est l'écosystème urbain.

Avec cette approche l'espace n'est plus un objet inerte à usage urbain ou une simple notion de géométrie et de physique qui désigne une étendue, plus qu'un simple lieu la notion de l'espace intègre désormais des organismes vivants intelligents.

« L'espace se dématérialise, devient multidimensionnel et développe une intelligence territorial, économique et patrimoniale de plus en plus remarquable... »

La progression agressive d'urbanisation, qui faisait face à des crises énergétiques et économiques sur l'échelle mondiale. Tout comme les changements climatiques qui sont une réalité donc il n'y a plus rien à en débattre, celle-ci engendre une multitude de risques qui compromettent la sécurité hydrique, physique, alimentaire et économique.

La nécessité de faire preuve d'une grande intelligence d'action. Dans le fait d'exploiter l'espace, afin de protéger la vie et les denrées qui permettent de préserver celle-ci (médicaments, alimentation, énergie,..) tout comme notre qualité de vie.

3.6.2 Espace comme élément d'un écosystème relationnel

Le concept **développement durable** ne traite pas l'espace d'une manière rigide (l'espace =contenant), mais il traite l'espace comme un système complexe relationnel entre contenant /contenu, l'espace se compose de trois différentes dimensions (la dimension sociale, la dimension économique et la dimension spatiale).

Capital économique (une valeur sure à développer) qui identifie spécifiquement les espaces à préserver, à embellir ou à bâtir pour créer un sentiment nécessaire pour les citoyens, celui de l'appartenance et la valeur patrimoniale.

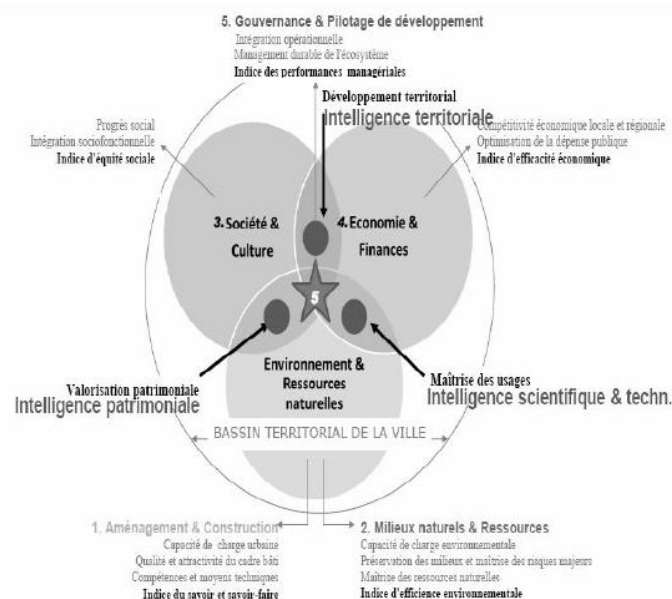


Figure N°16 : Espace comme élément d'un écosystème urbain,
Berezowska-Azzag 2012.

Le concept management, il traite de trois champs :

- a) Le champ organisationnel : qui vise à développer les performances du territoire au maximum (intelligence territoriale).
- b) Le champ éthique : respecte les valeurs de la société et respecte l'héritage de nos aïeux (intelligence patrimoniale).
- c) Le champ économique : stimule l'innovation scientifique (intelligence technologique)

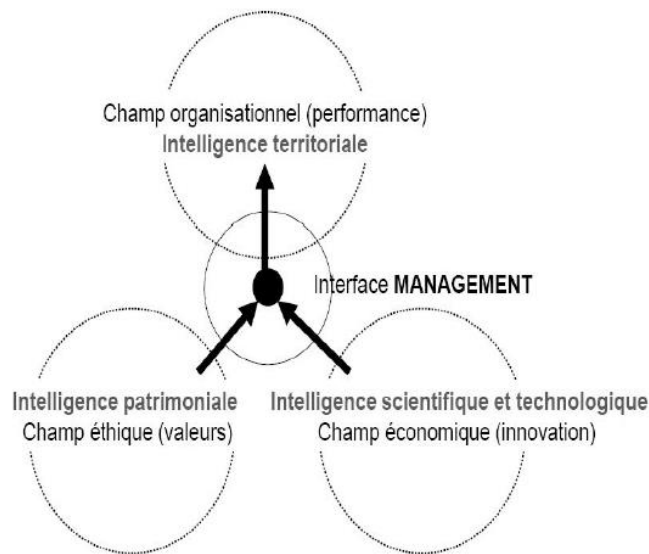


Figure N°17: Système urbain relationnel intelligent,
Berezowska-Azzag 2013

Une approche systémique de planification par matrices :

Bâti sur un lien entre matrices thématiques en forme de différentes couches thématiques superposées (structure sectorielle) symbiotique.

3.6.3 Système urbain comme organisme vivant

La notion de symbiocité renvoie à la notion de symbiose qui elle-même renvoie à une approche organique, En effet selon plusieurs théoriciens de l'écocité (comme lang J ; 1994, Asher, F ; 2004, Beerezowska-Azzage ; 2011).

Le système urbain fonctionne en réalité comme un organisme vivant, en d'autres termes l'ancienne appréhension de l'espace s'efface pour laisser place à une nouvelle vision celle où le corps urbain qui fonction en dynamique remplace la considération de l'espace seul et inerte.

Ainsi cette approche suppose un fonctionnement organique, qui est fondé sur une morphologie structurelle et fonctionnelle, avec une physiologie dotée d'une intelligence qui contrôle, coordonne et maintient une cohérence dans les différentes actions. Et qui a un ensemble de systèmes et de réseaux qui véhiculent divers flux d'échanges alimentant le corps et rendant son fonctionnement possible (grâce à ces échanges dépendent l'efficacité et les rendements).

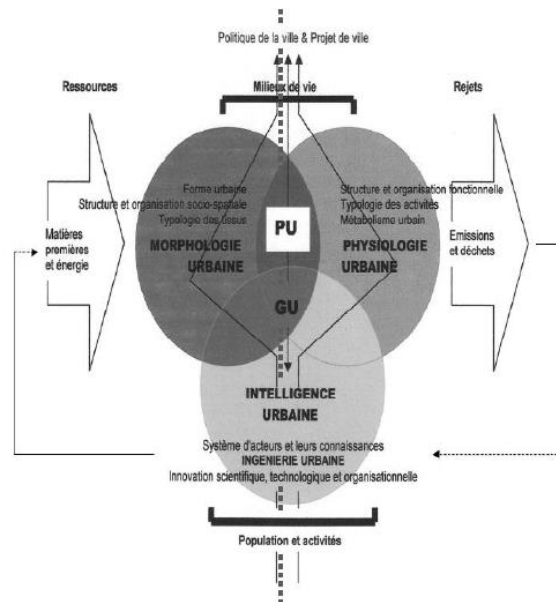


Figure N°18: Système urbain comme organisme vivant,

Source : Berezowska-Azzag 2012.

Les théories d'écocité ont été développées sur la base de différentes analogies plutôt frappantes entre le fonctionnement d'un corps urbain et un corps humain. Ainsi ce corps doit être alimenté par des ressources humaines (population, employés,...), le foncier (résidentiel, services,...), activités économiques, et ressources naturelles (sol, paysage, végétation, eau, air, énergie, matières premières).

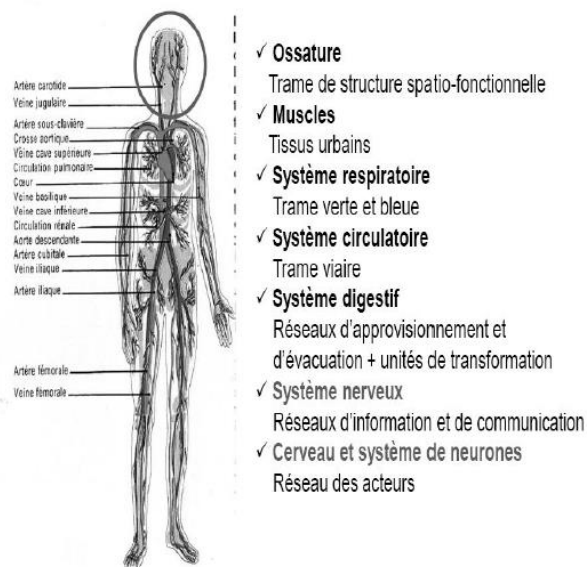


Figure N°19: Des analogies frappantes entre le corps humain et le système urbain

Source : Berezowska-Azzag, 2013.

Tous ces éléments permettent le fonctionnement du cycle de vie de la ville. Mais la survie et le degré d'évolution de celui-ci, dépendra du cerveau qui guide et permet la cohérence entre les différentes opérations.

Les théories d'écocité prennent en compte les menaces climatiques, les risques naturels, crises énergétiques, la sécurité hydrique et alimentaire, les crises économiques et financières. Les quatre autres dimensions du corps (identitaire, matérielle, fonctionnelle et organisationnelle), prennent la même voie dans le système urbain, en d'autres termes la défaillance de l'un peut provoquer la défaillance d'un autre ou de l'ensemble.

En définitive les nouvelles visions de la planification se concentrent sur la dynamique de développement, elle a tendance de compléter l'éventail d'outils de maîtrise de développement, en fonction des enjeux en place et les objectifs à atteindre, et réaliser une nouvelle planification urbaine qui se préoccupait de la résilience environnementale, des estimations préétablies des couts des projets et de la désignation des responsabilités (en cas d'échec ou de réussite).

Finalement cette planification urbain rigide est peu prospective dans de nombreux cas, ce n'est pas vraiment ce qu'on peut qualifier d'intelligence. **Que devons-nous faire donc ?** La chose la plus judicieuse me semble est de changer d'approche.

3.6.4 Intelligence urbaine comme moyen de maîtrise de l'espace

3.6.4.1 Intelligence urbaine comme Approche générale

L'intelligence en général est définie comme un ensemble de fonctions mentales ayant pour objet la connaissance conceptuelle et rationnelle, et si la capacité de « pensé » en elle-même est la manifestation de l'intelligence. L'aptitude d'analyses de s'adapter à une situation, à choisir des moyens d'action en fonction des circonstances. Et la manifestation factuelle de l'intelligence. Et donc appréhender un ensemble urbain quelle que soit sa taille, de cette manière découlera une unité intelligente.

3.6.4.2 Approche urbaine et territoriale ciblée

L'intelligence territoriale passe dans notre époque par la constitution des bases des données et leur partage, qui permettent une grande transparence et un moyen de communication entre les différents intervenants, afin de multiplier les capacités d'analyse, faciliter et diminuer le temps de réaction lors de l'apparition d'un problème. Ainsi comme pour le corps humain, l'intelligence urbaine met en place un large éventail d'instruments qui lui permettra de réaliser son but, comme les outils d'ingénierie urbaine et territoriale de management de développement et gouvernance, qui se sert de nouvelles technologies d'information et de communication, on peut distinguer en outre :

- Système d'acteurs
- Système normatif
- Système de management
- Ingénierie de l'information et de la communication
- Ingénierie de connaissance
- Ingénierie d'audit
- Ingénierie de diagnostic
- Ingénierie de conception
- Ingénierie de réalisation

3.6.5 Planification intelligente par réseaux intégrés comme moyen pour la maîtrise de l'espace

La planification est l'un des outils de l'intelligence urbaine, soumise sous la régie du système décisionnel et la vision globale qu'il a de l'espace urbain (d'après les informations collectées) et les projets qu'il veut implanter.

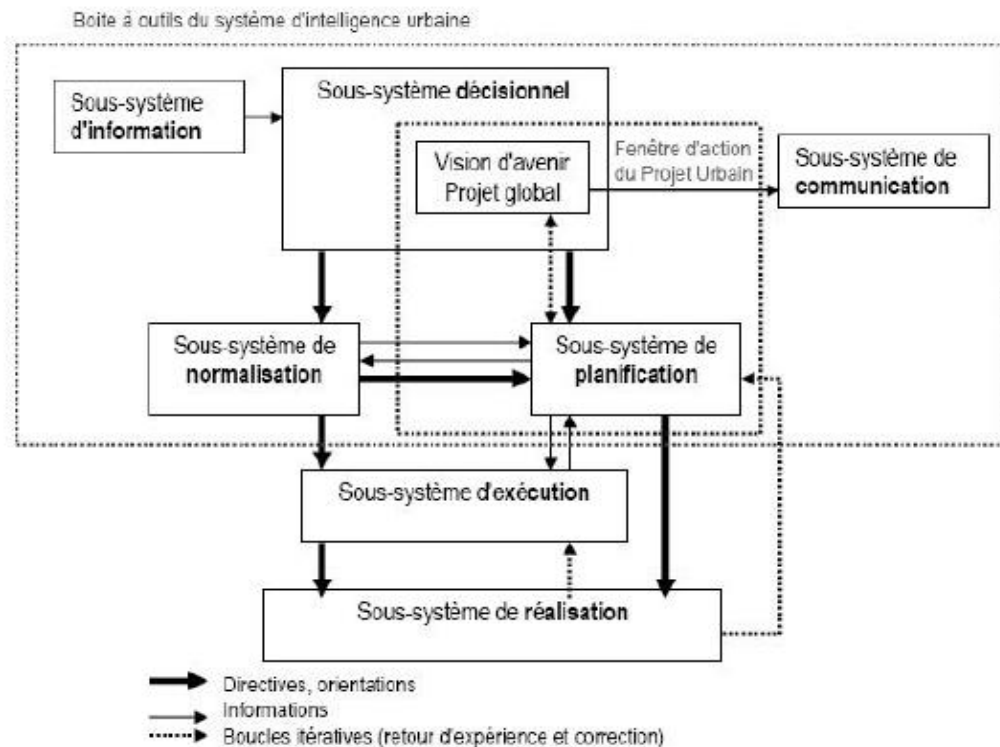


Figure N°20: Boîte à outils de l'intelligence territoriale et urbaine,

Source : Berezowska-Azzag 2012.

La technologie numérique est le moteur qui permet le fonctionnement de cette machine (qui est l'intelligence urbaine). Dans les pays développés le management intelligent des territoires a débuté dans les années quatre-vingt-dix, par la mise en réseaux des universités européennes.

Après la globalisation d'utilisation de ces réseaux, comme le REIT, les réseaux européens d'intelligence territoriale des projets très innovants ont été réalisés (en commerce, l'enseignement à distance, réseaux de partage en ligne, participation citoyenne on-line, les programmes d'alerte en cas de catastrophe,...). De nos jours il ne fait plus le moindre doute que l'utilisation de ces réseaux soit privilégiée, surtout dans les organismes internationaux comme (BM, UNESCO, PNUE, PNUD,...).

En Algérie, on est loin pour le moment d'utiliser ces systèmes de manière concrète. Certains instruments pourraient nous aider, selon moi, de manière significative, comme l'interface STIC.

Dans l'unité d'intelligence urbaine, certains chercheurs privilégient la planification réticulaire par liens logiques, ainsi au cours des opérations du PDAU et du POS, nous mettrons en réseaux des interfaces physiques de l'espace, afin d'optimiser la réflexion et les choix des projets que ça soit du global au local ou l'inverse, et obtenir une cohérence dans l'aménagement.

La planification réticulaire par liens logiques pourrait être le chemin à suivre pour détecter les enjeux les plus importants, afin de les réaliser très rapidement et avoir une analyse stratégique vraie, aussi certains enjeux mondiaux d'actualité comme le réchauffement climatique et les perturbations climatiques trouveront leur place, dans la démarche découlant de la maîtrise de l'espace.

3.7 Des instruments mal exploités de la programmation urbaine dans le cas de Constantine

3.7.1 Les lois du PDAU du groupement de Constantine et le degré de leur utilisation sur terrain

Les règles d'aménagement et d'urbanisme de la manière de réaliser l'espace urbain ces 20 dernières années, sont censées être soutirées du rapport du règlement du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du groupement de Constantine de 1998, ce dernier est un document de 66 pages, qui est composé de 4 Ordonnances, 10 lois, 5 Décrets, 1 Arrêté ministériel, et 192 Articles, traduisant des règlements d'urbanisme relatifs aux techniques d'organisation et d'aménagement des espaces urbains du groupement de Constantine, en vue d'assurer l'ensemble des besoins primaires et secondaires de ces citoyens.

Les dispositions du règlement se réfèrent aux dispositions des textes officiels suivants :

- Ordonnance n° 66.62 du 26 Mars 1966 relative aux zones et sites touristiques.
- Ordonnance n° 67.281 du 20 Décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.
- Ordonnance n° 75.58 du 26 Septembre 1975 portant code civil, modifiée et complétée.

- Ordonnance n° 76.04 du 20 février 1976 relative aux règles applicables en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique et à la création de commissions de prévention et de protection civile et les textes pris pour son application.
- Loi n° 83.03 du 5 Février 1983 relative à la protection de l'environnement.
- Loi n° 84.09 du 4 Février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays
- Loi n° 84.12 du 23 Juin 1984 portant régime général des forêts
- Loi n° 87.03 du 27 Janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire.
- Loi n° 88.17 du 10 Mars 1988 portant orientation et organisation des transports terrestres.
- Loi n° 90.08 du 7 Avril 1990 relative à la commune.
- Loi n° 90.09 du 7 Avril 1990 relative à la wilaya.
- Loi n° 90.25 du 18 Novembre 1990 portant orientation foncière.
- Loi n° 90.29 du 1er Décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.
- Loi n° 90.30 du 1er Décembre 1990 portant loi domaniale.
- Décret n° 68.06 du 11 Janvier 1968 fixant les conditions d'implantation des constructions le long de certaines voies routières.
- Décret n° 76.34 du 20 Février 1976 relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.
- Décret n° 87.91 21 Avril 1987 relatif à l'étude d'impact d'aménagement du territoire.
- Décret exécutif 90.78 du 27 Février 1990 relatif aux études d'impact sur l'environnement.
- Décret exécutif n° 91.175 du 28 mai 1991 définissant les règles générales d'aménagement et d'urbanisme.
- Décret exécutif n° 91.177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU et le contenu des documents y afférents.
- Arrêté ministériel du 13 septembre 1992 relatif aux droits de construction applicables aux territoires situés hors des parties urbanisées de communes.

Théoriquement ces règles doivent régir la réalisation physique du programme du plan directeur du groupement de Constantine, or sur terrain cela est loin d'être toujours appliqué.

Dans le rapport du règlement du PDAU de Constantine de 1998, certaines règles inscrites sont fréquemment non respectées par l'état, on trouve parmi elles :

- L'Ordonnance n° 76.04 du 20 février 1976 relative aux règles applicables en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique et à la création de commissions de prévention et de protection civile et les textes pris pour son application, par exemple dans le quartier de Daksi qui a subi de nombreux travaux ces deux décennies,

une seule bouche d'incendie fut réalisée pour tout le quartier ce qui traduit une insuffisance et un non-respect des règles de sécurité contre les risques d'incendie.

- On trouve l'**Article 03** relatif à L'USAGE DU SOL, qui explique que le respect des servitudes est obligatoire, pour aboutir à un usage non abusif du sol.

- **L'Article 04** relatif aux ZONES DE PROTECTION, Il est institué conformément aux indications figurant sur le document graphique intitulé "carte des servitudes", des zones de protection autour ou le long des :
 - Emprise des voies publiques
 - Emprise des voies de chemin de fer
 - Lignes électriques MT et HT et gazoduc
 - Lignes de communication téléphonique et télégraphique

De cette manière l'installation des lignes de haute tension très près des maisons est devenue une pratique courante dans la commune de Constantine.

- **L'Article 08** relatif aux SECTEURS URBANISES

Tous les terrains inclus dans le secteur urbanisé même non doté de toutes les viabilités, occupés par des constructions agglomérées, par les espaces de prospect de ces constructions et par les emprises des équipements et activités, peu ou pas construits destinés à la desserte des agglomérations, espaces verts , parcs et forêts urbains et tous les terrains dotés d'un règlement d'urbanisme de détail approuvé ou inclus dans les réserves foncières. **Or en pratique de nombreux espaces urbains considérés comme réserve foncière furent longtemps utilisés par des habitats illicites bien que cela soit illégal.**

- **L'Article 17** relatif à la NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DE SOL AUTORISEES

Les natures d'occupation des sols par le rapport de règlement du PDAU de 1998 du groupement de Constantine sont

- Les constructions d'habitations et leurs annexes
- Les constructions à usage mixte
- Les constructions à usage de commerce et de service
- Les équipements d'accompagnement (première nécessité)
- Les établissements industriels classés en 3ème catégorie sous réserves :

Mais les règles qui sont les plus frappantes selon moi ce sont les règles liées aux constructions d'habitations, ainsi on a pu voir qu'un quartier comme sidi mabrouk supérieur programmé pour être un quartier résidentiel selon la vision du PDAU qui est en train de devenir un pôle commercial.

Dans le rapport du règlement du PDAU de Constantine de 1998, les règles les plus fréquemment non respectées par les citoyens sont les règles relatives à la consommation de l'espace urbain, on nomme le non-respect de :

- **L'Article 19** relatif au COS - CES

Le coefficient d'occupation du sol (COS) autorisé à l'intérieur de cette zone est compris entre 1,5 et 2,5.

Le coefficient d'emprise au sol (CES) maximal admis est de 0,2

- **L'Article 27** relatif aux ESPACES PAYSAGERS ET PLANTATIONS

Tout terrain destiné à recevoir de l'habitat doit obligatoirement dégager des espaces libres aménagés en espaces verts ou boisés.

Les masses végétales amortissent les bruits, retiennent les poussières et régénèrent l'air.

Aménagées sommairement, elles constituent un équipement collectif, utile aux jeux d'enfants, à la détente ou au recueillement des citoyens.

Le terme d'espaces verts recouvre toutes les réalisations vertes urbaines telles que bois, parcs, jardins, squares, et mêmes plantations d'alignement et d'accompagnement.

A l'exception des espaces réservés à la voirie et au parking, les surfaces accessoires au bâti seront plantées.

Les lotissements de la commune de Constantine furent attribués depuis déjà longtemps, or on trouve néanmoins de nombreuses poches ou espaces censés être programmés pour être aménagés en espaces verts ou boisés. Mais si cette dernière décennie la commune de Constantine a vu un bon nombre de ces espaces d'accompagnement des logements en espaces verts.

- **L'Article 28** relatif à l'ACCES, PARKING ET STATIONNEMENT

« Le permis de construire sera refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance et à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles qui y sont édifiés .

Doivent y être garantis notamment, la sécurité de la circulation et la commodité des accès et des moyens d'approche permettant une lutte efficace contre l'incendie.

Les voies de circulation automobile en impasse dont la profondeur est égale ou supérieure à 50 mètres doivent être aménagées dans leur partie terminale afin de permettre aux véhicules de tourner avec toutefois un rayon minimum de 12 mètres à partir de l'axe.

Aucune voie en impasse ne doit dépasser 150 mètres de longueur.

Les carrefours seront aménagés de telle manière que, de tout véhicule situé à 7 mètres des alignements, le conducteur puisse voir tout autre véhicule abordant le carrefour à une distance d'au moins 40 mètres du point de convergence des axes des chaussées.

A l'intérieur des parties à urbaniser, l'implantation des constructions doit respecter les servitudes imposées par le plan d'alignement approuvé.

En ce qui concerne les voies pour lesquelles il n'existe pas un plan d'alignement approuvé, aucune construction ne peut être édifiée à moins de six mètres de l'axe de la voie.

La desserte des constructions est interdite en bordure des voies à grande circulation. Les constructions ne pourront être desservies que par une voie secondaire ayant un minimum de raccordement avec la grande voie de circulation, la distance entre deux raccordements ne peut être inférieure à cinq cent mètres.

L'octroi du permis de construire est subordonné à la réalisation des installations propres à assurer le stationnement des véhicules hors des voies publiques, correspondant aux besoins minimaux à satisfaire représentant :

- pour les constructions à usage d'habitation, il faut réserver une place de stationnement pour deux (2) logements.
- pour les constructions à usage commercial, il faut réserver une place de stationnement de 50 m² pour les établissements de plus de 250 m² de surface de vente. »

L'article 28 fait ressortir de nombreuses incompatibilités trouvées sur le terrain de l'aire d'étude. De nombreuses constructions surtout des habitats individuels au cours des 2 dernières décennies furent bâtis alors que leurs voiries n'étaient pas aménagées et cela en légalité, en d'autres termes le permis de construire peut être fourni sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées.

Ou encore le manque de prise en considération des places de stationnement lors de la réalisation, que ça soit pour les constructions à usage d'habitation ou pour les constructions à usage commercial.

▪ **L'Article 20** relatif aux SURFACES ET FORMES DES TERRAINS

Pour être constructible, une parcelle doit avoir :

- une superficie minimale de 80 m².
- une largeur minimale de front de façade de 6 m
- une profondeur minimale de 12m.

▪ **L'Article 21** relatif à l'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET AU DOMAINE PUBLIC

L'alignement précise la ligne séparative des emprises des voies publiques et des terrains affectés à d'autres usages (fonds privés ou publics).

Toutes les voies existantes ou approuvées à la date de publication du présent règlement doivent conserver leurs emprises.

Des voies à sens unique peuvent être créées.

Toutes les constructions doivent être édifiées en alignement avec les voies publiques existantes ou à créer or cela n'est pas toujours le cas.

Certaines lois de base citées dans le rapport du PDAU ne se font pas vraiment sentir ni par leur présence comme loi à tenir en compte par le PDAU.

- Ainsi par exemple le décret exécutif n 91 175 du 28 mai 1991 indique que le PDAU doit définir l'extension des établissements de communes, la localisation des services et des activités, la nature et l'implantation des grands équipements et infrastructures, or pour le PDAU du groupement de Constantine ce ne fut pas le Cas.

3.7.2 Le SCU et son aire d'intervention créent un conflit avec le PDAU

Le SCU traite l'aire de la ville, c'est même pour cela que peu après cet instrument fut renommé « Projet Ville », alors que le PDAU traite la planification urbaine de la commune ou d'un groupe de commune. Vu que parfois les limites de l'aire de la commune sont ceux de la ville, donc il est légitime de se demander pourquoi utiliser deux instruments de planification urbaine traitant la même aire d'étude pour faire la même fonction ?

Il est vrai que le SCU de Constantine utilise de nouvelles démarches plus dans l'aire du temps telle que l'image de marque et la bonne gouvernance pour réaliser ces outils (il est vrai qu'il y a des petits décalages entre le discours théorique et effectif, ainsi si l'image de marque s'appuie sur la concertation avec les utilisateurs en pratique cette étape fut un peu bâclée en ce qui concerne le SCU de Constantine).

Bien que le PDAU comme instrument de planification urbaine n'utilise pas les nouvelles approches de planification et du projet urbain, rien n'empêche selon moi d'améliorer celle-ci, au lieu de soumettre un nouvel instrument.

Le point qui empêche d'évaluer de manière correcte le degré de réussite le SCU de Constantine dans sa projection et réalisation des équipements publics de superstructure réside dans le fait, que bien que les équipements programmés (superstructure et infrastructure) sont des équipements de grande envergure et non d'accompagnement, et donc respecte l'esprit de la démarche de planification urbaine, le fait est que ces équipements furent engagés par décret présidentiel et le SCU est venu par la suite pour régulariser ces actions, en d'autres termes certains des équipements cités dans le SCU étaient déjà en cours de réalisation alors que l'outil SCU n'était pas encore lancé.

3.7.3 La place du POS et son devenir dans la planification urbaine et son impact sur les équipements publics de superstructure

Pendant longtemps j'ai cru que s'il y a eu une image homogène de la ville c'est qu'il existe un problème au niveau des outils de la planification en rapport avec celle-ci, mais plus j'approfondissais la recherche de cette thématique, et plus je voyais que dans le cas de Constantine, et pour ce problème précis ce qui clochait c'est l'absence de respect des lois, liées au respect du POS comme , tel que le non-respect du CES et du COS ou encore le non-respect de l'homogénéité des façades.

L'image de marque d'une ville n'est pas basée uniquement sur les services et équipements qu'elle propose, mais aussi sur l'aspect esthétique des équipements et la qualité des services. Selon la législation algérienne les détails de l'urbanisme tel que le COS, CES, les détails d'urbanisme (les luminaires, la largeur des trottoirs,...) sont du domaine du POS, sauf que dans certains cas elles ne le sont pas vraiment comme pour les luminaires (la distance entre chaque lumière, hauteurs et emplacements), les longueurs et largeurs des voiries et trottoirs, ... sont des points posés par l'aménageur. Au final il semble nécessaire de se demander s'il ne serait pas plus utile et économique de faire comme de nombreux pays telle que la France et la grande Bretagne, et utiliser le PDAU comme unique outil de planification urbaine, en y incluant certaines fonctions propres au POS, comme le précisaient le COS et CES de chaque quartier.

L'impact du POS sur les équipements publics de superstructure est très limité si ce n'est quasi inexistant, car même si le POS doit imposer l'homogénéité des façades dans les quartiers, pour créer une harmonie visuelle du quartier, mais les équipements publics et spécialement les équipements de superstructure d'envergure ne tiennent pas compte de cette règle, vu que d'autres principes doivent être appliquées à celle-ci, car elles doivent être très visibles, attirant visuellement, marque les esprits à cause de son architecture et font la fonction d'un point de repère.

à l'origine, au niveau des détails des équipements en eux-mêmes, c'est le rôle de l'architecte de les préciser, tout comme c'est la fonction de l'aménageur au niveau de la réalisation du quartier de choisir les sites favorables pour implanter les différents équipements dont l'espace a besoin et qui optimaliserait la fonction de ces derniers, mais au niveaux des études portant sur les équipements publics d'envergure (ou tout équipement autre que celui de voisinage), ces études consistent à déterminer les capacités d'accueils et les forces de rayonnement des équipements, cette étude doit être faite par le PDAU.

Ce qui doit être pris en compte ce sont les aménagements des ilots dessinés et précisés par le POS, mais pas les installations qui sont censées être dessus, que ça soit en terme de forme (la forme des habitations ou équipements peut être différente de ce qui a été dessiné par le POS, l'apparence de celle-ci est précisée par l'architecte) ou en terme de fonctionnalité (le POS peut être programmé dans un de ces ilots un équipement public, et dans l'ilot adjacent des habitations, mais dans les faits : ces deux ilots peuvent être aménagés en habitat), ainsi dans les faits on n'a aucun pouvoir d'imposer la réalisation des programmes d'équipements

ou autre projeté sur celui-ci, sauf la capacité, l'aménagement et la séparation des ilots, et encore c'est assez limité comme il a été le cas pour le POS de Daksi, là où plus d'une décennie des ilots n'ont pas pu être aménagés parce qu'ils étaient utilisés par des habitats illicites, et enfin en 2009 lorsque les constructions furent détruites et les habitants relogés, le programme du POS de Daksi de 1988 n'a pas été réalisé, et un autre aménagement a vu le jour.

3.8 Des concepts qui sont dans les politiques publics encouragent l'utilisation

Transposer des lois et des outils de planification urbaine étrangère, est une pratique courante en Algérie, rien d'étonnant de voir les politiques du pays intégrer de nouveaux concepts pour faire l'espace urbain et les équipements publics de nos jours.

3.8.1 Le projet urbain et les équipements publics à Constantine

Le projet urbain exige quelques préparations et adaptations juridiques, institutionnelles, financières,... pour sa réussite. Tout comme une concertation entre les différents acteurs qui font la ville, et une maîtrise exemplaire en ce qui concerne les nouveaux métiers de l'urbanisme et du management urbain.

Or concrètement le PMMC est la première tentative importante comme dessein d'action sur terrain démontrant la volonté politique d'utiliser le Projet Urbain pour intervenir de manière conséquente sur la métropole de Constantine.

L'avortement du Projet de modernisation de la Métropolisation de Constantine (PMMC) et la transposition de la majorité des équipements proposés dans celui-ci dans un outil de planification pour la ville qui est le Schéma de Cohérence Urbaine peut être perçu comme un aveu qui démontre d'une manière indéniable le manque de maîtrise du projet urbain.

Ainsi on peut en déduire que les instruments de planification sont plus facile à exploiter pour les programmeurs Algériens, bien qu'il y ait eu des signes avant-coureur qui démontrent le manque de conscience dans l'utilisation de la démarche du projet urbain, je prends pour exemple l'absence de concertation citoyenne, une étape importante dans le projet urbain et lors de l'étude de l'image de marque afin de savoir ou intervenir, suivie ainsi par les consultations du workshop qui sont une étape de travail en commun pour déterminer les meilleurs options pour résoudre les problèmes soulevés par les citoyens, bien de nombreuses

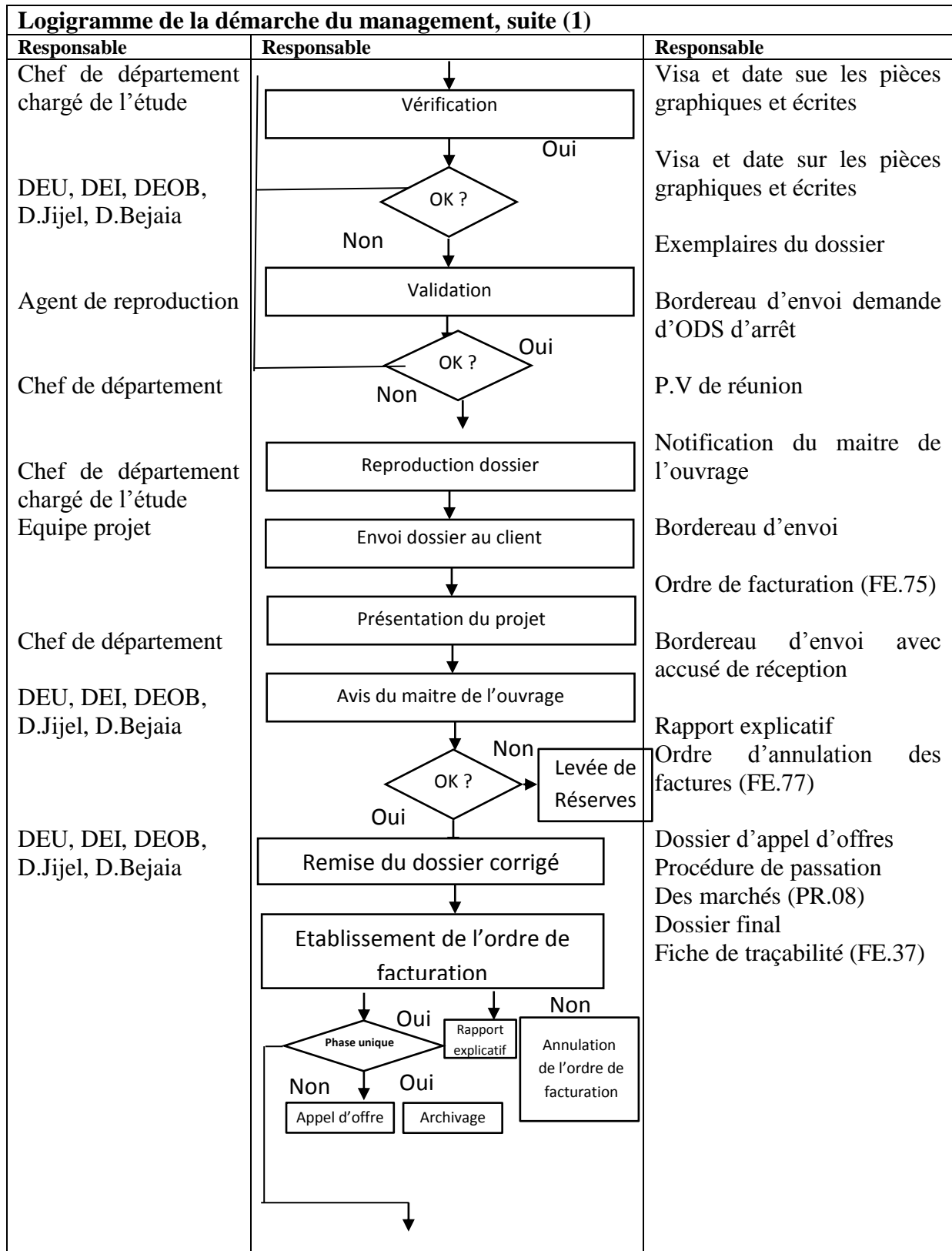
personnes essayaient de faire passer le workshop pour une concertation citoyen, c'est loin d'être le cas car selon moi pour faire une étude d'image de marque réalisable et fiable qui précise les zones où l'intervention est vitale, il faut consulter des centaines de citoyens et non pas une poignée qui donne son avis auprès de quelques urbanistes et autres. Donc on peut voir que dès les premiers pas du PMMC il y avait des manques, ce qui dénonce des lacunes dans la maîtrise du projet urbain.

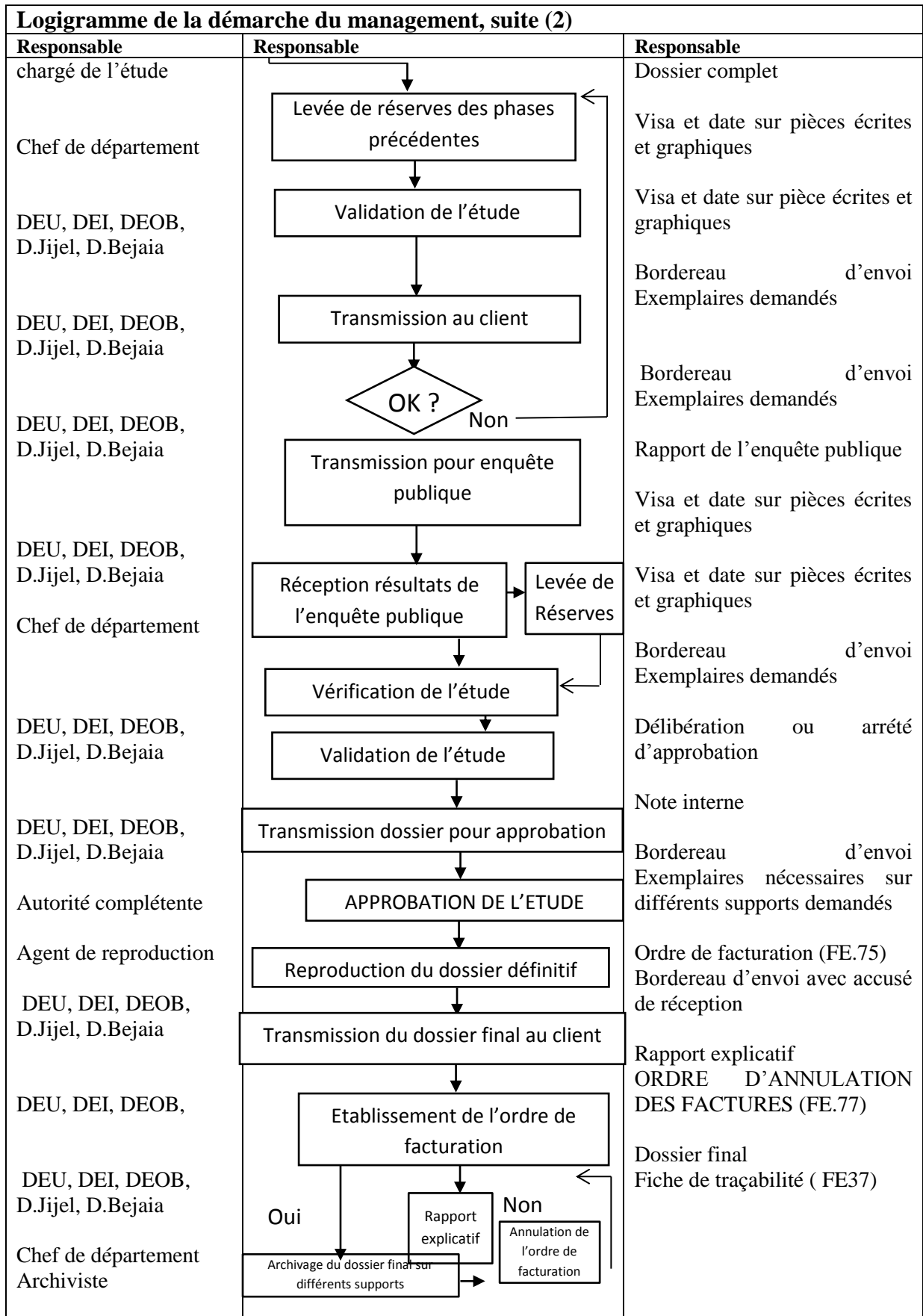
3.8.2 Le management urbain et les équipements publics à Constantine

Depuis la nouvelle politique nationale qu'on retrouvait dans les instruments d'aménagement territorial et régional établi en 2006 le management urbain a pris une importance considérable en matière de programmation des équipements publics par les instances publiques, celle-ci se manifeste pour créer une manière de gestion qui est censée favoriser la création d'une bonne image de marque pour les quatre métropoles Algériennes et pour certaines de ces villes pour en faire des lieux touristiques de renom. Ainsi des démarches de management qui englobent une action administrative régionale sur des actions de formation ou création d'équipements locaux concernés, et L'URBACO ne fait pas l'exception lui aussi suit cette démarche depuis à peu près dix années, celle-ci doit commencer par l'expression du besoin d'étude Passant par : -- Reconnaissance du site et collecte de données, -- Séances de concertation avec le maître d'ouvrage, -- Vérification du déroulement sur les consignes données, -- Etablissement de l'ordre de facturation. Tous en précisant les responsabilités de chaque étape et les documents à fournir pour plus de détails, voir l'organigramme qui suit (**Tableau N°30**).

Tableau N°30 : Logigramme de la démarche du management dans la Commune de Constantine

Logigramme de la démarche du management		
Responsable	Étapes du processus	Documents
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Expression du besoin d'étude	Avis d'attribution convention contrat, cahier des charges, protocole d'accord (P.R.07), fiche de renseignement (FE 18)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Affectation de l'étude	Note d'affectation de projet (FE44) Convention, ODS
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Planification de l'étude	Fiche de planification (FE 21)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Consultation de l'équipe du projet	Note interne de mise en place de l'équipe de projet (FE45)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Suivi du planning	Rapport mensuel de suivi du planning (FE53)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Reconnaissance du site et collecte de données	P.V de reconnaissance du site (FE46) cartographie, bon de commande interne d'études (FE43)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Vérification des données	Levé topo complet, dossiers données statistiques, dossiers d'études similaires données cartographiques
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	OK ?	
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Expression étude 1ère phase	PV de conformité du produit ou prestation (FE 54)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Besoins d'études spécifiques	Méthodologies d'approche
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	OK ?	Demande assistance (PR.09)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Processus achats	Bon de commande interne d'études (FE.43)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Séances de concertation avec le maitre d'ouvrage	Contrat de sous-traitante (PR.09)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Revue de conception	P.V de réunions
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	Présentation en interne	PV de revue de conception (FE.22)
DEU, DEI, DEOB, D.Jijel, D.Bejaia	OK ?	PV de présentation en interne (FE.49)





Source : l'URBACO, 2018.

3.8.3 La programmation des équipements publics de l'URBACO

La grille des équipements utilisée lors de la période socialiste et totalement caduque selon les programmeurs de L'URBACO, même si ses derniers eux même déclarent que la grille des équipements est toujours utilisée à une certaine mesure, pour être plus précise ils ont mis en place **une grille des équipements améliorée** (Voir **Tableau 31**), passe d'une part sur l'ancienne grille des équipements qui a été modifiée et modernisée selon les besoins de l'aire du temps et selon les caractéristiques techniques (surface, espace vert,...) que détermine la direction centrale, en implantant certains équipements locaux. Cette grille ne fait pas office de loi et c'est une initiative de L'URBACO pour servir les intérêts d'une bonne réalisation des équipements publics dans la commune de Constantine (**Plan N°04** : la Commune de Constantine divisée en secteurs urbains).

Tableau N°31 : La grille des équipements utilisé par l'URBACO

La grille des équipements

grille d'équipements 1000 hab -
300 000 hab

		Logements	200	1000	2000	4000	10000	10000	20000	40000	60000	surface en m ²	ratio population national	nbre classe
Taille des lotissements (superficie en ha)	Seuil de population (hab.)	< ou = à 1	1< ou = à 5	5< ou = à 10	10<ou = à 20	20<ou = à 50	> à 50	> à 100	> à 500	> à 1000				
		< ou = à 1000	< ou = à 5000	< ou = à 10.000	< ou = à 20.000	< ou = à 50.000	Plus de 50.000	Plus de 100.000	Plus de 200.000	Plus de 300.000				
education + formation prof + université	Ecole primaire 3 classe	O	X	X	X	X	X	X	X	X	X	920	11% de la population	3
	Ecole primaire 6 classe	1300		6
	Ecole primaire 9 classe	1500		9
	Ecole primaire 12 classe	1900		12
	CEM base 3	.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2200	8% de la population	7
	CEM base 4	.	.	X	X	X	X	X	X	X	X	2900		11
	CEM base 5	.	.	X	X	X	X	X	X	X	X	3600		13
	CEM base 6	.	.	.	X	X	X	X	X	X	X	4300		16
	CEM base 7	5000	20	
	Lycée 800 place	.	O	6700	6% de la population	15
	Lycée 1000 places	.	O	14000		22
	CFPA 1000place	11000	0,7% de la population	33
	CFPA 800 places	X	X	X	X	X	8000		27
	CFPA 300 places	.	O	.	X	X	X	X	X	X	X	6000		10
	INSTITUTS TECHNIQUE	O	20000	6 etudiant/1000hab	
UNIVERSITE	O	30000	6 etudiant/1000hab		
santé	Centre de santé	800		
	hopital 120 lits	O	9000	taille de la ville en population	
	hopital 240- 400 lits	O	25000	taille de la ville en population	
	polyclinique	O	2000		
	salle de soin	400		
	maternité 60lits et +	.	O	3000		
	Mosquée de quartier	200	0,20%	
culturel et cultuel	Mosquée du vendredi	2400		
	Petit jardin	500		
	Maison de jeunes	.	.	O	600		
	Foyer féminin	.	.	O	600		
	Foyer personne agee	.	.	O	600		
	Grand jardin public ou parc	60000		
	auberges de jeunes	1000		
	centre culturel	10000		
	centre culturel de proximité	.	O	5000		
	siege de dierction de la culture wilaya	1200	échelle wilaya	
	maison de la culture	4600	00,02 m ²	
	conservatoire de musique et arts dramatiques type 1	800		
	conservatoire de musique et arts dramatiques type 2	1600		

La grille des équipements, suite (1)

grille d'équipements 1000 hab - 300 000 hab

Logements 200 1000 2000 4000 10000 10000 20000 40000 60000

Taille des lotissements (superficie en ha)	< ou = à 1	1 < ou = à 5	5 < ou = à 10	10 < ou = à 20	20 < ou = à 50	> à 50	> à 100	> à 500	> à 1000	surface en m ²	ratio population national	nbre classe
	< ou = à	< ou = à	< ou = à	< ou = à	< ou = à	Plus de	Plus de	Plus de	Plus de			
Seuil de population (hab.)	1000	5000	10.000	20.000	50.000	50.000	100.000	200.000	300.000			

ADMINISTRATION et COMMERCE	Boulangerie	•	•	•	•	•	•	•	•	100		
	Hamman	•	•	•	•	•	•	•	•	200		
	Poste de police de proximité	o	•	•	•	•	•	•	•	100		
	antenne service public (service technique APC)	•	•	•	•	•	•	•	•	100-600	0,4m ²	
	Marché couvert		o	•	•	•	•	•	•	500-1000		
	Marché de plein air		•	•	•	•	•	•	•	1000		
	Arrondissement de police			o	o	•	•	•	•	1000		
	Siege daïra			o	o	o	•	•	•	5000		
	Poste de police de proximité		o	•	•	•	•	•	•	200		
	surete de daïra ou wilaya			o	o	o	•	•	•	1200		
	tribunal			o	o	o	•	•	•	3000		
	siege APC			o	o	o	•	•	•	2600		
	protection civil			•	•	•	•	•	•	6000		
	algerie telecom		•	•	•	•	•	•	•	1500		
	algerie poste		•	•	•	•	•	•	•	1500		
	station d'essence			•	•	•	•	•	•	1000-2000		
	Palais des congrés							•	•	10000		
	grande poste							•	•	10000		
	les grands equipements strategiques								•	100000-200000		
parcking a etage					o	•	•	•	5000-10000			
Centre commercial (services-banques -assurances-commerce) très spécialisés							o	•	20000			
protection social	centre psycho pedagogique V					•	•	•	•	4000		
	centre sauvegarde jeunesse						•	•	•	10000		
	centre psycho pedagogique III						•	•	•	4000		
	Ecoles jeune sourds type I et II							•	•	5000-6000		
	Ecoles jeune aveugles								•	6000		
	maison pour personne agee								•	10000		
	crèche		•	•	•	•	•	•	•	1700	12% de la population	

- Equipement à programmer
- o Programmation possible en fonction du site d'implantation
- x Programmation possible en fonction du site et la demande

3.8.4 Constantine à travers sa métropolisation

Seul le temps permettra de dire si les équipements réalisés au cours de ces dernières décennies ont eu un impact positif (touristique ou économique) sur la métropole de Constantine. Mais vu que la métropolisation est un indicateur important qui indique que la métropole suit une voie continue vers le développement. Le calcul de la métropolisation reste un moyen relativement fiable pour voir si la métropole de Constantine est entrain de prendre le chemin tracé par les politiques centraux (Constantine = métropole touristique, selon les normes internationales).

Le processus de **développement et de renforcement** des métropoles c'est la **métropolisation**. Il se traduit par plusieurs caractéristiques qui sont : une concentration humaine, économique, financière, industrielle, etc., dans des métropoles de plus en plus grandes de par leur taille, souvent au détriment des autres centres urbains. Le calcul du degré de métropolisation permet de voir la somme des avancés dans la réalisation d'indicateur spécifique qui démontre que les métropoles sont plus attractives que d'autres (cet indicateur fut déterminé par l'ONU), et vu que le but de la réalisation de nombreuses actions publiques était de rendre Constantine un lieu plus attractif pour les touristes et en faire une métropole selon les normes internationales, le calcul de la métropolisation de Constantine s'est imposé de lui-même car plus une métropole est attractive plus son indice de métropolisation est élevé.

Pour calculer le degré de **métropolisation d'une** métropole il faut calculer la somme des points suivants (Population, Mouvement des voyageurs, Longueurs des métros, L'importance de la bourse, Centre de recherche scientifique, Grande manifestation, conférences and forums mondiale, Héritage Cultural), plus la somme s'approche du chiffre vingt-deux qui est la somme maximale plus le degré de métropolisation est élevé, plus la somme s'approche du chiffre 1 qui est la somme minimale plus le degré de métropolisation est faible.

Dans le cas de Constantine le degré de métropolisation est de 8/22 qui est presque le tiers de la somme, ce qui est plutôt faible selon moi.

Tableau 32 : Le calcul de la métropolisation de Constantine

Les indicateurs	La base de notation	Points	Les points de Constantine
Population	De 3 à 5 millions hab	0	0
	De 5 à 10 million hab	1	
	+10 million hab	2	
Mouvement des voyageurs	De 8 à 25 millions voyageurs	1	0
Longueurs des métros	-10 Km	0	0
	De 10 – 50 Km	1	
	+ 50 Km	2	
L'importance de la bourse	100 - 150 milliard euro	1	0
	150 - 200 milliard euro	2	
Centre de recherche scientifique	▪ 10	1	1
Grande manifestation	▪ Jeux olympique	2	2
	▪ Exposition mondial	2	
	▪ Jeux continentale	1	
	▪ Exposition continentale	1	
conférences and forums mondiale	▪ 50	1	1
Héritage Culturel	▪ Héritage international	2	2
	▪ Héritage national	2	2

Source : cour du Pr Lakhal master³³, et l'auteur, 2017.

Le total = 8

³³ Cour de master du Pr Lakhal, faculté science de la terre, Constantine, 2013.

3.9 Le PDAU en Question, Réponse

Tableau 33 : Le PDAU et la planification urbaine à la métropole de Constantine

Le PDAU et la planification urbaine à la métropole de Constantine		
	Question	Réponse
Le PDAU de 1998 concernant la commune de Constantine	le degré d'implication des pouvoirs locaux pour faire appliquer le PDAU de 1998, concernant la commune de Constantine.	le programme du PDAU n'a Jamais été pris en compte selon les différents organismes qui sont impliqués dans la réalisation des équipements publics.
	Pourquoi le programme du PDAU de 1998 n'a pas été respecté.	Après l'approbation du programme du PDAU, celui-ci n'a jamais été posé pour être réalisé par les élus locaux, selon la DUC et la DEP la priorité a été donné au fait de réaliser des équipements les plus urgents, et la réalisation du programme du PDAU n'en faisait pas partie.
	pourquoi et comment le pouvoir public local passé au-dessus de la programmation du PDAU	Bien que le PDAU de 1998, soit censé faire office de loi. En état exécutif le PDAU est surtout respecté par sa division sectorielle, secteur à urbaniser, zone agricole et autre). Mais pas dans sa programmation des équipements publics.
La planification à Constantine	Comment la réalisation des équipements hors programme s'effectue ?	La réalisation des équipements publics s'est effectuée par décret présidentiel ou par recommandations de chaque direction locale de Constantine des différents secteurs.
	Déterminer les différents acteurs du pouvoir public local qui ont la force légale d'implanter des équipements urbains hors la planification du PDAU.	<ul style="list-style-type: none"> - Wali - Recommandation de chaque direction des différents secteurs
Le PDAU de 1998 concernant la commune de Constantine	l'impact des équipements programmés par le PDAU sur l'évolution de la métropole de Constantine ?	Aucun impact positif, car dans les faits l'initiative du lancement des équipements programmés par le PDAU, n'a Jamais été lancé pour être réalisé.

Source : l'auteur, 2017.

Le PDAU et la planification urbaine à la métropole de Constantine, suite (1)		
	Question	Réponse
La planification à Constantine	Est-ce-que le citoyen Algérien est concerté lors de la réalisation des projets non-inscrits dans le PDAU ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipements réalisés par décret présidentiel ou par recommandation du wali n'ont pas droit à des concertations citoyennes en général. - Les recommandations annuelles de chaque secteur en besoin d'équipements se fait sans concertation citoyen. - Le SCU de Constantine peut être considéré comme un instrument qui a eu droit une forme de concertation vu que son programme fut repris par le workshop du PMMC.
Le PDAU de 1998 concernant la commune de Constantine	La réussite de la Projection des équipements programmés par le PDAU ?	Sur les 121 équipements programmés par le PDAU seulement 31 furent réalisés et vingt entre eux sont des équipements de voisinage. Et onze équipements étaient bien programmés.
Les équipements de superstructure hors PDAU (1998-2017).	Est-ce-que les équipements implantés qui ne respectent pas le programme du PDAU, ont eu malgré tout droit à des études approfondies avant leur implantation, Et sont-ils bien situés ?	Les équipements programmés par le SCU ont eu droit à des études approfondies et complaisantes. Les équipements s'inscrivent dans les propositions annuelles des différents secteurs sont généralement réalisés après des études bien élaborées, mais leurs emplacements ne sont pas toujours des plus favorables, car le DUC qui est la direction censée remplir cette fonction ne trouve pas toujours des emplacements des plus favorables car la ville de Constantine est quasiment saturée.

Source : l'auteur, 2017.

Le PDAU et la planification urbaine à la métropole de Constantine, suite (2)		
	Question	Réponse
Le PDAU de 1998 concernant la commune de Constantine	Est-ce-que une défaillance dans la projection a mené à une mauvaise programmation ?	Il est vrai qu'un bon programme est soumis d'après les projections en besoin d'équipements de l'aire d'étude, donc la réussite et l'échec de la programmation dépendent en grande partie de la projection. mais vu que le programme du PDAU du groupement de Constantine de 1998 (après l'enquête sur terrain et les interviews concernant la commune de Constantine) en aucun moment après son approbation ne fut soumis pour être réalisé, donc la projection défaillante n'est pas seule en compte, vu que cet instrument n'a pas été pris en considération lors de la réalisation d'équipements.
Les équipements de superstructure hors PDAU (1998-2017).	Les équipements réalisés hors le programme du PDAU de 1998 (pour la commune de Constantine) ?	Deux types d'équipements de superstructure furent réalisés : des équipements réalisés d'après des financements centralisés que le SCU a légalisé, qui sont des équipements de grande envergure. Des équipements recommandés par chaque secteur d'activité locaux, qui sont dans leur quasi-totalité des équipements de voisinage.

Source : l'auteur, 2017.

Tableau 34 : Les principaux buts à atteindre pour le PDAU

	Les principaux buts à atteindre pour le PDAU selon la législation	Le degré de réalisation des objectifs dans le PDAU de Constantine de 1998
prévision	-De prévision, en préfigurant sur la base de l'analyse d'une situation donnée et de ses tendances d'évolution, ce que doit devenir l'aire d'étude à court, moyen et long terme, en définissant les étapes qui permettent d'y parvenir.	La prévision des besoins en équipements s'est révélée en grande partie défailante vu que seulement 30 équipements projetés furent réalisés sur les 121 équipements de superstructure.
De réalisme	-Est-ce-que le PDAU a fourni à travers l'établissement d'un programme, l'importance et l'échelonnement des moyens à prévoir pour sa réalisation et sa mise en œuvre ?	Non, il n'y a aucune programmation à l'échelonnement dans le PDAU de Constantine de 1998.
D'efficacité	Faire en sorte que le programme du PDAU constitue un engagement et un guide pour les collectivités locales et les établissements publics.	Le programme du PDAU n'a pas été consulté pour la réalisation des équipements de la commune, donc le programme du PDAU n'a été ni guide, ni référence pour les collectivités locales et les établissements publics.
réglementaires	Le PDAU doit fixer des dispositions réglementaires d'une façon générale.	Le Décret exécutif n° 91-177 du mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du Plan Directeur d'Aménagement et d'urbanisme, précise que l'un des principaux objectifs du PDAU est de définir la nature et l'implantation future des grands équipements et infrastructures, or ce point n'a pas été respecté.

Source : L'auteur, 2017.

Conclusion du troisième chapitre

Initialement, le PDAU du groupement de Constantine de 1998 est censé être le seul instrument de planification des équipements de superstructures pour celle-ci hors projet d'envergure centralisé, mais dans les faits c'est autre chose. On a pu voir un certain manque de cohérence dans la hiérarchisation des instruments d'aménagement avec le PDAU surtout à cause de la vision changeante des politiques.

Au cours de ces 20 dernières années un grand nombre des équipements de superstructure a été réalisé dans la commune de Constantine (163 équipements de superstructure) bien plus que le nombre programmé par le PDAU (121 équipements de superstructure), à peu près le tiers a été projeté par PDAU, furent réalisés 30 équipements de superstructure, ce qui équivaut à peu près au cinquième des réalisations.

On avait remarqué, qu'il n'y a aucun organisme qui réalise les équipements programmés par le PDAU du groupement de Constantine, ce qui logiquement revient à dire que les équipements réalisés : ne sont pas réalisés d'après cette dernière mais réalisés selon les demandes du bilan annuel des secteurs concernés (secteur de la santé, secteur de l'éducation, ...) selon les besoins.

Certains équipements de superstructure réalisés sont des équipements centralisés, et se traduisent par les équipements cités dans le Schéma de cohérence urbaine. Huit d'entre eux sont des équipements de superstructure pour la commune, que le SCU a régularisé. Ce qui est le plus surprenant c'est que d'autres équipements du SCU sont liés financièrement et administrativement à la commune de Constantine, bien qu'ils soient réalisés hors de la commune, telle que la ville universitaire Constantine trois. L'un des points les plus marquants, selon moi, c'est l'instabilité des instruments de planification urbaine en Algérie ces derniers temps, comme on a pu le voir avec le SCU et le PPMC. Ainsi cette instabilité se traduit par le lancement de deux nouveaux outils en plus de la révision du PDAU. Le PPMC fut arrêté aussitôt après son lancement, quant au SCU son manque de stabilité se traduit dans la création d'un nouvel outil qui chevauche la même aire d'étude que le PDAU, au lieu d'améliorer ce dernier (l'aire d'étude du SCU c'est la ville, et le PDAU c'est la commune ou l'ensemble des communes), et par le changement du nom de l'instrument SCU en Projet Ville et par le changement du bureau de direction de celui-ci.

Pour faire de Constantine une métropole selon les normes internationales, de nombreux concepts et lois furent vivement encouragés à suivre par l'état. On trouve comme concept le management urbain et la bonne gouvernance d'une façon récurrente, alors que l'utilisation d'un autre concept d'actualité tel que l'intelligence territoriale pour la création des équipements, brille par son absence, ou comme la difficulté de maîtrise de projet urbain. En ce qui concerne les lois, de nombreuses lois ont vu le jour ces dernières années dans le but de faire des programmes avec une vision de durabilité, mais selon moi la plus importante reste la loi 06-06 de l'orientation de la ville car c'est la première loi effective qui se concentre sur l'aire de la ville qui ouvra la voie dans la vision des politiques dans sa durabilité.

Ainsi pour finir, les équipements de Constantine réalisés ces deux dernières décennies ont réussi à donner un visage nouveau à la métropole, bien que le chiffre de ses réalisations soit très important, 25% des équipements publics de superstructure de la commune de Constantine, cela n'est pas l'unique raison à ce changement, mais le fait que certains soient des équipements de grande envergure peut potentiellement jouer un rôle majeur, tout comme l'éradication des quartiers bidonvilles.

Et bien que au cours de cette thèse on a soulevé de nombreux problèmes relatifs à la programmation des équipements en Algérie, une conclusion de deux points s'est imposée à moi, le premier point est qu'après une étude approfondie du PDAU et du SCU on trouve que le SCU n'est pas indispensable pour une bonne planification urbaine de la commune de Constantine et que les concepts de bonne gouvernance, management, urbain, concertation,... qui régissent le SCU pourraient être aussi bien transposés au PDAU. Le second point est le plus important selon moi, c'est que lors de la réalisation de la programmation il faut prendre en compte toutes les lois et contraintes qui sont mis par la législation Algérienne pour une vision d'un progrès constant, ce qui a été totalement négligé par le PDAU de Constantine de 1998.

Conclusion deuxième partie

Constantine ville millénaire, a vécu près de 3000 ans sur un même site (le Rocher), a subi de nombreux sièges à cause des convoitises Européennes, et de nombreuses guerres dans une Colonisation près de 130 ans par l'envahisseur français. Ce vécu et le passage de différents types de culture dans la cité, ce fait a laissé des traces jusqu'à nos jours (ville arabo-musulmane, viaduc romain, ville coloniale, et d'extension moderne). De nos jours l'instrument de planification urbaine censé gérer l'espace urbain en Algérie est le PDAU, en février 1998 le PDAU du groupement de Constantine fut approuvé, celui-ci aura du être valide jusqu'à la fin de l'an 2017 donc pour une durée de 20 années, et même si ce dernier a été soumise à une révision en 2008, dix ans après cette révision il n'a toujours pas été finalisé. Et si le PDAU est l'outil de planifications qui doit introduire les équipements de superstructure et d'infrastructure pour Constantine, dans les faits c'a n'a pas été le cas.

En effet entre 1998 et 2017 Constantine a reçu une attention particulier par les élus centraux, traduite par plusieurs interventions urbaine, un terrain d'étude passionnant en grande partie grâce au changement d'approche de maîtrise d'espace, une nouvelle visions des politiques centraux plus ambitieuse pour le devenir de la métropole, et par la multiplicité des instruments de planifications urbaine qui traite le même espace pour Constantine, bien qu'aucun n'a reçu une approbation qui valide sa phase final, pour l'instant.

Si Constantine été un organisme vivant complexe, effectivement cette dernière nécessite des actions réfléchies et localisées pour lui permettre de durer dans le temps, et si les voiries sont les artères des espaces urbains, les équipements publics restent ces organes vitaux. Ainsi pour changer l'image de Constantine d'une ville régionale algérienne, à celle d'une métropole touristique internationale, les élus ont entamé cette conversion par une première démarche législative en 2006 traduite par la loi 06-06, la loi de l'orientation de la ville, suivie de concert par des études sur l'échelle urbaine de Constantine, de cette manière on a pu voir la création de l'instrument PPMC, puis son annulation après sa première phase, le lancement de la révision du PDAU en 2008, et la création du SCU (bien que ces deux derniers instruments n'ont toujours pas été approuvés, un grand nombre de projets cités par le programme du SCU furent

réalise). Pour valoriser la métropole les élus se sont concentrés sur ces artères et ces organes vitaux, en aménageant des équipements de superstructure et infrastructure.

Près du quart des équipements de superstructure publics de Constantine ont été réalisés entre 1998 et 2017, sur ces 163 équipements réalisés on a trouvé que 122 de ces équipements n'ont été initiés par aucun outil de planification urbaine, et 30 équipements de superstructure publics furent inclus dans les projections en besoin des équipements pour Constantine par le rapport du PDAU du groupement de Constantine de 1998, mais ce n'est pas le PDAU qui a conduit à leur réalisation, mais bien les recommandations de chaque secteur d'activité, ou encore par demande d'élus centraux, ce qui accroît le chiffre des équipements réalisés hors programme à 152. Les onze équipements restants de superstructure ont été instruits par le PPMC ensuite le SCU (tous en conservant à l'esprit que ces instruments n'ont pas été approuvés).

Les instruments de planification urbains sont sensés programmer les logements et leurs équipements de voisinage, et les équipements de grande envergure, pour faire des espaces urbains bien organisés et qui pallient au besoin futur de ces citoyens. Législativement parlant les équipements de grande envergure peuvent être réalisés par demande des élus centraux, et enfin le fait d'utiliser les recommandations des différents secteurs est sensé être qu'une béquille de secours en cas d'apparitions d'un manque inattendu, car les instruments de planification doivent prévenir les besoins avant l'arrivée des manques. Or cette démarche d'actions est devenue la méthode de gestion des équipements publics urbains de la métropole de Constantine.

Conclusion générale

Les villes dans le monde sont plus peuplées qu'elles ne l'ont jamais été au cours de l'histoire de l'humanité, elles relèvent un véritable défi d'ingéniosité, parfois pour réussir à réaliser la maîtrise de l'espace urbain et ses enjeux, nous avons pu voir précédemment comment la notion même de l'espace a pris une dimension nouvelle grâce au concept de **développement durable**. D'autres concepts ont vu leur apparition dans le but d'optimiser et permettre l'exécution de celui-ci, comme **l'intelligence urbaine** qui intègre l'approche organique de la ville et les technologies modernes de communication dans son fonctionnement. On trouve aussi **La bonne gouvernance et l'image de marque**.

L'espace peut être aussi appréhendé en une multitude de couches thématiques multidimensionnelles, ce qui permet de faciliter l'appréhension de l'espace, selon une thématique précise, et passer d'une vision en appréhendant un seul problème (ou thème), voir deux ou plusieurs, pour une vision plus globale et donc une analyse ciblée, stratégique, ou simultanée ou encore globale et flexible.

On appelle une planification intelligente lorsque celle-ci réussit à déterminer les priorités, ce qui nous fait un gain de temps et d'argent, lorsque les liens logiques entre les éléments du système et les chemins critiques sont mis en place, et lorsque des réseaux sont pris en charge.

La planification urbaine en Algérie se base sur de nouvelles démarches et concepts tels que le Développement Durable, la bonne Gouvernance, l'Image de Marque et le Management Urbain. Et bien que ces concepts soient absents dans le programme du PDAU du groupement de Constantine de 1998, ils sont thématiquement présents dans la démarche de réalisation du Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine ; Et lorsqu'on sait que de nombreux équipements architecturaux inclus dans le programme du Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine, étaient déjà en cours d'étude ou en cours de réalisation avant la réalisation du Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine, cela diminue de la pertinence de l'outil de planification urbaine en lui-même.

Il est clair qu'au cours de ces dernières années (entre 1998 et 2017) que les équipements publics de superstructure de Constantine n'ont pas été réalisés d'après les programmes de planification urbaine du PDAU de Constantine de 1998. Ainsi la réalisation des équipements

publics de superstructure a suivi deux phases au cours de ces deux décennies : la première, c'est la création des équipements selon la nécessité de l'urgence, ainsi les équipements étaient déterminés par les directions des différents secteurs d'activité et par les élus locaux, la seconde c'est la création d'équipements d'envergure pour faire de Constantine une métropole touristique internationale, cette action fut initiée par les élus centraux et gérées par les élus locaux, grâce au SCU de Constantine qui était l'outil de légalisation qui est venu par la suite pour réglementer ces actions sur l'échelle locale. Ainsi on peut en déduire que les réels faiseurs d'espaces urbains pour Constantine en matière d'équipements publics sont les élus politiques et non les aménageurs ou urbanistes.

Le PDAU du groupement de Constantine de 1998 a brillé par ces nombreuses lacunes, notamment dans la programmation des équipements de superstructure pour la commune de Constantine les défaillances étaient très apparentes, toutefois les failles sont importantes dans l'ensemble du PDAU, et elles indiquent un manque de maîtrise de la planification par les programmeurs Algériens, certaines failles ont été très inattendues, les plus importantes consistent dans la programmation des équipements de voisinage dans le PDAU du groupement de Constantine de 1998, qui sont censés être des équipements d'accompagnement au programme de logement car la programmation des équipements du PDAU aurait dû impliquer les équipements publics pour un grand rayonnement d'attraction.

La deuxième est la vision très peu ambitieuse qu'avaient les politiques Algériennes pour le devenir de la ville de Constantine en l'an 1998, bien que cette dernière soit une ville millénaire et à forte potentialité touristique et économique. Et d'autres défaillances étaient très prévisibles comme l'absence de concertation et participation des citoyens dans toutes les étapes de la programmation, et le manque de cohésion entre la politique de l'économie locale (la libéralisation du marché) et les différents équipements programmés (ainsi des équipements que les politiques ont désiré laisser à la réalisation du privé, ces équipements furent programmés en masse (13 centres commerciaux et 60 crèches et jardins d'enfant).

Mais le plus grand indicateur d'échec du programmeur Algérien selon moi, consiste dans la création d'un nouvel instrument de planification pour la ville qui est le SCU alors que 10 ans après la révision du PDAU de Constantine, il n'a pas été approuvé, d'autant plus que le SCU de Constantine est censé être un instrument de planification efficace pour la ville, grâce à l'utilisation des derniers concepts qui créent l'espace urbain. Lorsqu'on l'analyse de plus près

ce cas a joué plus le rôle de régulateur que celui d'un instrument de programmation. Mais même avec le SCU qui était censé englober les démarches les plus pertinentes, le programmiste Algérien est passé à côté de l'une des méthodes des plus appropriées et dans notre aire du temps « l'intelligence Urbaine ».

- Pourquoi le pouvoir public ne respecte pas toujours la planification urbaine des équipements publics de superstructure établie par le PDAU ?

En effet l'hypothèse n°1 et n°3 se sont révélées correctes, ainsi les pouvoirs publics ne suivent pas ou changent parfois les programmes d'équipements mis en place par le PDAU car ces programmes ne palissent pas aux besoins les plus urgents des citoyens, mais aussi car le programmes mis en place par le PDAU de Constantine de 1998 fut jugé dépassé par la wilaya de Constantine la même année de l'approbation du PDAU (selon les dires de la direction du bureau d'urbanisme de l'URBACO), le PDAU a dû attendre dix ans de plus pour être révisé et dix ans après le lancement de sa révision il n'est toujours pas approuvé ; c'est pour quoi entre 1998 et 2006 la wilaya de Constantine s'est basée sur les demandes en besoins d'équipements publics des différentes directions de chaque secteur pour réaliser les équipements publics de superstructure et infrastructure de Constantine. Après 2006 et la volonté de moderniser Constantine et en faire une métropole touristique selon les normes internationales, a été ajouté une nouvelle démarche de conduite pour la réalisation des équipements de superstructure, initiée principalement par ces outils de planifications territoriales (le SNAT et le SRAT) ensuite par le programme du SCU de Constantine, qui s'est traduit sur terrain par la réalisation de nombreux équipements de superstructure et infrastructure de grande envergure (onze équipements) tels que le nouveau siège de la Wilaya, le téléphérique et le théâtre de verdure...etc.

Malgré le fait que le programme concernant le PDAU de Constantine de 1998 n'a pas été appliqué, on a pu voir que 30 équipements de superstructure cités dans les projections en besoin du PDAU de Constantine sur les 121 programmés, furent réalisés ultérieurement, d'après les recommandations des directions des différents secteurs (éducation, santé, ...). Onze équipements de superstructure et infrastructure de grande envergure ainsi dans le rapport du SCU furent réalisés (bien que cet instrument comme le PDAU tarde à ce faire valider bien que nombreux de ces programmes furent réalisés). Et 122 équipements réalisés à Constantine au cours de ces 20 dernières années (du début de 1998 à la fin de 2017 ce qui aura dû être la période de

validité du PDAU du groupement de Constantine de 1998) ont été réalisés, mais ce que les rend particulièrement intéressant, c'est que ces équipements de superstructure n'ont pas été projetés comme équipements nécessaires par les programmes du PDAU du groupement de Constantine de 1998, ni par aucun programme initial (programme en cours d'étude, de révision, ou validé). Ainsi c'est les pouvoirs publics qui font la métropole de Constantine, ont ce basent principalement sur les recommandations des directions des différents secteurs d'activités locaux.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages Généraux

Alain Avitabile	LA MISE EN SCÈNE DU PROJET URBAIN	l'Harmattan,	France	2005	336 pages
Alain TARRIUS, Michel PERALDI, Geneviève MAROTEL	L'aménagement à contre-temps	L'Harmattan	France	2012	151
Bernard JOUVE	La gouvernance urbaine en questions	Lavoisier	Paris	2004	124
Claude Chaline	Les nouvelles politiques urbaines : Une géographie des villes	Ellipses Marketing	France	2007	156
Claude Martinand, Josée Landrieu	L'aménagement en questions	ADEF	Paris	1996	242
Claude Prelornzo	Infrastructures villes et territoires	L'Harmattan	France	2000	94
Cabrai N, GallaisJ, Sidikou H.A	politiques d'aménagement en milieux fragiles (Sahel Nordeste Amazonie)	L'Harmattan	France	1991	233
EWA BEREZOWSKA- AZZAG	Projet urbain (volume I) : CONNAITRE le contexte de développement durable	ED-DIWAN	Alger	2011	245
EWA BEREZOWSKA- AZZAG	Projet urbain (volume II) : COMPRENDRE la démarche du projet urbain	ED-DIWAN	Alger	2012	387
Gumuchian, Herve ; Grasset, Eric ; Lajarge, Romain ; Roux, Emmanuel	Les acteurs ces oubliés du territoire	Economica	France	2003	186
Georges MARTINET	équipements socio-éducatifd et aménagements urbain	Presses universitaire de Lyon	Lyon	1978	
GENESTE Stanley	Initiation au montage d'une opération d'aménagement	Le Moniteur	Paris	2016	344

Jacques Lécureuil	La programmation urbaine	Le Moniteur	Parie	2001	183
Jean BELMER	POUR UN URBANISME DE PROJET (De l'aménagement au renouvellement urbain)	ellipses	France	2011	182
Jean-Paul Lacaze	Aménager sa ville : Les Choix du Maire en matière d'urbanisme	Le Moniteur	Parie	1987	115
Jean-Paul Lacaze	Introduction à la planification urbaine	Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées	France	1995	386
Jean-Paul Lacaze	La transformation des villes et les politiques publiques 1945-2005	Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées	France	2006	256
Jean-Paul Lacaze	Renouveler l'urbanisme Prospective et méthodes	Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées	France	1970	196
Jean-Marie HURIOT	La ville ou la proximité organisée	Economica Anthropolos	Paris	1997	237
Jean-Loup Gourdon, Evelyne Perrin, Alain Tarrius	Ville, espace et valeurs	L'Harmattan,	France	1995	582
Maouia Saidouni	Eléments d'introduction à l'urbanisme (Histoire, méthodologie, réglementation)	Casbah	Alger	2001	259
Marc Côte	Constantine	Encyclopédie berbère	France	1994	269
Marie-Laure Beaufile Yves Janvier	Aménager La ville demain	L'aube	France	1999	89
Milton Santos	Les villes du tiers monde	M.-TH. Génin.	France	1991	659
Nathalie Blanc	Les nouvelles esthétiques urbaines	ARMAND COLIN	Paris	2012	220
Nicolas Arnaud Céline Legran	Le management en questions : programme DCG 7	Gualino	France	2012	155

Rachid SISI BOUMEDINE.	L'URBANISME EN ALGERIE (échec des instruments ou instrument de l'échec).	les alternatives urbaines	Alger	2013	228
Pascal Belda, eBizguides	Algérie	MTH Multimedia S.L.	France	2004	246
Patrick Le Gales	Politique urbaine et développement local - Une comparaison franco- britannique	L'Harmattan	France	1993	320
Patrick Lacouture	Les équipements sportifs : Programmation, conception et maintenance	EPS revue	France	2006	257
Pierre Merlin Françoise Choay	Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement	Presses universitaire de France (PUF)	France	1998	839
Pierre Merlin Françoise Choay	Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement	Presses universitaire de France (PUF)	France	Réédition de 2005	963

Thèses & Mémoires

BENIDIR F	Urbanisme et planification urbaine le cas de Constantine	Institue d'Architecture et d'urbanisme	Constantine	2007
LATRECHE Chafia	La planification urbaine : entre théorie, pratique et réalité. Cas de Constantine.	Faculté des sciences de la terre, de géographie et de l'aménagement Option Urbanisme	Constantine	2008
MAZRI- BENARIOUA Mouna	La Culture en tant que fait urbain. Lecture sur des indicateurs de développement culturel. Cas du secteur sauvegardé de Constantine	Faculté des sciences de la terre, de géographie et de l'aménagement Option Architecture	Constantine	2007
MOUHOUBI Nedjima	les outils de management de projets urbains en faveur de la durabilité. Cas PMM	Université Constantine 3, Laboratoire de rattachement : LAVMF	Constantine	2015

Etudes et Travaux Spécifiques

Atelier Régional Rencontres Réhabilitation	POLITIQUE DE LA VILLE ET GESTION URBAINE	ARRR Provence-Alpes-Côte d'azur	France	1997
Direction des Etudes Prospectives de la Documentation et de l'informatique	Normalisation des Infrastructures et Equipements Culturels	DEPDI	Algérie	2008
Direction de l'Environnement	PLAN D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA WILAYA	URBACO	Algérie	2012
Direction de La Prévention	Schéma directeur de la santé	DIRECTION DE LA PREVENTION	Algérie	2006
Journal Officiel de la République Algérienne N° 11	Loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques	Journal Officiel de la République Algérienne N° 11	Alger	2003
Journal Officiel de la République Algérienne N° 26	Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991 Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991			
Journal Officiel de la République Algérienne N° 43	Loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.	Journal Officiel de la République Algérienne N° 43	Alger	2003
Journal Officiel de la République Algérienne N° 52	Loi n° 04-08 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.	Journal Officiel de la République Algérienne N° 52	Alger	2004 P04
Journal Officiel de la République Algérienne N° 77	Loi N° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire	Journal Officiel de la République Algérienne N° 77	Alger	2001
LAUA	Programme " Architecture de la Grande Echelle ", première session. Ministère de la Culture – DAPA ; MEDAD	ENSANANTE et LAUA	France	2007

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Schéma d'Aménagement de l'Espace de Programmation Territoriale Nord-Est à l'horizon 2025 -TOME 1- Partie 1 : Etat des Lieux : Diagnostic Territorial : Diagnostic Stratégique Dynamique et structure territoriale	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Algérie	2010
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Schéma d'Aménagement de l'Espace de Programmation Territoriale Nord-Est à l'horizon 2025 -TOME 1- Partie 2 : Système productif Problématiques et Enjeux. Scenarios d'Aménagement du Territoriale.	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Algérie	2010
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Schéma d'Aménagement de l'Espace de Programmation Territoriale Nord-Est à l'horizon 2025 -TOME 2- Programmes d'Actions Territoriales	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Algérie	2010
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Schéma d'Aménagement de l'Espace de Programmation Territoriale Nord-Est à l'horizon 2025 -TOME 3- Gouvernance & Tableau de Bord	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Algérie	2010
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Schéma directeur de la formation et de l'enseignement professionnels	MATE	Algérie	2008
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Schéma National d'Aménagement du Territoire	MATE	Algérie	2010
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Tourisme.	Schéma Directeur d'Aménagement Touristique -SDAT 2025-	MATET	Algérie	2008
ONS	Population résidente par âge, par sexe et par commune	ONS	Alger	2008
ONS	Population résidente par âgé, par sexe	ONS	Alger	2008
URBACO	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du groupement de Constantine.	URBACO	Constantine, Algérie	1998

URBACO-EDR	Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine, rapport I (délimitation du périmètre de l'étude).	URBACO-EDR	Algérie	2006
URBACO-EDR	Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine, rendu mission II (le diagnostic prospectif du grand Constantine).	URBACO-EDR	Algérie	2007
URBACO-EDR	Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine de SDAAM de Constantine	URBACO-EDR	Constantine, Algérie	2012

Revue & Articles

CHAOUCHE TEYARA Roubila, BEN MISSI Ahcen	Les équipements de superstructures publics dans la première expérience de planification urbaine Algérienne poste indépendance Cas de Constantine.	Université Constantine 3, Institut Gestion Technique Urbaine	Constantine, Algérie	2017
EWA BEREZOWSKA- AZZAG	intelligence urbaine, au-delà d'une planification	EPAU, Laboratoire VUDD	Alger, Algérie	2013
Rabah BOUSSOUF,	Constantine : D'une ville attractive à une ville répulsive	Université Constantine, laboratoire d'Aménagement du territoire,	Constantine, Algérie	2013
MOUHOUBI Nedjima	LES EFFETS DE LA « NON-PARTICIPATION DU PUBLIC » DANS LES GRANDS PROJETS URBAINS. CAS DU PROJET DE MODERNISATION DE CONSTANTINE	Université Constantine 3, Laboratoire de rattachement :LAVMF	Constantine, Algérie.	2015

ANNEXES

La liste des équipements réalisés par la direction de la CNFPH

Code	Etablissement	Date
2501	CFPA Polyvalent	1948
2502	INSFP SMK	1998
2503	CFPA Belle Vue	1985
2504	INSFP Khroub	1990
2505	CFPA Ain Abid	1986
2506	INSFP ZARZARA	2008
2507	CFPA Hamma Bouziane	1985
2508	CFPA Daksi	1985
2509	CFPA Ain El Bey ZIADIA	1986
2510	CFPA Ain Smara	1985
2511	CFPA Zighoud Youcef	1985
2512	CFPA Palma	1986
2513	CFPA Ouled Rahmoune	2002
2514	CFPA Khroub	2004
2515	CFPA Didouche Mourad	2008
2516	CFPA Ibn Ziad	2010
2517	CFPA Bekira	2010
2518	CFPA Messaoud Boudjeriou	2010
2519	CFPA Ben Badis	2010
2520	CFPA Massinissa	2011
2521	IEP Ali Mendjli	2010
2522	Annexe Beni hamidéne	1999

Source : CNFPH

السكان المقيمون حسب السن و الجنس و البلدية
Population résidente par age, par sexe et par commune

Constantine 01 قسنطينة				Hamma Bouziane 02 حمامة بوزيان			
فئة العمر Groupe d'âge	الذكور Masculin	الإناث Féminin	المجموع Total	فئة العمر Groupe d'âge	الذكور Masculin	الإناث Féminin	المجموع Total
0-4 Ans	20043	19388	39431	0-4 Ans	3895	3685	7580
5-9 ans	16082	15641	31723	5-9 ans	3248	3136	6384
10-14 ans	18694	18098	36792	10-14 ans	3956	3647	7602
15-19 ans	22041	21322	43362	15-19 ans	4522	4212	8735
20-24 ans	23601	23286	46887	20-24 ans	4428	4287	8715
25-29 ans	21444	21242	42686	25-29 ans	3860	3703	7563
30-34 ans	18567	18243	36810	30-34 ans	3073	3104	6177
35-39 ans	16174	17140	33314	35-39 ans	2838	2851	5689
40-44 ans	15015	15506	30521	40-44 ans	2505	2422	4927
45-49 ans	12046	12088	24134	45-49 ans	2289	2129	4418
50-54ans	10064	10447	20511	50-54ans	1836	1655	3491
55-59 ans	8141	8485	16626	55-59 ans	1384	1275	2659
60-64 ans	5595	6649	12244	60-64 ans	884	891	1775
65-69 ans	4981	5944	10925	65-69 ans	788	790	1578
70-74 ans	4295	5115	9409	70-74 ans	541	619	1161
75-79 ans	3231	3652	6883	75-79 ans	435	398	834
80-84 ans	1652	1958	3610	80-84 ans	194	220	414
85 ans & +	1023	1297	2320	85 ans & +	111	134	244
ND	65	119	184	ND	4	2	6
Total	222 753	225 621	448 374	Total	40 791	39 161	79 952

Les superettes : (Code n° 510001)

Wilaya de Constantine

N°	Nom de Superette	L'adresse	Gestionnaire	N° de Registre de Commerce	Date de Création	Superficie (m2)	Superficie de Parking (m2)	Obs
1		40 Rue Ismail Mahdjoub SMK	Hammama Hamoudi	08A0352378	30/04/2008	150		
2		Zone Industriel Palma - Constantine	Boulkout Boubaker Elsadik	05B0066462	23/09/2013	700		
3		Lotissement ain elbey 1 ^{er} tanche n 195a - Constantine	Bader loubna	06A0344998	31/03/2013	220		
4		292 lotissement belle vue ouled rahmoune	Foughali nasrdinne	13A0376425	03/11/2013	17		
5		Lotissement mouna n 429 elkhroub	Debouz mohamed	00A0326201	26/02/2000			
6		07 rue larakab ahmed smk	Debouz mohamed	00A0326201	30/10/2000			
7		447A cite hayet	Belhadef wided	03A0335902	11/03/2003			
8		Zone industriel palma N° 27A5 Constantine	Ben djaber safia	03A0337191	11/10/2003	606		
9		Rue 19 juin 1965	Hammana latifa	04A0338667	10/11/2005			
10		04 asla houcin	Lahnache amor	05A0342167	20/06/2005			
11		08 lotissement freres abbas	Ben askeur azedine	09A0356790	15/07/2009	180		

12		23 rue belouzedd	Laasaker sliman	98A0311806	03/07/1998			
13		114 rue larbi ben mhidi	Bouzhazah belkacem	98A0312615	15/09/1998			
14		86 rue kitouni abdmalek	Laasifer amor	98A0313407	03/01/2006			
15		15 rue aban ramdan	Nia houcin	98A0314523	20/09/1998			
16		Sous terrain n 01	Selami zahia	99A0318506	13/02/1999			
17		23 cite 20 aout 1955	Aib alaoua	01A0332013	12/01/2001			
18		Cite riad 91 logement	Nezaza ghania	04A0338931	23/06/2004			
19	Superette el RTTEDJ	Uv 06 centre commercial elriedj n 313 et 314 nouvel	Leknouch nouaman	04A1630457	11/07/2004	400	600	
20		368 lotissement elwafa	Dahdoub nouredine	06A0346035	05/08/2006	120		
21	Superette EL ORDJENE	Uv07 lotissement ain elbey 1 ^{er} tranche n 67 ali mendji	Maaziz lazhar	08A0353897	11/10/2012	140		
22		57 rue abed guarini tonджа elkhroub	Zitouni mohamed	09A2423877	05/08/2012	12		
23	Superette CAREFOUR	bat k24 n 24 c uv 01 ali mendji	Miles youcef	10A0361167	22/07/2010	180		
24	Superette ELMADINA	09 cite 384 logement soreset bt t 01 uv 09 ali mendji	Benkara ali abdlaziz	99A0318927	02/02/2010	140		
25	Superette ELMIZANIYA	Centre commercial la coupole uv 07 er tranche n 15 a local a	Boulkout abdlouahab	14B0070486	28/04/2014	400		

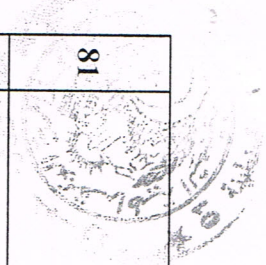
26		Lotissement el afrah n 39 ilot 80 section n 50 ben badis	Bousafsaf eleulmi	14A0378123	02/03/2014	120+500		
27		Lotissement elfadjr n 121 ain abid	Chedah fatiha	13A0373577	13/11/2013	120+500		
28		Lotissement ain sedari n 131 hamma bouziane	Ben fadel abdrahman	99A0323585	06/05/2014	180	4	
29		Cite 1600 local n 2 et 3 ouled rahmoune	kelali taher	99A0318707	11/09/2006			
30		Lotissement 55 elguourzi ouled rahmoune	Boukerara miloud	99A0320167	31/03/1999			
31	Superette ELRIHAB	Lotissement 212 local 01 N° 08 ain smara	Hamama farouk	05A0341380	02/02/2010	290		
32	Superette	Cite sedira lamtayach n 05 ain smara	Ben daara djabelkhire	98A0316169	17/05/2005	120		
33		03 freres boucena	Bekouch mohamed salah	99A0616700	28/09/1999			
34		01 djouad tahar	Ben bouaia adlen	01B0064405	11/03/2001			
35	Superette evolution food	84 lotissement ecalyptuse	Abd djail zinlabidin	07B0067492	23/12/2007			
36	Societe zighoud youcef	Cite 20 aout 1955 mimozza bt a6 n 01	Yaiche sassi	08B0067675	26/04/2008	180		
37	Superette planet des cadeaux	03 messaoud boudjeraou	Baadach ahcen	98B0062503	12/02/1998			
38	Superette eldjoussour	12 rue chihani bachir	Ben amor ali	99B0062797	04/07/1999			
39		103 cite 08 mai 1945 elkhroub	Benchikh omar	01B0064382	10/10/2001	33		

40		01 rue ben saadallah ismail elkhroub	Kenana mourad	07B0067290	16/05/2007			
41		06 rue aoune rabah ain abid	Zebiri ablali	98B0062509	13/12/1998	120		
42		368 LOTISSEMENT EL WAFPA	DJETAOUI khaled	03A0335328	16/03/2003			
43		Cite onama 5em km n 20a	Alak abdkader	00A0326434	19/03/2000			
44		Rue amor hannou n 04	Bouchaar mourad	03A0335960	26/05/2003			
45		Rue chidekh mohamed n 41 smk	Djemna Essadek	13A0375080	24/06/2013			
46		Cite bencherqui route chettaba n 16	Sayed Djeloul	97A0310413	06/10/1997			
47		Rue de la liberte N° 07	Moussa Aousaid Ibrahim	98A0311420	03/02/1998			
48		Lotissement abelhafid boussof 4er tranche N°338 j	Ourahmane samir	06B0067093	25/09/2013			
49		Superette bien rond 12 BIS RUE ASSLA HOUCINE Constantine	Laouar salah	07B0067169	14/02/2007			
50		Superette cirta Unite ain smara	Bouteldja rachid	00B0063867	08/08/2000			
51		Superette centre NOW Cite kouhil lakhdar jlot 244 section 04	Mimoune namane	10B0068588	14/02/2010			
52		Superette EL ARZAK Rue zaidi abelhamid belle vue n 38	Ramerame yazid	99B0062726	13/03/1999			
53		SNC FILALI Cite boussof gare routiere local c n 148	Filali mohamed salah	99B0063381	26/01/2011			

54		292 LOTISSEMENT BELLE VUE OULED RAHMOUNE	Houari djalel	03A0336422	28/07/2003			
55		NOUVELLE VILLE MASSINISSA LOCAL B LOT	Bouachiba zohir	09A0358120	03/12/2009			
56		LOTISSEMENT ABDELHAFID BOUSSOUF	Lebeze smail	14A0377399	13/01/2014			
57		VOUVELLE VILLE ALI MENDJELI UV18 P 169 LSP	Anrou salim	14A0381064	11/12/2014			
58		LOTISSEMENT DES CITE EL RIAD N 10	Bencheikh adel	15A0383201	08/06/2015			
59		DIDOUCHE MOURAD CONSTANTINE	Djerboua samia	15A0383457	08/07/2015			
60		13 RUE LARBI BEN M'HIDI CONSTANTINE	Djelmani slimane	98A0315227	02/11/1998			
61		ZONE INDUSTRIELLE PALMA N56 W CONSTANTINE	Benlaksira mouloud	99A0321413	15/05/1999			
62	SARL SUPERETTE BE HAPPY	CITE B CHIR N 12 HAMMA BOUZIANE CONSTANTINE	Boukerzaza mohamed mehdì	15B0070930	14/05/2015			
63	SARL EL RAHMA WA EL IHSSANE LI TASSAWOUK	NOUVELLE VILLE ALI MENDJELI UV13 EL YASMINE BT 09 N 13 CONSTANTINE	Boughedda soufiàne	15B0070965	14/06/2015			
64	SARL A2Z MARKET	LOTISSEMENT AIN EL BEY IERE TRANCHE N°195B CONSTANTINE	Boulkout zakaria	15B0071017	06/08/2015			

65	SARL EL-MIZANIA COMMERCE	OULEDJET ENNASSAR LOCAL B BIS OUED EL- HAMIMIME CONSTANTINE	Boulkout zohir	05B0066462	06/06/2007			
66	SARL MEDICAL S.Y.S	DJENANE ZITOUNE ZONE INDUSTRIELLE LAMORISSIER N H06 CONSTANTINE	Berlat salim	10B0068833	18/10/2010			
67	EURL SONILEF	NOUVELLE VILLE ALI MENDJELI UV 02 LOT 05 AIN EL BEY N 123 EL . KHROUB/CONSTANTINE	Lakrouche naamane	16B0071277	05/04/2016			
68	SARL SUPERETTE LE BON CHOIX	CITTE DJEBLI AHMED N C03 HAMMA BOUZIANE/CONSTANTINE	Marhoun abdelmalek	16B0071387	02/08/2016			
69	SARL FENNEK MARKET	NOUVELLE VILLE ALI MENDJELI UV 5 AIN EL BEY BT B N 02, 03 ET 04 EL KHROUB/CONSTANTINE	Benhacine larbi	16B0071406	22/08/2016			
70	SOCIETE ZIGHOUD YOUCEF SPA	RUE ASSELA HOCINE N 10 CONSTANTINE	Benachour abdelhamid	98B0062347	22/08/1998			
71	SARL ESSIDK MAGHREB INTERNATIONAL TRADE AND SERVICE	11 AVENUE AOUATI MOSTEFA CONSTANTINE	Meniai maamar	99B0062766	23/03/1999			
72		05 LOTISSEMENT 05 LOTS AIN SMARA	Boussehmine said	09A0745859	26/05/2010			

73	قوس CENTRE COMMERCIAL EL KHIYAM CITE FRERES MENTOURI SMK CONSTANTINE	Messaoudi abdelhafid	12A0369820	11/03/2012			
74	CITÉ STAÏH ILOT 10N°143 CONSTANTINE	Boukaaba imed	14A0377791	06/02/2014			
75	CITE ABDELHAMID BOULEKZAZ N 72 CONSTANTINE	Bouchemal brahim	14A0378134	03/03/2014			
76	LOTISSEMENT AIN BEN SBAA N B 49 49 A HAMMA BOUZIANE/CONSTANTINE	Bouziane abdelghani	15A0384588	23/11/2015			
77	RUE ZAATER TAYEB N 04 CITE DAKSI CONSTANTINE	Abdeljdouad bilfel	15A0384857	14/12/2015			
78	CITE AIN SDARIN 51 C HAMMA BOUZIANE/CONSTANTINE	Derghout moussa	16A0386714	02/05/2016			
79	LOTISSEMENT EL NOUR N 07 BOUNOUARA LOCAT T OULED RAHMOUNE/CONSTANTIN E	Benmezdad Imed eddine	16A0386875	12/05/2016			
80	CITE 20 AOULT 1955 N 06AIN SMARA/CONSTANTINE	Benkhedimellah skafif hocine	16A0387201	06/06/2016			



81	LOTISSEMENT AIN EL BEY EL KALYPTUS 2EME TRANCHE N°78 A CONSTANTINE	Tarfi theb	16A0387235	08/06/2016			
82	CITE DIEDOUR LOCAL A CONSTANTINE	Nahoui soraya	16A0388131	21/09/2016			
83	UV 04 ILOT RURAL N° 16 PARTIE A ET 16 PARTIE B BT B03 LOCAL N° 06-07-08- 09 NOUVELLE VILLE ALI MANEDJELI AIN SMARA/CONSTANTINE	Bennia idriss	16A0388169	26/09/2016			
84	CITE ZIGHOUD MOUSSA ZIGHOUD YOUCEF 1ER NOV 54 ZIGHOUD YOUCEF/CONSTANTINE	Boulkout zoheir	16A0388198	28/09/2016			
85	UV 5 EXT 05 N 285 NOUVELLE VILLE ALI MENDJELI EL KHROUB/CONSTANTINE	Drara mohammed	17A0390694	11/05/2017			

Super marchés: (Code n° 510002)

Wilaya de Constantine

Nom de Superette	L'adresse	Gestionnaire	N° de Registre de Commerce	Date de Création	Superficie (m2)	Superficie de Parking (m2)	Observation
		INÉBARK					

Hyper marchés: (Code n° 510003)

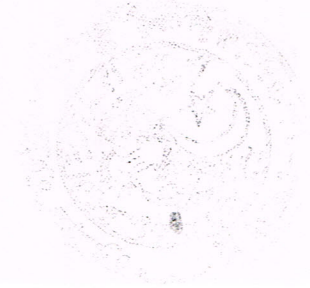
Wilaya de Constantine

Nom de Superette	L'adresse	Gestionnaire	N° de Registre de Commerce	Date de Création	Superficie (m2)	Superficie de Parking (m2)	Observation
		MEBART					

جدول 01: توزيع التجار حسب الدوائر و البلديات إلى غاية 30 جوان 2017

مديرية التجارة لولاية: قسنطينة

الدائرة	البلدية	عدد التجار لكل بلدية	مجموع التجار لكل دائرة
قسنطينة	قسنطينة	36254	36254
الخروب	الخروب	9125	12467
	عين اسماة	2544	
	أولاد رحمون	798	
عين أعبيد	عين أعبيد -	1196	1685
	ابن باديس	489	
زيغود يوسف	زيغود يوسف	1210	1399
	بني حميدان	189	
حامة بوزيان	حامة بوزيان	3567	5284
	ديدوش مراد	1717	
ابن زياد	ابن زياد	893	1135
	مسعود بوجريو	242	
	المجموع الولائي للتجار		58224



جدول 02: توزيع التجار حسب طبيعة النشاط إلى غاية 30 جوان 2017

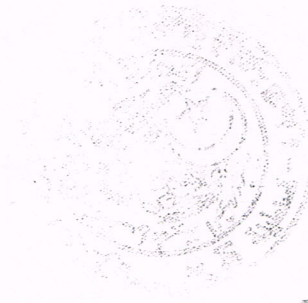
مديرية التجارة لولاية قسنطينة

الخدمات	الاستيراد		تجارة الجملة		تجارة التجزئة		الإنتاج الحرفي		الإنتاج الصناعي		عدد التجار
	ش.م	ش.ط	ش.م	ش.ط	ش.م	ش.ط	ش.م	ش.ط	ش.م	ش.ط	
1089	18793	2243	467	921	2561	435	21986	235	1098	1821	5649
19882	2710		3482		22421		1333		7470		
المجموع الولايتي											

جدول 03: عدد التجار في بعض أنشطة الخدمات إلى غاية 30 جوان 2017

مديرية التجارة لولاية: قسنطينة

طبيعة النشاط	عدد المتعاملين
وكلاء السيارات	73
توضيب المنتوجات	299
غرف التبريد	103
فنادق مصنفة	26
محطات الخدمات	62
قاعات الحفلات	25 الناشط منها 19



✧ - وبناء على الدستور، لا سيما المادتان 85-3 و125 (الفقرة 2) منه،

✧ - وبمقتضى الأمر رقم 75-59 المؤرخ في 20 رمضان عام 1395 الموافق 26 سبتمبر سنة 1975 والمتضمن القانون التجاري، المعدل والمتمم،

- وبمقتضى القانون رقم 88-08 المؤرخ في 7 جمادى الثانية عام 1408 الموافق 26 يناير سنة 1988 والمتعلق بنشاطات الطب البيطري وحماية الصحة الحيوانية،

✧ - وبمقتضى القانون رقم 90-29 المؤرخ في 14 جمادى الأولى عام 1411 الموافق أول ديسمبر سنة 1990 والمتعلق بالتهيئة والتعمير، المعدل والمتمم،

✧ - وبمقتضى القانون رقم 98-04 المؤرخ في 20 صفر عام 1419 الموافق 15 يونيو سنة 1998 والمتعلق بحماية التراث الثقافي،

- وبمقتضى القانون رقم 01-11 المؤرخ في 11 ربيع الثاني عام 1422 الموافق 3 يوليو سنة 2001 والمتعلق بالصيد البحري وتربية المائيات،

✧ - وبمقتضى القانون رقم 01-20 المؤرخ في 27 رمضان عام 1422 الموافق 12 ديسمبر سنة 2001 والمتعلق بتهيئة الإقليم وتنميته المستدامة،

✧ - وبمقتضى القانون رقم 04-02 المؤرخ في 5 جمادى الأولى عام 1425 الموافق 23 يونيو سنة 2004 الذي يحدد القواعد المطبقة على الممارسات التجارية المعدل والمتمم،

✧ - وبمقتضى القانون رقم 04-08 المؤرخ في 27 جمادى الثانية عام 1425 الموافق 14 غشت سنة 2004 والمتعلق بشروط ممارسة الأنشطة التجارية، المعدل والمتمم، لا سيما المواد 26 و27 و28 منه،

✧ - وبمقتضى الأمر رقم 08-04 المؤرخ في أول رمضان عام 1429 الموافق أول سبتمبر سنة 2008 الذي يحدد شروط وكيفيات منح الامتياز على الأراضي التابعة للأموال الخاصة للدولة والموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية، المعدل والمتمم،

- وبمقتضى القانون رقم 09-03 المؤرخ في 29 صفر عام 1430 الموافق 25 فبراير سنة 2009 والمتعلق بحماية المستهلك وقمع الغش،

✧ - وبمقتضى القانون رقم 10-02 المؤرخ في 16 رجب عام 1431 الموافق 29 يونيو سنة 2010 والمتضمن المصادقة على المخطط الوطني لتهيئة الإقليم،

المادة 48 : يمكن مالك مدرسة تعليم السياقة الذي كان محل أحد الإجراءات المبينة أعلاه، أن يقدم طعنا موقفا للعقوبة لدى الوالي المختص إقليميا.

يجب تقديم طلب الطعن في أجل خمسة عشر (15) يوما ابتداء من تاريخ تبليغ العقوبة.

يقوم الوالي المختص إقليميا بالرد عليه في أجل لا تتجاوز مدته خمسة عشر (15) يوما من استلام طلب الطعن.

المادة 49 : يقوم المركز الوطني لرخص السياقة في حالة الغلق المؤقت أو النهائي لمدرسة تعليم السياقة بتحويل المترشحين تحت عقد التكوين تلقائيا إلى مدرسة تعليم سياقة أخرى في نفس مكان الإقامة على تكلفة مدرسة السياقة التي تم توقيف نشاطها.

الفصل الرابع

أحكام انتقالية وختامية

المادة 50 : يتعين على مدارس تعليم السياقة التي تزاول نشاطها ومدارس تعليم السياقة المعتمدة التي مازالت لم تزاول نشاطها تحت طائلة الغلق النهائي أو السحب النهائي للاعتماد، أن تمتثل لأحكام هذا المرسوم في أجل أقصاه أربعة وعشرون (24) شهرا، ابتداء من تاريخ نشره في الجريدة الرسمية.

المادة 51 : تتم معالجة ملفات طلب الاعتماد المودعة وغير المدروسة بعد، عند تاريخ نشر هذا المرسوم في الجريدة الرسمية، وفقا لأحكام هذا المرسوم.

المادة 52 : ينشر هذا المرسوم في الجريدة الرسمية للجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية.

حرر بالجزائر في 13 ربيع الثاني عام 1433 الموافق 6 مارس سنة 2012.

أحمد أويحيى

★

مرسوم تنفيذي رقم 12-111 مؤرخ في 13 ربيع الثاني عام 1433 الموافق 6 مارس سنة 2012، يحدد شروط وكيفيات إنشاء وتنظيم الفضاءات التجارية وممارسة بعض الأنشطة التجارية.

إن الوزير الأول،

✧ - بناء على تقرير وزير التجارة،

عام 1425 الموافق 14 غشت سنة 2004 والمذكور أعلاه، يهدف هذا المرسوم إلى تحديد شروط وكيفيات إنشاء وتنظيم الفضاءات التجارية وممارسة بعض الأنشطة التجارية.

المادة 2 : يقصد في مفهوم أحكام هذا المرسوم بفضاء تجاري، كل حيز أو منشأة مبنية أو غير مبنية مهيأة ومحددة المعالم تمارس فيه مبادلات تجارية بالجملة أو بالتجزئة.

المادة 3 : الفضاءات التجارية المحددة في المادة 2

أعلاه هي:

1- الأسواق :

- أسواق الجملة للخضر والفواكه،
- أسواق الجملة لمنتجات الصيد البحري،
- أسواق الجملة للمنتجات الصناعية الغذائية،
- أسواق الجملة للمنتجات الصناعية،
- أسواق التجزئة المغطاة والجوارية للخضر والفواكه واللحوم والأسماك والقشريات الطازجة والمجمدة،
- أسواق التجزئة المغطاة والجوارية للمنتجات الصناعية الغذائية،
- أسواق التجزئة المغطاة والجوارية للمنتجات المصنعة،
- الأسواق الأسبوعية أو نصف الأسبوعية للخضر والفواكه، والمنتجات الغذائية الواسعة الاستهلاك والمنتجات المصنعة،
- الأسواق الأسبوعية لبيع الحيوانات،
- الأسواق الأسبوعية لبيع السيارات المستعملة،

2- المساحات الصغرى من نوع "سوبيرات"،

3- المساحات الكبرى من نوع متجر كبير ومتجر

ضخم،

4- المراكز التجارية.

الفصل الثاني

شروط وكيفيات إنشاء الفضاءات التجارية

المادة 4 : تنشأ وتنجز الفضاءات التجارية المنصوص عليها في المادة 2 أعلاه وفقا للمخطط

- وبمقتضى القانون رقم 11-10 المؤرخ في 20 رجب عام 1432 الموافق 22 يونيو سنة 2011 والمتعلق بالبلدية،

- وبمقتضى القانون رقم 11-11 المؤرخ في 16 شعبان عام 1432 الموافق 18 يوليو سنة 2011 والمتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 2011، لا سيما المادة 15 منه،

- وبمقتضى القانون رقم 12-07 المؤرخ في 28 ربيع الأول عام 1433 الموافق 21 فبراير سنة 2012 والمتعلق بالولاية،

- وبمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 10-149 المؤرخ في 14 جمادى الثانية عام 1431 الموافق 28 مايو سنة 2010 والمتضمن تعيين أعضاء الحكومة،

- وبمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 10-236 المؤرخ في 28 شوال عام 1431 الموافق 7 أكتوبر سنة 2010 والمتضمن تنظيم الصفقات العمومية، المعدل والمتمم،

- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 97-41 المؤرخ في 9 رمضان عام 1417 الموافق 18 يناير سنة 1997 والمتعلق بشروط القيد في السجل التجاري، المعدل والمتمم،

- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-198 المؤرخ في 4 جمادى الأولى عام 1427 الموافق 31 مايو سنة 2006 الذي يضبط التنظيم المطبق على المؤسسات المصنفة لحماية البيئة،

✶- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 09-182 المؤرخ في 17 جمادى الأولى عام 1430 الموافق 12 مايو سنة 2009 الذي يحدد شروط وكيفيات إنشاء وتهيئة الفضاءات التجارية وممارسة بعض الأنشطة التجارية،

- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 10-20 المؤرخ في 26 محرم عام 1431 الموافق 12 يناير سنة 2010 والمتضمن تنظيم لجنة المساعدة على تحديد الموقع وترقية الاستثمارات وضبط العقار وتشكيلتها وسيرها،

- وبعد موافقة رئيس الجمهورية،

يرسم ما يأتي :

الفصل الأول

أحكام عامة

المادة الأولى : تطبيقا لأحكام المواد 26 و27 و28 من القانون رقم 04-08 المؤرخ في 27 جمادى الثانية

يمكن أن تستعين اللجنة بكل شخص يمكنه، بحكم كفاءته، أن يساعدها في أشغالها.

تقوم اللجنة بإعداد نظامها الداخلي والمصادقة عليه.

تتولى مديرية التجارة للولاية المعنية أمانة اللجنة.

المادة 8 : تكلف اللجنة المذكورة في المادة 7 أعلاه، بما يأتي:

- دراسة كل المسائل المرتبطة بالتعمير التجاري ومعالجتها،

- دراسة كل مشروع لإنشاء فضاء تجاري والمصادقة عليه.

يخضع إنشاء المساحات الكبرى من نوع متجر ضخم وأسواق الجملة ذات بعد وطني أو جهوي للموافقة المسبقة من الوزير المكلف بالتجارة والوزير المكلف بالداخلية.

المادة 9 : يمكن أن ينجز الفضاء التجاري، حسب الحالة، من قبل كل متعهد بالترقية خاص أو كل جماعة محلية أو كل شخص معنوي خاضع للقانون العام.

وبهذه الصفة، يجب أن يرفق المتعامل الخاص، إذا كان شخصا طبيعيا، مشروع الإنشاء الخاص به بوثائق تثبت وضعيته تجاه مصالح الضرائب وبمستخرج السوابق القضائية يثبت أنه لم يسبق أن أدين قضائيا على المخالفات المنصوص عليها في المادة 8 من القانون رقم 04-08 المؤرخ في 27 جمادى الثانية عام 1425 الموافق 14 غشت سنة 2004 والمذكور أعلاه.

المادة 10 : يخضع إنجاز الفضاء التجاري والمحلات التجارية الملحقة، عند الاقتضاء، إلى تصميمات الهندسة المعمارية والتهيئة التي تحددها المصالح المؤهلة للولاية بالرجوع إلى المقاييس المعتمدة مسبقا وفقا لطابع الفضاء التجاري وطبيعة النشاط المراد ممارسته والخصائص المحلية.

المادة 11 : باستثناء الأسواق الأسبوعية للسيارات المستعملة، تقتصر ممارسة الأنشطة التجارية على مستوى الفضاءات المذكورة في المادة 2 أعلاه، فقط على التجار، والحرفيين المسجلين في سجل الحرف والمهن والفلاحين و/أو المرابين الحائزين بطاقة فلاح بصفة فردية أو منظمين في تعاونية أو جمعية ذات طابع فلاح لها علاقة بالنشاط، وكذا وكلاء منتوجات الصيد البحري، وذلك في موقع مخصص لكل متدخل.

التوجيهي للتهيئة الحضرية ومخطط شغل الأراضي وكذا مخطط تنظيم الفضاءات المينائية المعتمدة في المخطط الوطني لتهيئة الإقليم المصادق عليه في إطار التنمية المستدامة.

وزيادة على ذلك، يجب أن يراعى عند إنشاء كل فضاء تجاري المخطط الدائم لحفظ القطاعات واستصلاحها عندما يتعلق الأمر بقطاعات محفوظة ومنشأة في إطار أحكام القانون رقم 98-04 المؤرخ في 20 صفر عام 1419 الموافق 15 يونيو سنة 1998 والمذكور أعلاه.

المادة 5 : يجب أن تراعى في إنشاء الفضاءات التجارية المذكورة أعلاه، الأحكام التشريعية والتنظيمية المتعلقة بحماية صحة المستهلكين وسلامتهم وحماية البيئة والحفاظ على المواقع التاريخية.

المادة 6 : يخضع كل مشروع لإنشاء فضاء تجاري يبادر به كل متعهد بالترقية عام أو خاص مالك لقطعة أرض، إلى مصادقة اللجنة المكلفة بإنشاء وتنظيم الفضاءات التجارية المذكورة في المادة 7 أدناه.

غير أنه، تعفى من مصادقة اللجنة المذكورة أعلاه، المشاريع التي تدخل، طبقا لأحكام المرسوم التنفيذي رقم 10-20 المؤرخ في 26 محرم عام 1431 الموافق 12 يناير سنة 2010 والمذكور أعلاه، ضمن اختصاص لجنة المساعدة على تحديد الموقع وترقية الاستثمارات وضبط العقار.

المادة 7 : تنشأ على مستوى كل ولاية لجنة تكلف بإنشاء وتنظيم الفضاءات التجارية يرأسها الوالي أو ممثله، وتتشكل من :

- ممثل منتخب عن المجلس الشعبي الولائي،
- مديري الولاية المكلفين بالتنظيم والإدارة العامة والتجارة والتخطيط والبيئة والصحة والثقافة والفلاحة، والصيد البحري والتعمير والبناء،
- ممثل غرفة التجارة والصناعة المعنية،
- ممثل غرفة الفلاحة المعنية،
- ممثل غرفة الحرف والمهن المعنية،
- ممثل غرفة الصيد البحري وتربية المائيات المعنية،
- رئيس المجلس الشعبي البلدي للبلدية المعنية.

المادة 12 : يجب أن توضع في كل فضاء تجاري، كما هو معرف في المادة 3 أعلاه، لوحة توجه لعناية المستعملين يبين فيها مخطط مفصل للهيكل والتجهيزات التي يتكون منها الفضاء وكذا الطرق المخصصة للمرور.

الفصل الثالث

شروط وكيفيات إنشاء أسواق الجملة وأنشطة التوزيع بالجملة وتسييرها

المادة 13 : سوق الجملة هو فضاء قانوني تمارس بداخله المعاملات التجارية بالجملة.

يجب أن تكون أسواق الجملة مهيأة في شكل مربعات و/أو محلات يمكن أن تكون موضوع تنازل أو إيجار لصالح متعاملين اقتصاديين بصفتهم أشخاصا طبيعيين أو معنويين مؤهلين للقيام بعمليات البيع والشراء بالجملة.

غير أنه، لا يمكن أن تكون المربعات و/أو المحلات الموجودة داخل أسواق الجملة التابعة للجماعات المحلية والمؤسسات العمومية، موضوع تنازل أو إيجار ثانوي.

يجب أن يوصل سوق الجملة مباشرة بالطريق واحتمالا بالسكة الحديدية.

المادة 14 : لا يمكن أن تكون المحلات أو المربعات الموجودة داخل أسواق الجملة موضوع تغيير لنشاطها.

المادة 15 : يقصد في مفهوم أحكام هذا المرسوم بما يأتي :

مستعملو سوق الجملة : ويتكونون من الصنفين الآتيين :

أ - المتعاملون الاقتصاديون أو كل المتدخلين الآخرين المؤهلين للقيام في إطار أنشطتهم بمعاملات تجارية بالجملة،

ب - مقدمو الخدمات الذين يقومون في إطار أنشطتهم بتقديم خدمات ذات صلة بنشاط سوق الجملة.

الورقة المرافقة : وثيقة تحدد الاسم أو اسم الشركة بالنسبة للممون، وطبيعة وكمية الفواكه والخضر ومنتجات الصيد البحري وكذا تاريخ ومكان الشحن والتفريغ،

الوكيل تاجر الجملة : شخص طبيعي أو معنوي يقوم إما ببيع أو شراء الخضر والفواكه ومنتجات الصيد البحري بالجملة لحساب الموكل و/أو لحسابه الخاص،

المادة 16 : يمكن أن يسير أسواق الجملة كل شخص طبيعي أو معنوي يخضع للقانون العام أو القانون الخاص.

وباستثناء البلدية والولاية، يجب على كل مسير لسوق الجملة الاكتتاب لدى المديرية الولائية للتجارة في دفتر الشروط الذي يرفق نموذج هذا المرسوم.

المادة 17 : يتعين على مسير سوق الجملة ضمان احترام شروط العمل والانضباط العام والأمن داخل السوق طبقا للتشريع والتنظيم المتعلقين بالعمل وكذا أحكام دفتر الشروط.

المادة 18 : في حالة منح تسيير سوق تمتلكه الجماعات المحلية عن طريق المزايدة، فإن إجراءات التحضير والإبرام والمنح المتعلقة بذلك هي تلك المنصوص عليها في التشريع والتنظيم المعمول بهما.

المادة 19 : تمنع ممارسة كل نشاط تجاري بالجملة في محيط السوق أو على مستوى الأرصفة ويعاقب عليه طبقا للتشريع المعمول به.

يحدد محيط للحماية بقرار من الوالي المختص إقليميا.

المادة 20 : تهيأ محلات ملائمة على مستوى أسواق الجملة وتوضع تحت تصرف مصالحي الأمن وأعوان الرقابة التابعين للمصالح البيطرية والصحة النباتية والصيد البحري والنظافة الصحية والتجارة حسب طبيعة الأنشطة.

المادة 21 : يتكفل مسير سوق الجملة بالحراسة والصيانة والتنظيف بداخل الفضاء وبالضواحي القريبة من السوق وكذا إزالة النفايات الناتجة، وفقا لدفتر الشروط.

يتعين على مستعملي السوق أن يقوموا، بداخل المحلات والمربعات والفضاءات التي يستغلونها، بضمان النظافة الضرورية واللازمة لممارسة أنشطتهم بصفة خاصة والسير الحسن للسوق بصفة عامة.

المادة 22 : يجب أن تكون أسواق الجملة المذكورة أعلاه محددة بوضوح ومهيأة ومجهزة بمعدات مكافحة الحريق والإسعافات الأولية وكل التجهيزات الضرورية لسيرها الحسن، ولا سيما دورة المياه والماء والكهرباء.

وتعلق الأسعار التي تمت معاينتها خلال هذه العمليات إجباريا لإعلام مستعملي السوق.

المادة 28 : يجب على مسير سوق الجملة جمع ومعالجة المعلومات المتعلقة بتدفق البضائع يوميا، ولا سيما منها الكميات التي تدخل السوق وكذا طبيعتها وأسعارها ونوعيتها.

ويبلغ المسير هذه المعلومات يوميا إلى المديرية الولائية للتجارة المختصة إقليميا، وعند الاقتضاء إلى الهيئات العمومية المعنية إذا ما طلبت ذلك.

يتعين على مسير سوق الجملة للخضر والفواكه التكفل يوميا بالصاق سلم الأسعار بداخل السوق.

المادة 29 : تمارس أنشطة التوزيع على مستوى الجملة، حسب الحالة، في فضاءات أو مربعات أو محلات تقع خارج المناطق الحضرية وبعيدا عن المناطق السكنية طبقا لأحكام المادتين 27 و28 من القانون رقم 04-08 المؤرخ في 27 جمادى الثانية عام 1425 الموافق 14 غشت سنة 2004 والمذكور أعلاه.

المادة 30 : يجب ألا تقل مساحة أسواق الجملة للخضر والفواكه عن ثلاثة (3) هكتارات.

تحدد معايير تصنيف أسواق الجملة إلى سوق ذات بعد وطني أو جهوي أو محلي بقرار مشترك بين الوزراء المكلفين بالتجارة وبالفلاحة وبالداخلية.

المادة 31 : يجب أن تكون الخضر والفواكه ومنتجات الصيد البحري الموجهة إلى سوق الجملة مصحوبة بالورقة المرافقة للمنتجات في نسختين تستظهر عند مدخل السوق.

تسلم نسخة من الورقة المرافقة للمنتجات إلى المأمور عند مدخل السوق، وتسلم النسخة الأخرى للوكيل تاجر الجملة المعني.

الفصل الرابع

تنظيم أسواق التجزئة المغطاة والأسبوعية أو نصف الأسبوعية والجوارية

المادة 32 : يمكن أن يتولى تسيير أسواق التجزئة كل شخص طبيعي أو معنوي يخضع للقانون العام أو للقانون الخاص.

المادة 33 : تمنع ممارسة أنشطة التوزيع على مستوى أسواق التجزئة، كما هي معرفة في المادة 3

يجب أن تتوفر أسواق الجملة على التجهيزات اللائمة لحفظ المنتوجات وتخزينها وفضاءات للتوقف.

المادة 23 : تحدد أيام وكذا مواقيت فتح وغلق أسواق الجملة المذكورة أعلاه، بقرار من الوالي المختص إقليميا.

يمكن تكييف هذه الأوقات، وفقا للأشكال نفسها، حسب الفصول والمناطق.

المادة 24 : تحدد حقوق استغلال المكان، وعند الاقتضاء، حقوق الدخول إليه المطبقة على مستوى أسواق الجملة في دفتر الشروط المذكور في المادة 16 أعلاه، ويجب أن تكون معلنة للجمهور بطريقة واضحة ومقروءة.

المادة 25 : يجب على مستعملي سوق الجملة ومستخدميه دخول السوق أثناء أوقات الاستقبال والبيع التي يحددها التنظيم، ويتعين عليهم تقديم أي وثيقة تثبت صفتهم عند كل طلب من المصالح والسلطات المعنية.

يسلم مسير السوق بطاقة دخول للوكيل تاجر الجملة وللجامع المسلم ولقدم الخدمات ومستخدميه، وذلك على نفقتهم.

يستفيد مستعملو سوق الجملة من مجموع الخدمات التي يقدمها مسير السوق طبقا للتشريع والتنظيم المعمول بهما.

المادة 26 : يمسك مسير سوق الجملة سجلا تدون فيه أسماء وألقاب وعناوين الوكلاء و/أو تجار الجملة وكذا أرقام قيدهم في السجل التجاري وأرقام التعريف الجبائي.

كما يفتح مسير السوق سجلا للشكاوى.

المادة 27 : يقوم مسير سوق الجملة للخضر والفواكه يوميا بإعداد كشف للأسعار ثلاث (3) مرات خلال أوقات البيع:

ينجز الكشف الأول بعد ساعة (1) من بداية البيع. وينجز الكشف الثاني بعد ساعتين (2) من بداية البيع.

وينجز الكشف الثالث قبل ساعة (1) من نهاية البيع.

المادة 39 : يقصد في مفهوم أحكام هذا المرسوم بالسوق الأسبوعية ونصف الأسبوعية والجوارية، كل فضاء مهياً يوضع تحت تصرف تجار التجزئة أو الحرفيين أو الفلاحين.

ترخص السلطات المختصة، بممارسة الأنشطة التجارية أو الحرفية في هذه الفضاءات، خلال يوم واحد (1) أو يومين (2) في الأسبوع بالنسبة للأسواق الأسبوعية أو نصف الأسبوعية ويومياً وفقاً لما اقتت محددة بالنسبة للأسواق الجوارية .

الفصل الخامس

شروط إنشاء المساحات الصغرى والكبرى والمراكز التجارية وكيفيات ذلك

المادة 40 : يقصد في مفهوم أحكام هذا المرسوم بمساحة كبرى، كل محل تجارة بالتجزئة متخصص أو غير متخصص في أنشطة بيع كل المواد ويتم استغلاله عن طريق حرية الخدمة.

تشتمل المساحة الكبرى المعرفة أعلاه على نوعين (2) من محلات البيع :

- متجر كبير،
- متجر ضخم.

المادة 41 : يجب أن تمارس في المحلات التجارية الملحقة بالمساحات الكبرى المذكورة في المادة 40 أعلاه، نشاطات تتوافق مع تلك الممارسة داخل هذه الفضاءات التجارية.

توضح أحكام هذه المادة، عند الحاجة، بقرار من الوزير المكلف بالتجارة.

المادة 42 : يجب أن تخصص المساحات الكبرى من نوع متجر كبير ومتجر ضخم المذكورة أعلاه نسبة لا تقل عن ستين بالمائة (60 %) من رقم أعمالها لتسويق المنتوجات الوطنية.

يمكن أن تحدد أحكام هذه المادة، عند الحاجة، بقرار مشترك بين الوزراء المكلفين بالتجارة وبالمالية والصناعة.

المادة 43 : يجب أن تتوفر في المتجر الكبير المذكور في المادة 40 أعلاه :

- مساحة للبيع تفوق خمسمائة (500) متر مربع وتقل عن ألفين وخمسمائة (2500) متر مربع باحتساب جميع الطوابق.

أعلاه، في المناطق السكنية إذا كان من شأنها الإضرار بالسكان والمحيط وذلك طبقاً لأحكام المادتين 27 و28 من القانون رقم 04-08 المؤرخ في 27 جمادى الثانية عام 1425 الموافق 14 غشت سنة 2004 والمذكور أعلاه.

المادة 34 : يجب أن تكون أسواق التجزئة المغطاة محددة بوضوح ومهياة ومزودة بكل التجهيزات الضرورية وكل الوسائل اللازمة لحسن سيرها، ولا سيما منها دورات المياه والماء والكهرباء.

ويجب أن تتوفر على شروط الأمن والصحة والنظافة للمتعاملين والزبائن.

كما يجب أن تكون السلع المعروضة للبيع سليمة وشرعية وقابلة للبيع ولا تشكل أي خطر على صحة المستهلكين وسلامتهم.

المادة 35 : يجب أن يخضع تسيير سوق التجزئة المغطاة، السوق الأسبوعية أو نصف الأسبوعية والجوارية إلى القواعد المنصوص عليها في دفتر الشروط الخاص الذي يعده رئيس المجلس الشعبي البلدي.

تسهر المصالح المعنية للبلدية على حسن تطبيق دفتر الشروط هذا.

المادة 36 : يجب أن يوضح دفتر الشروط المذكور في المادة 35 أعلاه، على الخصوص شروط :

- شغل الأماكن أو الرفوف أو المحلات على مستوى السوق،
- الانتفاع بالأماكن،
- احترام قواعد الصحة والنظافة والأمن،
- صيانة معدات الوزن وتجهيزات الأمن والمحافظة عليها،
- احترام مواقيت فتح السوق وغلقتها.

المادة 37 : يتولى مسير سوق التجزئة القيام بالحراسة والصيانة والتنظيف داخل السوق وبالضواحي القريبة منه وكذا إزالة النفايات الناتجة، وفقاً لدفتر الشروط.

المادة 38 : يحدد أيام ومواقيت فتح أسواق التجزئة المغطاة المذكورة أعلاه وغلقتها رئيس المجلس الشعبي البلدي المختص إقليمياً.

يمكن تكييف هذه المواقيت، وفقاً للأشكال نفسها، حسب الفصول والمناطق.

- يجب عدم تغيير أو تحويل حجم الحماية والجران المقاومة للنيران التي تعزل المؤسسة عن الآخرين،

- يجب أن تتوفر الفضاءات على قاعة علاج تسمح بتقديم الإسعافات الأولية بسهولة،

- يجب أن تتوفر تجهيزات الكهرباء والغاز والتدفئة والتهوية والمساعد ورافعات الأثقال وكل التجهيزات التقنية الأخرى على الأمن وتكون في حالة سير حسنة، كما يجب مراقبتها وصيانتها بصفة منتظمة،

- يجب أن تتوفر المواد والتجهيزات المستعملة في التزيين والترتيب على مناعة ضد الحريق طبقا للتنظيم المعمول به،

- يجب أن تتم أعمال التهيئة أو التحويل أو الإصلاح التي تشكل خطرا على الجمهور أثناء الأوقات التي تكون فيها هذه الفضاءات مفتوحة، طبقا للتشريع والتنظيم المعمول بهما،

- يجب أن تكون الفضاءات معزولة عن كل بناية أو محل يشغله الغير لتفادي امتداد الحريق بسرعة من منطقة إلى أخرى .

الفصل السابع أحكام انتقالية وختامية

المادة 49 : يمكن أن تؤدي مخالفة أحكام هذا المرسوم إلى الغلق المؤقت أو النهائي للسوق أو المساحة الكبرى أو المركز التجاري أو المساحة الصغرى من نوع سوبيزات، وذلك طبقا للأحكام التشريعية والتنظيمية المعمول بها.

المادة 50 : تتم مراقبة ومعاينة المخالفات لأحكام هذا المرسوم طبقا لأحكام القانون رقم 04-02 المؤرخ في 5 جمادى الأولى عام 1425 الموافق 23 يونيو سنة 2004 والقانون رقم 04-08 المؤرخ في 27 جمادى الثانية عام 1425 الموافق 14 غشت سنة 2004 والقانون رقم 09-03 المؤرخ في 29 صفر عام 1430 الموافق 25 فبراير سنة 2009 والمذكورة أعلاه.

المادة 51 : تجب مطابقة الفضاءات التجارية الموجودة قيد النشاط مع أحكام هذا المرسوم في أجل سنة واحدة ابتداء من تاريخ نشره في الجريدة الرسمية، باستثناء الأحكام المنصوص عليها في المواد 30 و 43 و 44 و 45 أعلاه.

- أماكن توقف ملائمة للسيارات متصلة بها أو بجوارها تكون سعتها الدنيا مائة (100) سيارة .

المادة 44 : يجب أن تتوفر المساحات الصغرى من نوع "سوبيزات" المذكورة في المادة 3 أعلاه على مساحة بيع تتراوح ما بين مائة وعشرين (120) وخمسمائة (500) متر مربع باحتساب جميع الطوابق.

المادة 45 : يجب أن تتوفر في المتجر الضخم المذكور في المادة 40 أعلاه :

- مساحة بيع تفوق ألفين وخمسمائة (2500) متر مربع،

- أماكن توقف ملائمة للسيارات متصلة بها أو بجوارها تكون سعتها الدنيا ألف (1000) سيارة،

- تهيئات ضرورية للمرور ودخول الأشخاص والعربات،

- مساحات محروسة للعب الأطفال.

المادة 46 : يرخص بإقامة المساحات الكبرى من نوع متجر ضخم خارج المناطق الحضرية فقط وفقا لأدوات التعمير.

المادة 47 : يقصد في مفهوم أحكام هذا المرسوم بمركز تجاري كل مجمع عقاري يأوي عدة متاجر موجهة لممارسة أنشطة تجارية وحرفية متنوعة.

الفصل السادس

أحكام مشتركة للمساحات الكبرى والمراكز التجارية

المادة 48 : يجب أن تتوفر المساحات الكبرى والمراكز التجارية المذكورة في المادتين 40 و 46 أعلاه، في إطار تواجدها وسيرها، على الشروط العامة للأمن. وبهذه الصفة، يجب أن تراعى في هذه الفضاءات التجارية التعليمات الآتية :

- أن تتوفر على باب للخروج الاضطراري يؤدي مباشرة إلى الطريق العمومي ويسمح بخروج الزبائن وتدخّل فرق النجدة،

- أن تكون الأبواب الرئيسية لمخارج النجدة والسلالم قابلة للفتح من الداخل في اتجاه الخارج بدفع بسيط،

- أن يكون محيط الواجهات خاليا وغير مسدود لتسهيل دخول فرق النجدة،

- أن تتوفر على مدارج ودورات مياه مخصصة للمعوقين،

الانتفاع بالأماكن

المادة 4 : ينتفع مسير سوق الجملة نفسه بكل التجهيزات دون أن يكون له الحق في تغيير طبيعتها أو الغرض منها مهما كان السبب.

لا يسمح بإنجاز أشغال بناء أو تحويل داخل أو خارج السوق من طرف مسير سوق الجملة إلا طبقا للتشريع والتنظيم المعمول بهما وبعد موافقة المالك إن اقتضى الحال.

تكون النفقات الناتجة عن الإصلاحات التي تجرى على المحلات المؤجرة وصيانة الأملاك العقارية والمنقولة على عاتق مسير سوق الجملة ويجب عليه أيضا استبدال التجهيزات غير الصالحة.

يتكفل مسير سوق الجملة بكل التكاليف المرتبطة بأداء المنافع العمومية.

الفصل الثاني

واجبات مشتركة بين مسيري أسواق الجملة

الحماية من مخاطر الحريق والهلح

المادة 5 : يجب أن تستجيب أسواق الجملة للمتطلبات المنصوص عليها في التنظيم المعمول به والمتعلقة بالحماية من مخاطر الحريق والهلح في المؤسسات المستقبلية للجمهور.

وبهذه الصفة، يجب أن تتوفر السوق على كل التجهيزات والأدوات المضادة للحريق وفي حالة سير جيدة.

دفع الحقوق

المادة 6 : تدفع حقوق الإيجار طبقا للتسعيرة المحددة في المادة 8 أدناه، ويمنع كل دفع غير مرخص به أو يفوق التسعيرات المصادق عليها ويعاقب عليه طبقا للتشريع المعمول به.

إذا لم تحدد تسعيرة الخدمات في سوق معينة، فإنه يجب تحديد هذه التسعيرة بالرجوع إلى تلك المطبقة على مستوى أسواق الجملة الأخرى.

يجب أن يكون كل دفع للحقوق متبوعا بتسليم فوري لتذكرة مقطوعة من دفتر ذي أرومة.

المادة 52 : يمكن أن توضع شروط تطبيق أحكام هذا المرسوم ، عند الحاجة، بقرار من الوزير المكلف بالتجارة أو بقرار مشترك بين الوزير المكلف بالتجارة والوزير المعني .

المادة 53 : تلغى كل الأحكام المخالفة لأحكام هذا المرسوم ولا سيما منها أحكام المرسوم التنفيذي رقم 09-182 المؤرخ في 17 جمادى الأولى عام 1430 الموافق 12 مايو سنة 2009 الذي يحدد شروط وكميديات إنشاء وتهيئة الفضاءات التجارية وممارسة بعض الأنشطة التجارية.

المادة 54 : ينشر هذا المرسوم في الجريدة الرسمية للجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية.

حرر بالجزائر في 13 ربيع الثاني عام 1433 الموافق 6 مارس سنة 2012.

أحمد أويهي

الملحق

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية

دائرة

بلدية

دفتر شروط نموذجي ينظم أسواق الجملة

أحكام عامة

المادة الأولى : يهدف دفتر الشروط هذا إلى تحديد شروط وكميديات تسيير أسواق الجملة.

الفصل الأول

الشروط الخاصة المطبقة على مزايدي أسواق الجملة

مسؤولية مسير سوق الجملة

المادة 2 : يكون مسير سوق الجملة أثناء ممارسته لنشاطه مسؤولا عن الأضرار التي تلحق بالبياني والتجهيزات. ويجب عليه السهر على حماية وصيانة الأملاك الموضوعة تحت تصرفه.

المادة 3 : يجب على مسير سوق الجملة لممارسة نشاطه بصفة فعلية أن يكون حاملا لسجل تجاري يسمح له بممارسة هذا النشاط.

Simulation Carte Sanitaire

Arrêté au 19 11 2015

DSP-Wilaya de Constantine

Circonscription Sanitaire	Nombre Daira	Commune	Distance / Siège de la C.S	Nombre Population	Les Unités			
					Hop Spécialisé	Hop Général	Unités de soins de base	
							Salles de soins	
Circonscription Sanitaire de Constantine	01	Constantine 291241 Hab	CS Constantine et CS Khroub 14Km	291241 Hab	-Hôpital Spécialisé Dr Djeghri Mokhtar en Chirurgie Cardiaque 80 lits -Quartier ERRIADH- - Hôpital Spécialisé en Gynécologie obstétrique et de chirurgie pédiatriques 190 lits Mères et Enfant -Quartier Sidi Mabrouk- -Hôpital Spécialisé d'Urologie Néphrologie et de greffe rénale 110 lits Quartier Daksi - Hôpital Spécialisé Dr. MAHMOUD BENLAMRI en Psychiatrie 110 lits -Quartier Djebel el Ouahch -	Hôpital Général Hafid Boudjema El bir Constantine 136 lits	Polyclinique Amourache Moussa Polyclinique Hamrouchi hamel (les muriers) Polyclinique ssissaoui Polyclinique Ben Yahia Youcef Polyclinique Daksi Polyclinique Mentouri Polyclinique El Gammas Polyclinique Emi Abdelkader Polyclinique Abane Ramdane Polyclinique Rouag Akila ex Bousouf Polyclinique Filali Polyclinique El Bir Polyclinique Benmhidi Polyclinique Boudraa salah Polyclinique Benamira Polyclinique Sidi Mcid	Salle de Soins El Kantara Salle de Soins Smail mahdjoub salle de Soins Rahmani Achour salle de Soins Merimeche salle de Soins Benchergui

Les Unités								
Circonscription Sanitaire	Nombre Daira	Commune	Distance / Siège de la C.S	Nombre Population	Hop Spécialisé	Hop Général	Unités de soins de base	
							Polycliniques	Salles de soins
Circonscription Sanitaire de Khroub	02	Commune Khroub 96149 Hab	CS Khroub et CS Constantine 14 Km	180081Hab		Hôpital Général Mohamed Boudiaf Khroub 268 lits	Polyclinique Khroub (M.Abdennouri)	Salle de Soins El Merridj
		Commune Ouled Rahmoune 28633 Hab	CS Khroub et CS Ali Mendjeli 13 Km				Polyclinique Ancien Hôpital	Salle de Soins Massinissa
		Commune Ben Badis 20523 Hab	CS Khroub et CS Zighoud Youcef 30 Km		/		Polyclinique Salah Derradji	Salle de Soins Ain Nahas
		Commune Ain Abid 34776 Hab					Polyclinique Ouled Rahmoune	Salle de Soins Guettar El Aich
							Polyclinique Massinissa	Salle de Soins 900 logts
								Salle de Soins Fantaria
								Salle de Soins El Baaraouia
								Salle de Soins Centre Stomatologie
								Salle de Soins El Gourzi
								Salle de Soins Ouled Rahmoune
								Gare
								Salle de Soins Hadjadj Bachir
								-Salle de Soins Kehalcha Kebar
								-Salle de Soins Bir Kerates
								-Salle de Soins boulegnafed
								-Salle de Soins Zehana
								-Salle de Soins Bordj M'hiris
								-Salle de Soins VSA
								-Salle de Soins Ben Yagoub
								-Salle de Soins Khennaba
								-Salle de Soins El Mambli
								-Salle de Soins Bounouara

Circonscription Sanitaire	Nombre Daira	Commune	Distance / Siège de la C.S	Nombre Population	Hop Spécialisé	Hop Général	Les Unités	
							Unités de soins de base	
							Polycliniques	Salles de soins
Circonscription de Ali Mendjeli	Daira de Khroub	Commune Khroub Nouvelle Ville Ali Mendjeli 300000 Hab	CS Ali Mendjeli et CS Khroub 13 Km CS Ali Mendjeli et CS Constantine 11 Km CS Ali Mendjeli et CS Zighoud Youcef 40 Km	340537 Hab	/	Hôpital Général Dr.ABDELKADER BENCHARIF Nouvelle Ville Ali Mendjeli 120 lits	Polyclinique Ain Smara (meleh hcene) Polyclinique Ain Smara (djenhiya daouia) Polyclinique Benkadri Houcine Polyclinique AADL	Salle de Soins Ali Mendjeli 1 Salle de Soins Ali Mendjeli 2 Salle de Soins quatre chemins Salle de Soins Ain Smara

Circonscription Sanitaire	Nombre Daira	Commune	Distance / Siège de la C.S	Nombre Population	Les Unités			
					Hop Spécialise	Hop Général	Unités de soins de base	
							Polycliniques	Salles de soins
Circonscription de Zighoud Youcef	Daira de Zighoud Youcef	Commune Zighoud youcef 38617 Hab	CS Zighoud Youcef Et CS Didouche Mourad 15 Km	48912 Hab		Hôpital Général Dr. Ahmed AROUA Zighooud Youcef 130 lits	-Polyclinique Zighoud Youcef	-Salle de Soins Meniker Saïd -Salle de Soins Ksar Naadjia -Salle de Soins Ceddah Saad -Salle de Soins Mihoubi -Salle de Soins Bendjeddou -Salle de Soins Zibouche Rabah -Salle de Soins Ain El Hamra -Salle de Soins El Merrra
		Commune de Beni Hamidenene 10295 Hab	CS Zighoud Youcef Et CS Khroub 50 Km CS Zighoud Youcef Et CS Ali Mendjeli 75 Km		/		-Polyclinique Sidi Larbi -Polyclinique Beni Hamidene	

Circonscription Sanitaire	Nombre Daira	Commune	Distance/ Siège de la C.S	Nombre Population	Hop Spécialisé	Hop Général	Les Unités						
							Unités de soins de base						
							Polycliniques	Salles de soins					
Circonscription de Didouche Mourad	Daira de Hamma Bouziane	Commune Hamma Bouziane 87594 Hab	CS Didouche Mourad Et CS Constantine 40Km	167423 Hab	/	EH DIDOUCHE MOURAD 240 lits	<ul style="list-style-type: none"> - Polyclinique Hamma Bouziane - Polyclinique Zouitna - Polyclinique Bekira Mourad - Polyclinique Didouche Mourad 	<ul style="list-style-type: none"> Salle de Soins Ain Bensabaa -Salle de Soins Boucetta -Salle de Soins Zegrour Larbi -Salle de Soins Kaidi Abdellah -Salle de Soins Oued Hadjar -Salle de Soins Didouche Mourad -Salle de Soins Sidi Arab -Salle de Soins Ayoune Saad -Salle de Soins Beni Mestina 					
									Commune Ibn Ziad 20663 Hab	CS Didouche Mourad et CS Khroub 35 Km	Daira d'Ibn Ziad	<ul style="list-style-type: none"> - Polyclinique Ibn Ziad - Polyclinique Frères Chertioua - Polyclinique Messaoud Boudjeriou 	<ul style="list-style-type: none"> -Salle de Soins El Aneb -Salle de Soins El Karia -Salle de Soins El Ferroudj -Salle de Soins Farrallah -Salle de Soins El Melha -Salle de Soins Ain El Kebira -Salle de Soins Bouhessane -Salle de Soins Kef Beni Hamza -Salle de Soins Mecida

Résumé :

En moins de vingt ans Constantine a subi des changements importants, jusqu'à son statut qui est passé d'une grande ville régionale Algérienne à une métropole régionale Algérienne, dans l'ambition était de devenir une métropole touristique selon les normes internationale. Afin de traduire cette volonté, Constantine est devenu du jour au lendemain le lieu de théâtre de grandes actions d'aménagement et de réalisation de projets architecturaux.

Partout dans le monde les outils de planification urbaine sont les instruments utilisés pour poser les lois et programmes qui désignent les projets en équipements publics de superstructure et d'infrastructure d'une grande envergure, aussi ces lois et programmes régularisent les équipements d'accompagnement pour les actions d'aménagement, en s'appuyant sur des grilles d'équipements ou autres. L'Algérie n'échappe pas à la règle, or celle-ci est bien connue pour la défaillance de ces instruments d'urbanisme qui font office de loi.

Alors dans cet optique je me suis intéressée aux équipements publics de superstructure qui sont réalisés hors programmes du PDAU, comment ont-ils été réalisés et pourquoi la réalisation de ces équipements n'a elle pas été anticipée par ce dernier. Au cours de ce travail, on s'aperçoit qu'un autre instrument de planification urbaine c'est imposé de lui-même, qui es le SCU, celui-ci s'appuie sur des concepts (le projet urbain, l'image de marque, le développement durable), qu'il utilise pour réaliser ces objectifs.

Mots clés : les équipements de superstructure, planification urbaine, plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU), schéma de cohérence urbaine (SCU).

ملخص:

في أقل من 20 سنة تعرضت قسنطينة لعدة تغيرات عميقة. أولهم تغيرها من منصب مدينة جزائرية كبيرة إلى حاضرة جزائرية جهوية ذات طموح لكي تصبح حاضرة سياحية ذات معايير دولية. ولترجمة إرادة السلطات العمومية أصبحت قسنطينة من فترة الي اخره مسرح لإنشاء عدة مرافق و معدات عمومية معمارية. في كل أنحاء العالم وسائل التخطيط العمراني، تستعمل لوضع الخطة المرغوب إتباعها للحصول على نوع المجال العمراني المستحب فيه، ويعبر هذا عملياً بوضع قوانين و مخططات تضم برنامج المعدات العمومية مافوق الأرضية و ما تحت الأرضية ذات إمتداد كبير، كما أنها تحدد قواعد التخطيط تحت راية شبكة الخدمات أو غيرها. و الجزائر لاتخل على القاعدة إلا أن هذه الأخيرة معروفة بتعدد المشاكل في وسائل التعمير الوطنية مثل في المخطط الاداري للتهيئة العمرانية.

إبتداء من هذه النقطة قمنا بدراسة المعدات العمومية مافوق الأرضية المنجزة خارج برنامج المخطط الإداري للتهيئة العمرانية لقسنطينة، كيف قامة السلطات بإنجازها، ولماذا هذه الأخيرة لم تكن من توقعات و وسائل التخطيط الحضري. أثناء هذا العمل تعرضنا لدراسة كل وسائل التخطيط الحضري التي فرضة نفسها في السنوات الاخيرة على مجال الدراسة كمخطط التناسق الحضري و دراسة بعض المبادئ و المفاهيم التي يعتمد عليها لإنجاز هذه المخططات كالعلامات التجارية، الحكامة الحضرية، و المشروع الحضري.

المفتاح: المعدات العمومية ما فوق الأرضية (أو التجهيزات الفوقية) ، التخطيط الحضري، المخطط الاداري للتهيئة العمرانية، مخطط التناسق الحضري.

Summary :

In less than twenty years Constantine underwent important changes, up to its position which evolved from a large Algerian regional city to an Algerian metropolis, with the ambition to become a tourist centre according to international standards. In order to express this will, Constantine became the theater of great events of development and the realization of architectural projects.

All over the world, urban planning tools are the instruments used to establish the laws and the programs that determine the projects in terms of large-scale public superstructure and infrastructure equipment. These laws and programs also regulate the supporting equipment for the development actions, based on equipment grids or others. Algeria is no exception to the law, which is well known for the failure of these urban planning instruments that serve as a law.

From this perspective, I was interested in the public superstructure facilities that are built outside the PDAU programs, how they were built and why the construction of these facilities has not been anticipated. In the process of this work, we realize that another urban planning instrument that has imposed itself, which is the SCU, is based on these concepts (urban project, brand image, sustainable development), which it uses to achieve these objectives.

Key words :

Superstructure facilities, urban planning, PDAU (refers to « Plan Directeur d'Aménagements et d'Urbanisme » in french which means « master plan of development and urbanism »), SCU (refers to « Schéma de Cohérence Urbaine » in french which means « urban coherence scheme »).